



LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN



AFRIQUE

RAPPORT 2017

Le tourisme

au service d'une croissance
transformatrice et inclusive



NATIONS UNIES



“Pour des millions d’Africains, le tourisme est un secteur vital dont la contribution potentielle à une croissance transformatrice et inclusive doit être exploitée.”

Mukhisa Kituyi
Secrétaire général de la CNUCED

Le développement économique en Afrique Rapport 2017

Le tourisme au service d'une croissance
transformatrice et inclusive



UNITED NATIONS
New York et Genève, 2017

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le terme « dollar » (\$) s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit, sous réserve qu'il soit fait mention de la source et qu'un exemplaire de la publication où sera reproduit l'extrait cité soit communiqué au secrétariat de la CNUCED.

Classifications régionales utilisées dans ce rapport

Afrique de l'Est

Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Zambie, Zimbabwe

Afrique centrale

Angola, Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad

Afrique du Nord

Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Soudan, Tunisie

Afrique australe

Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland

Afrique de l'Ouest

Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2017

Publication des Nations Unies

Numéro de vente F.17.II.D.2

ISBN

eISBN

ISSN

Copyright © Nations Unies, 2017

Tous droits réservés.

Remerciements

Le *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive* a été élaboré par Junior Roy Davis (chef d'équipe), Jane Muthumbi, Claudia Roethlisberger et Olivia Shillabeer. Les travaux ont été menés à bien sous la supervision générale de Paul Akiwumi, Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED.

Un groupe d'experts spécial s'est réuni à Genève les 19 et 20 janvier 2017 sur le thème du tourisme comme facteur de croissance transformatrice et inclusive, afin de procéder à un examen collégial du rapport. Il était composé de divers spécialistes du tourisme et du développement économique en Afrique. Les personnes suivantes ont participé à la réunion et ont contribué au rapport : Dirk Bezemer, Professeur de la faculté d'économie et d'administration en économie et gestion internationales, Université de Groningen ; Dale Honeck, Conseiller, Division du commerce des services et de l'investissement, Organisation mondiale du commerce ; Andrew Mold, responsable par intérim et Geoffrey Manyara, économiste, du bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Est ; Carmen Nibigira, Coordinatrice régionale, East Africa Tourism Platform ; Christian Rogerson, Professeur, School of Tourism and Hospitality, Faculty of Management, Université de Johannesburg ; Ester Rubio, Coordinatrice du portail intégré d'information commerciale, Organisation mondiale du commerce ; Zoritsa Urosevic, Représentante de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; William Davis, économiste, Commission Economique pour l'Europe et Faïçal Belaid, doctorant en économie internationale, Institut de hautes études internationales et du développement. Ont également participé à la réunion les membres de l'équipe de rédaction du *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

Les fonctionnaires de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion ou ont présenté des observations sur le projet de rapport : Diana Barrowclough, Lisa Borgatti, Elissa Braunstein, Milasoia Chereh-Robson, Mussie Delelegn, Samuel Gayi, Martine Julsaint-Kidane, Nicole Moussa, Patrick Nwokedi Osakwe, Amelia Santos-Paulino, Carolina Quintana, Astrit Sulstarova, Antipas Touatam, Rolf Traeger, Giovanni Valensisi, David Woodward, Frida Youssef, Anida Yupari et Simonetta Zarrilli.

Agnès Collardeau-Angleya a apporté son concours en matière de statistiques, et Stefanie West a assuré les travaux de secrétariat. La page de couverture a été conçue par Sophie Combette. Deniz Barki et Lucy Délèze-Black se sont chargées de l'édition du rapport en collaboration avec Nadège Hadjémian et Madasamyraja Rajalingam. La mise en page, les illustrations et la publication assistée par ordinateur ont été réalisées par Magali Studer, Samar Awadh, Nathalie Lorient et Stéphane Bothua.



Table des matières

| | |
|--------------|----|
| Abréviations | ix |
| Glossaire | x |

INTRODUCTION

| | |
|---|----------|
| Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive | 1 |
|---|----------|

CHAPITRE 1

| | |
|---|----------|
| Le secteur du tourisme en Afrique : Faits stylisés | 9 |
|---|----------|

| | |
|--|----|
| 1.1 Définitions | 11 |
| 1.2 Principales caractéristiques du secteur du tourisme en Afrique | 12 |
| 1.3 La place du tourisme dans les plans nationaux de développement | 34 |
| 1.3.1 Bref inventaire des politiques nationales du tourisme dans les pays africains | 34 |

CHAPITRE 2

| | |
|--|-----------|
| Mettre le tourisme au service de la transformation structurelle | 39 |
|--|-----------|

| | |
|--|----|
| 2.1 Transformation structurelle et croissance du tourisme | 41 |
| 2.2 Rôle des liens intersectoriels dans la transformation structurelle | 43 |
| 2.2.1 Intérêt des liens intersectoriels | 44 |
| 2.2.2 Création de valeur ajoutée dans la chaîne touristique | 45 |
| 2.2.3 Renforcer les liens intersectoriels | 56 |
| 2.2.4 Développer les segments clefs du marché du tourisme | 63 |
| 2.3 Conclusions | 75 |

CHAPITRE 3

| | |
|---|-----------|
| Tourisme et croissance inclusive | 79 |
|---|-----------|

| | |
|--|----|
| 3.1 Vulnérabilité et croissance inclusive | 81 |
| 3.2 Tourisme et réduction de la pauvreté | 82 |
| 3.3 Les jeunes et le tourisme | 85 |
| 3.3.1 Les jeunes et l'emploi | 85 |
| 3.3.2 Permettre aux jeunes de participer au secteur du tourisme | 88 |
| 3.4 Femmes, égalité des sexes et tourisme | 89 |
| 3.4.1 La place des femmes et du genre dans les politiques touristiques africaines | 89 |
| 3.4.2 La main-d'œuvre féminine dans le secteur touristique | 90 |
| 3.4.3 Considérations liées au genre dans l'emploi touristique | 90 |
| 3.4.4 Enrichir le tourisme par une plus forte participation des femmes | 95 |
| 3.5 Conclusions | 97 |

CHAPITRE 4

Accroître le tourisme intrarégional en approfondissant l'intégration régionale 99

| | | |
|-----|--|-----|
| 4.1 | Le tourisme continental | 101 |
| 4.2 | L'intérêt du tourisme intrarégional | 105 |
| 4.3 | Le tourisme intrarégional : ampleur et potentiel | 106 |
| 4.4 | Le rôle de l'intégration régionale dans la promotion du tourisme intrarégional | 114 |
| | 4.4.1 Libre circulation des personnes | 115 |
| | 4.4.2 La politique touristique aux niveaux régional et panafricain | 124 |
| | 4.4.3 Convertibilité de la monnaie | 129 |
| | 4.4.4 Transport aérien | 136 |
| 4.5 | Conclusions | 141 |

CHAPITRE 5

Le tourisme, la paix et le développement en Afrique 145

| | | |
|-----|---|-----|
| 5.1 | Le tourisme peut être un facteur de paix | 147 |
| 5.2 | Mesurer l'état de la paix en Afrique | 148 |
| 5.3 | L'instabilité politique et les conflits sont très préjudiciables au secteur du tourisme | 149 |
| 5.4 | Effets du tourisme sur la paix en Afrique | 151 |
| 5.5 | Le tourisme peut contribuer à affermir la paix après les conflits | 158 |
| 5.6 | Les perceptions négatives du continent doivent être maîtrisées afin que le tourisme puisse prospérer | 159 |
| 5.7 | Les politiques peuvent jouer un rôle en créant un cercle vertueux de paix et de développement du tourisme | 161 |

CHAPITRE 6

Principaux messages et recommandations 163

| | | |
|-----|-----------------------------|-----|
| 6.1 | Principales conclusions | 165 |
| 6.2 | Principales recommandations | 169 |

RÉFÉRENCES 175

ENCADRÉS

| | | |
|---|---|-----|
| 1 | Les conséquences de la flambée d'Ebola sur le tourisme en Afrique | 31 |
| 2 | La transformation structurelle de l'île Maurice | 44 |
| 3 | Le développement des infrastructures au Rwanda | 64 |
| 4 | Le tourisme médical en Tunisie | 73 |
| 5 | Le tourisme intrarégional au sein de la CEDEAO | 113 |
| 6 | Données et méthodologie | 156 |

FIGURES

| | | |
|----|--|-----|
| 1 | Afrique : Arrivées de touristes internationaux, recettes du tourisme international et recettes d'exportation du tourisme, 1995-2014 | 13 |
| 2 | Total des recettes du tourisme récepteur et émetteur, 1995-2014 | 22 |
| 3 | Afrique : Répartition géographique des marchés sources, 1995-2014 | 27 |
| 4 | Ventilation par sexe des salariés du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, 2000-2012 | 28 |
| 5 | Investissements dans le tourisme en milliards de dollars constants et en proportion du produit intérieur brut, 1995-2015 | 29 |
| 6 | La place du tourisme dans les stratégies nationales de développement en Afrique : éléments relatifs à une croissance inclusive, aux liens intersectoriels et à la segmentation du marché | 36 |
| 7 | Transformation structurelle en Afrique : Variation moyenne annuelle de la part de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture dans la valeur ajoutée totale, 1995-2015 | 42 |
| 8 | Transformation structurelle et croissance du tourisme en Afrique, 1997-2013 | 43 |
| 9 | Chaîne de valeur du tourisme | 47 |
| 10 | Valeur ajoutée dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, par principale origine sectorielle, dans certains pays, 1995-2011 | 51 |
| 11 | Valeur ajoutée dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, par origine sectorielle et origine géographique, dans certains pays, 2011 | 53 |
| 12 | Évolution de certaines relations intersectorielles avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, en Afrique du Sud et en Tunisie, 1995 et 2011 | 55 |
| 13 | Afrique : Taux de chômage par âge et par sexe, 1991-2014 | 86 |
| 14 | Afrique : Taux de chômage des jeunes par sous-région, 1991-2014 | 87 |
| 15 | Afrique : Femmes et hommes occupant des emplois vulnérables dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration | 92 |
| 16 | Pourcentage d'hommes et de femmes titulaires d'un compte auprès d'un établissement financier, 2014 | 93 |
| 17 | Arrivées en Afrique de touristes internationaux provenant du monde entier et du continent, 2010-2013 | 102 |
| 18 | Comparaison des recettes du tourisme international et des dépenses du tourisme interne en Afrique, 1995-2014 | 104 |
| 19 | Part des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes internationaux en Afrique, 2010-2013 | 107 |
| 20 | Part des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes africains, 2010-2013 | 108 |
| 21 | Principaux motifs de voyage vers l'Afrique, au sein du continent et dans certains pays, 2014 | 111 |

| | |
|---|-----|
| 22 Croissance annuelle moyenne du tourisme récepteur dans les pays africains, 2005-2015 | 133 |
| 23 Afrique : Indice de la paix dans le monde par région, 2009 et 2016 | 149 |
| 24 Afrique : Indice de stabilité politique et d'absence de terrorisme, 2015 | 150 |

FIGURES DE L'ENCADRÉ

| | |
|--|-----|
| 1 Afrique de l'Ouest : Nombre d'arrivées et dépenses touristiques, 1995-2015 | 31 |
| 2 Le tourisme intrarégional au sein de la CEDEAO, 2012 et 2013 | 113 |

TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| 1 Afrique : Arrivées de touristes internationaux, 1995-2015 | 14 |
| 2 Afrique : Recettes du tourisme international et recettes d'exportation du tourisme, 1995-2015 | 18 |
| 3 Afrique : Recettes d'exportation du tourisme en pourcentage du total des exportations et du total des exportations de services, 1995-2014 | 20 |
| 4 Afrique : Contribution directe et totale du tourisme au produit intérieur brut, 1995-2015 | 23 |
| 5 Contribution totale du tourisme au produit intérieur brut par catégorie de pays, 2011-2014 | 24 |
| 6 Afrique : Contribution directe et contribution totale à l'emploi dans le tourisme, 1995-2014 | 26 |
| 7 Degré d'instabilité des flux touristiques entrants par rapport aux autres flux entrants externes | 30 |
| 8 Tourisme, produit intérieur brut et exportations, certains pays, 1995-2014 | 48 |
| 9 Technologies de l'information et de la communication et infrastructures financières : état de la situation dans certains pays, 2015 | 62 |
| 10 Principaux pays hôtes de réunions internationales en Afrique, 2015 | 63 |
| 11 Indice d'ouverture sur les visas, nombre d'arrivées de touristes internationaux en provenance d'un pays d'Afrique et part du tourisme en pourcentage du PIB, 2010-2015 | 117 |
| 12 Ratification et application dans les communautés économiques régionales des protocoles sur la liberté de circulation des personnes | 120 |
| 13 Le tourisme dans la politique des communautés économiques régionales | 126 |
| 14 Restrictions monétaires, 2005-2015 | 132 |
| 15 Incidences des restrictions monétaires sur les recettes du tourisme international | 136 |
| 16 Résultats de la régression à variables instrumentales (doubles moindres carrés) : la paix en tant que bénéficiaire du tourisme | 154 |

TABLEAU DE L'ENCADRÉ

| | |
|---|-----|
| 1 Résultats de la régression à variables instrumentales (doubles moindres carrés) : Le tourisme en tant que bénéficiaire de la paix | 156 |
|---|-----|

Abréviations

| | |
|-------------|--|
| CAE | Communauté d'Afrique de l'Est |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEEAC | Communauté économique des États de l'Afrique Centrale |
| CEN-SAD | Communauté des États sahélo-sahariens |
| CITP | Classification internationale type des professions |
| COMESA | Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe |
| IED | Investissement étranger direct |
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| OMT | Organisation mondiale du tourisme |
| ONU-Habitat | Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PEID | Petits États insulaires en développement |
| PMA | Pays les moins avancés |
| SADC | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| UMA | Union du Maghreb arabe |

Glossaire

TOURISME CONTINENTAL ET TOURISME INTRARÉGIONAL

Le tourisme continental s'entend du tourisme intra-africain alors que le tourisme intrarégional s'entend du tourisme au sein de communautés économiques régionales. Le tourisme continental et le tourisme intrarégional sont deux sous-catégories du tourisme international.

CONTRIBUTION DIRECTE À L'EMPLOI

Nombre d'emplois directs dans le secteur du voyage et du tourisme.

CONTRIBUTION DIRECTE AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

PIB des secteurs qui s'occupent directement des touristes – les hôtels, agences de voyage, compagnies aériennes et autres services de transport de passagers, ainsi que les activités de restauration et de loisirs qui traitent directement avec les touristes. Il est égal au montant total des dépenses internes de voyage et de tourisme effectuées dans un pays, moins les achats des secteurs concernés (y compris les importations). Il est calculé selon la même méthode que le montant total du PIB qui est décrite dans le Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel de 2008 approuvé par l'Organisation des Nations Unies.

TOURISME INTERNE

Activités touristiques des visiteurs qui résident sur le territoire économique du pays de référence, c'est-à-dire des résidents qui voyagent dans leur propre pays.

TOURISME RÉCEPTEUR

Activités touristiques (internationales) des visiteurs non résidents sur le territoire économique du pays de référence, c'est-à-dire des non-résidents qui voyagent dans un autre pays.

DÉPENSES DE TOURISME RÉCEPTEUR

Dépenses touristiques d'un visiteur non résident sur le territoire économique du pays de référence.

TOURISME INTERNATIONAL

Tourisme récepteur et tourisme émetteur ; activités d'un visiteur résident en dehors du pays de référence.

TOURISME ÉMETTEUR

Activités touristiques (internationales) des résidents se rendant hors du territoire économique du pays de référence, c'est-à-dire des résidents voyageant dans un autre pays.

DÉPENSES DE TOURISME ÉMETTEUR

Dépenses touristiques d'un visiteur résident en dehors du territoire économique du pays de référence, conformément au paragraphe 4.15 c) des Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme.

CONTRIBUTION TOTALE À L'EMPLOI

Nombre d'emplois directement créés par le secteur des voyages et du tourisme, auquel s'ajoutent les emplois indirects et induits.

CONTRIBUTION TOTALE AU PIB

PIB provenant directement du secteur des voyages et du tourisme, auquel s'ajoutent ses effets indirects et induits.

DÉPENSES TOURISTIQUES

Sommes déboursées pour l'acquisition de biens et services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme ; elles comprennent les dépenses réalisées par les visiteurs eux-mêmes ainsi que les dépenses qui sont payées ou remboursées par autrui.

COMPTE SATELLITE DU TOURISME

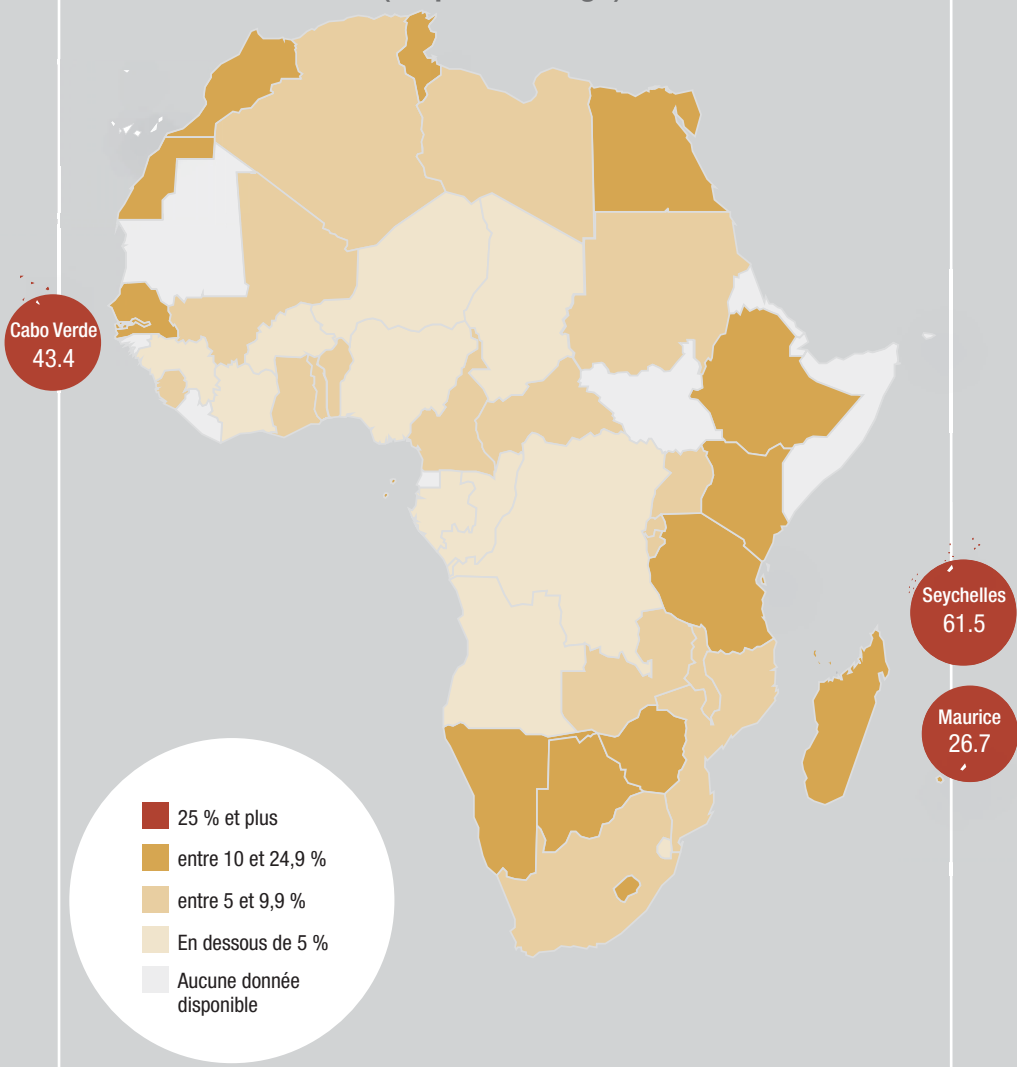
Deuxième norme internationale sur les statistiques du tourisme mise au point pour présenter des données économiques sur le tourisme qui sont conformes sur les plans interne et externe au reste du système statistique grâce aux liens établis avec le Système national de comptabilité.

INTRODUCTION

Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive

Pendant que le continent renforce ses capacités productives, approfondit son intégration régionale et poursuit sa diversification économique, le tourisme continue de croître en Afrique. Afin de mieux exploiter la contribution potentielle du secteur touristique à une croissance inclusive, à la transformation structurelle et à la réalisation des objectifs de développement durable, les pays africains devraient adopter des politiques qui consolident les liens intersectoriels, stimulent le tourisme intrarégional et promeuvent la paix.

Contribution totale du tourisme au produit intérieur brut réel, 2011-2014 (en pourcentage)



L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2017 année internationale du tourisme durable pour le développement. Le secteur touristique a été salué en raison de sa capacité de stimuler la croissance économique en créant des emplois, en attirant l'investissement et en favorisant l'entrepreneuriat, tout en contribuant, s'il est bien géré, à préserver les écosystèmes et la biodiversité, à protéger le patrimoine culturel et à promouvoir l'autonomisation des communautés locales.

Le tourisme peut être le moteur d'une croissance inclusive et d'un développement économique durable. Depuis les années 1990, il contribue de plus en plus à la croissance, à l'emploi et au commerce en Afrique. Entre 1995 et 2014, les arrivées de touristes internationaux sur le continent ont augmenté de 6 % en moyenne par an et les recettes d'exportation du tourisme de 9 % par an. La contribution totale moyenne du tourisme au produit intérieur brut (PIB) y est passée de 69 milliards de dollars en 1995-1998 à 166 milliards de dollars en 2011-2014, soit de 6,8 % à 8,5 % du PIB. En outre, le tourisme a créé plus de 21 millions d'emplois en moyenne en 2011-2014, ce qui équivaut à 7,1 % de la totalité des emplois en Afrique. Par conséquent, pendant la période considérée, un emploi sur 14 provenait du secteur touristique. Dans le même temps, le tourisme a été caractérisé par son isolement par rapport au reste de l'économie, a souffert de la fuite de ressources financières importantes et a causé des tensions socioculturelles et des préjudices environnementaux. L'expérience montre que les pays ne peuvent s'en remettre au tourisme comme seule solution pour sortir de la pauvreté ou comme seule voie vers un développement économique durable.

La contribution potentielle du tourisme, qui a été reconnue par les décideurs aux niveaux national et international, est de plus en plus prise en compte dans les cadres directifs nationaux et internationaux. Au niveau mondial, les objectifs de développement durable 8, 12 et 14 soulignent le rôle central que le tourisme joue dans la création d'emplois, la promotion locale de la culture et le développement économique. Toutefois, comme le tourisme couvre plusieurs secteurs et revêt une dimension transversale, son expansion influe sur de nombreux objectifs de développement durable, par exemple, la pauvreté, le travail décent, l'égalité des sexes et le développement de l'infrastructure.

Au niveau du continent, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan d'action pour le tourisme s'inscrivent dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique reconnaissent que le tourisme joue un rôle important en stimulant le développement socioéconomique et la transformation structurelle par la création d'emplois, en dopant la croissance dans les autres secteurs productifs et en favorisant la participation des femmes et des jeunes à ses activités.



Au niveau régional, les cadres directifs de plusieurs communautés économiques régionales, notamment le Protocole sur le tourisme de 2012 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Stratégie de développement du tourisme durable du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et le Plan-cadre pour le tourisme durable, 2013-2023, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), illustrent la contribution importante du tourisme au développement socioéconomique.

Au niveau national, la plupart des pays africains possèdent un plan national de développement qui ébauche une stratégie pour l'avenir et définit les mesures prévues et les priorités sectorielles, illustrant l'importance du tourisme.

Le Rapport 2017 sur le développement économique de l'Afrique : Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive examine le rôle que le tourisme peut jouer dans le processus de développement de l'Afrique. Il fait valoir que le tourisme peut être un facteur de croissance inclusive et de développement économique et compléter les stratégies de développement visant à favoriser la diversification économique et la transformation structurelle dans un cadre directif judicieux. Il n'aborde pas les changements climatiques et les aspects financiers de cette question car des publications récentes les ont étudiés de manière beaucoup plus détaillée. L'accent est plutôt mis sur le rôle que le tourisme peut jouer dans le développement socioéconomique, l'atténuation de la pauvreté, le commerce, la promotion de l'intégration régionale et la transformation structurelle. Pour atteindre tous ces objectifs, l'Afrique doit s'attaquer aux principaux obstacles au développement du secteur touristique tels que la faiblesse des liens intersectoriels.

Le tourisme peut contribuer de manière notable au développement économique pour plusieurs raisons. Premièrement, sa contribution au PIB, à l'emploi et aux recettes d'exportation peut être considérable.

Il y a aussi de bonnes raisons d'accorder la priorité au tourisme dans l'optique du développement socioéconomique de l'Afrique. Ce secteur crée beaucoup d'emplois et la proportion de femmes et de jeunes qui y travaillent est plus élevée que dans les autres secteurs. Au niveau mondial, les femmes représentent entre 60 et 70 % des effectifs et la moitié des travailleurs de ce secteur sont âgés de 25 ans ou moins. Le tourisme peut donc favoriser une croissance plus inclusive.

Si l'on prend en compte aussi la hausse du revenu disponible, qui entraîne une augmentation des ressources qui peuvent être consacrées aux loisirs et aux voyages, ainsi que la mondialisation, qui stimule les voyages d'affaires, les prévisions concernant le tourisme sont favorables. On s'attend à ce que les arrivées de touristes internationaux en Afrique continuent d'augmenter vigoureusement pour atteindre 134 millions d'ici à 2030 (World Tourism Organization (UNWTO), 2016a).

En outre, étant donné qu'au niveau mondial, les voyages internationaux ont lieu, la plupart du temps, dans la région même où réside le touriste, et que, à la faveur de

l'émergence d'une classe moyenne en Afrique, si le revenu disponible augmente sur le continent, il sera plus facile d'y stimuler les voyages intra-africains et intrarégionaux.

Le tourisme peut également être source de revenus nouveaux et accrus et contribue de manière notable à la réduction de la pauvreté en renforçant les liens. Des liens forts peuvent avoir de larges retombées économiques au niveau national en favorisant l'effet multiplicateur, ainsi que la création d'emplois sur place et la réduction de la pauvreté au niveau local. Toutefois, dans de nombreux pays africains, les liens créés par le tourisme restent faibles et sous-exploités. Il en résulte qu'une grande partie de la valeur ajoutée du secteur touristique est accaparée par les investisseurs étrangers, les voyageurs internationaux et les compagnies aériennes étrangères, alors que souvent, la part qui reste dans le pays de destination et qui revient aux pauvres demeure modeste. Un renforcement de ces liens pourrait donc entraîner la création d'emplois au profit des groupes les plus vulnérables de la société que sont les pauvres, les femmes et les jeunes.

Enfin, la promotion de la paix, de la justice et d'institutions fortes est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement économique. Il en va aussi de même des objectifs liés au développement du tourisme.

La plupart des pays africains désireux de tirer parti du rôle que les services touristiques peuvent jouer dans le commerce et le développement économique doivent néanmoins faire face à des obstacles et à des contraintes. Le Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique tente de recenser les principales barrières et entraves à la concrétisation de la contribution potentielle du tourisme à la transformation structurelle de l'économie du continent, et donne des recommandations sur les mesures permettant de les surmonter. L'accent est mis sur les quatre objectifs suivants :

- a) Renforcer les liens intersectoriels ;
- b) Accroître la capacité du tourisme de favoriser une croissance plus inclusive ;
- c) Exploiter le potentiel du tourisme intrarégional en approfondissant l'intégration régionale ;
- d) Promouvoir la paix et la stabilité au service du tourisme.

Le Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique examine quelques-unes des questions sous-jacentes et donne des orientations sur la façon dont le tourisme peut contribuer à la transformation structurelle du continent.

Voici quelques-unes des principales questions auxquelles le rapport tente de répondre :

- Comment le tourisme contribue-t-il à la transformation structurelle et à une croissance plus inclusive ?
- Comment les liens entre le tourisme et les autres secteurs productifs peuvent-ils être mis à profit afin d'ouvrir de nouvelles perspectives économiques et de créer des moyens de subsistance ?

- Comment peut-on promouvoir et mieux exploiter le potentiel économique du tourisme intrarégional grâce à une intégration régionale plus poussée ?
- Quelle est la relation entre tourisme et paix ?

Principales conclusions du rapport

Premièrement, le tourisme peut promouvoir la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique, les liens entre le tourisme et les autres secteurs productifs jouant un rôle fondamental à cet égard. Afin de mettre à profit la contribution potentielle des liens intersectoriels à la transformation structurelle, les questions intersectorielles doivent être adaptées et intégrées aux cadres directifs aux niveaux national, régional et continental.

Deuxièmement, le tourisme est indispensable à une croissance inclusive sur le continent et peut jouer un rôle important dans le combat mondial pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable. Outre qu'il entraîne des retombées économiques bénéfiques et stimule les capacités productives, le tourisme peut favoriser l'inclusion en créant des emplois au profit des groupes vulnérables tels que les pauvres, les femmes et les jeunes.

Troisièmement, le tourisme continental et le tourisme intrarégional en Afrique sont en hausse et offrent des possibilités de diversification de l'économie et des exportations à condition d'en tirer parti aux niveaux national et régional. Les pays africains auraient tout à gagner de nouvelles avancées en matière de libre circulation des personnes, de convertibilité des monnaies et de libéralisation des services de transport aérien. L'accès aux destinations touristiques s'en trouverait facilité et la compétitivité des destinations renforcée. Il est également indispensable que les communautés économiques régionales et les pays participent à la planification globale du tourisme intrarégional et du tourisme continental.

Quatrièmement, la paix joue un rôle essentiel dans le tourisme et le développement de ce secteur peut favoriser la paix. Les pays africains qui possèdent un potentiel touristique devraient mettre en œuvre des politiques qui renforcent ce secteur car celles-ci contribueront à la fois à la paix et au développement. L'analyse et les conclusions du rapport confirment aussi la relation de causalité à double sens qui existe entre la paix et le tourisme et montrent que la contribution de la paix au tourisme est beaucoup plus forte que celle du tourisme à la paix.

Organisation du rapport

Le présent rapport se compose de six chapitres.

Le **chapitre 1** donne un aperçu des faits stylisés du secteur du tourisme en Afrique. Il présente des données sur la taille et l'évolution du secteur du point de vue de sa contribution au PIB, à l'emploi et au commerce. Il examine ensuite les ambitions que les gouvernements nourrissent en matière de tourisme en analysant le rôle confié à ce secteur dans les plans nationaux de développement.

Le **chapitre 2** étudie la relation entre le tourisme et les changements structurels, ainsi que les moyens de renforcer les liens existant entre le tourisme et l'agriculture, l'infrastructure et des segments particuliers du marché touristique tels que l'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme médical et le tourisme du bien-être, surtout d'un point de vue entrepreneurial. Il met l'accent sur les liens intersectoriels et examine comment le tourisme peut servir à promouvoir le développement économique local en créant des emplois et en stimulant le développement des entreprises. Il vise à mieux connaître la portée et l'intensité des liens intersectoriels du tourisme et à mieux définir la chaîne de valeur du secteur.

Le **chapitre 3** étudie le rôle que le tourisme peut jouer dans la promotion d'une croissance inclusive en Afrique. Il examine le sens de la notion d'inclusivité et d'une croissance inclusive, et la manière dont le tourisme pourrait y contribuer en offrant des perspectives aux groupes vulnérables de la société, en particulier les pauvres, les jeunes et les femmes.

Le **chapitre 4** analyse les perspectives et les contraintes du développement du commerce intrarégional en Afrique, en examinant la façon dont le tourisme intrarégional pourrait être stimulé par une intégration régionale plus poussée dans les domaines de la circulation des personnes, de la politique touristique, de la convertibilité des monnaies et du transport aérien.

Le **chapitre 5** étudie la relation entre le tourisme et la paix, notamment la mesure dans laquelle le tourisme contribue à la paix en Afrique et vice versa.

Le **chapitre 6** contient les principales conclusions et recommandations pratiques.



CHAPITRE 1

Le secteur du tourisme en Afrique : Faits stylisés

Le chapitre 1 présente des faits stylisés sur les recettes du tourisme et les emplois créés par ce secteur ainsi que sur sa contribution au PIB, au commerce et à l'emploi. La CNUCED s'y efforce également de déterminer si les recettes du tourisme sont plus ou moins stables que les autres flux externes, la stabilité étant un élément important pour la planification économique. Le présent chapitre analyse ensuite le rôle joué par le tourisme dans les plans nationaux de développement, ainsi que les ambitions que nourrissent les gouvernements pour ce secteur. On trouvera en premier lieu une définition du tourisme et la classification des données y relatives dans l'analyse économique, ce qui permettra de comprendre la manière dont les principaux concepts sont utilisés dans le présent rapport.

Arrivées de touristes
internationaux
en Afrique



+6% par an
en 1995–2014

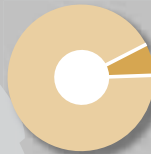
~56 millions
par an
en 2011–2014

Recettes d'exportation
du tourisme
en Afrique



+9% par an
en 1995–2014

~\$47 milliards
par an
en 2011–2014



7% du total des recettes
d'exportation, en moyenne,
en 2011–2014



46% des recettes d'exportation
des services, en moyenne,
en 2011–2014

En moyenne, **1/14** emploi a été créé par l'industrie du tourisme en 2011-2014

 **= 21 millions**

1.1 Définitions

Activité économique reposant sur de multiples services et biens indépendants, le tourisme est difficile à définir. Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le tourisme désigne les activités des personnes appelées visiteurs. Un visiteur est une personne qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour tout motif principal que ce soit, notamment à des fins de vacances, de loisirs et d'activités récréatives, d'affaires, de santé, d'éducation ou à d'autres fins. Ce cadre est donc beaucoup plus large que l'idée que l'on se fait traditionnellement des « touristes », terme que l'on emploie généralement pour désigner les personnes qui voyagent à des fins de loisirs (United Nations and UNWTO, 2010). L'expression « visiteurs » englobe les excursionnistes et les visiteurs qui passent la nuit sur place, ces derniers étant appelés des touristes.

Pour donner une définition plus complète, on pourrait dire que le tourisme est une activité tertiaire caractérisée par des éléments matériels et immatériels. Les éléments matériels sont notamment les systèmes de transport (aérien, ferroviaire, routier et maritime), les services hôteliers (hébergement, alimentation et boisson), les circuits et les souvenirs, ainsi que les services connexes, tels que les services bancaires, les services d'assurance et les services de sûreté et de sécurité. Les éléments immatériels incluent le repos et la détente, la culture, l'évasion, l'aventure et la nouveauté.

On peut qualifier le tourisme d'activité commerciale, d'industrie, de service ou de simple phénomène selon le point de vue depuis lequel on l'examine et le définit (Page and Connell, 2006 ; Mitchell and Ashley, 2010). Bien souvent, le tourisme est considéré comme une branche d'exportation invisible qui ne produit pas de bien matériel (Page and Connell, 2006) ou comme une branche à produits multiples qui englobe différentes activités économiques (Wall and Mathieson, 2006). Une branche est caractérisée par un produit générique et par un processus de production. Étant donné que le tourisme ne peut être classé de manière précise dans le système de compatibilité nationale, les statistiques officielles relatives à ce secteur économique sont souvent contestées (Theobald, 2005 ; Milne and Ateljevic, 2001). La plupart des études calculent le degré d'activité du secteur en additionnant l'activité économique des sous-secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du transport. Si les activités récréatives, la culture, les achats et les loisirs occupent une place centrale dans de nombreuses expériences touristiques, les touristes dépensent souvent d'importantes sommes d'argent dans les activités « non touristiques » ; ces montants ne sont donc pas pris en compte dans les différentes catégories de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique qui constituent le tourisme. Il est donc difficile de déterminer la valeur économique du tourisme, car celle-ci est dissimulée dans d'autres activités comme les transports et les télécommunications.

En outre, il est souvent difficile d'appliquer la définition du terme « touriste » dans la pratique, en particulier en Afrique. Par exemple, un commerçant qui franchit une frontière

de manière informelle et un touriste en voyage d'affaires se déplacent tous deux pour vendre ou acheter des biens dans un lieu où ils ne perçoivent pas de rémunération¹. Il est difficile d'établir une distinction, et qualifier une personne de touriste a d'importantes répercussions. Le chapitre 4 examine cette question de manière plus détaillée.

Le présent rapport fonde son analyse sur trois formes de tourisme :

- **Le tourisme interne** désigne les activités touristiques des visiteurs qui résident sur le territoire économique du pays de référence, c'est-à-dire des résidents qui voyagent uniquement dans leur propre pays.
- **Le tourisme récepteur** désigne les activités touristiques (internationales) des visiteurs non résidents sur le territoire économique du pays de référence, c'est-à-dire des nonrésidents qui voyagent dans un autre pays.
- **Le tourisme émetteur** désigne les activités touristiques (internationales) des visiteurs résidents en dehors du territoire économique du pays de référence, c'est-à-dire des résidents qui voyagent dans un autre pays.

Le rapport porte en outre sur le tourisme continental et le tourisme intrarégional. Le tourisme continental renvoie au tourisme intra-africain, tandis que le tourisme intrarégional désigne le tourisme au sein des communautés économiques régionales. Ces deux formes de tourisme sont des sous-catégories du tourisme international et sont examinées dans le présent rapport.

Il convient de noter que d'après la série de données sur les dépenses de tourisme récepteur de l'OMT, la valeur totale du tourisme international comprend les éléments suivants : a) dépenses de tourisme récepteur afférentes aux voyages dans le pays de destination et b) dépenses de tourisme récepteur afférentes aux services de transport international de voyageurs. C'est à ce total (c'est-à-dire au total des dépenses de tourisme récepteur) que renvoie l'expression « recettes d'exportation du tourisme » employée dans le présent rapport. Pour désigner les dépenses de tourisme récepteur afférentes aux voyages, on parle généralement de « recettes du tourisme international ».

1.2 Principales caractéristiques du secteur du tourisme en Afrique

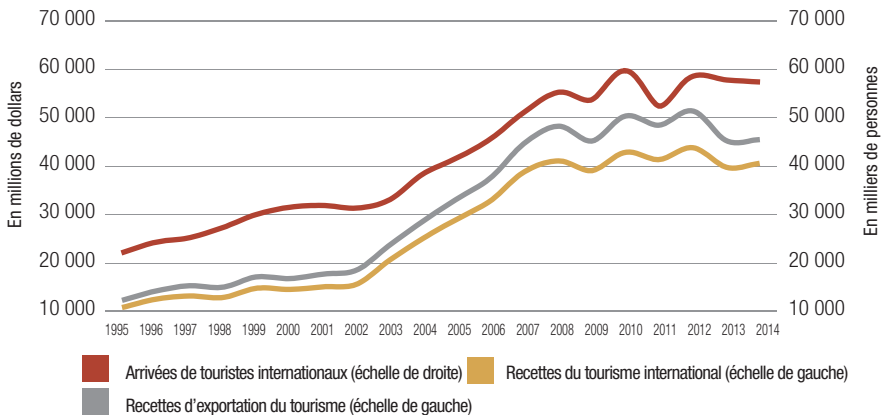
Le tourisme est un secteur économique important pour les pays africains. Il s'est fortement développé depuis le milieu des années 1990 ; en effet, le nombre d'arrivées de touristes sur le continent a doublé, passant de 24 millions entre 1995 et 1998 à 48 millions entre 2005 et 2008, et atteignant 56 millions entre 2011 et 2014 (tableau 1).

1 Par exemple, Rogerson et van der Merwe (2016) parlent des commerçants qui se déplacent des zones rurales aux zones urbaines en Afrique australe pour vendre des biens culturels en tant que touristes d'affaires informels. Les auteurs observent également que le tourisme d'affaires informel en Afrique subsaharienne est une activité de grande ampleur.

Les arrivées de touristes internationaux en Afrique ont augmenté en moyenne de 6 % par an pendant la période considérée (1995-2014). La figure 1 montre que les arrivées de touristes internationaux ont très fortement progressé à partir de 2002 jusqu'à la crise financière de 2008/09². Les arrivées ont reculé pendant la crise, mais elles sont reparties à la hausse peu après pour atteindre un nouveau record en 2010, avant d'enregistrer une nouvelle baisse à la suite du Printemps arabe³. Depuis lors, les arrivées sont à nouveau en hausse, mais elles demeurent inférieures au niveau record atteint en 2010. Les estimations pour l'année 2015 laissent entendre que les arrivées ont à nouveau diminué, peut-être en raison de l'épidémie d'Ebola⁴ et de ses incidences sur l'Afrique (voir l'encadré 1). Comme le champ des données recueillies pour 2015 est limité, il demeure difficile de quantifier cette baisse.

Figure 1

Afrique : Arrivées de touristes internationaux, recettes du tourisme international et recettes d'exportation du tourisme, 1995-2014



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de l'OMT, 2017.

- 2 La crise économique et financière mondiale de 2008/09 est devenue perceptible en septembre 2008 avec la faillite, la fusion ou la mise sous tutelle de plusieurs grandes institutions financières en Europe et en Amérique du Nord (Dullien et al., 2010).
- 3 Le Printemps arabe renvoie à une vague de soulèvements populaires survenus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient en 2010-2011 (Chair of the Ad Hoc Working Group on Conflict Prevention and Resolution in Africa, 2011).
- 4 Le 31 janvier 2016, la Commission de l'Union africaine a déclaré que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, qui avait éclaté en décembre 2013 et avait duré jusqu'en janvier 2016, ne constituait plus une situation d'urgence.

Tableau 1

Afrique : Arrivées de touristes internationaux, 1995-2015 (En milliers de personnes)

| | MOYENNE | | | | TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN | | | |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 | 1995-2014 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 |
| Total Afrique | 24 084 | 47 819 | 55 931 | 52 803 | 6 | 7 | 10 | 3 |
| Algérie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Angola | 32 | 205 | 564 | 592 | 22 | 83 | 16 | 9 |
| Bénin | 145 | 183 | 226 | 255 | 4 | 3 | 2 | 5 |
| Botswana | 598 | 1 684 | 1 708 | .. | .. | 13 | 13 | .. |
| Burkina Faso | 138 | 268 | 221 | 163 | 4 | 9 | 4 | -7 |
| Burundi | 22 | 189 | 190 | 131 | 16 | -28 | 9 | 21 |
| Cabo Verde | 41 | 248 | 477 | 520 | 16 | 23 | 13 | 5 |
| Cameroun | 181 | 328 | 706 | .. | .. | 37 | .. | .. |
| République centrafricaine | 18 | 18 | 79 | 121 | 12 | -33 | 35 | 14 |
| Tchad | 27 | 53 | 96 | 120 | 8 | 30 | 32 | 17 |
| Comores | 25 | 21 | 22 | 24 | -2 | 6 | -21 | 6 |
| Congo | 31 | 50 | 298 | .. | .. | -20 | 21 | 21 |
| Côte d'Ivoire | 250 | .. | .. | .. | .. | 17 | .. | .. |
| République démocratique du Congo | 39 | 53 | 181 | .. | .. | 11 | -7 | .. |
| Djibouti | 21 | 41 | 60 | .. | .. | 0 | 19 | .. |
| Égypte | 3 317 | 9 949 | 9 874 | 9 139 | 8 | 4 | 15 | -2 |
| Guinée équatoriale | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Érythrée | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Éthiopie | 116 | 325 | 643 | 864 | 12 | 5 | 18 | 14 |
| Gabon | 158 | 269 | .. | .. | .. | 16 | .. | .. |
| Gambie | 75 | 131 | 148 | 135 | 5 | 25 | 11 | 13 |
| Ghana | 316 | 553 | 886 | 897 | 7 | 7 | 18 | 1 |
| Guinée | 17 | 36 | 79 | 35 | .. | .. | -21 | -37 |
| Guinée-Bissau | .. | 13 | 36 | 44 | .. | .. | 51 | 0 |
| Kenya | 896 | 1 423 | 1 516 | 1 114 | 4 | -5 | -5 | -10 |
| Lesotho | 129 | 308 | 345 | .. | .. | 19 | .. | .. |
| Libéria | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Libye | 57 | 49 | .. | .. | .. | -20 | -24 | .. |
| Madagascar | 95 | 327 | 225 | 244 | 6 | 18 | 11 | -3 |
| Malawi | 203 | 638 | 788 | 805 | 10 | 5 | 19 | 2 |
| Mali | 75 | 163 | 151 | 159 | 6 | 19 | 10 | 2 |
| Mauritanie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Maurice | 501 | 847 | 991 | 1 152 | 4 | 10 | 8 | 3 |
| Maroc | 2 866 | 6 922 | 9 762 | 10 177 | 8 | 7 | 11 | 4 |
| Mozambique | .. | 802 | 1 891 | 1 552 | .. | .. | 26 | -5 |
| Namibie | 462 | 868 | 1 151 | 1 388 | 6 | 29 | 7 | 9 |
| Niger | 53 | 60 | 109 | 135 | 5 | 5 | 5 | 19 |
| Nigéria | 707 | 1 162 | 600 | 1 255 | .. | 1 | 9 | .. |
| Rwanda | .. | 522 | 823 | 987 | .. | .. | .. | 10 |
| Sao Tomé-et-Principe | 6 | 14 | 12 | .. | .. | -6 | -3 | .. |
| Sénégal | 307 | 844 | 989 | 1 007 | 8 | 8 | 4 | 1 |
| Seychelles | 128 | 148 | 216 | 276 | 3 | 2 | 8 | 7 |
| Sierra Leone | 14 | 35 | 59 | 24 | 9 | -12 | -4 | -2 |
| Somalie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Afrique du Sud | 5 028 | 8 612 | 9 153 | 8 904 | 4 | 8 | 9 | 5 |

Tableau 1 (suite)

| | MOYENNE | | | | TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|--------|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 | 1995-2014 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 |
| Soudan du Sud | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Soudan | 33 | 363 | 597 | 741 | 22 | 4 | 22 | 8 |
| Swaziland | 292 | 834 | 919 | 873 | 9 | -3 | -3 | 3 |
| Togo | 68 | 84 | 286 | 273 | 9 | 13 | -4 | 1 |
| Tunisie | 4 247 | 6 685 | 6 815 | 5 359 | 3 | 5 | 3 | 7 |
| Ouganda | 176 | 623 | 1 205 | 1 303 | 14 | 6 | 21 | 3 |
| République-Unie de Tanzanie | 349 | 664 | 1 016 | 1 104 | 6 | 16 | 9 | 9 |
| Zambie | 283 | 784 | 910 | 932 | 8 | 30 | 8 | 2 |
| Zimbabwe | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES | | | | | | | | |
| CEN-SAD | 13 628 | 28 996 | 32 342 | 31 117 | 6 | 5 | 9 | 1 |
| COMESA | 7 754 | 17 003 | 19 098 | 18 585 | 6 | 5 | 13 | 0 |
| CAE | 1 443 | 3 290 | 4 750 | 4 639 | 8 | 1 | 10 | 1 |
| CEEAC | 512 | 813 | 1 718 | 964 | 8 | 18 | 9 | -9 |
| CEDEAO | 2 201 | 3 778 | 4 115 | 4 901 | 5 | 7 | 8 | -4 |
| IGAD | 1 242 | 2 774 | 4 005 | 4 022 | 8 | -2 | 8 | 0 |
| SADC | 9 689 | 16 695 | 19 497 | 17 822 | 5 | 10 | 10 | 6 |
| UMA | 7 169 | 13 656 | 16 577 | 15 536 | 6 | 6 | 7 | 5 |
| CLASSIFICATIONS RÉGIONALES | | | | | | | | |
| Afrique de l'Est | 4 365 | 7 221 | 10 479 | 10 488 | 6 | 8 | 12 | 1 |
| Afrique centrale | 491 | 624 | 1 528 | 833 | 7 | 21 | 10 | -12 |
| Afrique du Nord | 10 519 | 23 967 | 27 047 | 25 416 | 7 | 5 | 10 | 3 |
| Afrique australe | 6 508 | 12 229 | 12 762 | 11 165 | 5 | 9 | 9 | 8 |
| Afrique de l'Ouest | 2 201 | 3 778 | 4 115 | 4 901 | 5 | 7 | 8 | -4 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de l'OMT.

Le tourisme n'a absolument pas la même importance dans les différents pays et sous-régions de l'Afrique. Pendant la période considérée, l'Afrique du Nord a été la principale destination touristique du continent. Elle a enregistré de loin le plus grand nombre d'arrivées, suivie par l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. En 2011-2014, la part des arrivées de touristes internationaux de chacune de ces sous-régions s'est élevée à 47 %, 22 % et 20 %, respectivement, contre seulement 7 % en Afrique de l'Ouest et 4 % en Afrique centrale. Cette répartition montre que les pays d'Afrique centrale dépendent fortement des industries extractives et que les services jouent un rôle bien moins important dans cette sous-région que dans toutes les autres sous-régions d'Afrique. Cela montre aussi que le tourisme est plus présent dans les sous-régions où les infrastructures sont plus développées.

Concernant les pays, le tableau 1 montre que, pendant la période 2011-2014, l'Égypte (9,9 millions), le Maroc (9,8 millions), l'Afrique du Sud (9,2 millions) et la Tunisie (6,8 millions) ont enregistré, en moyenne, les arrivées de touristes internationaux les plus nombreuses. Ces quatre pays ont accueilli 64 % de l'ensemble des arrivées de touristes internationaux en Afrique pendant la période 2011-2014, ce qui témoigne du degré élevé de concentration des arrivées.

Le tourisme en Afrique a connu une forte progression non seulement sur le plan des arrivées, mais également du point de vue des dépenses et des recettes. Les dépenses de tourisme récepteur afférentes aux voyages, c'est-à-dire les recettes du tourisme international, ont affiché une croissance annuelle moyenne de 9 % en valeur nominale pendant la période 1995-2014 (tableau 2). Il convient toutefois de noter que les chiffres des premières années de cette période peuvent avoir été calculés selon une méthode différente de celle employée pour les années suivantes compte tenu de l'importante et soudaine hausse enregistrée après 2002. En moyenne, ces recettes ont progressé de 6 % par an en 1995-1998, puis de 13 % par an en 2005-2008. Les recettes, caractérisées par une plus grande instabilité après la crise financière, ont atteint un niveau record en 2012 et ont enregistré une baisse annuelle de 2 % pendant la période 2011-2014. Les échantillons utilisés pour 2013 et en particulier pour 2014 étant plus restreints, cette baisse doit être interprétée avec prudence. On estime que comme les arrivées, les recettes ont diminué en 2015.

On estime la valeur totale du tourisme en tant que secteur d'exportation en additionnant les recettes du tourisme international et les dépenses de tourisme récepteur afférentes aux services de transport international de voyageurs. La figure 1 montre que les recettes d'exportation du tourisme ont suivi la même courbe ascendante, mais leur croissance a été encore plus forte (soit, en moyenne, 9 % par an). Au cours des deux dernières décennies, les recettes d'exportation du tourisme ont plus que triplé, passant de 14 milliards de dollars entre 1995 et 1998 à 41 milliards de dollars entre 2005 et 2008, et atteignant 47 milliards de dollars en 2011-2014 (tableau 2). Elles ont enregistré une progression particulièrement importante après 2002 et jusqu'à la crise financière, puis ont diminué avant d'atteindre un niveau record en 2012. Ce recul doit être examiné avec prudence car la couverture des données est plus limitée⁵.

La répartition régionale des recettes du tourisme international et des recettes d'exportation du tourisme est semblable à celle des arrivées. En 2011-2014, l'Afrique du Nord a engrangé en moyenne 43 % de ces recettes, suivie par l'Afrique australe (26 %) et l'Afrique de l'Est (20 %). Si l'on compare les recettes d'exportation avec les arrivées, on voit que l'Afrique australe reçoit plus de recettes d'exportation par arrivée que l'Afrique du Nord, ce qui montre qu'une part importante des produits touristiques proposés en Afrique australe se situent davantage dans le haut de gamme que ceux proposés en Afrique du Nord. Pour le continent, les recettes d'exportation du tourisme par arrivée de touriste international ont augmenté, passant d'une moyenne de 580 dollars en 1995-1998 à 850 dollars en 2005-2008, puis se sont stabilisées à ce niveau (en valeur nominale) ; en 2011-2014, elles s'établissaient toujours en moyenne à 850 dollars.

5 Par exemple, on ne dispose d'aucune donnée concernant l'Éthiopie pour les années 2013 et 2014. En 2012, la contribution de l'Éthiopie au total des recettes d'exportation du tourisme de l'Afrique, tirée par ses services de transport international de voyageurs, s'est élevée à près de 4 %.

De 1995 à 2014, l'Afrique a vu ses exportations augmenter de manière notable (+11,8 % par an) en raison de la hausse record des prix des produits de base qui s'est récemment produite. Les recettes d'exportation du tourisme ayant fortement progressé (+8,9 % par an) mais dans une moindre mesure que le total des exportations (tableau 2), leur part dans le total des exportations a diminué pendant la même période, passant d'une moyenne de 9 % en 1995-1998 à 8 % en 2005-2008, puis à 7 % en 2011-2014 (tableau 3).

La part des recettes d'exportation du tourisme varie fortement selon les sous-régions et les pays. En 2011-2014, les recettes d'exportation du tourisme en Afrique de l'Est ont représenté 15 % du total des recettes à l'exportation, mais seulement 1 % en Afrique centrale. Au national, le tourisme a constitué un secteur d'exportation fondamental dont la part dans le total des exportations était de 30 % au moins (89 % à Sao Tomé-et-Principe, 43 % en Gambie, 41 % aux Comores, 36 % aux Seychelles, 30 % en Éthiopie, 30 % à Maurice et 30 % au Rwanda).

Si on se concentre uniquement sur les exportations de services, l'augmentation des recettes d'exportation du tourisme a été supérieure à celle du total des exportations de services (qui s'est élevée à 8,3 % par an) entre 1995 et 2015. Le secteur du tourisme apporte une contribution essentielle aux exportations de services dans de nombreux pays africains, en particulier en Afrique australe, en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord, sous-régions dans lesquelles il a respectivement représenté, en moyenne, 62 %, 45 % et 45 % des exportations de services en 2011-2014. Pour l'Afrique dans son ensemble, la part des recettes d'exportation du tourisme dans le total des exportations de services en 2011-2014 était de 46 %, tandis qu'en 2005-2008, période où le tourisme a fortement progressé, elle a atteint 53 % de ce total. L'importante contribution du tourisme aux exportations de services montre également que le tourisme est un secteur très libéralisé.

Service commercialisé au niveau international, le tourisme récepteur est devenu une catégorie importante dans les échanges de nombreux pays en développement, et constitue l'une des principales sources de recettes en devises et une composante majeure des exportations. La balance commerciale touristique d'un pays par rapport au reste du monde est la différence entre les dépenses de tourisme récepteur, c'est-à-dire les dépenses que les visiteurs étrangers effectuent dans un pays, et les dépenses de tourisme émetteur, c'est-à-dire les dépenses des habitants de ce pays qui se rendent à l'étranger en qualité de touristes. La figure 2 montre que la balance commerciale touristique de l'Afrique par rapport au reste du monde est restée positive depuis 1995, c'est-à-dire que les recettes en devises sont supérieures aux dépenses en devises dans ce secteur. Bien qu'elle soit restée positive, la balance commerciale touristique de l'Afrique a diminué, passant d'un montant record de 19,1 milliards de dollars en 2007 à 16,3 milliards de dollars en 2014. Les pays africains dont le solde était le plus élevé en 2011-2014 étaient le Maroc (6,5 milliards de dollars), l'Égypte (5,6 milliards de dollars) et l'Afrique du Sud (3,6 milliards de dollars).

Tableau 2

Afrique : Recettes du tourisme international et recettes d'exportation du tourisme, 1995-2015^a (En millions de dollars)

| | RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL | | | | | | | | | | RECETTES D'EXPORTATION DU TOURISME | | | | | | | | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------|-----------|--------|------|----------------------------|-----------|-----------|--------|--------|------------------------------------|-----------|------|------|-----------|----------------------------|-----------|------|------|--|
| | MOYENNE | | | | | TAUX DE CROISSANCE ANNUELS | | | | | MOYENNE | | | | | TAUX DE CROISSANCE ANNUELS | | | | |
| | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 | 2016 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 | 2016 | 1995-2008 | 2011-2014 | 2015 | 2016 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 | 2016 | |
| Total Afrique | 11 992 | 35 167 | 41 062 | 33 927 | 9 | 6 | 13 | -2 | 13 918 | 40 750 | 47 411 | 37 686 | 9 | 7 | 14 | -3 | | | | |
| Algérie | 46 | 237 | 234 | 308 | 12 | 23 | 18 | 8 | 8 | 419 | 317 | 357 | .. | .. | -2 | 6 | | | | |
| Angola | 9 | 168 | 1 044 | 1 163 | 36 | -6 | 59 | 39 | 32 | 181 | 1 051 | 1 171 | 26 | 7 | 51 | 38 | | | | |
| Bénin | 71 | 165 | 173 | 154 | 6 | -11 | 36 | -4 | 67 | 168 | 180 | 160 | .. | .. | 33 | -7 | | | | |
| Botswana | 142 | 556 | 895 | 948 | 12 | 6 | 4 | 4 | 150 | 560 | 898 | 950 | 12 | 4 | 2 | 4 | | | | |
| Burkina Faso | 54 | 112 | .. | .. | .. | .. | 11 | 27 | .. | 61 | 157 | .. | .. | .. | 20 | 20 | | | | |
| Burundi | 1 | 3 | 2 | 7 | -36 | -4 | 21 | 2 | 2 | 2 | 4 | 3 | 5 | -20 | -2 | 14 | | | | |
| Cabo Verde | 14 | 247 | 398 | 352 | 24 | 27 | 43 | 4 | 40 | 316 | 457 | 396 | 18 | 18 | 35 | 2 | | | | |
| Cameroun | 77 | 185 | 445 | .. | .. | 27 | -1 | .. | 115 | 220 | 469 | .. | .. | 11 | -8 | .. | | | | |
| République centrafricaine | .. | 8 | 11 | .. | .. | .. | 20 | .. | 3 | 10 | 15 | .. | .. | -4 | 17 | .. | | | | |
| Tchad | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 26 | .. | .. | .. | .. | -27 | .. | .. | | | | |
| Comores | .. | 30 | 41 | .. | .. | .. | 15 | .. | 22 | 30 | 41 | .. | .. | -8 | 15 | .. | | | | |
| Congo | 11 | 46 | 61 | .. | .. | -13 | .. | .. | 13 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Côte d'Ivoire | 93 | 99 | 179 | 0 | 5 | 3 | 12 | 1 | 106 | 110 | 183 | .. | .. | 2 | 11 | .. | | | | |
| République démocratique du Congo | .. | 2 | 18 | .. | .. | -45 | 54 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Djibouti | 6 | 8 | 22 | 31 | 8 | 17 | -1 | 8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Égypte | 3 045 | 8 683 | 7 976 | 6 065 | 7 | 0 | 18 | -10 | 3 381 | 9 443 | 8 721 | 6 897 | 7 | 1 | 20 | -9 | | | | |
| Guinée équatoriale | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 3 | .. | .. | .. | .. | .. | -22 | .. | | | | |
| Erythrée | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 63 | 58 | .. | .. | .. | -13 | -10 | .. | | | | |
| Ethiopie | 25 | 221 | 683 | .. | .. | 28 | 29 | .. | 164 | 787 | 1 989 | .. | .. | -5 | 30 | .. | | | | |
| Gabon | 17 | 9 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 100 | 13 | .. | .. | .. | 6 | .. | .. | | | | |
| Gambie | 56 | 72 | 88 | 120 | .. | .. | 13 | 7 | 72 | 74 | 117 | 138 | .. | .. | 12 | 3 | | | | |
| Ghana | 81 | 881 | 840 | 819 | 21 | 169 | 3 | 7 | 100 | 934 | 997 | 911 | 18 | 102 | 4 | 6 | | | | |
| Guinée | 2 | 1 | 2 | .. | .. | -34 | .. | .. | 5 | 2 | 2 | .. | .. | 49 | .. | .. | | | | |
| Guinée-Bissau | 3 | 18 | 13 | .. | .. | 227 | .. | .. | .. | .. | 11 | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Kenya | 566 | 734 | 888 | .. | 4 | 22 | 11 | -4 | 975 | 1 266 | 1 878 | .. | 5 | 17 | 14 | -1 | | | | |
| Lesotho | 29 | 29 | 20 | 13 | -1 | -3 | 4 | -14 | 30 | .. | .. | .. | .. | -5 | .. | .. | | | | |
| Liberia | .. | 120 | 144 | 46 | .. | .. | 30 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Libye | 3 | 147 | .. | .. | .. | 46 | -37 | .. | 9 | 186 | .. | .. | .. | 64 | -35 | .. | | | | |
| Madagascar | 72 | 259 | 536 | .. | .. | 16 | 23 | .. | 114 | 271 | 540 | .. | .. | 9 | 23 | .. | | | | |
| Malawi | 24 | 29 | 31 | 35 | 1 | 10 | 3 | 0 | 28 | 45 | 35 | 39 | 2 | 4 | -4 | -1 | | | | |
| Mali | 24 | 205 | 186 | .. | 14 | 0 | 23 | 3 | 27 | 209 | 189 | .. | 14 | 1 | 25 | 2 | | | | |
| Mauritanie | 18 | .. | 42 | 29 | .. | 21 | .. | .. | .. | 47 | 31 | .. | .. | .. | .. | .. | | | | |
| Maurice | 477 | 1 159 | 1 433 | 1 432 | 8 | 4 | 20 | -2 | 665 | 1 494 | 1 725 | 1 679 | 7 | 2 | 16 | -3 | | | | |

| | RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL | | | RECETTES D'EXPORTATION DU TOURISME | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-----|-------|-------|--------|--------|--------|-----|----|-----|-----|----|
| | TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS | | | TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS | | | | | | | | | | | | | |
| | Moyenne | Taux de croissance annuels moyens | Recettes du tourisme international | Moyenne | Taux de croissance annuels moyens | Recettes d'exportation du tourisme | | | | | | | | | | | |
| Maroc | 1 540 | 6 249 | 5 999 | 11 | 8 | 17 | -1 | 1 727 | 7 380 | 8 635 | 7 534 | 11 | 7 | 18 | -2 | | |
| Mozambique | 57 | 156 | 183 | 193 | .. | 14 | 14 | .. | 170 | 212 | 202 | .. | .. | 17 | 9 | .. | |
| Namibie | 298 | 387 | 457 | 378 | 4 | 2 | 4 | -8 | .. | 466 | 572 | 472 | .. | .. | 11 | -7 | |
| Niger | 22 | 50 | 53 | .. | 52 | .. | 22 | .. | 27 | 53 | 55 | .. | .. | .. | 24 | .. | |
| Nigeria | 39 | 255 | 564 | 412 | 20 | 42 | 106 | -5 | 67 | 411 | 636 | 470 | 16 | 22 | 87 | -4 | |
| Rwanda | 11 | 130 | 283 | 318 | 27 | 127 | 51 | 6 | 12 | 154 | 329 | 407 | .. | 82 | 46 | .. | |
| Sao Tomé-et-Principe | 4 | 7 | 29 | 52 | .. | 1 | 57 | .. | .. | 44 | 52 | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Sénégal | 165 | 392 | 434 | .. | 8 | 1 | 37 | -2 | 171 | 481 | 492 | .. | 8 | 3 | 29 | -2 | |
| Seychelles | 141 | 264 | 377 | 392 | 7 | 2 | 20 | 11 | 198 | 349 | 443 | 483 | 5 | -4 | 16 | 9 | |
| Sierra Leone | 26 | 36 | 48 | 23 | 6 | -54 | -18 | -3 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Somalie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Afrique du Sud | 2 612 | 8 093 | 9 524 | 8 259 | 10 | 10 | 3 | -1 | 3 158 | 9 311 | 10 715 | 9 140 | 9 | 9 | 3 | -1 | |
| Soudan du Sud | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Soudan | 6 | 238 | 673 | 949 | 38 | -38 | 37 | 66 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | |
| Swaziland | 43 | 53 | 20 | 14 | -2 | 0 | -34 | -17 | 48 | 53 | 20 | 14 | -3 | -1 | -34 | -15 | |
| Togo | 12 | 29 | 115 | .. | 17 | -3 | 29 | 9 | 15 | 33 | 220 | .. | .. | .. | 22 | 5 | |
| Tunisie | 1 580 | 2 487 | 2 173 | 1 381 | 3 | 2 | 11 | 6 | 1 893 | 3 270 | 2 841 | 1 869 | .. | 2 | 12 | 5 | |
| Ouganda | 119 | 406 | 1 055 | 1 149 | 15 | 22 | 10 | -4 | .. | 417 | 1 075 | 1 171 | 4 | .. | 12 | -4 | |
| République-Unie de Tanzanie | 428 | 1 066 | 1 739 | 2 231 | 9 | -10 | 17 | 14 | 374 | 1 082 | 1 781 | 2 253 | .. | .. | 16 | 14 | |
| Zambie | 35 | 524 | 567 | 660 | .. | .. | 8 | 5 | .. | 185 | 274 | 774 | 886 | 11 | 1 | 40 | 8 |
| Zimbabwe | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| CEN-SAD | 7 319 | 20 927 | 21 579 | 15 999 | 8 | 5 | 16 | -3 | 8 656 | 24 146 | 25 257 | 17 979 | 8 | 6 | 18 | -3 | |
| COMESA | 4 555 | 12 884 | 14 108 | 11 047 | 8 | 5 | 16 | -7 | 5 863 | 14 827 | 16 339 | 11 580 | 8 | 4 | 18 | -11 | |
| CAE | 1 124 | 2 336 | 3 968 | 3 700 | 9 | 15 | 4 | .. | 1 175 | 2 920 | 4 983 | 3 834 | 10 | 31 | 16 | 2 | |
| CEEAC | 116 | 407 | 1 481 | 1 217 | 18 | 15 | 16 | 17 | 286 | 416 | 1 439 | 1 227 | 10 | 1 | 14 | 20 | |
| CEDEAO | 589 | 2 622 | 3 257 | 1 926 | 12 | 12 | 24 | 0 | 626 | 2 851 | 3 629 | 2 075 | 12 | 26 | 25 | -1 | |
| IGAD | 721 | 1 606 | 2 979 | 2 129 | 10 | 21 | 17 | -4 | 1 201 | 2 527 | 3 947 | 1 171 | 9 | 12 | 18 | -20 | |
| SHAC | 4 334 | 12 742 | 16 708 | 15 718 | 10 | 7 | 7 | 2 | 4 794 | 14 255 | 18 630 | 17 289 | 10 | 10 | 7 | 2 | |
| UMA | 3 186 | 9 119 | 9 420 | 7 717 | 8 | 5 | 14 | 1 | 3 629 | 11 255 | 11 829 | 9 791 | 9 | 5 | 14 | 0 | |
| Afrique de l'Est | 1 929 | 4 983 | 7 344 | 6 443 | 9 | 17 | -3 | .. | 2 613 | 6 998 | 9 591 | 7 123 | 9 | 13 | 18 | -8 | |
| Afrique centrale | 116 | 406 | 1 479 | 1 215 | 18 | 16 | 17 | .. | 284 | 414 | 1 435 | 1 223 | 10 | 1 | 14 | 20 | |
| Afrique du Nord | 6 218 | 18 040 | 18 037 | 14 702 | 8 | 3 | 16 | -3 | 7 010 | 20 697 | 20 514 | 16 657 | 8 | 3 | 17 | -4 | |
| Afrique australe | 3 123 | 9 117 | 10 915 | 9 612 | 9 | 2 | -1 | .. | 3 386 | 10 389 | 12 205 | 10 576 | 9 | 8 | 3 | -1 | |
| Afrique de l'Ouest | 607 | 2 622 | 3 288 | 1 955 | 12 | 13 | 24 | 0 | 626 | 2 851 | 3 665 | 2 106 | 13 | 26 | 25 | 0 | |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de l'OMT.

a. La valeur des recettes est donnée en prix courants.

Tableau 3

Afrique : Recettes d'exportation du tourisme en pourcentage du total des exportations et du total des exportations de services, 1995-2014 (Moyennes)

| | RECETTES D'EXPORTATION DU TOURISME EN POURCENTAGE DU TOTAL DES EXPORTATIONS | | | RECETTES D'EXPORTATION DU TOURISME EN POURCENTAGE DU TOTAL DES EXPORTATIONS DE SERVICES | | |
|----------------------------------|---|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 |
| Total Afrique | 9 | 8 | 7 | 46 | 53 | 46 |
| Algérie | .. | 1 | 0 | .. | 15 | 9 |
| Angola | 1 | 0 | 2 | 20 | 71 | 93 |
| Bénin | 11 | 14 | 8 | 46 | 63 | 39 |
| Botswana | 6 | 10 | 11 | 68 | 84 | 73 |
| Burkina Faso | .. | 9 | 6 | .. | 72 | 35 |
| Burundi | 2 | 2 | 2 | 20 | 4 | 4 |
| Cabo Verde | 44 | 26 | 24 | 50 | 26 | 25 |
| Cameroun | 5 | 5 | 9 | 26 | 50 | 76 |
| Republique centrafricaine | 1 | 5 | 6 | 5 | 18 | 16 |
| Tchad | 8 | .. | .. | 45 | .. | .. |
| Comores | 52 | 48 | 41 | 63 | 57 | 53 |
| Congo | 1 | .. | .. | 13 | .. | .. |
| Côte d'Ivoire | 2 | 1 | 1 | 19 | 11 | 19 |
| République démocratique du Congo | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Djibouti | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Égypte | 27 | 25 | 18 | 38 | 50 | 43 |
| Guinée équatoriale | 1 | .. | .. | 66 | .. | .. |
| Érythrée | 38 | .. | .. | 64 | .. | .. |
| Éthiopie | 19 | 31 | 30 | 44 | 60 | 68 |
| Gabon | 3 | 0 | .. | 44 | 9 | .. |
| Gambie | 68 | 63 | 43 | 83 | 70 | 70 |
| Ghana | 5 | 17 | 7 | 44 | 61 | 42 |
| Guinée | 1 | 0 | 0 | 4 | 2 | 2 |
| Guinée-Bissau | .. | .. | 5 | .. | .. | 28 |
| Kenya | 25 | 19 | 18 | 51 | 48 | 40 |
| Lesotho | 13 | .. | .. | 55 | .. | .. |
| Libéria | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Libye | 0 | 0 | .. | 28 | 55 | .. |
| Madagascar | 14 | 14 | 18 | 41 | 31 | 43 |
| Malawi | 5 | 6 | 3 | 84 | 64 | 35 |
| Mali | 5 | 11 | 6 | 31 | 59 | 46 |
| Mauritanie | .. | .. | 2 | .. | .. | 23 |
| Maurice | 26 | 35 | 30 | 75 | 74 | 55 |
| Maroc | 18 | 27 | 23 | 68 | 59 | 56 |
| Mozambique | .. | 6 | 5 | .. | 39 | 34 |
| Namibie | .. | 14 | 10 | .. | 89 | 61 |
| Niger | 8 | 7 | 3 | 72 | 54 | 38 |
| Nigéria | 0 | 1 | 1 | 9 | 21 | 25 |

Tableau 3 (suite)

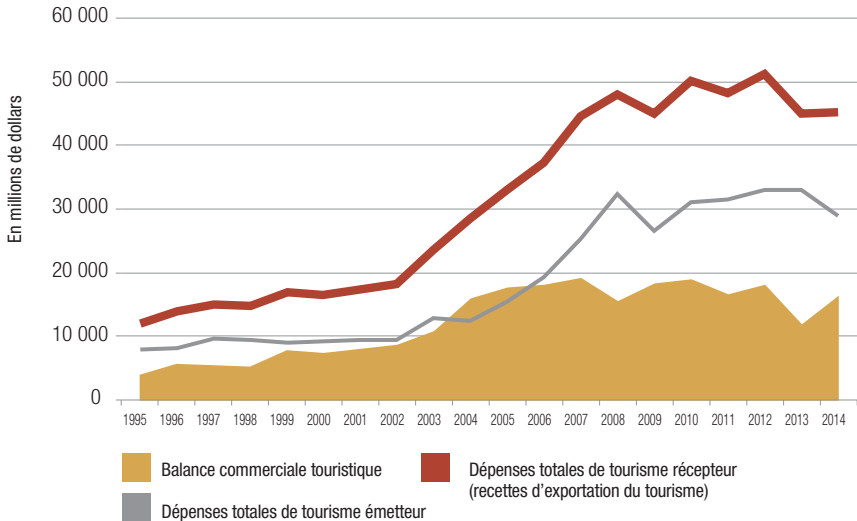
| | RECETTES D'EXPORTATION DU TOURISME EN POURCENTAGE DU TOTAL DES EXPORTATIONS | | | RECETTES D'EXPORTATION DU TOURISME EN POURCENTAGE DU TOTAL DES EXPORTATIONS DE SERVICES | | |
|---|---|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 |
| Rwanda | 12 | 36 | 30 | 35 | 61 | 67 |
| Sao Tomé-et-Principe | .. | .. | 89 | .. | .. | 122 |
| Sénégal | 12 | 18 | 13 | 41 | 48 | 39 |
| Seychelles | 55 | 43 | 36 | 78 | 81 | 63 |
| Sierra Leone | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Somalie | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Afrique du Sud | 9 | 13 | 9 | 62 | 69 | 62 |
| Soudan du Sud | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Soudan* | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Swaziland | 5 | 3 | 1 | 44 | 17 | 8 |
| Togo | 3 | 4 | 12 | 16 | 15 | 45 |
| Tunisie | 23 | 17 | 13 | 72 | 70 | 59 |
| Ouganda | .. | 23 | 24 | .. | 65 | 51 |
| République-Unie de Tanzanie | 29 | 28 | 22 | 67 | 65 | 61 |
| Zambie | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Zimbabwe | 8 | 11 | 20 | .. | 92 | 199 |
| CLASSIFICATIONS RÉGIONALES | | | | | | |
| Afrique de l'Est | 16 | 19 | 15 | 45 | 55 | 45 |
| Afrique centrale | 2 | 1 | 1 | 24 | 15 | 27 |
| Afrique du Nord | 14 | 10 | 9 | 47 | 52 | 45 |
| Afrique australe | 9 | 12 | 9 | 58 | 69 | 62 |
| Afrique de l'Ouest | 2 | 3 | 2 | 22 | 37 | 34 |
| COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES | | | | | | |
| CEN-SAD | 12 | 10 | 8 | 45 | 51 | 44 |
| COMESA | 15 | 12 | 11 | 42 | 50 | 41 |
| EAC | 20 | 23 | 21 | 44 | 56 | 48 |
| ECCAS | 2 | 1 | 1 | 24 | 15 | 27 |
| ECOWAS | 2 | 3 | 2 | 22 | 38 | 34 |
| IGAD | 18 | 13 | 13 | 44 | 48 | 33 |
| SADC | 9 | 9 | 8 | 53 | 64 | 60 |
| UMA | 9 | 7 | 7 | 60 | 55 | 49 |

Sources : UNCTAD, 2017 (pour le total des recettes à l'exportation) ; UNWTO, 2017a (pour les recettes d'exportation du tourisme).

* Le Soudan du Sud a fait partie du Soudan jusqu'en 2011.

Figure 2

Total des recettes du tourisme récepteur et émetteur, 1995-2014



Source : D'après UNWTO, 2017.

La contribution du tourisme au PIB et à l'emploi témoigne de l'importance du secteur sur le plan économique. La contribution totale du secteur du tourisme⁶ au PIB du continent a doublé, passant de 69 milliards de dollars entre 1995 et 1998 à 153 milliards de dollars entre 2005 et 2008 et atteignant 166 milliards de dollars entre 2011 et 2014 (tableau 4)⁷. En part du PIB, le tourisme a représenté 6,8 % du PIB de l'Afrique en 1995-1998, 9,6 % en 2005-2008 et 8,5 % en 2011-2014. Sa contribution directe au PIB s'est établie à 2,9 % en 1995-1998, 4 % en 2005-2008 et 3,5 % en 2011-2014. Comme on l'a vu, le secteur a connu une forte expansion jusqu'à la crise financière ; il a apporté sa contribution la plus forte en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

6 Voir le glossaire pour la définition de la contribution totale et de la contribution directe au PIB et à l'emploi.

7 La contribution du tourisme au PIB est exprimée en prix constants (2005).

Tableau 4

Afrique : Contribution directe et totale du tourisme au produit intérieur brut, 1995-2015

(Moyennes)

| | EN MILLIONS DE DOLLARS, EN PRIX RÉELS | | | | PART DU PIB RÉEL | | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------|------------|------------|
| | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 | 1995-1998 | 2005-2008 | 2011-2014 | 2015 |
| CONTRIBUTION TOTALE | | | | | | | | |
| Total Afrique | 69 191 | 153 514 | 166 319 | 177 988 | 6.8 | 9.6 | 8.5 | 8.3 |
| Afrique de l'Est | 9 148 | 19 814 | 26 791 | 30 088 | 8.5 | 12 | 10.9 | 10.7 |
| Afrique centrale | 2 240 | 5 050 | 7 344 | 8 676 | 3.3 | 3.9 | 4.0 | 4.2 |
| Afrique du Nord | 33 949 | 77 503 | 74 882 | 75 260 | 8.6 | 12.9 | 11.1 | 10.6 |
| Afrique australe | 12 720 | 27 129 | 31 131 | 33 668 | 6.4 | 9.4 | 9.3 | 9.6 |
| Afrique de l'Ouest | 11 135 | 24 018 | 26 171 | 30 295 | 4.9 | 6.0 | 4.9 | 5.0 |
| CONTRIBUTION DIRECTE | | | | | | | | |
| Total Afrique | 29 845 | 65 035 | 69 755 | 73 453 | 2.9 | 4.0 | 3.5 | 3.4 |
| Afrique de l'Est | 3 858 | 8 061 | 10 851 | 12 235 | 3.6 | 4.9 | 4.5 | 4.4 |
| Afrique centrale | 930 | 2 187 | 3 161 | 3 750 | 1.3 | 1.7 | 1.7 | 1.8 |
| Afrique du Nord | 15 772 | 35 985 | 34 696 | 34 364 | 4.0 | 6.0 | 5.2 | 4.9 |
| Afrique australe | 4 249 | 8 615 | 9 821 | 10 508 | 2.1 | 3.0 | 3.0 | 3.0 |
| Afrique de l'Ouest | 5 036 | 10 186 | 11 226 | 12 596 | 2.2 | 2.6 | 2.1 | 2.1 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données du World Travel and Tourism Council.[1]

[1] Le World Travel and Tourism Council fournit des estimations concernant la part des voyages et du tourisme dans le PIB et l'emploi. Il établit une distinction entre voyages et tourisme, mais dans le présent rapport, le terme « tourisme » englobe aussi les voyages. C'est pourquoi il y est donc question de la contribution du tourisme au PIB et à l'emploi.

Le tableau 5 décrit la contribution totale moyenne du tourisme au PIB pour la période 2011-2014 par pays et par catégorie de pays. Dans 18 pays africains, cette part est supérieure à 10 %, ce qui témoigne de l'importance du tourisme pour l'économie de ces pays. Ce groupe comprend tous les petits États insulaires en développement d'Afrique, quatre pays en développement sans littoral, huit pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés et cinq pays qui ne font partie d'aucune de ces catégories (Égypte, Kenya, Maroc, Namibie et Tunisie). Il s'ensuit que le tourisme est un secteur clef dans différentes catégories de pays, mais surtout dans les petits États insulaires en développement d'Afrique. En fait, les trois pays où le tourisme contribue le plus au PIB sont des petits États insulaires en développement ; il s'agit des Seychelles (62 %), de Cabo Verde (43 %) et de Maurice (27 %). Cabo Verde, Djibouti, Gambie, Madagascar, Maurice, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles, qui sont pour la plupart de petits pays, comptent également parmi les plus dépendants des exportations de services (UNCTAD, 2015a).

Tableau 5

Contribution totale du tourisme au produit intérieur brut par catégorie de pays, 2011-2014

| PAYS | PART DU TOURISME DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL (MOYENNE 2011-2014) | | CATÉGORIE DE PAYS |
|----------------------------------|--|------|-------------------------------------|
| Algérie | 6.5 | | |
| Angola | 4.0 | PMA | |
| Bénin | 6.0 | PMA | |
| Botswana | 11.3 | | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Burkina Faso | 3.5 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Burundi | 5.6 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Cabo Verde | 43.4 | PEID | |
| Cameroun | 6.6 | | |
| République centrafricaine | 6.4 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Tchad | 3.8 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Comores | 11.9 | PEID | PMA |
| République démocratique du Congo | 1.7 | PMA | |
| Congo | 4.3 | | |
| Côte d'Ivoire | 5.0 | | |
| Djibouti | .. | PMA | |
| Égypte | 12.5 | | |
| Guinée équatoriale | .. | PMA | |
| Érythrée | .. | PMA | |
| Éthiopie | 10.6 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Gabon | 2.4 | | |
| Gambie | 20.5 | PMA | |
| Ghana | 7.7 | | |
| Guinée | 4.5 | PMA | |
| Guinée-Bissau | .. | PMA | |
| Kenya | 10.9 | | |
| Lesotho | 13.2 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Libéria | .. | PMA | |
| Libye | 6.6 | | |
| Madagascar | 12.3 | PMA | |
| Malawi | 7.1 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Mali | 9.4 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Mauritanie | .. | PMA | |
| Maurice | 26.7 | PEID | |
| Maroc | 18.4 | | |
| Mozambique | 7.2 | PMA | |
| Namibie | 14.7 | | |
| Niger | 3.3 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Nigéria | 4.0 | | |
| Rwanda | 8.7 | PMA | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |

Tableau 5 (suite)

| PAYS | PART DU TOURISME DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL (MOYENNE 2011-2014) | | CATÉGORIE DE PAYS |
|-----------------------------|--|------|---|
| Sao Tomé-et-Principe | 15.9 | PEID | PMA |
| Sénégal | 11.4 | | PMA |
| Seychelles | 61.5 | PEID | |
| Sierra Leone | 5.6 | | PMA |
| Somalie | .. | | PMA |
| Afrique du Sud | 9.1 | | |
| Soudan du Sud | .. | | PMA PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Soudan | 5.1 | | PMA |
| Swaziland | 4.3 | | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Togo | 8.9 | | PMA |
| Ouganda | 8.5 | | PMA PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| République-Unie de Tanzanie | 11.0 | | PMA |
| Tunisie | 15.1 | | |
| Zambie | 6.3 | | PMA PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |
| Zimbabwe | 10.9 | | PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant du World Travel and Tourism Council.

Les pays qui dépendent le moins du tourisme, c'est-à-dire les pays où la part du tourisme dans le PIB est égale ou inférieure à 4 %, étaient, dans l'ordre : la République démocratique du Congo, le Gabon, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad, le Nigéria et l'Angola. Tous ces pays, à l'exception du Burkina Faso, font partie des 20 principaux pays africains exportateurs de pétrole. Toutefois, pendant la période 2011-2014, l'Angola (17 %), la République démocratique du Congo (15 %) et le Nigéria (14 %) faisaient partie des pays où la contribution du tourisme au PIB a enregistré la progression la plus rapide, avec Sao Tomé-et-Principe (21 % par an) et le Soudan/Soudan du Sud (16 %), en partant, il est vrai, d'un niveau assez bas.

Le tableau 5 montre également que les pays où le tourisme représente une part importante du PIB dépendent généralement davantage des marchés sources non africains. En 2011-2014, les visiteurs internationaux qui se sont rendus dans les pays les plus dépendants du tourisme (à savoir les Seychelles, Cabo Verde, Maurice, la Gambie et le Maroc) venaient, pour plus de 85 % d'entre eux, de pays non africains. La dépendance du tourisme à l'égard des marchés extérieurs à l'Afrique est également marquée dans la sous-région d'Afrique du Nord, où plus de 8 touristes internationaux sur 10 sont originaires d'un pays non africain. En revanche, en Afrique subsaharienne, seul un touriste international sur trois environ ne réside pas en Afrique. Il s'ensuit que la proximité avec l'Europe est cruciale pour le marché touristique de l'Afrique du Nord, de Cabo Verde et de la Gambie, étant donné que plusieurs de ces destinations sont spécialisées dans les produits touristiques fondés sur les vacances à la plage et les visites de monuments historiques.

Tableau 6

Afrique : Contribution directe et contribution totale à l'emploi dans le tourisme, 1995-2014

| | EMPLOIS DANS LE TOURISME (EN MILLIERS) | PART DU TOTAL DES EMPLOIS (EN POURCENTAGE) | CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DES EMPLOIS DANS LE TOURISME (EN POURCENTAGE) |
|--|---|--|--|
| CONTRIBUTION DIRECTE DU TOURISME À L'EMPLOI | | | |
| 1995-1998 | 4 505 | 2,2 | 5,2 |
| 2005-2008 | 8 654 | 3,3 | 2,5 |
| 2011-2014 | 8 845 | 2,9 | 0,3 |
| CONTRIBUTION TOTALE DU TOURISME À L'EMPLOI | | | |
| 1995-1998 | 10 513 | 5,2 | 5,7 |
| 2005-2008 | 20 466 | 7,9 | 4,4 |
| 2011-2014 | 21 188 | 7,1 | 1,0 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant du World Travel and Tourism Council.

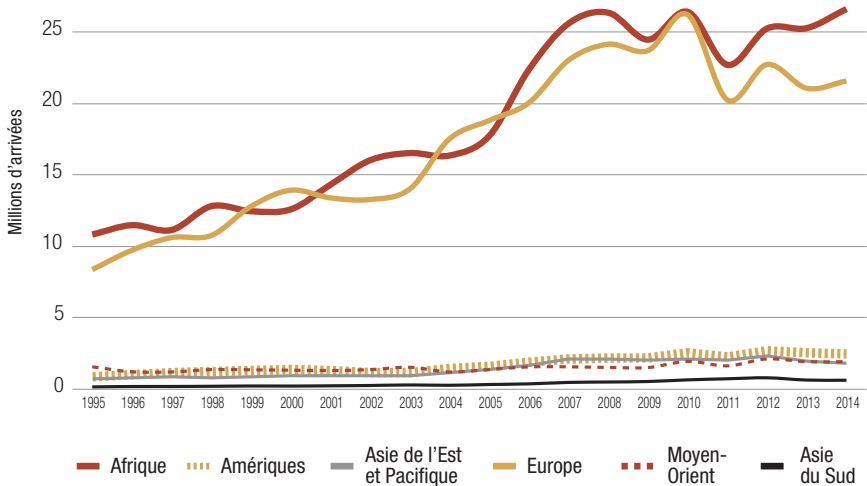
La figure 3 met en évidence que pour le continent dans son ensemble, les marchés africain et européen sont les principales sources du tourisme. Une ventilation détaillée des flux touristiques par zone géographique d'origine est présentée au chapitre 4, où apparaît l'importance croissante du marché intra-africain et des marchés intrarégionaux.

Le tourisme est devenu un secteur d'activité important en Afrique, qui employait directement plus de 8,8 millions de personnes sur la période 2011-2014, contre 4,5 millions de personnes sur la période 1995-1998 (tableau 6). Si l'on tient compte des emplois indirects, le tourisme représente plus de 21 millions d'emplois sur la période 2011-2014, soit près d'un sur 14 à l'échelle du continent (7,1 %). Le rythme des créations d'emplois a cependant diminué au cours de la période à l'examen, passant de 5,2 % par an pour la période 1995-1998 à 2,5 % pour la période 2005-2008 et à 0,3 % pour la période 2011-2014 (sous forme de contribution directe). Plusieurs facteurs expliquent cette diminution : le ralentissement de la croissance économique du continent lié à la fin de l'envolée des prix des matières premières, le Printemps arabe et la crise sanitaire provoquée par la flambée d'Ebola.

Figure 3

Afrique : Répartition géographique des marchés sources, 1995-2014

(En millions d'arrivées internationales)



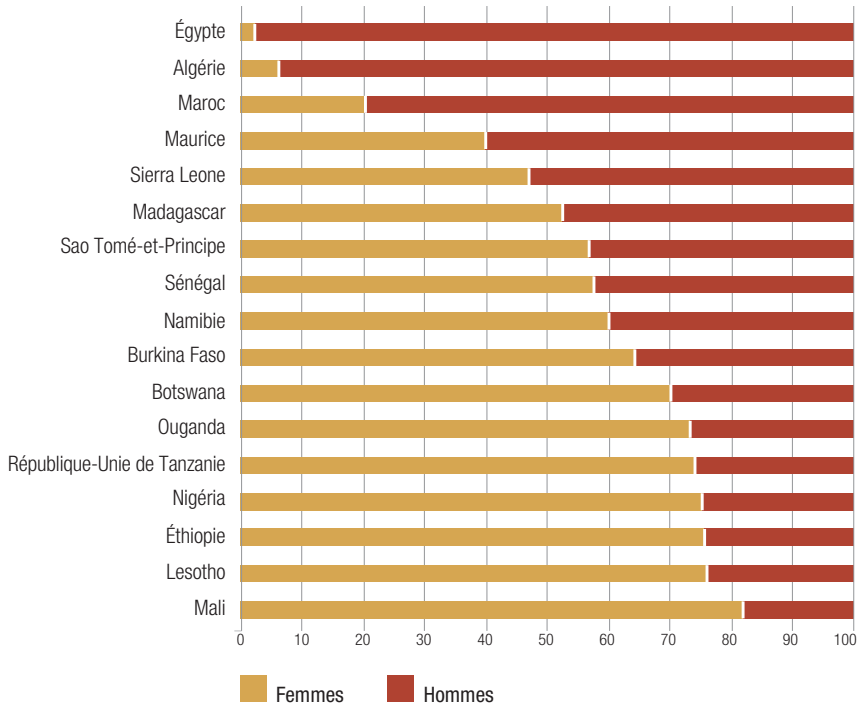
Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de l'OMT.

Les femmes participent de manière notable au secteur du tourisme en Afrique, comme c'est le cas à l'échelle de la planète. Selon les données mondiales, les femmes occupent environ la moitié des emplois du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (UNWTO and UN Women, 2011)⁸. Cette tendance vaut également pour l'Afrique, où 47 % des salariés du secteur sont des femmes. D'après une étude menée par l'OMT auprès de 172 pays, le Mali enregistrerait la proportion la plus élevée de femmes (82 % des emplois de l'hôtellerie et de la restauration). Sauf en Afrique du Nord, ce secteur emploie beaucoup de femmes en Afrique et peut donc contribuer à une croissance plus inclusive (voir le chapitre 3 pour plus de détails). La figure 4 présente la proportion d'emplois dans ce secteur qui sont occupés par des femmes dans les pays africains pour lesquels des données sont disponibles pour au moins une année entre 2000 et 2012.

8 Des données ventilées par sexe ne sont pas disponibles pour l'ensemble des emplois liés au tourisme. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est donc utilisé comme substitut.

Figure 4

Ventilation par sexe des salariés du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, 2000-2012^a



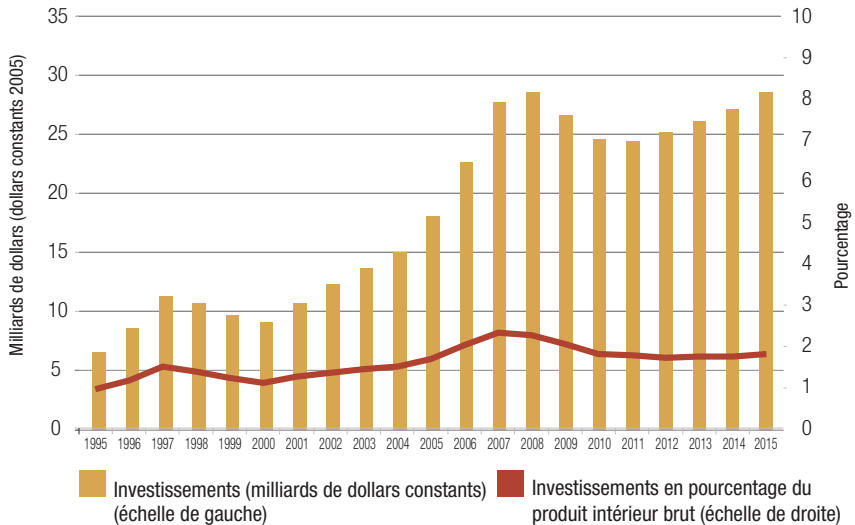
Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de l'OMT.

^a Les données disponibles sur l'année la plus récente ont été utilisées pour chaque pays.

Des investissements sont nécessaires au développement du secteur touristique. La figure 5 montre que l'investissement a fortement progressé de l'an 2000 jusqu'à la crise financière, s'élevant en moyenne à 26 milliards de dollars par an au cours de la période 2011-2014, soit 1,8 % du PIB. L'investissement en capital dans le tourisme comprend les dépenses d'investissement de tous les secteurs liés au voyage et au tourisme, y compris celles engagées par d'autres secteurs dans des biens d'équipement touristiques tels que de nouveaux lieux d'hébergement touristique, du matériel de transport de passagers, des restaurants et des installations de loisirs à usage touristique.

Figure 5

Investissements dans le tourisme en milliards de dollars constants et en proportion du produit intérieur brut, 1995-2015



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant du World Travel and Tourism Council.

On considère souvent que le tourisme est un secteur très sensible aux crises économiques, politiques, climatiques ou sanitaires telles que la crise financière de 2008-2009, le Printemps arabe (2011) ou la récente flambée d'Ebola (encadré 1). Cependant, le rebond rapide des flux et des dépenses touristiques après la crise financière illustre la résilience du secteur. Il s'agit donc de déterminer le niveau de stabilité des recettes touristiques par rapport aux autres flux entrants externes.

Les recettes touristiques semblent être une source de flux externes plus stables que l'investissement étranger direct (IED) et les envois de fonds. Le tableau 7 montre les taux de croissance annuels de trois types de flux de capitaux (l'aide publique au développement, les envois de fonds et les flux nets d'IED) et de deux catégories de flux commerciaux (les revenus tirés des matières premières et les exportations de produits manufacturés), après retraitement des valeurs aberrantes⁹. Le même exercice a été mené pour les recettes d'exportation du tourisme et les dépenses afférentes au transport international de voyageurs. Les données couvrent la période allant de 1995 à 2014 et portent sur un échantillon de 35 pays africains pour lesquels des données existaient pour les sept variables étudiées.

9 Près de 5 % des données étudiées ont été considérées comme aberrantes (c'est-à-dire avec des coefficients de variation supérieurs à 6,0).

Tableau 7

Degré d'instabilité des flux touristiques entrants par rapport aux autres flux entrants externes

| | COEFFICIENT DE VARIATION |
|---|--------------------------|
| Dépenses afférentes au transport international de voyageurs | -1,63 |
| Recettes d'exportation du tourisme | 1,46 |
| Envois de fonds | 2,72 |
| Aide publique au développement | -0,05 |
| Investissement étranger direct | 5,10 |
| Recettes d'exportation tirées des matières premières | 5,00 |
| Exportations de produits manufacturés | 3,12 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de la CNUCED et de l'OMT.

Le coefficient de variation de la série annuelle des taux de croissance est calculé pour chacun des pays représentés dans le lot de données. D'une façon générale, les recettes d'exportation du tourisme – indicateur le plus complet des recettes touristiques – sont très stables en comparaison des autres recettes d'exportation (tirées des matières premières ou des produits manufacturés), de l'IED et des envois de fonds. De tous les flux de capitaux, seuls ceux de l'aide publique au développement affichent une stabilité supérieure. Les dépenses afférentes au transport international des voyageurs présentent également un faible coefficient de variation. Ainsi, les deux catégories de recettes touristiques se caractérisent par une stabilité et une résilience aux chocs supérieures à celles de la plupart des autres flux externes.

Les faits stylisés sur le tourisme montrent que ce secteur apporte désormais une contribution importante au PIB, à l'emploi et aux exportations de l'Afrique, même si son expansion a ralenti ces dernières années et qu'un recul a vraisemblablement été enregistré en 2015. Cependant, selon l'OMT et le World Travel and Tourism Council – les deux principales institutions mondiales spécialisées dans le tourisme –, le tourisme en Afrique est promis à un bel avenir. L'OMT estime que le nombre des arrivées de touristes sur le continent devrait croître pour atteindre 134 millions d'ici à 2030 (UNWTO, 2016a)¹⁰. Grâce à un taux de croissance annuel de 5 % attendu entre 2010 et 2030, le secteur devrait grandement contribuer à la croissance économique du continent. L'Afrique du Nord devrait rester la première destination touristique, suivie par l'Afrique de l'Est, tandis que la croissance du nombre d'arrivées devrait être la plus forte en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest (5,9 %), ainsi qu'en Afrique de l'Est (5,8 %). Le World Travel and Tourism Council table sur une croissance annuelle de ces secteurs de 5,1 % entre 2016 et 2026. En 2026, les recettes et les exportations s'élèveraient ainsi à respectivement 121,6 et 77,6 milliards de dollars, et le secteur emploierait directement plus de 11 millions de personnes. Ainsi, si son développement est bien maîtrisé, le tourisme pourrait jouer un rôle moteur dans la croissance économique et le développement inclusif.

10 L'OMT classe l'Égypte et la Libye dans la région du Moyen-Orient et non de l'Afrique.

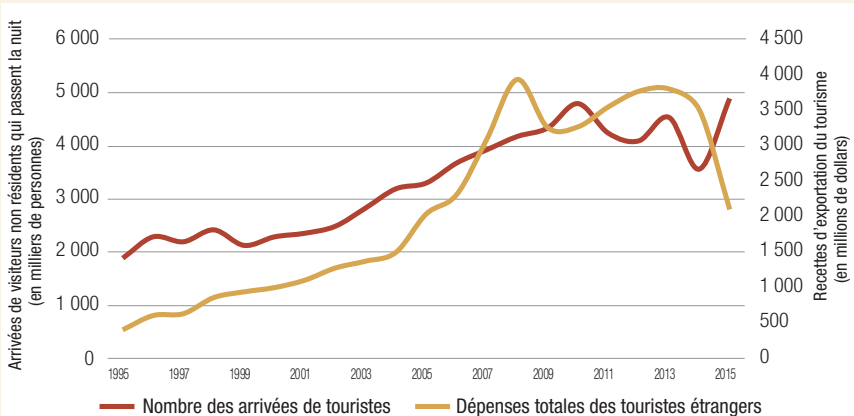
Encadré 1 Les conséquences de la flambée d'Ebola sur le tourisme en Afrique

Les crises et les préoccupations sanitaires ont des répercussions rapides et importantes sur le tourisme, comme c'est le cas pour la plupart des activités et secteurs économiques. En 2014, la flambée d'Ebola en Afrique de l'Ouest a eu un coût très élevé pour les pays concernés, dont les recettes touristiques se sont effondrées. Les conséquences se sont fait sentir dans l'ensemble du continent, le nombre d'arrivées et de réservations ayant baissé dans des pays aussi éloignés de l'épicentre de la flambée que l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie.

En mars 2014, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que les autorités guinéennes avaient confirmé une flambée d'Ebola (United States of America, 2016). Décrite par l'OMS comme la pire situation d'urgence sanitaire publique des temps modernes (World Health Organization, 2014), cette flambée aurait touché environ 28 000¹ personnes, dont 11 000 seraient décédées, les pays les plus frappés étant la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone (World Health Organization, 2016). Dans ces trois pays, la fin de la flambée a été officiellement annoncée en mars 2016 (World Health Organization, 2016). L'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Mali, le Nigéria, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Sénégal ont enregistré un nombre limité de cas sur leur territoire lors de la flambée (United States of America, 2016).

Figure 1 de l'encadré

Afrique de l'Ouest : Nombre d'arrivées et dépenses touristiques, 1995-2015



Sources : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de la CNUCED et de l'OMT.

L'économie de la Guinée, du Libéria, de la Sierra Leone et de la région environnante a été sévèrement touchée par les conséquences de la crise sanitaire. Comme le montre la figure 1 de l'encadré, le nombre d'arrivées de touristes a baissé de près d'un million de 2013 à 2014, tandis que les dépenses touristiques en Afrique de l'Ouest ont chuté d'environ un milliard de dollars depuis la flambée. Le risque d'exposition à la maladie et les facteurs associés ont probablement incité les touristes africains et extérieurs au continent à reporter ou à annuler leur

Encadré 1 (suite)

séjour dans les pays et la région concernés. Le tourisme interne a lui aussi été limité en raison des restrictions de déplacement entre différents districts de la Sierra Leone imposées par le Gouvernement central (Kongoley, 2015).

Heureusement, la fréquentation touristique de la région concernée est repartie rapidement à la hausse. Il en avait été de même après d'autres crises sanitaires majeures telles que l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) qui s'est déclarée en Asie en mars 2003 (Siu et Wong, 2004). Les crises sanitaires n'ont donc pas nécessairement des répercussions durables sur la fréquentation touristique. Cependant, le manque à gagner demeure élevé aussi bien dans le cas de la flambée d'Ebola que dans celui de l'épidémie du SRAS (voir figure ci-dessus).

Il est essentiel de noter que ces effets n'ont pas été limités aux pays ou à la région qui ont connu le plus grand nombre de cas des malades d'Ebola. Le nombre d'arrivées de touristes a fortement baissé dans toute l'Afrique, et l'une des principales agences de réservation de safari a indiqué que pour plus de 500 entreprises de ce secteur, les réservations étaient en baisse d'en moyenne 50 % en septembre 2014 (The New York Times, 2014). Les réservations ont aussi chuté dans des pays éloignés de l'épicentre de la crise tels que l'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie.

Les voyageurs à destination des régions touchées par la flambée d'Ebola couraient un réel risque sanitaire. La méconnaissance des distances considérables qui séparaient les lieux visités et les secteurs touchés par l'épidémie a cependant poussé les touristes à surestimer le risque d'exposition à la maladie. Les touristes internationaux réservent généralement les vols long-courriers plusieurs mois à l'avance ; sachant que les touristes (particulièrement ceux qui viennent d'autres continents) manquent d'information et de connaissances concernant la qualité et l'état de préparation des infrastructures médicales africaines en cas de crise de ce genre, il est peut-être raisonnable de supposer qu'un lieu lointain aurait pu être touché par la maladie au moment d'entreprendre le voyage. Le risque pour les touristes est cependant resté très limité tout au long de la flambée (même pour ceux qui se sont rendus directement dans les zones où des cas avaient été signalés), car la transmission ne se faisait qu'en cas de contact direct avec une personne infectée (World Health Organization, 2014). La perception du danger représenté par la flambée d'Ebola a joué un rôle majeur dans la baisse de la fréquentation touristique. L'existence de nombreuses autres destinations touristiques « sans risque » en dehors du continent africain a également facilité l'annulation des projets de voyage (The Telegraph, 2014).

Plusieurs facteurs expliquent la baisse du nombre d'arrivées de touristes. Tout d'abord, le danger avéré d'exposition combiné à la peur et à l'hystérie provoquées aux États-Unis et au Royaume-Uni par la couverture médiatique des malades non africains ont rebuté certains touristes. Des déplacements individuels ont été reportés, et les organisateurs de manifestations et de conférences ont été encouragés à en modifier le lieu ou à les annuler (BBC News, 2014a), ce qui a probablement découragé certains touristes de se rendre en Afrique.

Ensuite, l'accès aux pays et aux régions touchés a été sévèrement limité en raison de la suspension par plusieurs compagnies des liaisons aériennes internationales et régionales (The Telegraph, 2014) et la fermeture des frontières dans la région, par exemple entre la Guinée et le Sénégal (Bloomberg, 2014).

Encadré 1 (suite)

Enfin, les interdictions de voyager décrétées par plus de 40 pays et de nombreuses entreprises privées, compagnies aériennes et universités ont largement contribué à diminuer le nombre d'arrivées ; il était fortement conseillé aux ressortissants et aux employés de s'abstenir de tout déplacement vers la région touchée, sauf cas de force majeure. Les pays recensés comme présentant un risque moyen d'infection, tels que l'Éthiopie, le Kenya et le Nigéria, ont également été touchés par les interdictions de voyager et les messages visant à décourager les voyageurs.

Durant la crise, 33 pays – dont 15 pays d'Afrique – ont également limité la délivrance de visas ou interdit l'entrée à des voyageurs en provenance de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone (CNN, 2014). Ainsi, l'Afrique du Sud a interdit l'accès à son territoire à tous les étrangers en provenance d'un de ces trois pays. Des procédures renforcées de dépistage, à l'efficacité discutable, ont été mises en œuvre dans de nombreux aéroports du monde entier pour tous les voyageurs en provenance d'Afrique de l'Ouest, ce qui a probablement considérablement émué l'intérêt des voyageurs envers cette région.

Un groupe d'experts indépendants de l'Université de Harvard et de la London School of Hygiene and Tropical Medicine s'est réuni en 2015 pour évaluer l'action mondiale contre la crise d'Ebola et a conclu que les restrictions inopportunes des déplacements et des échanges commerciaux figuraient parmi les principales causes de l'ampleur de la flambée et de ses conséquences. La peur des répercussions économiques d'une restriction en matière de voyage peut fortement dissuader la population de signaler aux autorités l'existence de foyers potentiels d'une maladie, aussi bien au début d'une flambée que lors de la progression de l'épidémie dans d'autres régions. La fermeture des frontières, la suspension des liaisons aériennes et les interdictions de voyager ont encore davantage compliqué les opérations de traitement, car elles ont rendu bien plus difficile l'évacuation du personnel soignant infecté et ont limité le nombre de soignants disposés à s'occuper des malades, ainsi que le nombre de personnes qui pouvaient être évacuées des principales zones touchées. Les efforts consentis pour protéger les voyageurs et prévenir la transmission de la maladie dans leurs pays d'origine pourraient avoir affaibli les tentatives visant à enrayer la propagation de la maladie (Harvard-London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2015).

Les répercussions de la flambée d'Ebola sur le tourisme dans la région concernée de l'Afrique de l'Ouest et sur l'ensemble du continent africain ont été très importantes, notamment sur les recettes touristiques, ce qui pénalisera pendant longtemps le secteur. Les principaux facteurs à l'origine de ce déclin ont été la menace sanitaire réelle, ainsi que la peur, les difficultés d'accès et les interdictions de voyager. Il est probable que ces dernières aient exacerbé la gravité de la crise en dissuadant les parties prenantes locales et nationales de signaler de nouveaux cas de la maladie et en limitant les efforts de contrôle et de traitement. Il est donc important de mieux sensibiliser les touristes individuels, les entreprises et les gouvernements quant au niveau réel des risques encourus par les voyageurs afin d'éviter lors de futures crises de mettre en danger des économies, des moyens de subsistance et la santé publique.

⁷ Il est communément admis que le nombre réel de personnes atteintes et celui des décès sont supérieurs ; ces chiffres sont donc probablement sous-estimés en raison de la sous-déclaration des cas suspects (The New York Times, 2014).

1.3 La place du tourisme dans les plans nationaux de développement

Dans la section précédente a été présenté un aperçu de l'importance économique du secteur touristique en Afrique, qui montre que celui-ci a connu une forte expansion entre les années 1995-1998 et 2005-2008. Même si la crise financière mondiale a eu des effets négatifs, le secteur du tourisme s'est rapidement redressé, avant de connaître, plus récemment, une légère contraction. D'une façon générale, les statistiques montrent que le tourisme contribue de manière notable à la croissance économique, au PIB, à l'emploi et aux exportations du continent africain. Cependant, le poids du secteur touristique varie considérablement selon les pays et les sous-régions.

Cette section est consacrée au statut conféré au tourisme dans les plans nationaux et aux ambitions des gouvernements pour le développement de ce secteur. L'importance accordée au tourisme y est soulignée, ainsi que l'évolution que devrait connaître le secteur.

1.3.1 Bref inventaire des politiques nationales du tourisme dans les pays africains

Les plans nationaux de développement exposent la vision qu'ont les pays de leur avenir et définissent les orientations générales et les priorités sectorielles à mettre en œuvre. Dresser l'inventaire de l'importance accordée aux différents secteurs dans les plans nationaux est une façon d'évaluer le rôle qui leur est dévolu en tant que vecteur de développement et d'amélioration de la vie des citoyens, ainsi que les perspectives de croissance et d'investissement dans ces secteurs. C'est pourquoi un état des lieux non exhaustif a été dressé pour examiner la place accordée au tourisme dans les plans nationaux de 49 pays africains¹¹.

Tous les pays africains concernés souhaitent étoffer leur secteur touristique et lui faire jouer un rôle dans leur développement, puisque tous les plans nationaux mentionnent le tourisme. Cependant, le degré de planification du développement du secteur varie grandement d'un pays à l'autre. L'état des lieux a donc servi à évaluer la clarté et le degré de planification des programmes touristiques dans le contexte des stratégies nationales de développement.

Sur la base de ce critère, les plans nationaux peuvent être classés en trois groupes :

Groupe 1. Les plans qui fixent des objectifs au secteur touristique.

- Par exemple, il est dit dans le rapport Vision « Burundi 2025 » qu'une « politique de développement du tourisme sera élaborée et aura pour objectif de mettre à

11 L'étude de la CNUCED a été principalement axée sur les plans nationaux de développement ; lorsque ces plans n'avaient pas été finalisés ou intégralement mis en œuvre, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ou des documents similaires ont été utilisés.

jour les infrastructures touristiques et les modalités pratiques de son organisation matérielle ».

Groupe 2. Les plans qui fixent des objectifs et/ou qui planifient des mesures en vue de les atteindre.

- Par exemple, selon le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Guinée-Bissau (2011-2015), parmi les principales interventions proposées figure la formation des jeunes dans des écoles de tourisme pour les préparer à occuper un emploi dans le domaine de l'écotourisme.

Groupe 3. Les plans qui fixent des objectifs et/ou des orientations et font état de plans détaillés de mise en œuvre.

- Par exemple, le deuxième plan à moyen terme (2013-2017) du Kenya comporte des programmes détaillés consacrés au développement du tourisme (par exemple, le Niche Products Programme et la Premium Parks Initiative), ainsi qu'un budget et un plan d'action détaillés.

Après l'étude des plans nationaux de développement des 49 pays concernés, 11 ont été classés dans le groupe 1, 27 dans le groupe 2, et 11 dans le groupe 3¹².

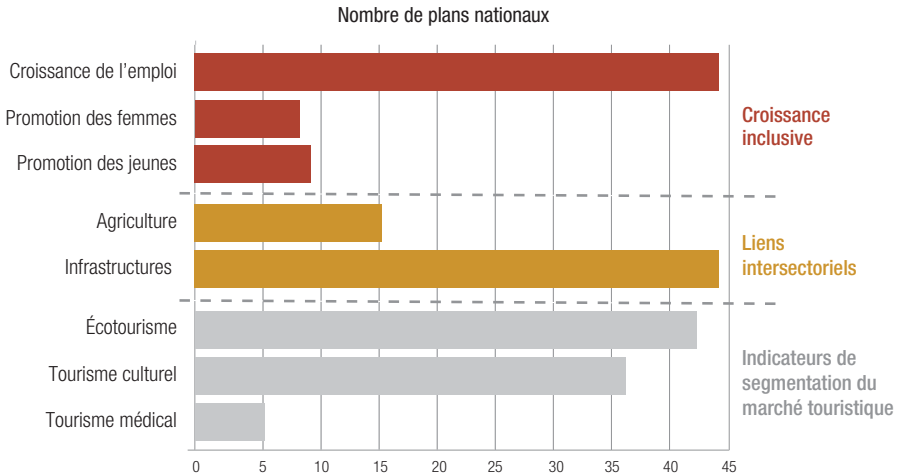
Dans les plans nationaux de développement, les sections consacrées au tourisme diffèrent de par leur degré de planification, mais leur contenu est largement identique. Elles portent sur les diverses possibilités de diversification des activités touristiques et des liens généraux qui existent entre le tourisme et un développement économique inclusif (voir fig. 6). Dans plus de 40 plans, cet aspect est évoqué ainsi que les répercussions potentielles du tourisme sur l'emploi. Plusieurs plans font également référence à la place des femmes et des jeunes de 15 à 24 ans dans le secteur touristique.

Dans de nombreuses sections consacrées au tourisme sont également abordés les liens intersectoriels avec l'agriculture et les infrastructures. Dans quelques plans seulement, un lien est établi entre le développement du tourisme et l'expansion des marchés pour l'agriculture, bien que ce lien soit généralement considéré comme étant particulièrement pertinent et fort. Il s'ensuit que cette relation pourrait être mieux exploitée si celle-ci était établie de façon plus claire dans les grandes orientations. Dans plus de 40 plans, un lien est fait entre le développement des infrastructures et celui du tourisme, et l'importance primordiale de cette relation y est soulignée.

12 La composition des groupes est la suivante : groupe 1 : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Érythrée, Gambie, Libéria, Libye, Madagascar, Mali et Nigéria ; groupe 2 : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Swaziland, Tunisie et Zambie ; groupe 3 : Angola, Botswana, Cabo Verde, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Tchad et Togo.

Figure 6

La place du tourisme dans les stratégies nationales de développement en Afrique : éléments relatifs à une croissance inclusive, aux liens intersectoriels et à la segmentation du marché



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de UNCTAD, 2017, et de l'OMT.

Pour ce qui est de la diversification des activités touristiques, le développement des segments de l'écotourisme et du tourisme culturel est prévu dans respectivement 43 et 47 plans. Le tourisme médical est également mentionné dans plusieurs plans, ce qui montre que ce segment suscite de plus en plus d'intérêt (voir le chapitre 2 pour plus de détails).

Ces conclusions n'apportent pas une preuve concluante de la nature exacte des ambitions et des intentions vis-à-vis du tourisme, puisqu'en plus des plans nationaux de développement, 23 pays africains disposent de documents stratégiques consacrés au tourisme¹³. Par exemple, le plan élaboré par l'Éthiopie – Building on Progress – A Plan for Accelerated and Sustained Development to End Poverty (2005/06/2009/10) – ne mentionne que brièvement les ambitions du pays en la matière, qui sont détaillées dans son plan-cadre 2015-2025 pour un tourisme durable. Le fait qu'il existe des stratégies spécifiques au tourisme explique que les stratégies nationales de développement soient moins détaillées. Le poids du secteur dans les orientations et les allocations budgétaires dépendra donc vraisemblablement de la place qui est la sienne dans les plans nationaux

13 Un plan de stratégie touristique se définit comme suit : a) un plan consacré exclusivement au développement du tourisme ; b) un plan élaboré par l'État africain concerné, seul ou en partenariat.

généraux. Lorsque le tourisme fait l'objet d'une stratégie distincte, il risque de ne pas être considéré comme une priorité nationale puisque cette stratégie pourrait ne pas avoir été approuvée au terme d'un processus de coordination interministérielle et ne pas bénéficier par conséquent d'une allocation budgétaire suffisante au niveau national¹⁴.

D'autres facteurs permettent d'évaluer les ambitions d'un pays en matière de tourisme, tels que l'existence et la qualité d'écoles de tourisme et d'hôtellerie. En tout, 39 pays africains disposent d'au moins une école de ce genre ou d'un département consacré à ces secteurs dans l'une de leurs universités, ce qui témoigne de leur ambition de former une main-d'œuvre qualifiée qui contribuera à la réussite du secteur. Cependant, il apparaît que la qualité et l'accessibilité de ces institutions de formation sont très variables et que davantage d'efforts devront être faits pour que le tourisme puisse bénéficier d'un capital humain suffisant (voir le chapitre 3).

Un autre facteur tient à la façon dont les pays font leur promotion en tant que destination touristique. L'existence d'informations sur la destination est un élément clef. Il apparaît que 29 pays disposent de sites Internet gouvernementaux consacrés au tourisme, et que dans 13 autres pays qui en sont dépourvus, un ou plusieurs sites touristiques sont gérés par le secteur privé. Cette situation laisse à penser que la communication publique en matière de tourisme requiert davantage de ressources, mais aussi que le secteur privé s'intéresse à cette industrie et joue un rôle important dans le développement touristique.

D'une manière générale, la plupart des pays africains ont pris en compte le tourisme dans leur stratégie nationale de développement. Les bases du développement touristique du continent ont été jetées en favorisant l'acquisition des compétences en matière de tourisme et en commercialisant les pays africains comme des destinations de choix. Les possibilités de diversification offertes par ce secteur et les liens qui existent entre le tourisme et un développement économique inclusif ont été mis en évidence dans l'ensemble du continent. Ces sujets sont examinés plus avant dans le présent rapport.

14 Le Gouvernement sud-africain indique que certains des principaux objectifs de son plan national de développement sont de parvenir à un consensus sur les difficultés majeures et sur les mesures à prendre pour surmonter les obstacles et de faciliter les prises de décisions quant à la meilleure façon de faire usage de ressources limitées (South African Government News Agency, 2013).



CHAPITRE 2

Mettre le tourisme au service de la transformation structurelle

Un développement durable suppose une transformation structurelle propre à rendre l'économie plus diversifiée et la croissance plus inclusive. Dans le présent chapitre, il s'agit d'abord de déterminer si l'essor du tourisme s'accompagne d'un changement structurel de l'économie. Pour qu'il en soit ainsi, le tourisme doit proposer des substituts viables à l'agriculture, notamment en assurant des revenus plus stables et plus élevés à un nombre suffisant de personnes.

Il s'agit ensuite d'examiner comment le tourisme peut concourir à la transformation structurelle. Les liens intersectoriels sont très importants à cet égard, en ce qu'ils favorisent la création d'emplois et ouvrent des débouchés économiques allant dans le sens d'une diversification au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée, et en ce qu'ils contribuent à une distribution plus large du revenu. Dans la seconde partie du présent chapitre, l'analyse porte donc sur la manière dont les relations entre le tourisme, l'agriculture et les infrastructures et les segments du marché (écotourisme, tourisme culturel et tourisme médical) pourraient être renforcées.



Agriculture
et pêche



Infrastructures
(par exemple,
transports, services
financiers)

Les liens intersectoriels
sont indispensables au
développement du tourisme



Industries
de la création



Services d'utilité
publique (par exemple,
Internet, électricité)



Services
(santé,
divertissement)



Mobilier et matériaux
de construction



Les facteurs de compétitivité de l'industrie du tourisme dans les trois principales destinations

- Une connexion Internet étendue à un prix abordable
- Des infrastructures financières bien développées

+10,000

touristes de la santé,

venus de Madagascar,
des Seychelles et de l'île de la
Réunion ont reçu un traitement
médical à Maurice.



2.1 Transformation structurelle et croissance du tourisme

La transformation structurelle, c'est-à-dire la réorientation de la production et de l'emploi vers les secteurs et les activités économiques à plus forte productivité et à plus grande valeur ajoutée, est un indicateur clef de développement (UNCTAD, 2014a).

Pour que cette transformation soit efficace et durable, il convient, par exemple, d'investir dans la modernisation de l'agriculture, de manière à libérer de la main-d'œuvre pour les secteurs secondaire et tertiaire sans faire chuter la production ni augmenter les prix des produits alimentaires. Du côté de la demande, il convient de développer les secteurs qui sont capables d'absorber utilement la main-d'œuvre, comme l'industrie ou les services urbains. À défaut, l'exode rural risque d'avoir pour corollaire une paupérisation des villes, comme il ressort d'un grand nombre d'études (International Organization for Migration, 2015). Le tourisme pourrait grandement faciliter la transformation structurelle, dans la mesure où le développement des services touristiques, qui sont à forte intensité de main-d'œuvre, offrirait un moyen de redéployer de manière productive l'excédent de travailleurs issus du secteur primaire.

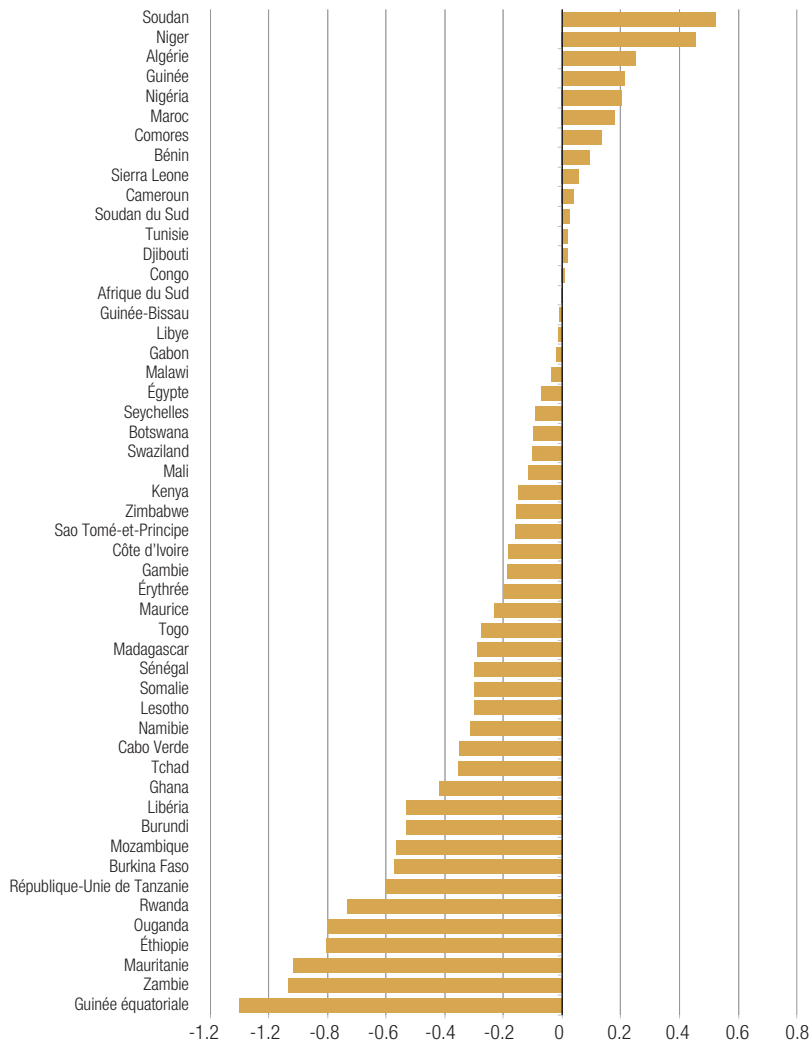
Comme le montre la figure 7, une transformation structurelle est observable dans de nombreux pays africains. Elle est mesurée par la variation annuelle moyenne en points de pourcentage de la part de la valeur ajoutée agricole dans la valeur ajoutée totale (en dollars constants de 2005). Dans la plupart des pays, cette variation est négative, ce qui indique une transformation structurelle. En Guinée équatoriale, en Zambie et en Mauritanie, par exemple, la part de la valeur ajoutée agricole a diminué d'environ un point de pourcentage en moyenne chaque année entre 1995 et 2014. À l'opposé, au Soudan, au Niger et en Algérie, elle a augmenté en moyenne de près de 0,5 point de pourcentage par an. Les données concernant la part du tourisme dans le PIB donnent à penser qu'une certaine transformation structurelle a été engagée dans la plupart des pays économiquement tributaires du secteur, à l'exception du Maroc et de la Tunisie.

L'analyse montre qu'il n'y a pas de relation simple entre cet indicateur de transformation structurelle et les recettes d'exportation du tourisme et, en particulier, que de nettes différences sont observables selon les niveaux de développement.

Comme il ressort de la figure 8, il existe une corrélation négative entre la hausse des recettes d'exportation du tourisme et la part de l'agriculture dans le PIB, ce qui laisse entendre que la croissance du tourisme va de pair avec la transformation structurelle. En ouvrant de nouveaux débouchés, le tourisme permet une diversification de l'activité économique, jusqu'alors centrée sur l'agriculture. Secteur sans grands besoins en qualifications et en capitaux, le tourisme peut constituer une activité de subsistance de remplacement, notamment dans les zones rurales. À titre d'illustration du rôle du tourisme dans la promotion de la transformation structurelle, l'encadré 2 rend compte de la transition de l'île Maurice d'une économie axée sur l'agriculture à une économie axée sur l'industrie manufacturière et les services.

Figure 7

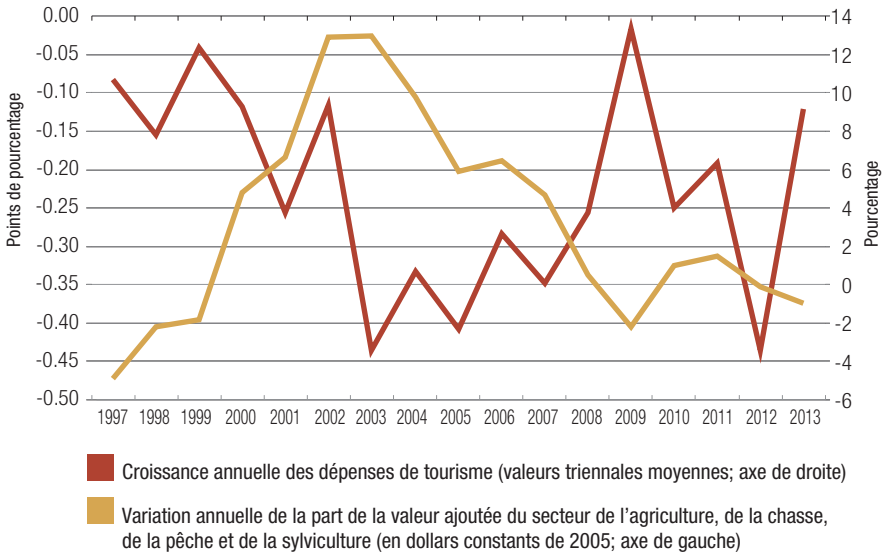
Transformation structurelle en Afrique : Variation moyenne annuelle de la part de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture dans la valeur ajoutée totale, 1995-2015 (en points de pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les données de la base UNCTADstat.

Figure 8

Transformation structurelle et croissance du tourisme en Afrique, 1997-2013



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les données de la base UNCTADstat.

Note : La figure ne rend pas compte de la situation en Angola et en République démocratique du Congo, en raison de données aberrantes, ni de la situation en République centrafricaine, en raison de l'absence de données.

2.2 Rôle des liens intersectoriels dans la transformation structurelle

Dans le chapitre 1, bon nombre des faits stylisés ainsi que l'étude du secteur du tourisme ont été centrés sur les effets directs et indirects des dépenses touristiques sur l'économie. Pour exploiter le potentiel du tourisme et le mettre au service d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique, il importe de diffuser et de partager plus largement les possibilités et les avantages offerts par ce secteur – autrement dit, de faire en sorte que le tourisme ne tourne pas en circuit fermé. À cet égard, le degré d'intégration du secteur dans l'économie nationale est particulièrement important. Le tourisme doit contribuer à l'activité économique par le jeu de relations intersectorielles solides et diverses, susceptibles de créer des emplois, de favoriser la diversification économique et d'ouvrir des débouchés à l'exportation pour d'autres secteurs.

Encadré 2 La transformation structurelle de l'île Maurice

Au début des années 1970, l'économie mauricienne reposait principalement sur l'agriculture. L'industrie du sucre représentait un tiers des emplois, un tiers des recettes d'exportation et un quart du PIB. Dans les années 1970 et 1980, la création de zones franches industrielles a accéléré la transition d'une économie axée sur l'agriculture à une économie axée sur l'industrie manufacturière. Dans les années 1980, grâce à la productivité élevée et à la croissance soutenue de l'emploi dans le secteur manufacturier, les zones franches industrielles ont contribué pour plus de 60 % aux recettes brutes d'exportation de Maurice, employant plus de main-d'œuvre que le secteur agricole, et le taux de croissance de leur valeur ajoutée avoisinait 30 % par an.

Entre 1976 et 2010, la production du secteur primaire a été ramenée de 23 % à 6 % du PIB, alors que la part du secteur secondaire (activités manufacturières, eau, électricité et construction) est passée de 23 % à 28 % du PIB et que celle du secteur tertiaire (tourisme et services financiers) a bondi de 50 % à 70 % du PIB.

Ces dernières années, le tourisme et les services financiers ont pris de l'importance. Depuis le milieu des années 1990, le tourisme est en pleine expansion. Maurice a accueilli 1,15 million de touristes en 2015, contre 437 000 en 1995 (voir <http://statistics.unwto.org/news/2016-02-22/compendium-tourism-statistics-2016-edition>). De plus, la part du sous-secteur de l'hébergement est passée de 3,9 % à 7,5 % du PIB entre 1990 et 2010.

Source : Zafar, 2011.

La présente section est consacrée aux liens intersectoriels et examine comment libérer le potentiel du secteur touristique pour faire progresser l'économie locale, par la création d'entreprises et l'aide au développement du secteur privé. Elle analyse également les possibilités d'établir des relations sectorielles viables et les obstacles rencontrés sur cette voie. Pour ce faire, elle s'appuie sur des plans nationaux de développement, car, dans la plupart d'entre eux, l'agriculture, l'infrastructure et certains segments du marché tels que l'écotourisme, le tourisme culturel et le tourisme médical figurent parmi les domaines d'action prioritaires (voir chap. 1). La présente section examine comment les cadres directifs et réglementaires, l'acquisition de compétences, le secteur privé et les programmes d'appui pourraient aider à renforcer les liens intersectoriels.

2.2.1 Intérêt des liens intersectoriels

Les relations entre le secteur du tourisme et d'autres secteurs productifs peuvent relancer l'emploi et enrayer la montée du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tout en s'attaquant aux graves problèmes environnementaux du continent. Le tourisme est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, relativement accessible et à la grande capacité d'absorption, qui peut offrir des emplois à la fois aux travailleurs qualifiés et aux travailleurs non qualifiés. Les emplois créés devraient être d'autant plus nombreux que, selon les prévisions, la croissance du tourisme sera forte. En outre, comme le tourisme contribue davantage au PIB qu'à l'emploi, dans 41 des 45 pays africains considérés, la création d'emplois découlant des liens entre le tourisme et les autres secteurs pourrait renforcer l'amélioration des conditions de vie et l'augmentation du revenu.

Les relations entre le tourisme et les autres secteurs productifs et les segments du marché peuvent aussi stimuler l'entrepreneuriat en ouvrant de nouveaux débouchés. Dans les pays en développement, les entreprises du secteur touristique sont concentrées dans des segments clés comme l'hébergement, les transports et l'organisation de circuits touristiques, si bien que leur développement pourrait être économiquement très bénéfique aux communautés locales (Rogerson, 2013). En plus de promouvoir l'emploi et d'offrir des débouchés aux fournisseurs et aux entrepreneurs locaux, les liens intersectoriels pourraient avoir des effets multiplicateurs dans d'autres secteurs économiques et auprès des communautés vivant dans les lieux d'activité touristique. En ouvrant des perspectives économiques dans les zones rurales, le secteur du tourisme peut aider à lutter contre la pauvreté, notamment des femmes et des jeunes, et ce faisant, favoriser à la fois l'inclusion sociale et le développement rural, voire contribuer à endiguer l'exode vers les villes.

Les relations entre le tourisme et les autres secteurs productifs peuvent faciliter la diversification économique, surtout dans les pays les moins diversifiés. En se tournant vers d'autres secteurs et activités de production, les pays peuvent mieux résister à la dynamique du marché extérieur, tout en devenant plus productifs et plus compétitifs. Des liens solides entre le tourisme et d'autres secteurs productifs et les nouveaux segments du marché ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la diversification, en élevant le niveau de la demande, en créant de nouveaux produits et services, et en ouvrant de nouveaux marchés – toutes choses qui peuvent participer à la création d'emplois et de débouchés et générer de nouvelles sources de revenu pour les pays, comme indiqué dans la section qui suit.

2.2.2 Création de valeur ajoutée dans la chaîne touristique

Le secteur du tourisme regroupe des services distincts, mais interdépendants. Comme il ressort de la figure 9, la chaîne de valeur du tourisme rassemble divers services, qui peuvent être classés selon le pays d'origine (réservation de voyages à l'étranger, par exemple) ou le pays de destination (transports, hébergement, produits alimentaires et boissons, objets d'artisanat, par exemple) et selon leurs conséquences directes ou indirectes sur l'économie. Dans le cadre de leurs stratégies de développement touristique, les pays africains pourraient non seulement mettre en place des mesures pour attirer les touristes, mais aussi monter en gamme dans la chaîne de valeur mondiale du tourisme en ne se contentant pas d'être des destinations de voyage et en proposant des services complémentaires (fourniture de produits agricoles, par exemple), de manière à concurrencer les fournisseurs étrangers.

Si, au sein de la chaîne de valeur touristique, les liens intersectoriels sont nombreux, en Afrique ils restent précaires en raison de l'insuffisance des capacités productives. La prédominance des entreprises étrangères parmi les compagnies aériennes, les voyagistes, les agences de voyages et les chaînes hôtelières ainsi que l'importation des facteurs de production sont à l'origine d'importantes fuites économiques et structurelles, qui empêchent d'établir des relations intersectorielles viables dans les pays de destination.

Les fuites économiques s'expliquent par l'importation des facteurs de production, en grande partie due à l'incapacité des entreprises locales de fournir les biens et services nécessaires au secteur du tourisme, à la préférence donnée aux marchés mondiaux, plutôt qu'aux marchés locaux, pour l'approvisionnement et au rapatriement des bénéfices par les entreprises étrangères. Au Botswana, par exemple, les établissements touristiques s'approvisionnent en produits agricoles auprès d'intermédiaires qui importent 70 % de ces produits, ce qui a non seulement affaibli les relations avec les petits exploitants (qui fournissent moins d'un tiers des intrants agricoles), mais aussi causé des pertes économiques (Hunt et al., 2012). Les fuites structurelles résultent de la captation des dépenses touristiques de déplacement, d'hébergement et de loisirs par des compagnies aériennes, des chaînes hôtelières, des agences de voyages et des voyagistes étrangers, au détriment des pays de destination.

Les fuites économiques se traduisent par une sérieuse perte de recettes en devises ainsi que par une faible rétention d'avantages économiques pour les communautés locales dans les pays de destination. Les fuites structurelles viennent encore amenuiser les avantages économiques retirés localement.

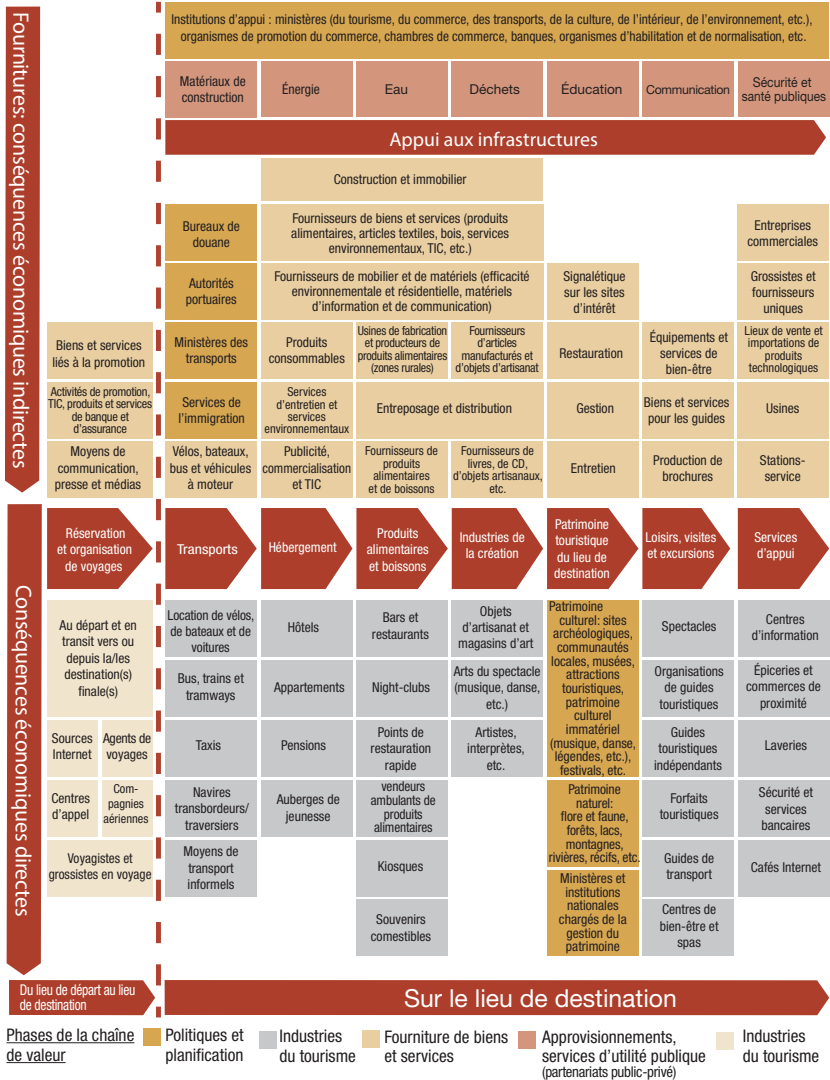
En satisfaisant à la demande du secteur du tourisme en produits et services locaux, d'autres secteurs productifs peuvent se faire une place dans la chaîne de valeur touristique. Des débouchés peuvent ainsi s'ouvrir aux fournisseurs locaux, ces relations en amont créant indirectement des emplois et ayant un effet multiplicateur dans d'autres secteurs. De même, par le biais des emplois et des débouchés créés par les entrepreneurs et fournisseurs locaux, les relations en aval avec des secteurs qui stimulent l'offre de produits ou de services destinés aux touristes (objets d'artisanat, expérience d'achat en point de vente et concerts, par exemple) sont profitables aux communautés locales. Pour mieux capter les dépenses touristiques, il faut établir des liens intersectoriels solides. De cette manière, les bienfaits économiques du secteur du tourisme se feront sentir jusque dans les communautés locales, et les revenus salariaux et les bénéfices commerciaux découlant des emplois et des débouchés créés contribueront à améliorer les conditions de vie et à réduire la pauvreté.

Par souci de clarifier le degré et l'ampleur des relations entre le tourisme et d'autres secteurs et, plus particulièrement, de caractériser la chaîne de valeur, une étude empirique des flux de valeur ajoutée liée au tourisme a été réalisée. Elle se fonde sur les données figurant pour l'année 2015 dans la base de données sur le commerce en valeur ajoutée, conjointement gérée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)¹⁵, et consiste en une analyse de l'origine de la valeur ajoutée dans la demande touristique finale, en

15 La base de données, qui couvre 61 pays et 34 branches d'activité pour les années 1995, 2000, 2005 et la période 2008-2011 et qui se fonde sur les tableaux internationaux des entrées-sorties de l'OCDE (lesquels mettent en concordance les flux commerciaux bilatéraux et les tableaux nationaux des entrées-sorties, des ressources et des emplois), éclaire sur la nature et les caractéristiques des chaînes de valeur (OECD and UNWTO, 2017 ; voir <http://www.oecd.org/fr/sti/ind/tiva/tivasourcesetmethodes.htm>).

Figure 9

Chaîne de valeur du tourisme



Source : D'après UNWTO, 2013.

fonction de la structure des relations intersectorielles en amont, aux niveaux national et international. Il ressort de cette étude que le secteur du tourisme peut générer des relations en amont avec les secteurs de l'agriculture et des services, de nature à favoriser la diversification économique et la transformation structurelle.

La base de données ne renseignant que sur deux pays africains (Afrique du Sud et Tunisie), l'étude a été étendue à deux pays asiatiques en développement (Indonésie et Thaïlande), très comparables au regard de leur PIB par habitant, de la part du tourisme dans leurs exportations et de la part du tourisme dans leur PIB, à des fins de comparaison et de clarification du degré et de l'ampleur des relations intersectorielles. Comme il ressort du tableau 8, elle met en évidence les possibilités offertes et les obstacles soulevés par le renforcement des liens intersectoriels dans le domaine du tourisme en vue d'un plus grand développement économique.

Tableau 8

Tourisme, produit intérieur brut et exportations, certains pays, 1995-2014

| | PAYS | 1995 | 2000 | 2005 | 2010 | 2014 |
|--|----------------|---------|---------|----------|----------|----------|
| Recettes du tourisme international (en pourcentage des exportations totales) | Indonésie | 9,9 | 7 | 5,4 | 4,6 | 5,8 |
| | Afrique du Sud | 7,7 | 9 | 12,7 | 9,6 | 9,6 |
| | Thaïlande | 13,2 | 12,2 | 9,4 | 10,5 | 14,9 |
| | Tunisie | 23 | 23,1 | 19,2 | 15,7 | 14,1 |
| | Indonésie | 6 022,6 | 5 805,8 | 6 838,4 | 8 465,3 | 10 031,3 |
| Produit intérieur brut par habitant (en parité du pouvoir d'achat ; dollars constants de 2011) | Afrique du Sud | 9 718,8 | 9 915,7 | 11 138,9 | 12 078,1 | 12 454,3 |
| | Thaïlande | 9 417,1 | 9 228,2 | 11 449,1 | 13 584,2 | 14 976,0 |
| | Tunisie | 6 238,4 | 7 690,2 | 8 867,4 | 10 528,2 | 10 913,1 |
| | Indonésie | 26,3 | 41 | 34,1 | 24,3 | 23,6 |
| | Afrique du Sud | 22,1 | 27,2 | 26,5 | 28,6 | 31,2 |
| Exportations de biens et services (en pourcentage du produit intérieur brut) | Thaïlande | 41,5 | 64,8 | 68,4 | 66,2 | 69,3 |
| | Tunisie | 44,9 | 39,6 | 44,9 | 50,5 | 45,6 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après World Bank, 2017.

Dans la présente section, la classification sectorielle retenue est celle utilisée dans la base de données sur le commerce en valeur ajoutée et diffère de la classification en usage dans le reste du rapport. Le secteur du tourisme se rapporte spécifiquement au secteur de l'hôtellerie et de la restauration, relevant du chapitre 55 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, révision 3)¹⁶. Les données issues de la base doivent être considérées comme des

16 Voir <https://unstats.un.org/UNSD/cr/registry/regcst.asp?Cl=2&Top=2&Lg=2>.

estimations, et non comme des statistiques officielles, notamment parce qu'elles découlent des deux grandes hypothèses statistiques suivantes :

- Une hypothèse de production, selon laquelle, dans une branche d'activité donnée, toutes les entreprises utilisent les mêmes produits et les mêmes services pour produire les mêmes quantités (autrement dit, ont la même technique de production) ; et
- Une hypothèse de proportionnalité, selon laquelle, pour un produit donné, la proportion de biens intermédiaires achetés à l'étranger est égale au ratio importations/demande intérieure totale¹⁷.

La figure 10 présente les apports sectoriels de valeur ajoutée dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en Afrique du Sud et en Tunisie, par rapport à ceux enregistrés en Indonésie et en Thaïlande¹⁸. Nonobstant la forte expansion du secteur du tourisme dans les années 2000 et l'augmentation de la demande finale qui l'a accompagnée, dans chacun des quatre pays susmentionnés, la répartition sectorielle de la valeur ajoutée demandée semble très comparable et stable sur la durée. La valeur ajoutée est surtout apportée par les hôtels et les restaurants (environ la moitié de la demande finale) et par d'autres types de services (20 % de la demande finale). Les relations en amont des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de l'agriculture et des activités manufacturières sont moins importantes d'un point de vue quantitatif (respectivement, 12 % du total en moyenne) et sont relativement limitées en Afrique du Sud et en Tunisie, par rapport à la situation en Indonésie et en Thaïlande.

L'étude vise également à déterminer dans quelle mesure les fuites du secteur touristique en Afrique du Sud et en Tunisie profitent à d'autres pays, y compris aux pays voisins. En Afrique du Sud, plus de la moitié de la valeur ajoutée étrangère dans la demande finale des hôtels et des restaurants provient de pays membres de l'OCDE, et moins d'un tiers, d'un groupement notamment composé des pays africains, à l'exclusion de la Tunisie. De manière similaire, en Tunisie, environ les deux tiers de la valeur ajoutée étrangère dans la demande finale des hôtels et des restaurants proviennent de pays membres de l'OCDE et environ un cinquième, du groupement précité. Les pays voisins de l'Afrique du Sud et de la Tunisie ne tirent donc guère avantage des fuites du secteur touristique dans ces deux pays.

La figure 11 fournit des données sur la valeur ajoutée dans la demande touristique finale en 2011 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), ventilées par origine sectorielle et par origine géographique (intérieure/étrangère), qui permettent une analyse plus fine des relations intersectorielles et des pertes qui leur sont

17 Ce sont le plus souvent les grandes entreprises engagées dans le commerce international qui utilisent des facteurs de production étrangers. Les hypothèses retenues dans la base de données sur le commerce en valeur ajoutée auront tendance à tirer vers le bas les estimations de la part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations.

18 Dans les figures 10, 11 et 12, les données relatives à la production et à la demande finale sont exprimées en millions de dollars à prix courants, selon une évaluation au prix de base.

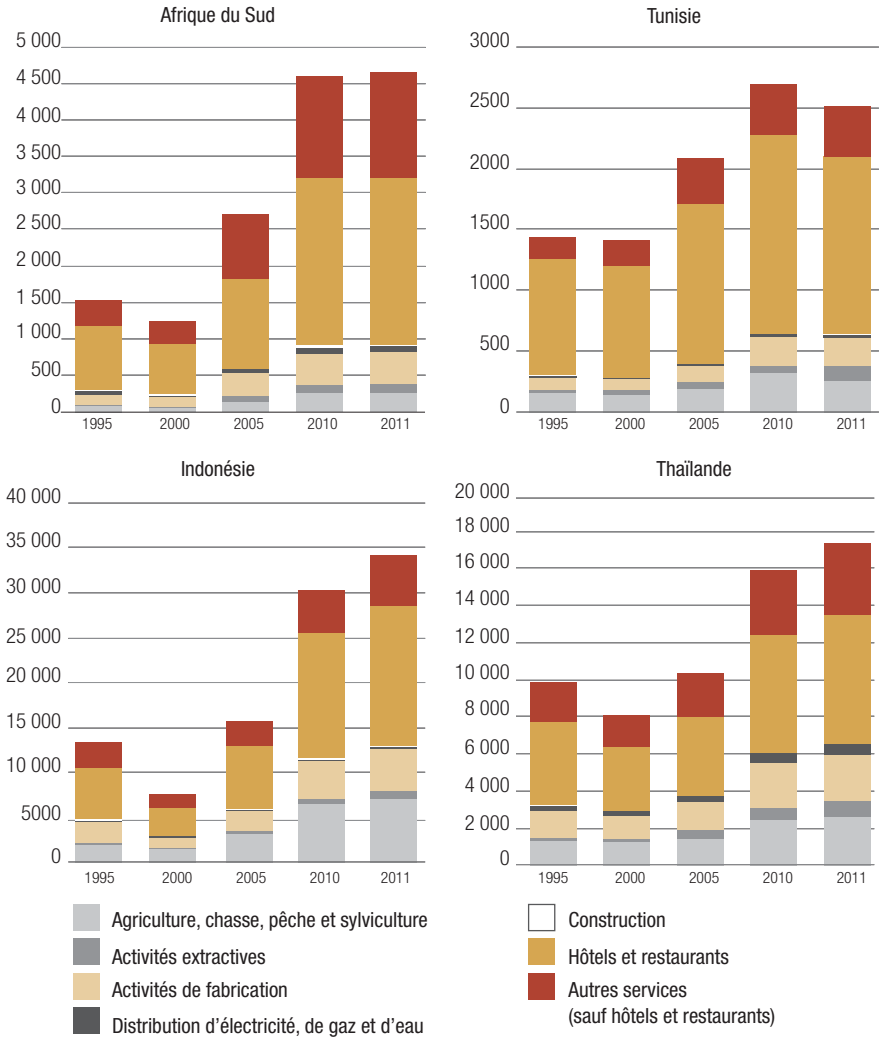
associées. À cet égard, la figure 11 confirme les tendances générales précédemment évoquées et montre que la situation diffère selon les pays. Dans le cas de l'hôtellerie et de la restauration, les relations en amont jouent un rôle essentiel dans les quatre pays considérés. On note toutefois une plus grande dépendance à l'égard des sources étrangères de valeur ajoutée en Afrique du Sud, où la valeur ajoutée étrangère représente 45 % de la demande finale, contre 8 % en Tunisie et environ 10 % en Indonésie et en Thaïlande. Malgré quelques variations entre les pays dans la répartition des sources nationales et étrangères de valeur ajoutée au niveau sectoriel, la figure 11 montre bien l'importance des relations en amont avec d'autres secteurs de services. La situation en Afrique du Sud et en Tunisie est comparable à celle observée en Thaïlande, mais diffère de la situation en Indonésie, où la part du secteur national des services dans la demande touristique finale est nettement plus élevée et, par voie de conséquence, où les fuites sont d'autant plus faibles.

Si l'on considère maintenant l'origine géographique de la valeur ajoutée, l'Afrique du Sud se démarque nettement des trois autres pays considérés. La part de la valeur ajoutée étrangère dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration avoisine 50 %, contre seulement 20 % à 25 % dans les autres pays. Il semble donc que, en Afrique du Sud, le secteur du tourisme se caractérise par des fuites plus importantes ou, autrement dit, par une plus grande dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement internationales.

La différence entre les deux pays africains et les deux pays asiatiques se fait plus nette si l'on observe les relations avec les secteurs agricole et manufacturier. En Indonésie et en Thaïlande, la part de la valeur ajoutée agricole est non seulement plus élevée, mais aussi essentiellement d'origine nationale. À l'inverse, en Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, en Tunisie, la part de la valeur ajoutée agricole dans la demande finale totale est plus faible et s'accompagne de fuites plus importantes, ce qui donne à penser que les liens intersectoriels pourraient être bien plus développés (voir sect. 2.2.3). Bien que quantitativement modestes, les apports de valeur ajoutée de certaines activités manufacturières (produits alimentaires et boissons, textiles, produits chimiques, bois et papier, par exemple) dans la demande touristique finale sont généralement plus importants et mieux rattachés à l'économie nationale en Indonésie et en Thaïlande qu'en Afrique du Sud, exception faite de ceux de l'industrie alimentaire en Tunisie.

Figure 10

Valeur ajoutée dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, par principale origine sectorielle, dans certains pays, 1995-2011 (En millions de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après OECD and UNWTO, 2017.

La figure 12 propose une analyse plus nuancée de certains liens intersectoriels en 1995 et en 2011, en Afrique du Sud et en Tunisie. Elle permet d'apprécier l'importance des relations en amont au niveau national dans certaines branches d'activité, le poids de chaque secteur dans la demande touristique finale et la valeur ajoutée totale apportée par chaque secteur à ladite demande. À ce dernier égard, le gonflement de la bulle ou son déplacement vers le coin supérieur droit rend compte de plus grandes possibilités de relations en amont au niveau national.

En Afrique du Sud, la croissance du tourisme, illustrée par une augmentation globale de la demande finale, a été porteuse de plus grandes possibilités de développer les liens intersectoriels, comme l'indique le gonflement de la bulle au fil du temps. Pourtant, ces possibilités n'ont été que partiellement exploitées. Dans le cas des produits alimentaires et des services de transport, de commerce et d'intermédiation financière, la hausse de la demande finale s'accompagne d'une plus grande participation des producteurs et des fournisseurs locaux et d'une légère progression de l'importance relative du secteur dans la demande finale – ce qui dénote la conjonction de facteurs propices à l'expansion des relations avec les autres secteurs économiques en Afrique du Sud. À l'opposé, la valeur ajoutée apportée par les secteurs de l'agriculture et des produits chimiques est de plus en plus d'origine étrangère, ce qui donne à penser que les fuites se sont aggravées dans ces deux secteurs.

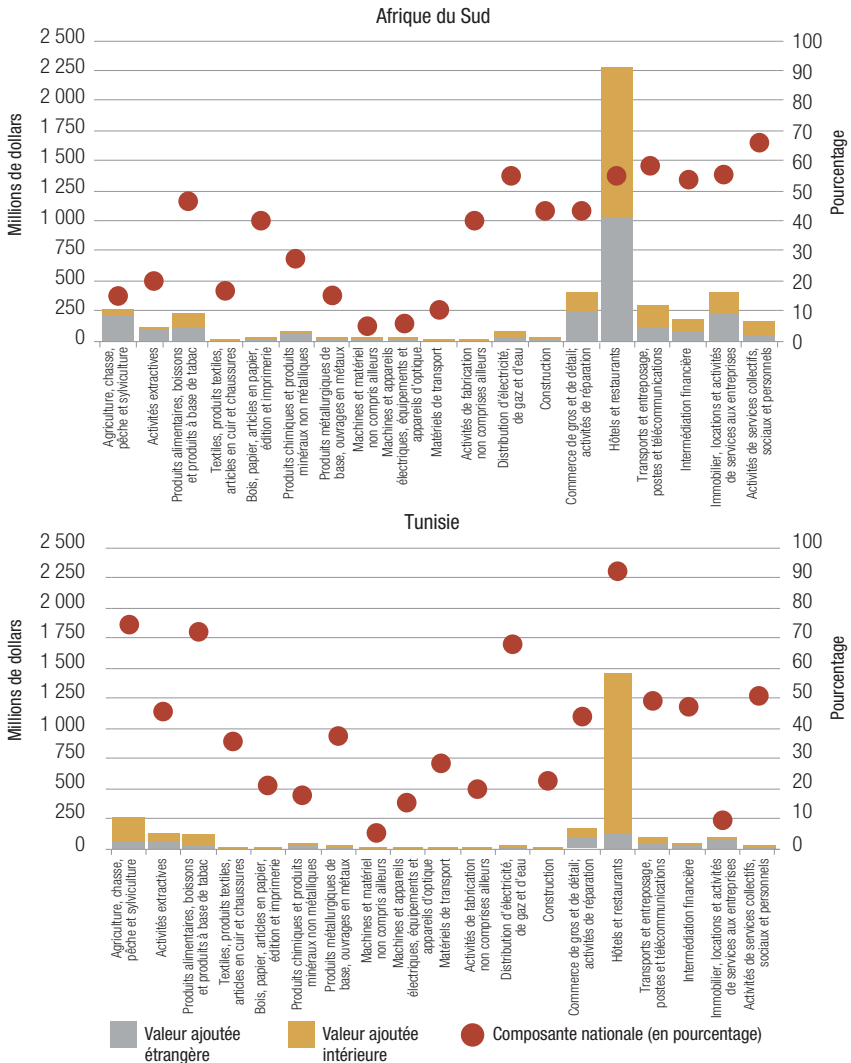
En Tunisie, la croissance du tourisme au cours de la dernière décennie a élargi les possibilités de nouer des liens intersectoriels¹⁹. Ces possibilités ont été en partie compromises par la diminution de la part de la valeur ajoutée intérieure dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, bien que cette diminution ait été modeste et que les niveaux initiaux de contribution des acteurs nationaux aient été élevés. Cet aspect est particulièrement évident dans le cas des secteurs des produits chimiques et des services d'intermédiation financière, dont les apports de valeur ajoutée sont de plus en plus d'origine étrangère.

À la lumière de la situation en Indonésie et en Thaïlande, l'analyse empirique indique que les pays africains n'ont pas encore pleinement exploité les liens intersectoriels pour développer des activités viables en amont, non seulement dans le secteur des services, mais aussi dans le secteur agricole et dans certains segments du secteur manufacturier. Compte tenu des fortes disparités existantes, ces relations devront être définies en fonction du contexte national et sectoriel. De plus, bien que les relations intersectorielles soient modelées par la structure en entrées et sorties des chaînes de valeur, un cadre directif propice à la diversification économique et à la promotion de la valeur ajoutée locale reste indispensable, comme l'explique la section suivante.

19 Si elles se fondent sur les données pour 2011 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), ces observations sont aussi dans une large mesure pertinentes pour les années antérieures. Les soulèvements populaires survenus en Tunisie en 2010 et 2011 ont pu avoir des répercussions sur les chiffres du tourisme (notamment, une baisse généralisée des recettes touristiques), mais ils ne sont probablement pas la cause principale de la situation constatée.

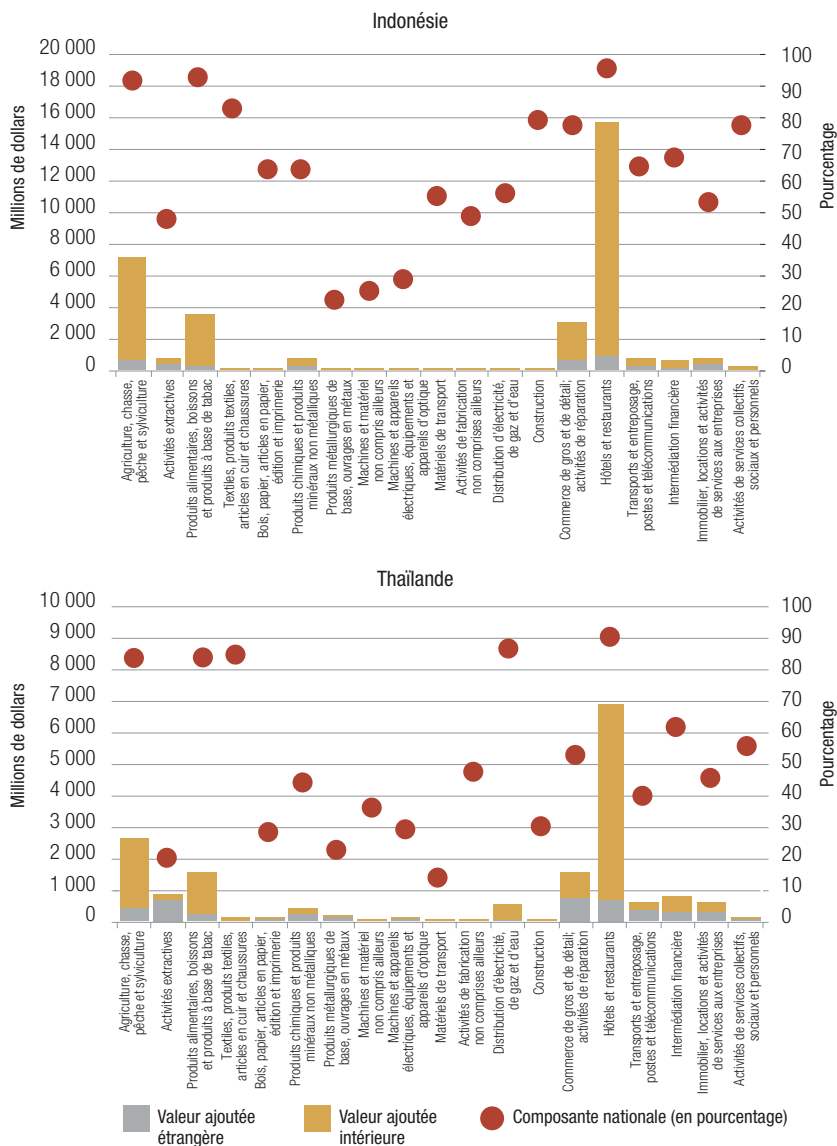
Figure 11

Valeur ajoutée dans la demande finale du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, par origine sectorielle et origine géographique, dans certains pays, 2011



Source : Calculs de la CNUCED, d'après OECD and UNWTO, 2017.

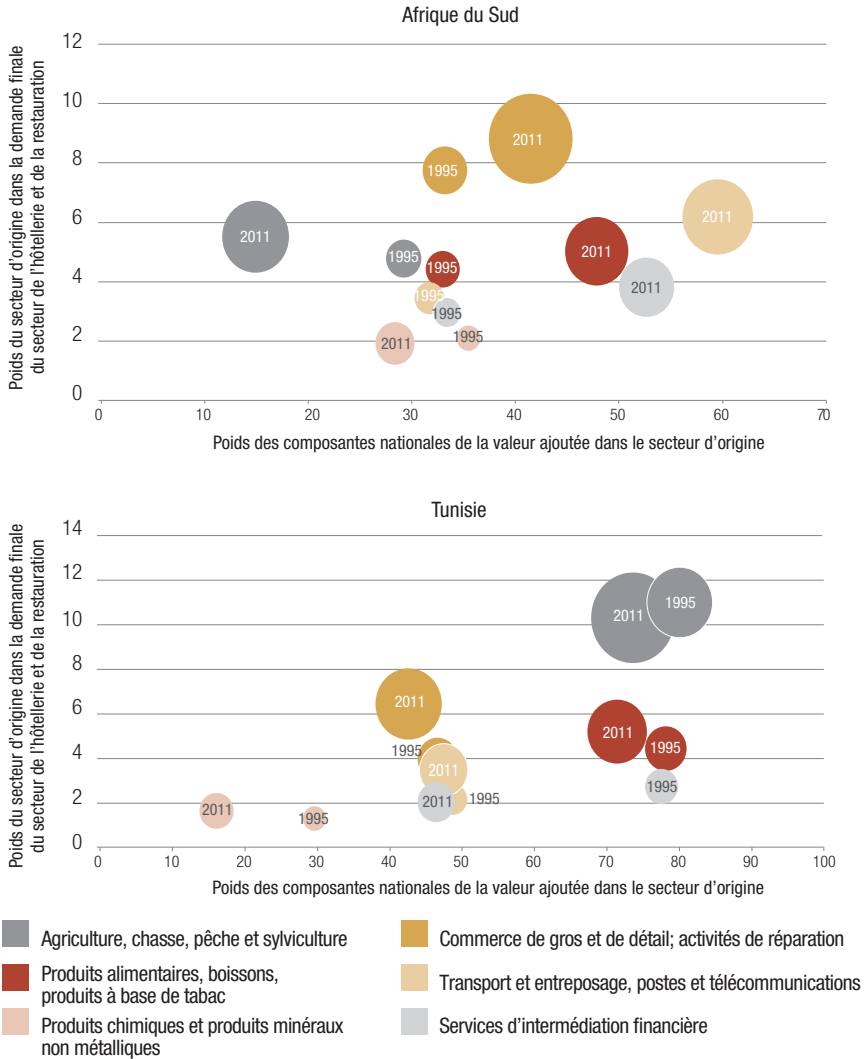
Figure 11 (suite)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après OECD and UNWTO, 2017.

Figure 12

Évolution de certaines relations intersectorielles avec le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, en Afrique du Sud et en Tunisie, 1995 et 2011



Source : Calculs de la CNUCED, d'après OECD and UNWTO, 2017.

2.2.3 Renforcer les liens intersectoriels

Compte tenu de la contribution importante que les liens intersectoriels apportent au développement durable en favorisant la création d'emplois, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement, la présente section porte sur les possibilités qu'il y a de créer des relations solides entre le tourisme et des secteurs déjà existants (agriculture et infrastructures), et avec différents segments de marché comme l'écotourisme, le tourisme culturel et le tourisme médical, qui peuvent favoriser la diversification économique et la transformation structurelle.

Agriculture et pêche

Pilier de l'économie de nombreux pays africains, l'agriculture représente 14 % du PIB et 60 % des emplois du continent. Sachant que le secteur touristique consomme une grande variété de produits agricoles, notamment des produits frais, des produits transformés et des fleurs, et que les touristes consacrent un tiers de leurs dépenses aux produits alimentaires et aux boissons (Telfer and Wall, 1996), il est possible d'établir entre l'agriculture et le tourisme des relations viables qui accroîtront la demande de produits et de services et créeront des emplois et des débouchés commerciaux.

Du point de vue de la demande, les achats de produits agricoles locaux par les établissements touristiques peuvent renforcer le secteur agricole du pays, les relations en amont permettant de créer des débouchés et des emplois. Du point de vue de l'offre, ces achats peuvent constituer un marché viable et une source de revenus fiable pour les producteurs agricoles locaux. Ils favorisent la création de relations au niveau local et peuvent jouer un rôle primordial dans la prévention des fuites économiques associées à l'importation de facteurs de production ou à l'approvisionnement auprès de fournisseurs intermédiaires. En Éthiopie, par exemple, la création de relations solides en amont avec de petits exploitants a été facilitée par la faiblesse des importations, due en partie aux restrictions imposées par l'État. Cela a garanti le recours à l'approvisionnement local et a fait augmenter la part des dépenses alimentaires des touristes revenant aux ménages pauvres, qui ont perçu 44 % des dépenses des hôtels en produits alimentaires (Mitchell and Coles, 2009).

De solides relations en amont peuvent être établies avec des sous-secteurs agricoles dynamiques à forte valeur ajoutée comme l'horticulture et l'agriculture biologique, que le secteur touristique n'exploite pas encore suffisamment. Étant donné la forte présence des femmes dans la petite agriculture en Afrique, la participation des petits exploitants à la chaîne de valeur touristique peut constituer un moteur important de l'autonomisation des femmes, ainsi que de l'inclusion sociale.

Les relations avec l'horticulture peuvent être un facteur de développement pour l'activité des femmes qui travaillent dans ce sous-secteur, où elles occupent une place prépondérante, représentant au moins 50 % de la main-d'œuvre rémunérée en Afrique du Sud, au Kenya et en Zambie (Maertens and Swinnen, 2010). La possibilité de fournir des produits horticoles à forte valeur aux établissements touristiques aide les femmes à

s'assurer un marché viable et des revenus plus fiables et plus élevés, et leur intégration dans la chaîne de valeur touristique a des retombées positives.

L'agriculture biologique est un sous-secteur en pleine croissance où de solides relations peuvent être créées. Du côté de la demande, les établissements touristiques peuvent être un marché pour les produits biologiques locaux sur lequel les petits exploitants ont un avantage concurrentiel. Du côté de l'offre, la faiblesse des obstacles à l'entrée qui caractérise l'agriculture sans pesticides permet aux petits agriculteurs biologiques d'améliorer leurs revenus en vendant des produits à valeur élevée, ce qui se traduit pour les populations rurales par une amélioration des moyens d'existence et une réduction de la pauvreté (UNCTAD, 2006).

La demande de produits et de services agricoles destinés aux touristes peut également créer de solides relations en aval. Venant compléter l'agriculture traditionnelle, les activités agrotouristiques telles que les visites de fermes, l'équitation et les activités permettant aux visiteurs de nourrir les animaux offrent de nouvelles possibilités d'emploi et stimulent le commerce. Principalement associées à l'agriculture commerciale, elles sont aujourd'hui de plus en plus répandues chez les petits exploitants, par exemple en Afrique du Sud et au Ghana, et peuvent jouer un rôle essentiel dans la diversification économique au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée (Eshun and Tettey, 2014 ; Rogerson and Rogerson, 2014). De plus, les relations entre le tourisme et des activités à forte valeur ajoutée comme la transformation de produits agricoles permettent de stimuler la création d'emplois et l'entrepreneuriat, tout en transformant les zones rurales. Sur le plan de la demande, les achats de produits transformés locaux à forte valeur ajoutée sont susceptibles d'ouvrir de nouveaux débouchés aux entreprises de transformation locales et d'y favoriser indirectement l'emploi, ainsi que de renforcer le développement industriel grâce aux activités manufacturières légères. Sur le plan de l'offre, les entreprises de transformation de produits agricoles peuvent aider à renforcer les compétences professionnelles, à augmenter la productivité et à créer des effets multiplicateurs dans d'autres secteurs, grâce à la demande d'infrastructures (notamment de transport et d'entreposage) et de produits de la petite agriculture, bénéficiant ainsi plus largement à l'économie des zones rurales (Barrett et al., 2001 ; UNCTAD, 2015b).

La pêche joue un rôle important dans l'économie des pays africains. Bien exploitée, elle sera non seulement une source de recettes d'exportation, mais également un facteur de développement de l'économie locale, car l'existence de relations solides entre le tourisme et la pêche artisanale et à petite échelle est créateur d'emplois et de débouchés commerciaux. Les bénéfices de ces types de pêche peuvent être considérables, et les revenus tirés des emplois et des débouchés créés améliorent les moyens d'existence de la population et stimulent le développement économique. En Éthiopie, la vente directe de poissons aux consommateurs permet aux petits pêcheurs de conserver une proportion élevée (80 %) des recettes et de s'assurer en moyenne une marge brute annuelle de 1 000 dollars (Mitchell and Coles, 2009). La diversification au profit d'autres activités liées à la pêche peut accroître la demande de produits et de services et créer de nouvelles sources de revenus, stimulant ainsi la création d'emplois et le

développement des entreprises locales. Ces activités parallèles (excursions en bateau, pêche à la banane de mer, pêche à la ligne et pêche sportive pour les touristes ; vente de produits de la pêche aux touristes et aux établissements touristiques) permettent aux pêcheurs artisanaux de compléter leur revenu primaire. De même, des activités comme la plongée avec tuba et la plongée sous-marine peuvent stimuler le tourisme maritime et apporter une contribution essentielle au développement de l'économie maritime ou « économie bleue », particulièrement dans les petits États insulaires en développement. Ainsi, Maurice s'est dotée d'un plan d'action en faveur de l'économie maritime dans lequel elle a défini sa stratégie pour tirer parti du tourisme maritime, de la pêche et de l'aquaculture.

Parmi les retombées positives des relations entre l'agriculture et le tourisme, on peut citer la réduction de l'empreinte écologique des établissements touristiques grâce à l'approvisionnement local. De plus, l'utilisation plus productive des ressources agricoles grâce à leur transformation peut être un point de départ de l'industrialisation, le passage d'activités informelles (à faible valeur ajoutée) à des activités formelles (à forte valeur ajoutée) telles que les activités manufacturières légères faisant augmenter la productivité et stimulant la transformation structurelle des zones rurales (UNCTAD, 2015b). Les retombées négatives sont notamment le risque de voir la demande accrue de produits agricoles locaux se traduire par une augmentation du coût des aliments et d'autres produits et par une intensification de la concurrence autour de l'eau, des terres et d'autres ressources productives. Les relations entre la pêche et le tourisme peuvent quant à elles susciter des conflits dus à la concurrence pour l'utilisation de ressources côtières limitées dont les deux secteurs ont besoin. En outre, la pollution, la dégradation des habitats côtiers et maritimes et les risques relatifs à la surpêche peuvent compromettre les moyens d'existence des artisans pêcheurs et des petits pêcheurs et la viabilité à long terme de leur activité.

Pour que les relations agriculture-tourisme et pêche-tourisme contribuent pleinement au développement durable, il faut lever les obstacles qui empêchent leur renforcement. L'action pourrait être menée au niveau régional à l'aide de cadres directifs pour l'agriculture et le tourisme. Par exemple, il conviendrait de promouvoir les relations intersectorielles et d'intégrer et d'harmoniser les questions intersectorielles dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et le Plan d'action pour le tourisme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, afin de tirer parti des complémentarités entre les deux secteurs.

Sur le plan de la demande, l'approvisionnement en produits alimentaires auprès de fournisseurs locaux et la création de relations agriculture-tourisme viables au niveau local sont entravés par deux choses : le fait que ces fournisseurs n'ont pas les capacités suffisantes pour respecter les normes de sécurité sanitaire des aliments appliquées par les établissements touristiques, notamment les normes sanitaires et phytosanitaires, et pour assurer une production régulière et fiable ; et le fait que les touristes préfèrent les aliments importés (Hunt et. al., 2012 ; Rogerson, 2011 ; Torres and Momsen, 2004). À cet égard, les politiques qui privilégient l'approvisionnement local en obligeant ces

établissements à se fournir sur le marché local sont susceptibles de jouer un rôle fondamental. Dans les lignes directrices nationales pour le développement du tourisme responsable qu'elle a publiées en 2002, l'Afrique du Sud promeut l'achat de produits et de services locaux aux entreprises détenues par des nationaux qui respectent les normes applicables en matière de qualité, de quantité et de régularité. Le secteur privé peut lui aussi agir en s'attaquant aux contraintes qui limitent la capacité des fournisseurs d'approvisionner le secteur touristique. Les établissements touristiques peuvent aider les entreprises locales à s'intégrer dans la chaîne de valeur touristique en les sensibilisant à leurs exigences, en leur donnant des conseils sur les prescriptions de sécurité sanitaire et les autres normes applicables aux produits et en les aidant à devenir des fournisseurs fiables. C'est ainsi que de plus en plus de chaînes hôtelières internationales aident les fournisseurs locaux à respecter leurs exigences. Au niveau sous-régional, par exemple, des ateliers de renforcement des capacités sont organisés en partenariat avec des hôtels internationaux dans le cadre du programme de partenariats d'approvisionnement local du Conseil des affaires du COMESA pour faire mieux connaître les prescriptions relatives à la sécurité sanitaire des aliments dans le secteur touristique aux petites et moyennes entreprises, en vue de favoriser la sélection de fournisseurs locaux et l'approvisionnement local. Le Conseil a conclu des accords avec des hôtels internationaux pour les mettre en rapport avec des fournisseurs locaux, de façon à renforcer l'approvisionnement local (COMESA Business Council, 2016).

Du côté de l'offre, il est souvent impossible aux produits locaux de rivaliser en qualité avec les aliments importés ; ils ne sont donc pas compétitifs, ce qui freine le développement des relations entre l'agriculture et le tourisme. En prenant des initiatives pour faciliter la création de liens entre acheteurs et fournisseurs et remédier aux problèmes intersectoriels qui sont à l'origine du déséquilibre entre l'offre et la demande, le secteur privé peut contribuer à donner aux fournisseurs locaux les moyens de participer aux chaînes de valeur touristiques. Les associations des secteurs touristique et agricole qui aident à mettre en rapport les petits producteurs agricoles et les acheteurs des établissements touristiques jouent un rôle important à cet égard. En Égypte, l'organisme privé Environmental Quality International forme les petits exploitants qui participent au programme pour le développement durable de Siwa aux méthodes de l'agriculture biologique et certifie les produits biologiques, permettant ainsi aux agriculteurs de fournir aux structures d'hébergement des produits de valeur élevée certifiés « biologiques », dont ils tireront de meilleurs prix (Hatem, 2008). Le coût de la certification biologique exigée par certains établissements touristiques peut être prohibitif pour ces producteurs et les dissuader de fournir des produits au secteur touristique. De plus, l'insuffisance des réseaux routiers dans les zones rurales peut empêcher les fournisseurs locaux d'accéder aux marchés, tandis que les coûts de transaction élevés réduisent leur compétitivité. Des réseaux et des infrastructures de transport suffisamment développés favorisent l'accès aux marchés locaux, en reliant les petits producteurs aux acheteurs du secteur touristique, et facilitent le développement d'activités parallèles comme l'agrotourisme. Outre la fiabilité des transports, un facteur à prendre en compte est la disponibilité du matériel nécessaire à la manutention et à

la transformation des produits après la récolte ou la prise, qui permet par exemple aux pêcheurs d'assurer convenablement la manutention et l'entreposage du poisson, et donc d'en garantir la qualité et la sécurité sanitaire.

Infrastructures

Infrastructures et tourisme sont complémentaires : les infrastructures sont un facteur clef du développement du tourisme qui, en retour, stimule le développement des infrastructures. L'avantage comparatif du tourisme est fonction du patrimoine naturel des différentes destinations touristiques, mais sa compétitivité est largement déterminée par l'existence et l'accessibilité d'infrastructures suffisamment développées sur place.

La croissance et la compétitivité du secteur sont tributaires de la présence et de la qualité d'infrastructures matérielles de base (aéroports, ports et réseaux routiers et ferroviaires bien développés), ainsi que de l'accès à des infrastructures d'appui (eau et assainissement, électricité et télécommunications) qui facilitent la prestation de services fondamentaux dans d'autres secteurs productifs. En plus de permettre aux visiteurs de se rendre plus aisément dans les lieux touristiques et de s'y déplacer une fois arrivés à destination, des transports et des infrastructures suffisamment développés produisent des effets multiplicateurs dans d'autres domaines et des avantages économiques qui concourent à réduire la pauvreté (Mitchell and Ashley, 2010). La présence d'hôtels et de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement facilite l'hébergement et améliore le confort des touristes, et la disponibilité de TIC, de moyens de télécommunication, de services financiers et de services médicaux de qualité contribuent également à la compétitivité du secteur touristique.

Dans de nombreux pays africains, le tourisme peine à se développer parce les infrastructures d'appui sont insuffisantes et inadéquates. L'Afrique subsaharienne est ainsi en retard sur le reste du monde pour ce qui est de l'accessibilité, du caractère abordable et de l'utilisation des TIC et des infrastructures financières, comme le montre le tableau 9. La compétitivité du tourisme y est entravée non seulement par la mauvaise connectivité Internet, mais aussi par le coût élevé des services Internet, qui est supérieur à la moyenne mondiale et au coût moyen de ces services dans toutes les autres sous-régions. C'est dans les pays où le nombre d'entrées de touristes est le plus élevé, comme l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Maroc, que ces services sont les moins coûteux et les plus accessibles ; le nombre d'utilisateurs de réseaux fixes à haut débit et le nombre de guichets automatiques bancaires y sont également supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Des infrastructures bien développées sont essentielles à la diversification économique et à la transformation structurelle. Elles peuvent être utilisées pour créer des relations susceptibles de stimuler la croissance. La demande de transports, d'énergie, de télécommunications et de produits manufacturés dans le secteur touristique et

la construction d'hôtels, de restaurants et d'autres structures sont propices au développement d'autres secteurs productifs et à la création d'emplois dans ces secteurs. Ainsi, la demande de matériaux destinés à la construction d'hôtels et de produits nécessaires aux activités hôtelières ouvre des débouchés pour les fournisseurs locaux, dynamisant ainsi l'entrepreneuriat local et créant indirectement des emplois dans les entreprises.

La présence d'infrastructures d'appui étant un facteur décisif de la durée de séjour des touristes, la mise en place de moyens de télécommunication, de TIC, de services financiers et de services médicaux améliore la compétitivité du secteur touristique, favorise l'établissement de relations et crée une demande de produits liés au tourisme qui profite à d'autres activités productives. Il existe par exemple un lien entre la croissance rapide du secteur très rentable des réunions, des voyages de motivation, des conférences et des expositions, observée dans plusieurs pays africains (voir tableau 10), et la présence d'infrastructures bien développées. En Égypte, la croissance de ce secteur a été mise en relation avec la présence à Alexandrie et le long du canal de Suez d'infrastructures solides dans le domaine du transport aérien, de l'hôtellerie et de l'organisation de conférences. De même, le Maroc est devenu un pôle d'activité régionale important dans ce secteur, notamment grâce à la construction de nouveaux hôtels à Agadir, à Casablanca et à Marrakech, ainsi qu'à l'expansion des réseaux routiers.

L'investissement dans le secteur des réunions, des voyages de motivation, des conférences et des expositions peut avoir des effets multiplicateurs à divers niveaux de la chaîne de valeur (notamment voyages, organisation de conférences professionnelles et gestion d'événements) et dans d'autres branches d'activité (construction d'hôtels, par exemple) et produire des avantages économiques supplémentaires en créant des emplois dans le domaine de la construction de salles de conférence et de réunion. Au Rwanda, le développement des infrastructures a joué un rôle catalyseur essentiel dans la croissance de ce secteur, comme le montre l'encadré 3.

En plus de rendre les entreprises touristiques plus efficaces, les TIC sont essentielles à la compétitivité du tourisme, favorisant l'établissement de relations avec d'autres branches d'activité et créant une demande de produits touristiques complémentaires ; en outre, elles améliorent la productivité des travailleurs en leur permettant d'acquérir des compétences tout en augmentant leurs revenus. L'existence et l'accessibilité des réseaux à haut débit facilitent les transactions commerciales, par exemple les réservations en ligne, tandis que les capacités technologiques réduisent les dépenses de fonctionnement des entreprises. Outre l'efficacité et la productivité accrues qu'elles procurent à ces entreprises, les TIC peuvent leur permettre de réaliser elles-mêmes les transactions mentionnées plus haut, qui sont habituellement dominées par des entités étrangères, et ainsi non seulement d'accroître leur compétitivité, mais éventuellement aussi de réduire les fuites structurelles associées au recours à des agences de voyages étrangères.

Tableau 9

Technologies de l'information et de la communication et infrastructures financières : état de la situation dans certains pays, 2015

| | ÉGYPTE | KENYA | MAROC | AFRIQUE DU SUD | AFRIQUE SUBSAHARIENNE (HORS SEYCHELLES) | MONDE |
|--|--------|-------|-------|----------------|---|-------|
| Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants | 36,0 | 46,0 | 57,0 | 52,0 | 22,4 | 44,0 |
| Nombre d'abonnés aux réseaux fixes à haut débit pour 100 habitants | 4,5 | 0,3 | 3,4 | 5,3 | 0,54 | 11,3 |
| Coût mensuel d'Internet (2013, en dollars) | 7,0 | 35,0 | 12,0 | 17,0 | 41,0 | 21,0 |
| Nombre de guichets automatiques bancaires pour 100 000 adultes | 13,8 | 10,2 | 26,1 | 69,3 | 6,14 | 40,5 |
| Nombre de serveurs Internet sécurisés pour 1 million d'habitants | 5,4 | 9,1 | 6,2 | 130,0 | 9,8 | 208,7 |

Source : World Bank, 2017.

Les infrastructures ont des retombées positives sur la prestation de services de base dans d'autres secteurs, sur l'efficacité des entreprises et sur la qualité de vie des populations locales. Le développement du tourisme (par exemple la construction d'hôtels et de complexes touristiques) peut cependant peser sur les infrastructures existantes (par exemple les infrastructures d'approvisionnement en eau et en électricité), dans une mesure souvent trop grande pour être soutenable, d'où des conséquences négatives pour les populations locales. De plus, le coût élevé des TIC restreint l'accessibilité et l'utilisation des services à haut débit, entravant le développement des entreprises et leur capacité d'accéder à de nouveaux marchés ou de fournir de nouveaux produits. Faute de marchés concurrentiels dans les domaines des TIC, des télécommunications et des services financiers, certains pays doivent adopter des politiques et des cadres réglementaires qui favorisent la concurrence, réduisent les coûts et améliorent le cadre de fonctionnement des entreprises.

L'investissement est indispensable au développement des infrastructures et à la création de liens intersectoriels. En 2015, les investissements d'infrastructure de la Banque africaine de développement ont ainsi permis de construire un nouveau terminal à l'aéroport international de Kotoka et de moderniser les aéroports de Ho, de Kumasi, de Tamale et de Wa au Ghana, et, au Kenya, de moderniser l'aéroport international Jomo Kenyatta pour accroître sa capacité d'accueil (portée à 20 millions de passagers par an) et améliorer la gestion des flux de passagers.

Les mesures d'incitation fiscale peuvent contribuer à catalyser la création d'infrastructures destinées à favoriser l'essor du tourisme. Par exemple, l'Agence gambienne de promotion des investissements et des exportations a pris des mesures en faveur de l'investissement étranger et intérieur dans le secteur des réunions, des voyages de motivation, des conférences et des expositions, accordant notamment des exonérations fiscales temporaires aux investisseurs et des allègements fiscaux au titre des contributions directes aux investissements liés au secteur.

Tableau 10

Principaux pays hôtes de réunions internationales en Afrique, 2015

| | RANG | NOMBRE DE RÉUNIONS |
|-----------------------------|------|--------------------|
| Afrique du Sud | 1 | 108 |
| Maroc | 2 | 36 |
| Égypte | 3 | 22 |
| Kenya | 4 | 19 |
| Tunisie | 5 | 17 |
| République-Unie de Tanzanie | 6 | 16 |
| Ghana | 7 | 13 |
| Rwanda | 7 | 13 |
| Éthiopie | 8 | 12 |
| Nigéria | 9 | 9 |

Source : International Congress and Convention Association, 2015.

Note : On entend par « réunions internationales » les réunions qu'organisent des entreprises (qu'elles soient internes, externes ou mixtes) ou d'autres entités étrangères (organisations publiques ou non gouvernementales) périodiquement et par roulement dans au moins trois pays.

Les formations professionnelles peuvent contribuer à combler le déficit de compétences : elles garantissent l'existence de personnel bien formé capable de satisfaire à la demande du secteur touristique et des secteurs productifs qui jouent un rôle dans la chaîne de valeur du tourisme. Par exemple, la présence d'ouvriers du bâtiment dotés d'une bonne formation réduit la demande d'ouvriers étrangers pour la construction d'hôtels et de routes et, par conséquent, les fuites économiques.

2.2.4 Développer les segments clefs du marché du tourisme

Écotourisme

L'écotourisme – voyage responsable centré sur la découverte de la nature, qui aide à préserver l'environnement et à améliorer le bien-être de la population locale – est souvent associé aux destinations situées dans des régions reculées. Sous-secteur dynamique lié à la protection de l'environnement, il a le potentiel de contribuer au développement durable et à la durabilité environnementale. Grâce à la richesse de la faune mais aussi des sites naturels et des zones protégées du continent, les pays africains détiennent dans ce sous-secteur un avantage compétitif qui, exploité correctement, les aidera à promouvoir la diversification de l'économie et à stimuler la création d'emplois et le développement des entreprises, ainsi qu'à lutter contre le sous-développement des zones reculées et à relever des défis environnementaux colossaux.

Encadré 3 Le développement des infrastructures au Rwanda

Au Rwanda, le développement des infrastructures a profité au secteur touristique, qui est le secteur à la croissance la plus dynamique et la principale source de devises du pays.

Troisième aéroport du continent pour la rapidité de son développement, l'aéroport international de Kigali a joué un rôle clef à cet égard. L'investissement de 50 millions de dollars fait par l'État rwandais pour son agrandissement a aussi joué un rôle essentiel dans la croissance de la compagnie RwandAir, qui a pu porter à 20 le nombre de destinations qu'elle dessert sur le continent. La modernisation de l'aéroport international de Kamembe, achevée en 2015, et la construction de l'aéroport international du Bugesera, qui devrait être menée à bien en 2018 pour une somme estimée à 800 millions de dollars et financée par un partenariat public-privé, ont pour objectif de renforcer encore les capacités du pays dans le domaine du transport aérien.

Des investissements importants ont également été effectués dans les infrastructures des TIC et des télécommunications ainsi que dans d'autres infrastructures utiles au tourisme. Associés au renforcement de la présence des chaînes hôtelières internationales, qui a accru l'offre de chambres, ils ont rendu le secteur plus compétitif. Le développement des TIC a créé une demande de produits touristiques complémentaires dans le domaine de la santé, favorisant l'essor du Rwanda en tant que pôle d'excellence régional dans les services de santé électroniques, le génie biomédical et le secteur des vaccins et de la logistique de la vaccination.

Les améliorations apportées aux infrastructures de transport et d'appui ont été d'une importance fondamentale pour la diversification du tourisme. La présence de réseaux de transport bien développés a dynamisé le secteur des réunions, des voyages de motivation, des conférences et des expositions, et le Centre des congrès de Kigali s'est taillé une place de premier plan parmi les lieux de réunion et de conférence en Afrique. Au Rwanda, les touristes d'affaires constituent la première catégorie de visiteurs – 39 % du nombre total de visiteurs en 2012 – et pèsent de plus en plus lourd dans l'économie rwandaise, à laquelle ils ont contribué à hauteur de 49 millions de dollars en 2013, montant qui devrait tripler en 2017 pour atteindre 150 millions de dollars.

Sources : Rwanda Development Board, 2017 ; Rwanda Civil Aviation Authority, 2017.

Les zones forestières protégées, par exemple, peuvent jouer un rôle dans l'établissement de relations favorisant le développement économique local grâce à la création d'emplois et de débouchés commerciaux (Manwa and Manwa, 2014). Sur le plan de la demande, les établissements touristiques situés dans ces zones peuvent créer des emplois non qualifiés (chauffeurs, personnel de ménage, femmes et hommes de chambre, etc.) dans les structures d'hébergement. Sur le plan de l'offre, ces emplois permettent non seulement d'accroître les revenus des populations locales, mais également d'améliorer les compétences et la productivité de ceux qui les occupent. De même, les entreprises d'hébergement créent pour les entreprises locales une demande de produits et de services auxiliaires, notamment des services de blanchissage, de transport et de construction (de lodges, de terrains de camping et d'autres structures d'accueil), qui

favorise le développement de ces entreprises et ouvre des débouchés, par exemple pour les producteurs agricoles locaux. En outre, la possibilité de fournir des produits et des services au secteur touristique favorise l'accès à des marchés viables et accroît les revenus et les autres recettes que les populations locales tirent des activités liées au tourisme, tout en réduisant les fuites économiques.

Les initiatives conjointes associant des établissements écotouristiques et des communautés locales, par exemple la création de réserves naturelles, peuvent être un moyen efficace de veiller à ce que ces communautés tirent des avantages économiques de leurs ressources touristiques et de réduire les fuites au minimum. En Namibie, les populations locales ont ainsi tiré des bénéfices considérables des réserves, dont le nombre est passé de 4 en 1998 à 66 en 2011, grâce aux droits acquittés par les agences organisant des activités touristiques et des parties de chasse, aux revenus tirés des emplois dans les établissements touristiques et à la possibilité pour les entreprises locales de participer aux chaînes d'approvisionnement. Les droits payés par les agences, les salaires versés aux employés locaux, la valeur des avantages non monétaires accordés aux réserves et les autres recettes ont totalisé 50 millions de dollars namibiens (3,7 millions de dollars) en 2011, contre 1,1 million de dollars namibiens (75 620 dollars) en 1998. En 2011, outre ces recettes, les réserves ont permis de créer 1 512 emplois à plein temps et 11 223 emplois à temps partiel, dont 696 emplois à plein temps et 1 608 emplois à temps partiel dans les entreprises touristiques présentes dans les zones concernées. Les initiatives conjointes contribuent également à ce qu'une partie des bénéfices économiques soit reversée à la population locale sous la forme de redevances et de droits. En Namibie, toujours en 2011, l'exploitation de 32 lodges construits dans le cadre d'initiatives conjointes a permis à 603 membres des communautés locales employés comme personnel de service ou comme guides (de ce nombre, 38 travaillaient à temps partiel et près de la moitié étaient des femmes) de toucher un revenu direct et aux réserves d'encaisser des recettes sur les redevances locatives payées par les investisseurs privés et les redevances d'exploitation payées par les opérateurs privés, ainsi que sur les bénéfices tirés des lodges. D'autres activités telles que la chasse aux trophées ont créé des emplois à plein temps pour 155 personnes (118 hommes et 37 femmes) (Namibian Association of Community-Based Natural Resource Management Support Organizations, 2013).

Outre qu'il agit sur la demande de produits et de services locaux, l'écotourisme peut aussi agir sur leur diversification. Les voyages personnalisés et les voyages axés sur l'expérience des réalités locales faisant l'objet d'une demande croissante, il est possible d'exploiter les ressources fauniques et le patrimoine naturel pour élaborer des produits ciblant différents segments de marché, par exemple la traque au gros gibier et les safaris destinés aux amateurs d'aventures, ou la randonnée et les itinéraires pédestres pour les touristes d'agrément ou d'affaires. Dans beaucoup de pays africains, il est possible de tirer parti de la richesse des sites naturels pour développer le tourisme axé sur la nature et les marchés de niche. Par exemple, les principaux sites d'observation ornithologique du continent, qui sont situés en Afrique du Sud, en Érythrée, en Éthiopie, en Gambie,

à Madagascar, en Namibie et en République-Unie de Tanzanie, créent des emplois de guide et des débouchés pour les entreprises locales qui organisent des excursions et des circuits. La diversité de l'offre touristique peut jouer un rôle essentiel dans la décision des touristes de prolonger la durée de leur séjour et donc dans la possibilité pour l'économie locale de percevoir une part plus importante de leurs dépenses.

L'écotourisme peut avoir des effets positifs sur la durabilité environnementale. Le tourisme vert, caractérisé par une utilisation efficace de l'énergie et de l'eau, une meilleure gestion des déchets et la protection de la biodiversité, est source d'emplois touristiques et de possibilités de développement pour les entreprises vertes (United Nations Environment Programme and UNWTO, 2012). Repenser les produits touristiques pour réduire les externalités négatives sur les ressources environnementales est un moyen de favoriser la viabilité à long terme du secteur, ainsi que la croissance économique et la réalisation des objectifs de développement social. C'est ainsi qu'à Sao Tomé-et-Principe, le complexe touristique de Bom Bom applique des pratiques respectueuses de l'environnement comme l'utilisation d'un système d'éclairage écologique et le recyclage des bouteilles en matériaux de construction, qui améliorent l'efficacité énergétique et réduisent la quantité de déchets produits, tout en diminuant les coûts et l'empreinte carbone du tourisme.

La promotion du développement économique des zones rurales est une autre externalité positive de l'écotourisme. La très grande majorité des ressources écotouristiques se trouvant dans des zones rurales reculées aux perspectives productives limitées, les emplois et les débouchés commerciaux créés dans le secteur peuvent procurer des avantages importants aux populations locales. De plus, la demande d'infrastructures (notamment routières) destinées à faciliter l'accès aux établissements et aux structures d'hébergement écotouristiques peut aussi leur bénéficier car elle donne lieu à la création d'emplois et à l'utilisation de matériaux d'origine locale, ainsi qu'à l'amélioration des infrastructures de transport. Qui plus est, les externalités négatives du tourisme peuvent être réduites au minimum par le recours à des pratiques écologiques comme l'utilisation de matériaux recyclés, de matériaux de construction d'origine locale et d'énergies renouvelables, ainsi qu'à des méthodes d'élimination propre des déchets et de construction de bâtiments respectueux de l'environnement. Enfin, les recettes provenant des établissements touristiques peuvent être un facteur d'incitation qui favorise la conservation des ressources écotouristiques et contribue donc à la durabilité environnementale grâce à la préservation de la biodiversité.

Parmi les retombées négatives, il convient de mentionner le développement de l'agriculture et du pâturage dans les zones adjacentes aux zones protégées qui, du fait de la concurrence territoriale entre les populations et la faune, peut dissuader les habitants de préserver les ressources nécessaires au tourisme et, de ce fait, menacer les écosystèmes (Manwa and Manwa, 2014). Le secteur touristique peut être à l'origine d'autres problèmes liés à l'augmentation de la demande de terres pour la construction de nouvelles structures d'hébergement (lodges, hôtels) et à ses importants besoins en eau, en énergie et en autres ressources, qui peuvent être insoutenables pour les zones concernées et avoir des conséquences négatives sur l'environnement et la population.

Pour que l'écotourisme contribue pleinement au développement durable, il faut lutter contre les obstacles au développement de ce segment de marché.

Sur le plan de la demande, la création de relations avec l'écotourisme peut être entravée par l'insuffisance des infrastructures, des réseaux routiers et des structures d'hébergement dans les régions rurales reculées où se trouvent une grande partie des ressources écotouristiques du continent africain. Elle peut également être freinée par l'absence de politiques et d'institutions garantissant que les activités écotouristiques sont menées d'une façon qui est non seulement durable, mais aussi conforme à des objectifs sociaux et économiques locaux. Les politiques publiques qui encouragent la protection de l'environnement tout en permettant aux populations d'en tirer des revenus et d'autres avantages contribuent à la gestion pérenne de ce patrimoine. La Namibie a ainsi adopté une politique qui associe les populations locales à la gestion des sites naturels (Namibian Association of Community-Based Natural Resource Management Support Organizations, 2013).

Sur le plan de l'offre, s'ils manquent de fonds ou de compétences de gestion, les entrepreneurs locaux auront de la difficulté à fonder et à gérer des entreprises spécialisées, par exemple, dans l'organisation de safaris ou dans l'hébergement. La demande de main-d'œuvre dans les établissements écotouristiques étant fortement saisonnière, l'absence de certaines connaissances (linguistiques, par exemple) au sein de la population locale peut être une cause de chômage. L'amélioration des compétences utiles au travail salarié, à la gestion d'entreprise et à l'entrepreneuriat permet de renforcer le capital humain et de favoriser la transformation structurelle. Les compétences en gestion d'entreprise, notamment en marketing et en gestion des ressources humaines et financières, sont indispensables aux entrepreneurs et aident les entreprises du secteur informel à devenir viables et rentables. De même, grâce aux programmes de formation à la gestion du tourisme destinés aux sociétés du secteur formel (petits voyageurs, petites structures d'hébergement) et aux formations techniques destinées aux fournisseurs locaux, les entreprises sont à même de gérer les établissements touristiques de façon plus viable. De plus, les individus qui auront acquis des compétences communes à plusieurs catégories d'emploi pourront saisir les occasions qui se présentent dans différents secteurs et échapper à la vulnérabilité associée au caractère saisonnier des emplois du secteur touristique.

Si les conditions de l'approvisionnement local ne sont pas suffisamment incitatives, ce qui peut compromettre l'établissement de relations intersectorielles viables, l'intervention des pouvoirs publics peut être très utile. Ils peuvent par exemple obliger les entreprises qui souhaitent créer et exploiter des réserves animalières et des zones forestières protégées à faire participer la population locale à des activités liées au tourisme, notamment en lui fournissant des emplois ou en faisant appel à des entreprises locales pour leur approvisionnement. De même, il peut être primordial de promouvoir la prise en main des activités touristiques par des acteurs locaux pour stimuler l'établissement de relations à l'échelle locale. En Zambie, la politique nationale du tourisme comporte des mesures qui vont dans ce sens. Des mesures de ce type

contribuent à faire bénéficier les populations locales du tourisme et réduisent les fuites économiques. Enfin, les certificats de conformité aux normes environnementales et sociales peuvent être d'un coût prohibitif pour les petites entreprises écotouristiques qui souhaiteraient s'en prévaloir pour leur activité mais qui n'ont pas les moyens voulus pour acquitter le montant ni d'ailleurs les capacités nécessaires pour respecter les normes en question. L'établissement de relations intersectorielles s'en trouve compromis. Les gouvernements désireux de promouvoir un écotourisme axé sur les populations locales pourront envisager d'organiser à leur intention des programmes de formation sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver l'environnement.

Tourisme culturel

Le tourisme culturel – voyage réalisé pour découvrir l'histoire et la culture d'un lieu de destination – exige des biens et services créatifs, notamment des produits culturels tels que des produits d'artisanat, des spectacles vivants, qui peuvent servir la croissance économique. Les produits d'artisanat sont des produits culturels essentiels pour le secteur du tourisme. Les obstacles à l'entrée étant faibles et l'artisanat peu gourmand en investissements, il est possible d'établir des liens viables entre le tourisme et l'artisanat local et de créer des débouchés commerciaux pour les artisans locaux.

Du côté de la demande, les hôtels et les restaurants peuvent, par exemple, être un débouché pour les fabricants locaux d'objets artisanaux. Les relations en amont peuvent ouvrir des possibilités aux artisans semi-qualifiés et non qualifiés du secteur informel.

Du côté de l'offre, la demande de produits d'artisanat peut contribuer à garantir la viabilité du marché de l'artisanat local, tout en augmentant les revenus et en améliorant les moyens de subsistance des communautés concernées. Les établissements touristiques peuvent aussi aider l'artisanat local en organisant des marchés dans leurs murs et des visites sur les marchés locaux où les touristes pourront acheter des produits directement auprès des artisans. Outre le soutien qu'il apporte au développement des entreprises du secteur informel et aux entreprises locales qui n'ont pas beaucoup de possibilités, notamment celles dirigées par des femmes qui dominent le secteur de l'artisanat, l'accès aux marchés peut aider les entreprises artisanales à s'intégrer dans la chaîne de valeur du tourisme. De plus, la relation directe, sans intermédiaires ou presque, avec les artisans locaux et les entreprises informelles permet à ceux-ci d'encaisser une part plus importante des dépenses touristiques et encourage le recours aux compétences et aux matériaux locaux ; le tourisme devient ainsi une source de revenu très appréciable pour les travailleurs semi-qualifiés et non qualifiés, tout en contribuant à la préservation de l'héritage culturel local. Les gouvernements peuvent aider à la mise en place d'une structure incitative et d'un environnement propices aux entreprises (exploitants d'établissements hôteliers et de maisons d'hôtes) afin de prendre une part active à l'intégration des artisans locaux dans la filière touristique locale et faire en sorte qu'ils tirent profit du secteur.

Bien que l'artisanat ne représente qu'une petite part des dépenses des touristes, plusieurs études suggèrent que, proportionnellement, les retombées économiques pour les pauvres sont élevées. En Éthiopie, c'est le secteur de l'artisanat qui recueille la plus forte part des dépenses touristiques ; 7 millions de dollars (55 %) des 12,7 millions de dollars dépensés par les touristes en produits d'artisanat vont aux ménages pauvres via l'emploi et les débouchés commerciaux (Mitchell and Ashley, 2009). En 2007, en Éthiopie chaque touriste a dépensé en moyenne 50 dollars en produits d'artisanat, dont la moitié est allée aux artisans locaux (International Trade Centre, 2010). Le commerce de produits culturels peut être un élément moteur du tourisme commercial informel qui est très répandu dans des régions comme l'Afrique australe (Rogerson, 2016).

Les pays africains pourraient exploiter leur riche héritage culturel pour favoriser une diversification de la demande de produits et d'expériences touristiques et créer des marchés fondés sur une offre de produits culturels et de produits de loisirs. Les manifestations et les visites ci-après pourraient être mises à profit pour créer des revenus par le biais de l'emploi et des débouchés commerciaux et faire en sorte que le tourisme culturel soutienne la croissance économique : festivals de musique à Cabo Verde, au Mali et au Sénégal ; festivals du film au Burkina Faso et au Nigéria ; visites de sites culturels tels que l'île Kunta Kinteh en Gambie et le « Cradle of Humankind » (sites des hominidés fossiles) en Afrique du Sud ; visites de musées et de galeries d'art. Les manifestations culturelles contribuent à l'économie locale tout en préservant la diversité culturelle, ainsi le festival de musique Sauti za Busara qui se déroule à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) et qui met en lumière les talents du continent et des membres de la diaspora.

Le tourisme patrimonial est un segment du marché qui se développe et qui présente un fort potentiel de diversification. Les sites patrimoniaux et culturels, souvent situés dans les zones rurales, peuvent favoriser le développement économique local. L'Afrique compte 90 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que des lieux de pèlerinage en Éthiopie, au Maroc et au Rwanda. Ces ressources pourraient être exploitées à des fins de croissance économique. Il convient néanmoins de signaler que le tourisme patrimonial a ceci de singulier que, bien qu'il soit centré sur des éléments culturels qu'il faudrait préserver pour les générations futures, il est une activité commerciale dont les avantages économiques, si les sites ne sont pas correctement gérés, risquent d'entraîner la destruction de lieux potentiellement fragiles, impossibles à reconstituer.

En ce qui concerne la demande, le tourisme patrimonial peut stimuler l'emploi local, directement par le recrutement de guides touristiques²⁰ et indirectement du fait des activités de conservation des sites et de construction d'infrastructures (cafés, restaurants et autres) et de l'entretien des infrastructures connexes (routes, etc.). La demande de services auxiliaires, tels les services d'hébergement, peut favoriser la création d'entreprises locales et avoir des effets multiplicateurs à travers la demande de produits alimentaires ou de linge de maison, par exemple. La contribution de ce tourisme à l'économie locale peut être considérable. En Afrique du Sud, le nombre de visiteurs des sites du « Cradle of Humankind », qui était de 105 308 en 2006, a atteint le chiffre record de 142 985 en 2010 pour descendre à 127 287 en 2012 ; en 2011, la part du tourisme patrimonial dans l'économie locale représentait 17,6 % du PIB local (Rogerson and van der Merwe, 2016).

Le tourisme patrimonial permet aussi de concevoir des produits ciblés sur d'autres segments du marché. En ce qui concerne les visites de sites patrimoniaux ou religieux, il est possible de développer des offres complémentaires, par exemple des circuits touristiques ou des circuits de randonnée, pour les clients attirés par le tourisme d'aventure ou le tourisme de loisirs ou encore pour les touristes d'affaires ainsi que pour les étudiants qui visitent les sites en question ; ces offres peuvent aider à la création de liens avec les agences de voyages et d'autres prestataires de services locaux et à la compétitivité de ces acteurs, tout en bénéficiant aux jeunes et aux communautés locales à travers les emplois créés et les revenus dégagés. Les débouchés économiques peuvent transformer les régions sous-développées dans lesquelles les sites et les activités connexes sont souvent situés et leur donner l'impulsion nécessaire pour surmonter la stagnation et le déclin économiques (Rogerson and van der Merwe, 2016).

En bref, pour que le tourisme culturel puisse effectivement contribuer au développement de l'Afrique, il convient de surmonter un certain nombre de difficultés.

En ce qui concerne la demande, la faiblesse des infrastructures freine le développement du tourisme patrimonial. Bien des sites du patrimoine mondial se trouvent dans des régions reculées ; faute d'investissements et d'un réseau routier suffisamment développé, il est difficile d'accéder à ces lieux qui sont sous-exploités. De plus, bon nombre d'entre eux étant menacés par l'activité humaine et les effets des changements climatiques, leur pérennité passera par une gestion attentive. Par manque de services auxiliaires, par exemple de services d'hébergement, les touristes restent rarement sur place plus d'une journée, d'où un important manque à gagner.

20 Dans de nombreux pays africains, les guides sont principalement des hommes. Par exemple, en 2015, au Botswana, 66 guides sont des femmes ; au Kenya, l'Association professionnelle des guides de safari, estiment que 300 des 4 000 guides étaient des femmes ; et en République-Unie de Tanzanie, moins de 10 des quelque 2 000 guides sont des femmes. En revanche, au Rwanda, 11 des 70 guides et pisteurs qui accompagnent les visiteurs à la découverte des gorilles de montagne, sont des femmes. (The Telegraph, 2015).

Parce qu'elles sont trop peu mises en valeur, beaucoup d'attractions et d'activités culturelles demeurent inconnues des visiteurs locaux et étrangers, ce qui freine encore davantage leur développement en tant que produits touristiques viables et rend les sites non rentables. Les partenariats étant faibles et les mécanismes destinés à faciliter les liens entre artistes, artisans et établissements touristiques inefficaces, l'intégration de ces acteurs dans la chaîne de valeur touristique n'est pas possible. De plus, l'établissement de ces liens risque d'être compromis par l'insuffisance des services à la clientèle et des capacités de gestion, en particulier par le manque de gestionnaires et de créatifs qualifiés capables de promouvoir les spectacles musicaux et culturels locaux et par le manque de capacités de gestion chez les artisans locaux. Les réseaux d'entreprises et les programmes de relations interentreprises peuvent aider à étendre et à renforcer les liens intersectoriels en facilitant le partage des connaissances et l'accès aux ressources et en fournissant des informations sur la demande de produits et de services touristiques. En Afrique du Sud, le Tourism Enterprise Programme est une initiative dont l'objectif est d'aider les entreprises touristiques à satisfaire les exigences de leurs clients et à conclure des transactions commerciales viables avec d'autres entités, pour faire en sorte qu'elles intègrent les chaînes de valeur touristiques (Rogerson, 2013). Des produits de mauvaise qualité ou peu diversifiés et des produits d'imitation de l'artisanat local importés peuvent nuire aux liens entre le secteur du tourisme et celui de l'artisanat. En Afrique du Sud, le Cape Craft and Design Institute aide des entreprises d'artisanat du secteur informel à accéder au marché, notamment au marché du tourisme.

Tourisme médical

En Afrique, le secteur médical privé est hétérogène, et l'absence de cadres réglementaires et de systèmes de certification peut entraîner des écarts de qualité. Les prestataires, les assureurs et les fabricants privés jouent un rôle considérable, comptant pour environ la moitié des services de soins de santé (International Finance Corporation, 2008).

Le tourisme médical – voyage réalisé à l'étranger à des fins médicales, y compris aux fins de traitements non indispensables – est un nouveau segment du marché qui est en pleine expansion depuis quelques années dans plusieurs pays africains, à savoir l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, le Maroc, Maurice et la Tunisie. En Afrique, le tourisme médical Nord-Sud est le fait de résidents européens qui se rendent en Afrique du Sud, au Maroc, à Maurice et en Tunisie en quête de services médicaux spécialisés et de services de chirurgie esthétique et reconstructive de qualité à bas prix (Connell, 2006). Le tourisme Sud-Sud se caractérise quant à lui par le déplacement de résidents africains à la recherche de traitements médicaux de pointe et de services de soins de santé primaires, principalement en Inde, mais, de plus en plus, dans d'autres pays africains. Les estimations montrent que le tourisme médical intra-africain progresse. En 2010, Maurice a reçu plus de 10 000 touristes médicaux venus principalement de Madagascar (28 %), des Seychelles (15 %) et de l'île de la Réunion (14 %) (Mauritius Board of Investment, 2017). Dans la période 2003-2008, l'Afrique du Sud en aurait accueilli 2,5 millions (Crush et al, 2012). Comme on le constate à la lecture de

l'encadré 4, la Tunisie reçoit une grande partie des touristes venus se faire soigner sur le continent africain.

La demande de soins médicaux spécialisés peut favoriser la création d'emplois hautement qualifiés. À Maurice, la présence de spécialistes en cardiologie, dentisterie, ophtalmologie et chirurgie esthétique et reconstructive a été déterminante pour le développement du tourisme médical. En ce qui concerne l'offre, ce segment du marché peut jouer un rôle important dans la création d'entreprises, la demande encourageant la création d'agences spécialisées dans le tourisme médical. De plus, la demande de services d'hébergement et de transport peut favoriser l'intégration des services de santé dans le secteur du tourisme, les retombées économiques se faisant sentir au-delà du secteur médical à travers les liens horizontaux.

Il serait possible d'élaborer des produits d'assurance couvrant les services médicaux fournis dans les pays récepteurs. Compte tenu du caractère intrarégional du tourisme médical en Afrique, il serait aussi possible de créer des produits d'assurance régionaux et d'ouvrir de nouveaux créneaux commerciaux pour répondre à la demande des clients africains (International Finance Corporation, 2008). Parmi les plans de santé régionaux, on peut citer les plans de Bupa International–Jubilee Insurance dont le plan Explorer Health est destiné aux particuliers et le plan Business Explorer Health s'adresse aux entreprises, ainsi que le plan Africa Ultra Care de Aetna qui est conçu pour les particuliers et les entreprises présents en Afrique et qui couvre les traitements dispensés en Afrique ainsi qu'en Inde, au Pakistan et à Sri Lanka.

Le tourisme de bien-être – voyage réalisé en quête de mieux-être physique – est un marché qui se développe en Afrique en raison de la demande croissante de soins de thalassothérapie, d'homéopathie et de thérapies traditionnelles de la part de touristes internationaux et africains. C'est en Afrique subsaharienne que la progression est la plus rapide, le nombre de touristes et les revenus affichant de fortes hausses (Global Wellness Institute, 2014). L'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc, Maurice et la Tunisie ont développé des marchés de niche dans le secteur du bien-être qui est aussi en pleine expansion ailleurs sur le continent, notamment au Gabon, en Gambie, au Ghana, au Kenya et au Nigéria.

Le tourisme médical entraîne des externalités positives, notamment les recettes considérables qu'il permet à l'État d'engranger sous la forme de revenus en devises et en droits de visa. En ce qui concerne les patients, il élargit leur choix et leur garantit respect de la vie privée et confidentialité et, possiblement, une prise en charge de meilleure qualité. Dans certains cas, il peut être à l'origine d'un retour des compétences (UNCTAD, 2012). C'est ainsi que des professionnels hautement qualifiés de la diaspora indienne, attirés par les perspectives prometteuses, tendent à revenir dans leur pays d'origine, comblant peu à peu un déficit de compétences inquiétant tout en renforçant le système de santé indien. Le tourisme médical peut donner l'impulsion nécessaire au développement d'une infrastructure de soins de santé et aux investissements requis. Maurice et, plus récemment, le Ghana et le Nigéria ont bénéficié de la création

Encadré 4 Le tourisme médical en Tunisie

En Tunisie, le marché du tourisme médical est florissant, et le pays est un gros exportateur de services de santé. Ces dernières années, le nombre de personnes venues y suivre un traitement a fortement augmenté – de 42 000 arrivées en 2003 à 150 000 en 2010 –, faisant de la Tunisie la première destination du continent pour ce type de tourisme. Parallèlement, la contribution de ce segment du marché à l'économie a beaucoup progressé. Le montant des exportations directes, hors revenus générés par les cliniques privées et quelques établissements publics, est passé de 22 millions de dollars en 2003 à 82 millions de dollars en 2010. Les soins de santé ont représenté 6,2 % du PIB en 2010 – 54 % pour le secteur public et 46 % pour le secteur privé. Le montant des dépenses privées s'est élevé à 1 200 milliards de dollars.

La compétitivité de la Tunisie a été un facteur déterminant du commerce Nord-Sud de services de santé avec les pays européens, en particulier pour les patients dont le revenu est trop faible pour se faire traiter dans leur pays d'origine. Les soins de chirurgie plastique ou les traitements dentaires qui, souvent, ne sont pas couverts par les assurances ont aussi fait partie des échanges Nord-Sud.

Le commerce Sud-Sud de services de santé est alimenté principalement par les pays voisins. En 2003, 81 % des touristes médicaux qui se rendaient en Tunisie venaient de Libye, et 3 % d'Algérie. En 2003, les exportations de services de soins de santé ont créé 10 480 emplois, dont 5 430 dans le secteur du tourisme et 5 050 dans le secteur de la santé. En 2010, elles ont créé 37 000 emplois, dont 20 000 dans les services de restauration et d'hébergement, et environ 10 000 emplois médicaux et 8 000 postes d'auxiliaires hospitaliers.

Le Gouvernement tunisien a contribué à dynamiser le tourisme médical. En 2009, il a lancé une stratégie dont le but était de transformer le pays en centre médical régional à l'horizon 2016, notamment grâce à des mesures d'incitation telles que la suppression de la TVA sur les traitements médicaux administrés à des résidents étrangers, l'exonération fiscale des équipements et des appareils médicaux et une réduction d'impôt de 50 % sur la totalité des investissements réalisés dans des institutions et des infrastructures médicales. Plus récemment, dans le cadre de son plan Tunisia 2020 : Road to Inclusion, Sustainability and Efficiency Plan (Tunisie 2020 : sur la voie d'un développement inclusif et durable), le Gouvernement a inscrit le développement du tourisme de bien-être parmi ses priorités, les principaux objectifs étant la création d'emplois directs dans le domaine de la thalassothérapie et la création d'emplois indirects.

Sources : Lautier, 2008 ; Lautier, 2013.

d'infrastructures hospitalières par le groupe indien Apollo Hospitals. Même dans les domaines généralement dominés par le secteur public, le secteur privé peut apporter les ressources qui manquent pour accroître les capacités. Au Ghana, malgré la pénurie de personnel infirmier, les écoles publiques d'infirmières ne peuvent accepter que la moitié environ des candidats admissibles. Bien que les frais d'écologie des écoles privées soient supérieurs d'environ 50 % à ceux des établissements publics, ces écoles sont très prisées et pourraient contribuer à résoudre le problème (International Finance Corporation, 2008). Il en va de même en Afrique du Sud où, malgré les restrictions

auxquelles le secteur privé est soumis en matière de formation de médecins, des partenariats public-privé sont en cours d'établissement afin de faire face à la pénurie de personnel et de répondre à la demande croissante de ceux qui souhaitent suivre des études de médecine (Econex, 2015).

Le tourisme médical s'accompagne aussi d'externalités négatives parmi lesquelles il convient de citer l'apparition dans les pays récepteurs d'un système de santé à deux vitesses constitué d'un secteur privé doté de solides ressources financières et d'un secteur public moins nanti. Le développement de ce secteur privé généreusement pourvu peut entraîner un exode intérieur des cerveaux, les professionnels quittant les établissements publics pour des emplois plus lucratifs dans le privé et contribuant peut-être ainsi à la pénurie dans le secteur public. En Afrique du Sud, ces mouvements aggravent les difficultés liées aux départs à l'étranger des professionnels de la santé. Dans les systèmes de santé dont les ressources sont insuffisantes, les investissements dans le secteur privé peuvent se faire aux dépens du système public, mettant à rude épreuve ses capacités et creusant de ce fait parfois les inégalités sociales. Toutefois, le réinvestissement des revenus du tourisme médical dans le système de santé public peut compenser les externalités négatives liées à la montée en puissance du système privé parallèle. Au Kenya, les auteurs de la Stratégie 2014-2018 en faveur du tourisme médical ont estimé que le développement du tourisme médical en provenance de l'Afrique subsaharienne et d'autres régions et l'accroissement des exportations de services de santé par la mise en place de prestations et d'infrastructures de qualité pouvaient contribuer à améliorer le secteur national de la santé et à réduire le tourisme médical vers l'étranger et donc les pertes en revenus imputables à l'importation de services sanitaires.

Afin d'exploiter le potentiel du tourisme médical en faveur du développement durable, il faudrait s'attaquer à certains obstacles qui freinent son développement.

Une main-d'œuvre mal formée, incapable de fournir des services médicaux très spécialisés peut nuire au développement du tourisme médical. En Tunisie, le retard a été attribué à l'insuffisance des compétences en matière de gestion hospitalière. Il est essentiel pour un pays qui compte créer des services de pointe compétitifs de pouvoir offrir des formations très spécialisées dispensées par des établissements universitaires solides (UNCTAD, 2004). La compétitivité du tourisme médical passe en effet par la présence de médecins et d'autres professionnels de la santé bien formés et très qualifiés.

Le sous-développement des services et d'autres infrastructures sanitaires, y compris des services liés aux TIC, des services de transport et des services financiers, peut être un obstacle au développement du tourisme médical. La qualité du système de soins de santé est une barrière à l'entrée sur le marché du tourisme médical. En effet, avant de pouvoir exporter leurs services, les systèmes de soins doivent avoir atteint un niveau de qualité minimum, dont leur capacité de traiter les catégories les plus vulnérables de la population est un indicateur clef (Lautier, 2013).

Les conditions préalables à la création de ce segment du marché sont la sécurité, la stabilité et la présence d'infrastructures telles que des réseaux de transport efficaces, de bonnes liaisons aériennes des services d'hébergement bien développés. À Maurice, les services liés aux TIC, les services de transport, les services financiers et l'infrastructure de télécommunications ont été déterminants pour le développement du tourisme médical. Les investissements d'infrastructure sont essentiels pour le développement de ce segment. Plusieurs pays ont adopté des mesures d'incitation fiscale pour attirer l'investissement et stimuler le développement du tourisme médical. C'est ce qui a été fait à Marrakech (Maroc) pour financer la construction d'un complexe médical qui propose des traitements spécialisés, notamment en cardiologie et en radiologie, et qui peut accueillir 5 000 patients par an.

Il existe d'autres obstacles au développement du tourisme médical, notamment la faiblesse des cadres réglementaires qui ne garantissent pas la sécurité du patient et la qualité des soins, l'absence de cadres juridiques (règles en matière de faute professionnelle) permettant de protéger le consommateur en cas de faute professionnelle et l'absence d'organismes de certification qui veillent au respect des normes internationales par les établissements. Les pays se mobilisent de plus en plus pour créer ces cadres. Le Kenya, dans sa Stratégie 2014-2018 en faveur du tourisme médical, considère que la mise en place d'un système national de certification des établissements de santé aligné sur les normes internationales et l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de la santé sont indispensables pour que le tourisme médical se développe.

2.3 Conclusions

Dans le présent chapitre, on voit comment le tourisme peut créer des débouchés qui favorisent la diversification économique et facilitent les changements structurels. En Afrique, le tourisme peut favoriser cette diversification en l'orientant vers des activités et des secteurs productifs qui fourniront des moyens d'existence durables, facilitant ainsi les changements structurels. Le tourisme est un puissant moteur de développement économique, social et culturel sur le continent, en particulier dans les zones rurales reculées, et il participe au développement économique à travers les liens étroits avec d'autres secteurs. L'établissement de liens étroits entre les secteurs du tourisme, de l'agriculture et des infrastructures et le développement de segments de marché tels que l'écotourisme, le tourisme culturel et le tourisme médical peuvent créer de nouveaux débouchés économiques et de nouvelles sources de revenu. De plus, ces liens peuvent aider à l'intégration des fournisseurs, des producteurs et des entreprises locaux dans la chaîne de valeur du tourisme, dont les possibilités économiques qu'elle offre profiteront à tous et garantiront aux communautés locales une part des recettes encaissées. Pour tirer parti de ce potentiel, les gouvernements devraient envisager de prendre les mesures ci-après.

Intégrer les mesures relatives à l’approvisionnement local dans les stratégies en faveur du respect des normes internationales

Compte tenu du potentiel des liens intersectoriels, les gouvernements peuvent les renforcer en prenant des mesures qui privilégient l’approvisionnement local et en nouant des partenariats avec le secteur privé qui lèvent les difficultés sous-jacentes auxquelles les fournisseurs locaux se heurtent. Par exemple, il est indispensable de veiller à ce que les systèmes institutionnels et les systèmes de renforcement des capacités nécessaires soient en place pour aider les agriculteurs et les pêcheurs à se conformer aux normes phytosanitaires et sanitaires et aux règles de certification biologiques imposées par les établissements touristiques. Grâce à ces mesures, les fournisseurs locaux pourront s’élever dans la chaîne d’approvisionnement touristique, souvent dominée par les fournisseurs étrangers.

Appuyer le développement des infrastructures

L’existence d’infrastructures de qualité est vitale puisque ces infrastructures sont indispensables au développement du tourisme et fournissent des services de base à d’autres secteurs productifs essentiels à la croissance et à la compétitivité du tourisme. L’investissement dans le tourisme progresse. Il est capital que les communautés locales profitent aussi des investissements d’infrastructure – meilleur accès à l’eau, aux services d’assainissement, à l’électricité, réseau routier et services liés aux TIC. Des mesures doivent être prises pour que l’accès aux services d’infrastructure et leur utilisation soient équitables et que ces services bénéficient aussi bien au secteur touristique qu’à la population locale. Les gouvernements peuvent stimuler le développement des infrastructures en créant un environnement réglementaire propice. Ils peuvent en outre accorder des avantages fiscaux, des subventions et des prêts à taux préférentiels, notamment, pour que l’investissement serve de catalyseur à la création de segments de marché viables dans le secteur du tourisme. Les partenariats public-privé – de plus en plus nombreux sur le continent – peuvent être un mécanisme de financement qui, utilisé judicieusement, facilitera le développement des infrastructures africaines (UNCTAD, 2016a).

Encourager les coentreprises

Il est possible de fournir un appui à long terme au secteur privé local pour qu'il gère des hôtels et concurrence les chaînes hôtelières internationales déjà présentes. Il est possible aussi d'encourager les coentreprises avec des groupes hôteliers internationaux, qui seront financées par des capitaux locaux et étrangers. Les agences de voyages locales peuvent fournir des services de réservation en ligne afin d'inciter les touristes à acheter leurs billets et leurs séjours directement auprès de fournisseurs locaux, plutôt qu'auprès de voyagistes internationaux, ce qui augmentera la part de contenu local dans la chaîne de valeur touristique. Enfin, en mettant au point des contrats qui aident les petits exploitants à se regrouper pour profiter d'économies d'échelle (au sein de coopératives de producteurs, par exemple) et en apportant du financement, de la formation et des intrants (UNCTAD, 2015c), le tourisme peut aider à relier les agriculteurs aux marchés et à des chaînes d'approvisionnement à plus haute valeur ajoutée.

Stimuler les exportations de services

Dans le cadre des stratégies de diversification économique mises en place par les pays africains, le secteur du tourisme est un moyen prometteur pour beaucoup d'entre eux de dynamiser les exportations de services. Les recettes d'exportation de services touristiques ont fortement progressé entre 1995 et 2014. Le secteur est le premier exportateur de services d'Afrique ; non seulement il génère des recettes d'exportation mais il crée aussi une demande de services tels que les services liés aux TIC et à l'énergie qui sont déterminants pour la croissance. Le tourisme est un secteur dynamique ; le tourisme médical, par exemple, est en plein essor dans plusieurs pays du continent. Dans les pays qui sont en mesure de dispenser des soins médicaux aux catégories les plus vulnérables de leur population, l'exportation de services de santé peut être une source de revenu supplémentaire viable pour les États. Bien gérée, cette activité peut venir en aide au système de santé public en contribuant à construire les infrastructures et à fournir les compétences et les technologies médicales qui font défaut.

Les décideurs africains devraient considérer le tourisme comme un élément central de leurs stratégies de développement économique. Les mesures prises pour le promouvoir peuvent aboutir à toute une série de retombées positives pour l'ensemble de l'économie. Outre qu'ils créent des débouchés et de la croissance dans les communautés locales, les liens intersectoriels établis avec le secteur touristique peuvent faciliter l'intégration sociale et réduire la pauvreté et les inégalités sociales dans les groupes socialement défavorisés. L'élaboration de stratégies capables de favoriser l'intégration des femmes, des jeunes et des pauvres dans le secteur touristique est indispensable ; elle est détaillée au chapitre 3.



CHAPITRE 3

Tourisme et croissance inclusive

Le présent chapitre porte sur le rôle que le tourisme peut jouer en faveur de la croissance inclusive. Après avoir défini cette notion et celle d'inclusivité, il décrit comment le tourisme pourrait favoriser la croissance inclusive par les débouchés qu'il peut offrir aux groupes plus vulnérables, en particulier aux pauvres, aux jeunes et aux femmes.



60–70%

de la main-d'œuvre dans le secteur mondial du tourisme sont des femmes



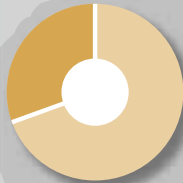
50%

des travailleurs dans le secteur mondial du tourisme ont **25 ans ou moins**

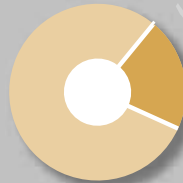


Employeuses en Afrique

30.5%
de femmes



Secteur du tourisme



20.8%
de femmes

Tous secteurs confondus



3.1 Vulnérabilité et croissance inclusive

Objectif de la plupart des stratégies de développement, la croissance inclusive est une croissance à laquelle tous ont la possibilité de participer et dont tous bénéficient (United Nations Development Programme, 2017). C'est une croissance qui, au fur et à mesure du développement des pays, réduit la vulnérabilité des populations et lève l'obstacle majeur que celle-ci constitue pour l'instauration d'un développement inclusif (UNCTAD, 2014b). La réduction de la vulnérabilité fait également partie de l'objectif d'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à ne laisser personne de côté.

Les personnes vulnérables ne bénéficient pas automatiquement de la croissance économique. Malgré la croissance sans précédent enregistrée ces quinze dernières années en Afrique, la pauvreté, le chômage et les inégalités restent élevés sur tout le continent et touchent de manière disproportionnée les femmes et les jeunes (African Development Bank, 2014). La croissance sans emploi, imputable à l'absence de transformation structurelle, est l'une des principales causes de cette exclusion (UNCTAD, 2014c).

Certains groupes de population sont plus exposés à l'exclusion que d'autres. La forme la plus grave de vulnérabilité est la pauvreté parce que les pauvres sont ceux qui sont les moins bien armés ou qui ont le moins de ressources pour faire face aux aléas ou aux crises. Les jeunes sont un autre groupe de population relativement vulnérable car ils risquent davantage que d'autres d'être touchés par le chômage ou le sous-emploi et ont des ressources limitées. Les femmes présentent elles aussi un degré de vulnérabilité élevé car elles forment une part anormalement importante de la population pauvre ; elles sont plus susceptibles d'être au chômage ou d'être sous-employées ; elles travaillent plus dans le secteur informel ou sont à leur compte et, par conséquent, n'ont pas accès à la protection sociale ; elles ont moins de poids et sont moins représentées dans le cadre du dialogue social ; leur accès au marché du travail et aux ressources productives reste limité ; et elles sont frappées de manière disproportionnée par les crises (UNCTAD, 2014d). Il existe d'autres groupes de population vulnérables, comme les minorités et les personnes handicapées.

Le présent chapitre montre comment le tourisme peut favoriser la croissance inclusive en offrant des possibilités de travail décent et en créant des emplois pour les pauvres, les jeunes et les femmes. Comme ces groupes forment une partie importante de la population, tout effort entrepris pour les rendre moins vulnérables peut servir l'inclusivité. Ces groupes font également l'objet d'une attention spéciale dans les plans nationaux de développement axés sur le tourisme (voir chap. 1) dont la plupart reconnaissent la capacité du secteur de créer des emplois, y compris pour les pauvres. Dans plusieurs de ces plans nationaux, les pays considèrent en effet que le tourisme est un secteur particulièrement capable d'offrir des débouchés aux jeunes et aux femmes. Enfin, la littérature consacrée au tourisme dans les pays en développement fait une très large place à ces trois groupes de personnes vulnérables.

3.2 Tourisme et réduction de la pauvreté

Dans les chapitres précédents, on a vu qu'en Afrique le secteur du tourisme contribuait pour beaucoup au PIB et à l'emploi. Or, plusieurs arguments plaident en faveur de l'idée que le secteur peut aussi être porteur d'une croissance favorable aux pauvres, c'est-à-dire d'une croissance « qui améliore l'aptitude des femmes et des hommes pauvres à participer à l'activité économique et à en bénéficier » (Organization for Economic Cooperation and Development, 2006). Cela signifie plus précisément qu'une part non négligeable des revenus tirés d'un certain nombre d'activités économiques liées au tourisme peut revenir aux pauvres (UNCTAD, 2013a). La manière dont le tourisme y parvient et quelles mesures prendre pour qu'il fasse mieux encore sont examinées dans cette partie.

Premièrement, le secteur du tourisme est un gros consommateur de main-d'œuvre. Agriculture mise à part, le secteur touristique crée plus d'emplois que tout autre (Overseas Development Institute, 2006), en raison des puissants effets d'entraînement en amont et en aval qu'il est capable de susciter, comme on l'a vu au chapitre 2. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour un emploi créé dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme proprement dits, environ 1,5 emploi supplémentaire est créé dans un secteur indirectement lié au tourisme (ILO, 2010a). Il est donc l'un des premiers créateurs d'emplois au monde (ILO and UNWTO, 2009). De plus, les emplois touristiques exigent des niveaux de compétences très divers, et bon nombre d'entre eux sont peu qualifiés (World Travel and Tourism Council, 2015), d'où l'intérêt qu'ils présentent pour les pauvres qui, faute d'expérience professionnelle ou d'instruction suffisantes, sont peut-être exclus d'autres secteurs. La contribution du tourisme à l'atténuation de la pauvreté dépend néanmoins du niveau de salaire des emplois qu'il crée (UNCTAD, 2013a).

Deuxièmement, les dépenses réalisées sur place par les touristes ont plus de chances de bénéficier aux pauvres que les dépenses liées à d'autres secteurs. Des études indiquent qu'entre 25 % et 50 % des dépenses touristiques (restauration, achats, artisanat, transports locaux et excursions) profitent aux pauvres, surtout lorsque les produits et services sont d'origine locale (Overseas Development Institute, 2006)²¹. Si les fuites sont réduites au minimum (voir chap. 2) comme il convient et que la population locale est bien intégrée dans la chaîne de valeur du secteur, le tourisme offre aux personnes pauvres et aux petites entreprises la possibilité de vendre leurs produits et services directement aux touristes. Il peut permettre d'accéder à des activités génératrices de revenu, même s'il s'agit parfois d'emplois vulnérables (voir ci-dessous).

21 Les dépenses réalisées sur place peuvent représenter une petite part des dépenses totales des touristes, mais leur montant varie d'un pays à l'autre. Les dépenses liées à la nourriture, aux achats et aux excursions constituent un tiers de la chaîne de valeur du tourisme en Gambie ; la proportion est moindre pour les marchés comme l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ouganda où ces produits non essentiels sont plus rares. Le montant de ces dépenses varie aussi en fonction des touristes, ceux qui voyagent en formule tout compris dépensant moins que les autres (Mitchell and Faal, 2008).

Troisièmement, l'agriculture est le secteur le plus étroitement lié au tourisme du fait de la demande de produits alimentaires et agricoles qu'il suscite. Elle est aussi le secteur où l'intensité de main-d'œuvre est la plus forte ainsi que le pilier économique des zones rurales où la pauvreté est la plus répandue et la plus enracinée. En Afrique, plus de 70 % des pauvres vivent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture pour s'alimenter et subsister (International Fund for Agricultural Development, 2011). Il semble que l'agriculture fasse vivre davantage de ménages que l'hôtellerie et la restauration (UNCTAD 2013a), notamment lorsque les produits agricoles locaux sont réellement intégrés dans la chaîne de valeur du tourisme. L'accroissement de la demande de produits agricoles entraînée par l'accroissement du tourisme pourrait donc offrir de nombreuses sources de revenus supplémentaires aux personnes pauvres, notamment dans les zones rurales.

Quatrièmement, le tourisme tend à valoriser les climats chauds, les nouveaux environnements, les produits culturels et l'histoire, ce qui confère souvent aux zones rurales un avantage relatif par rapport aux villes (UNWTO, 2010). C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les touristes internationaux car, si les touristes nationaux ou ceux qui viennent d'autres pays africains sont peut-être plus intéressés par la possibilité de faire des achats, les touristes internationaux, eux, se rendent généralement en Afrique pour y passer des vacances et sont par conséquent plus attirés par la découverte de nouvelles cultures, de nouvelles activités et de nouveaux environnements (voir chap. 4). Parce qu'il vient directement au contact des zones et des communautés rurales, le marché touristique offre des perspectives aux communautés qui sont habituellement coupées des débouchés économiques créés dans les villes. Bien entendu, le tourisme peut présenter un risque pour les ressources naturelles et culturelles locales. C'est pourquoi il est impératif que les communautés locales soient associées au développement touristique dès le début, comme l'indique par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans son programme « Tourisme, culture et développement en Afrique de l'Ouest » (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, 2004).

Enfin, les besoins en investissements pour certaines activités liées au tourisme sont relativement faibles. Par exemple, la fabrication d'objets artisanaux requiert un savoir-faire traditionnel²² et des matériaux locaux mais assez peu de financement ou d'infrastructures. De même, les musiques traditionnelles et les visites de sites locaux, qui font appel aux savoirs et aux techniques traditionnels, sont très prisées par les touristes. Or, l'acquisition de ces techniques locales et traditionnelles n'exige pas de gros investissements et ouvre des débouchés pour les pauvres.

22 Les savoirs traditionnels désignent « les connaissances, le savoir-faire, les techniques et les pratiques qui sont élaborés, préservés et transmis d'une génération à l'autre au sein d'une communauté et qui font souvent partie intégrante de son identité culturelle ou spirituelle » (World Intellectual Property Organization, 2017).

Le cas de Cabo Verde montre l'utilité des emplois touristiques en matière de réduction de la pauvreté. Le tourisme caboverdien a connu une forte croissance au cours des quinze dernières années, les recettes d'exportation du secteur étant passées de 64 millions de dollars en 2000 à plus de 450 millions de dollars en 2014. La contribution du secteur au PIB a dépassé les 43 % en moyenne pendant la période 2011-2015. Les revenus générés par un secteur touristique en plein essor ont conduit à une baisse notable des taux de pauvreté et ont permis au pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2007. Selon une étude portant sur l'exercice 2001/02, Cabo Verde affichait alors un taux de pauvreté de 37 % ; en 2007, ce taux était descendu à 27 % (Overseas Development Institute, 2012). Les taux de pauvreté étaient encore inférieurs à ce chiffre sur les deux îles constituant les principaux sites touristiques du pays.

Il existe dans le tourisme un nombre relativement important d'emplois peu qualifiés, accessibles aux groupes de population ayant un faible niveau d'instruction ; cela présente des avantages mais aussi des risques en ce sens que ces emplois risquent de ne pas être des emplois décents²³. Une étude indique par exemple que beaucoup d'emplois touristiques sont des emplois peu qualifiés, temporaires et occasionnels ; le renouvellement du personnel est très fréquent ; les heures de travail sont longues et les horaires pénibles ; et les lieux de travail sont éloignés des principales zones d'habitation (Ferguson, 2009). À cela s'ajoutent souvent le harcèlement, la pression, les faibles salaires et l'exploitation (Baum, 2013).

Cela étant, le fait de dire de certains emplois touristiques qu'ils sont peu qualifiés est peut-être plus vrai dans le cas des pays développés que dans le cas des pays en développement. Par exemple, les réceptionnistes et les employés qui sont en contact direct avec les clients doivent avoir des compétences en informatique et connaître des langues étrangères, tandis que les petits opérateurs touristiques doivent avoir des compétences en comptabilité et en gestion de stocks. Ces compétences sont plus fréquentes dans les pays développés que dans les pays en développement, où elles sont par conséquent plus valorisées. De plus, le taux élevé de renouvellement du personnel touristique observé dans les pays en développement n'est pas nécessairement négatif. Les compétences acquises par les employés du secteur touristique peuvent être utilisées ailleurs et leur permettre de changer d'emploi régulièrement pour obtenir de meilleurs salaires et profiter des besoins liés au tourisme saisonnier (MacCarthy, 2014).

Une autre question se pose en ce qui concerne les emplois touristiques : celle de savoir si ce sont des emplois vulnérables. L'OIT définit l'emploi vulnérable comme étant la somme des travailleurs pour leur propre compte (personnes travaillant de manière indépendante qui n'ont aucun employé) et des travailleurs familiaux (personnes travaillant pour une entreprise gérée par une personne faisant partie du même ménage). Ces travailleurs

23 Un travail décent suppose le respect de la dignité et de l'égalité, un revenu équitable et des conditions de travail sûres pour tous les travailleurs (ILO, 2015), comme il ressort de l'objectif de développement durable 8. Cette notion est distincte de l'indicateur de travail vulnérable, qui ne concerne que spécifiquement les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux employés dans une entreprise familiale.

étant moins susceptibles d'être au bénéfice d'un contrat de travail formel, les postes qu'ils occupent ne présentent donc pas toutes les caractéristiques fondamentales du travail décent (ILO, 2010b). Le tourisme pourrait apporter un début de solution à ce problème car, comme l'indique l'OIT, dans les pays où le secteur touristique domine, le taux d'emploi vulnérable est plus faible. Le tourisme offre beaucoup de postes salariés et rémunérés et pourrait donc aider les nombreux travailleurs vulnérables en Afrique (ILO, 2012a).

Pour que le tourisme contribue à réduire la pauvreté, les pauvres ne doivent pas être enfermés dans des emplois vulnérables où les conditions de travail sont mauvaises ni dans des emplois peu qualifiés et à faible valeur ajoutée. Les politiques publiques peuvent faire beaucoup pour promouvoir l'amélioration des conditions de travail. Les gouvernements peuvent aussi aider les personnes qui occupent des emplois peu qualifiés ou vulnérables à obtenir des postes plus élevés et à plus forte valeur ajoutée grâce à de meilleures formations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des entreprises privées du secteur. Les entreprises touristiques nationales et internationales devraient faire de même, par exemple, grâce à des mesures les incitant à investir dans la formation des employés. Plusieurs pays ont adopté des politiques en matière d'investissement étranger direct qui sont assorties de dispositions relatives au contenu et à l'emploi locaux ainsi qu'à la formation d'employés locaux afin de promouvoir les transferts de compétences et de connaissances.

3.3 Les jeunes et le tourisme

L'Afrique a la chance de disposer d'une main-d'œuvre jeune et, en raison de l'évolution de la structure de sa population, bénéficiera d'un dividende démographique. S'il s'agit là d'une formidable occasion pour le continent, le succès dépendra de la création en nombre suffisant d'emplois décents, notamment pour les jeunes. La moitié de tous les travailleurs de l'hôtellerie, de la restauration et du secteur touristique ayant moins de 25 ans (ILO, 2017a), le tourisme peut contribuer à absorber les jeunes qui sont désireux de travailler et d'évoluer.

3.3.1 Les jeunes et l'emploi

Avec la baisse des taux de mortalité et de fertilité, la taille et la structure de la population africaine vont changer. La part de la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans) augmentera, passant de 54 % de la population totale en 2010 à 64 % en 2090, un niveau encore jamais atteint (Drummond et al., 2014). Cette transition démographique devrait se traduire par un dividende démographique – c'est-à-dire une très forte augmentation de la population en âge de travailler – qui, exploité efficacement, pourrait doper la croissance économique.

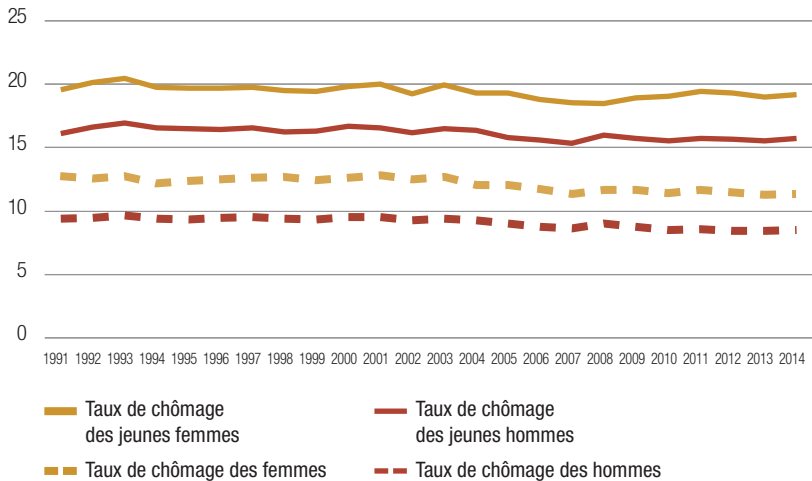
Le nombre total de jeunes travailleurs (15-24 ans) a explosé en Afrique, passant de 44 millions en 1950 à 230 millions en 2015, tandis que la part des 15-24 ans dans la

population totale est restée stable, à 19 % environ (Department of Economic and Social Affairs, 2015). Selon les prévisions, en 2060 l’Afrique comptera presque 300 millions de jeunes de plus (Department of Economic and Social Affairs, 2015). Or, le continent, où le chômage est déjà très répandu, a toutes les peines du monde à offrir des perspectives d’emploi aux jeunes, comme le montre la figure 13.

Amare (2014) constate qu’en Afrique, les jeunes ont deux fois plus de risques d’être au chômage que leurs aînés. Ces vingt-cinq dernières années, le taux de chômage des jeunes a oscillé autour de 18 %. En ce qui concerne ce groupe de population, le chômage – et donc la création d’emplois – n’est pas le seul défi lancé au continent car le sous-emploi est aussi un problème répandu dans les zones rurales et dans le secteur agricole (Fox et al., 2016 ; UNCTAD, 2013b). Selon des données de six pays africains, le taux moyen de sous-emploi des jeunes était d’environ 15 % en 2011 (ILO, 2017a).

Figure 13

Afrique : Taux de chômage par âge et par sexe, 1991-2014



Source : World Bank, 2017.

Note : Les jeunes sont les personnes âgées de 15 à 24 ans.

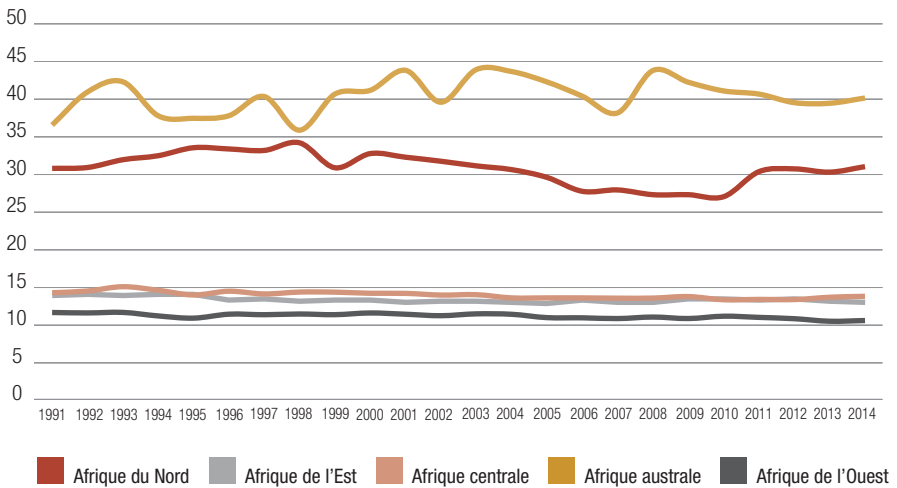
Il existe des variations importantes entre les régions à cet égard. La figure 14 montre que le chômage des jeunes sévit surtout en Afrique du Nord et en Afrique australe. Dans ces régions, les jeunes représentent une part plus importante de la population totale que dans les autres, et le dividende démographique est déjà à l’œuvre. Pour le reste du

continent, où la part des jeunes dans la population et le chômage qui les frappe vont encore progresser, il faut prendre les dispositions qui s'imposent.

Partout en Afrique, le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes ; il s'établissait à 19,2 % et 15,8 % respectivement en 2014. De plus, le chômage ne concerne pas uniquement les personnes sans instruction, il frappe aussi les personnes instruites. Chaque année, près de la moitié des 10 millions de diplômés des universités africaines ne parviennent pas à trouver un emploi (African Center for Economic Transformation, 2016). En République-Unie de Tanzanie, le taux de chômage est plus élevé chez les personnes qui ont achevé le cycle d'enseignement secondaire que chez celles qui ont arrêté leurs études avant (Amare, 2014). En 2013, en Égypte, 31,1 % des personnes au chômage avaient suivi un cycle d'enseignement supérieur (World Bank, 2017a).

Figure 14

Afrique : Taux de chômage des jeunes par sous-région, 1991-2014



Source : World Bank, 2017.

Ces chiffres mettent en lumière un véritable paradoxe dans lequel on a, d'un côté, un déficit chronique de compétences signalé par les employeurs et, de l'autre, un grand nombre de jeunes instruits mais sans emploi. Il semble donc qu'il existe un décalage entre la formation et l'enseignement dispensés aux jeunes et les compétences les plus recherchées par les employeurs africains. Selon EY (2015), les compétences techniques et professionnelles sont celles qui seraient les plus demandées en Afrique dans tous les secteurs, y compris le secteur touristique.

Le dividende démographique est généralement considéré comme une formidable chance car le rapport inactifs/actifs s'inverse. Cependant, pour l'exploiter au mieux, il faut qu'il y ait des emplois et que les jeunes travailleurs aient les compétences nécessaires pour les occuper. Il est donc impératif que les pays se préparent. Le tourisme peut les y aider de plusieurs manières.

3.3.2 Permettre aux jeunes de participer au secteur du tourisme

Comme on l'a vu dans la discussion sur la pauvreté, le tourisme pourrait offrir d'excellents débouchés aux jeunes du fait de sa forte intensité de main-d'œuvre et de certaines de ses caractéristiques sous-jacentes. Beaucoup d'emplois touristiques sont en effet particulièrement adaptés à ce groupe d'âge en ce sens qu'ils demandent beaucoup d'énergie – longues stations debout ou beaucoup de déplacements (Baum, 2013). Qui plus est, la variété des emplois proposés et des compétences transférables qu'ils permettent d'acquérir peut rendre le secteur attractif pour ceux qui débutent leur carrière (London School of Economics, 2015). Un quart environ des jeunes Africains sont illettrés (African Development Bank, 2011a), et le tourisme pourrait aussi favoriser leur embauche à des postes peu qualifiés. Ces postes peuvent être un point d'entrée ; ils ne devraient pas être une fin en soi car les jeunes devraient pouvoir renforcer leurs compétences.

L'un des facteurs clefs de l'intégration et de la progression des jeunes dans l'emploi touristique est la capacité d'acquérir les compétences voulues et valorisées par le secteur. Une analyse des plans nationaux de développement a montré que la plupart des pays africains (39 pays sur les 49 pays de l'échantillon) ont au moins une école de tourisme, une école hôtelière ou un département universitaire dédié à l'hôtellerie. Bien que la qualité de l'enseignement qui y est dispensé varie d'un établissement à l'autre, l'existence de ces institutions témoigne de l'intérêt des pays pour le secteur du tourisme et de la conscience qu'ils ont de la nécessité de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Au Ghana par exemple, plusieurs institutions proposent des cours de gestion du tourisme et des loisirs, mais le pays ne dispose pas d'une école de tourisme d'envergure internationale. L'Autorité ghanéenne du tourisme cherche donc à en ouvrir une, grâce à un partenariat public-privé avec une institution hôtelière internationale qui pourrait dispenser l'enseignement voulu (Oxford Business Group, 2017). L'objectif du projet est de créer une école qui mette les étudiants en contact direct avec la pratique et la réalité du secteur en Afrique plutôt que de leur faire appliquer des modèles théoriques de gestion touristique.

Le renforcement des écoles hôtelières est une externalité positive pour les employeurs du secteur, qui, souvent, continuent d'absorber les coûts relatifs à la formation des employés. Des chefs d'entreprise touristique ont indiqué que la charge de la formation et du perfectionnement du personnel qui pèse sur eux actuellement est trop lourde (Khowala, 2015). Le World Travel and Tourism Council (2015) soutient également que les entreprises touristiques au niveau mondial et au niveau africain devraient investir beaucoup dans la formation des employés pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur.

Comparé à ce qui se passe dans d'autres régions du monde, les jeunes Africains sont bien mal lotis en matière d'acquisition de compétences pratiques par le biais de la formation professionnelle. C'est ainsi que quelque 3 % seulement des étudiants africains suivent une formation professionnelle et technique, contre 18 % des étudiants chinois (UNCTAD, 2014d). L'OIT a recommandé d'étendre les systèmes d'apprentissage informel²⁴ au secteur du tourisme afin de favoriser la réalisation professionnelle (ILO, 2012b). Les entreprises touristiques, tant grandes que petites, auraient accès à de jeunes talents et cela servirait également à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur du tourisme.

3.4 Femmes, égalité des sexes et tourisme

La présente section est consacrée à l'examen du rôle et des perspectives des femmes dans le secteur du tourisme. On y analyse aussi les effets différenciés du tourisme sur les femmes et sur les hommes afin de mieux comprendre leur place respective dans le secteur.

3.4.1 La place des femmes et du genre dans les politiques touristiques africaines

Certains pays africains ont déjà pris la mesure du rôle que les femmes pourraient jouer dans le secteur du tourisme et ont adopté des politiques en conséquence. Au niveau national, au moins neuf plans de développement traitent explicitement de la manière dont le tourisme pourrait promouvoir les femmes. Des stratégies axées sur cette problématique sont aussi en cours d'adoption, telles les initiatives d'intégration des femmes prises dans plusieurs ministères du Botswana, notamment au Ministère de la faune, de l'environnement et du tourisme (United Nations Development Programme, 2012).

Au niveau régional, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), par exemple, ont inscrit la promotion des femmes dans le tourisme dans leurs derniers plans sur le développement et sur le tourisme. La SADC a également publié un outil de formation à la prise en compte des questions de genre (SADC, 2009), qui permet d'évaluer l'impact des politiques (y compris des politiques touristiques) sur les femmes. L'Organisation touristique de la région d'Afrique australe organise quant à elle chaque année la conférence sur les femmes dans le secteur touristique qui examine plus avant ces sujets.

La prise en compte des questions de genre dans les politiques touristiques s'inscrit dans le droit fil des stratégies des organismes internationaux. Ainsi, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a mis au point une stratégie qui vise à faire davantage de place à ces questions dans les stratégies nationales de développement, tandis que la CNUCED

24 Selon l'OIT (2017b), un apprentissage informel est un « système par lequel un jeune apprenti acquiert les compétences d'un métier dans une micro- ou petite entreprise en travaillant aux côtés d'un travailleur expérimenté [...] un accord d'apprentissage qui s'inscrit dans les normes et traditions locales d'une société ».

a analysé l'importance de la place des femmes dans le tourisme dans plusieurs de ses publications (UNCTAD, 2011 ; UNCTAD, 2014d) consacrées à l'étude de l'impact de la libéralisation du commerce sur les hommes et sur les femmes dans différents secteurs.

3.4.2 La main-d'œuvre féminine dans le secteur touristique

Les femmes jouent un rôle important dans le tourisme. Au niveau mondial, elles forment la moitié environ de l'effectif total du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (UNWTO and UN Women, 2011)²⁵. La figure 4 du chapitre 1 montre que, dans la plupart des pays africains pour lesquels des données sont disponibles, elles occupent la majorité des emplois touristiques, à l'exception notable de l'Algérie, de l'Égypte et du Maroc où la faible participation des femmes au marché du travail ne se limite pas au tourisme, puisqu'en 2014 elles ne représentaient que 17,4 %, 24,1 % et 27 % respectivement de la main-d'œuvre totale (World Bank, 2017).

Les femmes sont aussi très nombreuses dans des secteurs étroitement liés au tourisme. En Afrique, elles représentent environ 70 % de la main-d'œuvre agricole. Au niveau mondial comme au niveau africain, le secteur de l'artisanat emploie aussi dans l'ensemble beaucoup de femmes et encourage l'entrepreneuriat féminin (Matsinde, 2015). Ces emplois peuvent constituer un revenu d'appoint, par exemple pendant les périodes de morte-saison, et se développer en fonction de la demande touristique.

Il existe aussi beaucoup de femmes propriétaires et chefs d'entreprises touristiques. Au niveau mondial, le secteur du tourisme compte deux fois plus d'employeuses que tout autre secteur, et l'Afrique ne déroge pas à la règle, avec 30,5 % d'employeuses contre 20,8 % pour les autres secteurs. Le Botswana et l'Éthiopie sont parmi les 10 pays du monde qui comptent le plus d'employeuses dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, plus de la moitié des entreprises de ce secteur étant dirigées par des femmes (UNWTO and UN Women, 2011).

3.4.3 Considérations liées au genre dans l'emploi touristique

En Afrique, l'emploi touristique n'est pas exempt de sexisme ; en effet, le secteur n'offre pas nécessairement aux hommes et aux femmes les mêmes débouchés et les mêmes avantages.

Le secteur est marqué par une ségrégation horizontale, c'est-à-dire par une concentration différenciée des hommes et des femmes dans des activités de même statut. Dans les emplois les plus faiblement rémunérés – serveuse, femme de ménage, vendeuse d'agence de voyages et guide touristique²⁶ –, les femmes forment 90 % de l'effectif. Les hommes sont plus souvent employés comme barman, porteur, jardinier, agent d'entretien et ouvrier du bâtiment (Baum, 2013). Cette ségrégation est ancrée dans les stéréotypes de la femme en tant que ménagère, qui placent de nombreux

25 Faute de données plus détaillées, ce secteur est pris comme indicateur de l'emploi touristique.

26 Voir chap. 2, note 18.

postes « féminins » dans le prolongement des travaux domestiques traditionnels que sont, par exemple, le ménage et les soins à autrui. Les études de cas montrent que la ségrégation horizontale est liée à la concentration des femmes dans une gamme d'activités plus étroite que celle des hommes, d'où une surabondance de main-d'œuvre dans les emplois « féminins » et une intensification de la concurrence, qui ont pour effet de tirer les salaires vers le bas (Casele and Posel, 2011).

L'origine ethnique et le sexe peuvent se combiner pour déterminer l'emploi auquel une personne pourra prétendre. Une étude réalisée en Afrique du Sud a montré que de tous les groupes raciaux, les femmes africaines noires étaient celles qui avaient le moins de chances d'être employées dans des activités dominées par les hommes, tous secteurs confondus, ce qui suggère que l'origine ethnique peut être un facteur de ségrégation horizontale (Parashar, 2014). On le constate à la lecture des statistiques nationales de l'Afrique du Sud pour le quatrième trimestre de 2016 ; dans le cas qui nous occupe, le groupe racial qui domine l'emploi peu qualifié est constitué par les femmes africaines noires (43,3 %, contre 0,7 % de femmes blanches (Statistics South Africa, 2016)). Le même phénomène a été observé dans quelques autres pays du continent (voir Brenton et al., 2013).

Les emplois touristiques dominés par les hommes tendent à être mieux rémunérés, plus stables, plus formels et plus sûrs que ceux dominés par les femmes. Premièrement, les emplois principalement féminins énumérés plus haut sont plus souvent peu qualifiés par rapport aux emplois masculins (Baum, 2013). Deuxièmement, les salaires des femmes sont plus souvent inférieurs en raison de l'abondance de main-d'œuvre évoquée précédemment. Troisièmement, les femmes tendent à occuper des emplois dont la valeur ajoutée et la stabilité sont inférieures à celles des emplois masculins (Baum, 2013). Pendant la crise financière mondiale, il y a eu davantage de licenciements parmi les femmes que parmi les hommes dans le secteur du tourisme (UNCTAD, 2014d). Les femmes sont aussi davantage exposées aux mauvais traitements de clients puisqu'elles occupent plus souvent des postes où elles sont en contact avec eux.

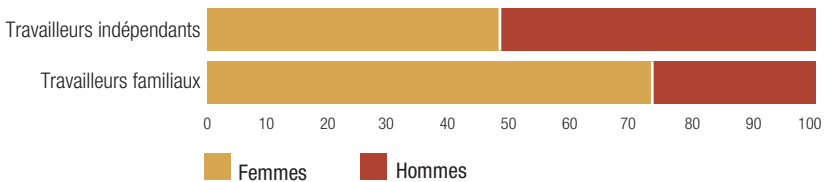
Les actes de discrimination et de harcèlement de la part de supérieurs et de collègues renforcent la ségrégation horizontale en limitant l'accès des femmes aux emplois dominés par les hommes, d'où la nécessité d'intensifier les activités de sensibilisation à la discrimination sexiste sur le lieu de travail (European Commission, 2009).

La figure 15 montre qu'en Afrique, statistiquement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les emplois touristiques précaires (UNWTO and UN Women, 2011). On voit que, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, il y a légèrement plus d'hommes que de femmes parmi les travailleurs indépendants, alors que les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes parmi les travailleurs familiaux. Dans le tourisme, 73 % des travailleurs familiaux sont des femmes, ce qui est préoccupant, car ces femmes deviennent souvent dépendantes d'hommes de leur famille qui ont plus de chances qu'elles d'être propriétaires ou dirigeants de ces entreprises. De ce fait l'accès aux revenus et à l'autonomisation liés à l'emploi est plus limité pour les femmes que pour les hommes vulnérables. En outre, à la différence des

travailleurs indépendants, il est possible que les femmes apportent une contribution importante aux entreprises touristiques et au développement de la communauté, mais qu'elles en tirent moins d'avantages que les hommes vulnérables travaillant dans le même secteur (ILO, 2012a).

Figure 15

Afrique : Femmes et hommes occupant des emplois vulnérables dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration (En pourcentage)



Source : UNWTO and UN Women, 2011.

La ségrégation verticale, qui renvoie à la concentration des hommes dans les emplois de plus haut niveau, est aussi une réalité dans le tourisme. Bien que dans le secteur touristique africain le nombre de femmes à des postes de responsabilité et à des postes de direction soit relativement élevé par rapport à ce qu'il est dans d'autres secteurs, il demeure inférieur à celui des hommes. Cela s'explique peut-être par les préjugés culturels, les horaires exigeants, les perceptions négatives du rôle et des contraintes liées à un poste de direction, la discrimination sexiste et l'absence de mentors féminins (Nyaruwata and Nyaruwata, 2013). Les femmes ont aussi moins de possibilités d'avancement professionnel que les hommes, notamment moins d'accès aux programmes de formation et d'autonomisation appropriés (Ferguson, 2009 ; Herath, 2011).

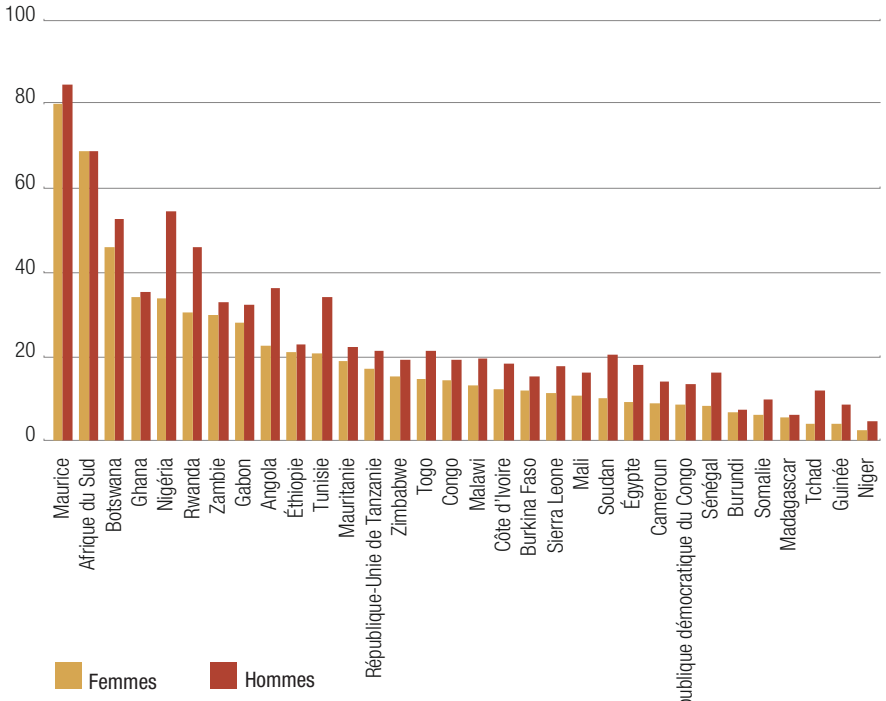
Pourtant, par comparaison avec d'autres secteurs, dans le tourisme, le nombre de femmes à des postes de responsabilité est relativement élevé. Trente-six pour cent des ministres africains du tourisme sont des femmes, soit la proportion la plus élevée au monde (UNWTO and UN Women, 2011). De même, dans le secteur privé du transport, de la logistique et du tourisme, 28 % des cadres moyens et 29 % des cadres supérieurs sont des femmes (Moodley et al., 2016). Cette situation tient peut-être au succès des initiatives prises dans plusieurs pays africains. Ainsi, au Zimbabwe, une politique nationale d'intégration de la parité dans le tourisme fondée sur la prise en compte de cette problématique dès la planification des politiques (Madzara, 2011) a contribué à une augmentation du nombre de femmes à des postes de direction dans trois grands groupes hôteliers (en 2011, 4 des 11 directeurs généraux étaient des femmes).

Toutefois, ces postes de direction ne seront accessibles qu'à certaines femmes, en particulier à celles qui ont fait des études supérieures et qui bénéficient d'une vaste expérience. C'est pourquoi la mise en place de programmes de formation destinés à

rendre les postes de direction accessibles à un plus grand nombre de femmes est un objectif à long terme qu'il faudrait promouvoir.

Figure 16

Pourcentage d'hommes et de femmes titulaires d'un compte auprès d'un établissement financier, 2014



Source : World Bank, 2017.

Note : Âgés de 15 ans au moins.

L'écart de salaires entre hommes et femmes dans le secteur du tourisme est considérable. En Afrique comme dans le reste du monde, les femmes qui travaillent dans l'hôtellerie et la restauration gagnent en moyenne 10 % de moins que les hommes. Au Botswana, le salaire d'une femme peut aller jusqu'à ne représenter que 57 % de celui d'un homme (UNWTO and UN Women, 2011). Ces écarts sont importants par rapport à ce qu'ils sont dans d'autres secteurs (Nopo et al., 2011). Plusieurs facteurs pourraient contribuer à cette situation, notamment la discrimination directe à l'égard des femmes, la plus forte proportion de femmes dans l'emploi informel et l'emploi non

rémunéré, le temps de travail réduit des femmes ayant la charge d'enfants, l'abondance de l'offre de main-d'œuvre (Casele and Posel, 2011) et les ségrégations horizontale et verticale.

La lutte contre les écarts salariaux entre hommes et femmes permettrait à celles-ci d'avoir des revenus d'autant plus raisonnables qu'en Afrique les emplois touristiques sont relativement bien rémunérés par rapport à la plupart des emplois du secteur informel. En Afrique du Sud, le salaire mensuel moyen (auto-déclaré) des travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration est de 11 769 rands (909 dollars), soit un montant bien supérieur à celui du salaire mensuel minimum qui est aujourd'hui de 3 500 rands (270 dollars) (Beaven, 2016).

La capacité de créer une entreprise liée au tourisme et de la faire prospérer dépend largement de l'accès au financement. Au niveau mondial, environ 80 % des employés du secteur du tourisme travaillent dans des petites et moyennes entreprises (PME) créées par des hommes et des femmes qui ont su exploiter les possibilités touristiques existant dans leur communauté (ILO, 2010a). Or, en Afrique, la réalisation de tels projets est limitée faute d'accès au financement.

Si l'accès aux sources formelles de financement est restreint sur tout le continent tant pour les femmes que pour les hommes, dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à disposer d'un compte auprès d'un établissement financier (fig. 16). Bien que dans quelques pays le programme de promotion de développement d'entreprises dirigées par des femmes et orientées vers la croissance réalisé par la Banque africaine de développement s'efforce d'améliorer l'accès des femmes au financement via des partenariats avec des banques locales, les législations nationales et le droit coutumier continuent d'être des obstacles de taille (African Development Bank, 2007). Les politiques qui facilitent la croissance et le développement des banques ainsi que l'accès à des technologies telles que les services bancaires par téléphonie mobile devraient améliorer l'accès au financement et donc les perspectives entrepreneuriales des femmes et des hommes dans le tourisme (JP, 2012).

Enfin, le manque d'accès à l'éducation et à la formation est un frein à l'emploi et à l'entrepreneuriat touristiques. Pour suivre une formation, il faut au moins savoir lire et écrire ; l'alphabétisation pose souvent problème. En Afrique, deux tiers des personnes illettrées sont des femmes (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, 2017) qui ont de ce fait plus de difficultés à accéder aux formations touristiques. Cela étant, la CNUCED (2015d) constate que les femmes sachant lire et écrire sont elles aussi exclues des formations professionnelles et en particulier des formations en cours d'emploi qui pourraient améliorer leurs chances d'obtenir des emplois plus qualifiés. Les stéréotypes et le fait que la participation des femmes au marché du travail peut être intermittente rendent les entreprises réticentes à « investir » dans les femmes et les amènent à réserver les formations aux hommes. De plus, les contraintes horaires et le manque de mobilité excluent les femmes des programmes de

formation décentralisée et d'autres services d'aide à l'emploi. D'une manière générale, compte tenu des compétences – niveau d'instruction élémentaire, connaissances d'une langue étrangère, de l'informatique et de l'économie – qui peuvent être demandées dans le tourisme, ces faiblesses sont un sérieux obstacle à l'augmentation du nombre de femmes dans le secteur.

Ces considérations de genre mettent en lumière l'écart qui existe entre les perspectives économiques des hommes et celles des femmes et entre les expériences qu'ils ont du secteur touristique sur le continent. En réduisant ces écarts, il serait possible de contribuer à corriger les inégalités dont les femmes sont victimes et de leur donner une part plus active dans cette industrie, et ce d'autant plus que les politiques touristiques défendront le travail décent. Il importe néanmoins de noter que les femmes, selon le lieu où elles se trouvent, le groupe ethnique auquel elles appartiennent, leur catégorie de revenu, etc., feront face aux difficultés décrites de manières différentes et dans des mesures différentes car elles ne forment pas un groupe homogène.

3.4.4 Enrichir le tourisme par une plus forte participation des femmes

Le fait de faciliter l'accès des femmes aux activités touristiques est non seulement intéressant en soi mais c'est aussi indispensable pour que la croissance soit plus inclusive. Une telle démarche présente de nombreux avantages pour le tourisme mais aussi plus généralement pour le développement. Une plus forte participation des femmes au secteur est positivement corrélée à la croissance économique (UN Women, 2015). Le recrutement de personnes d'horizons divers disposant de compétences variées maximise les capacités productives des entreprises et des pays (UN-Habitat, 2010). De plus, le travail des femmes fait baisser le taux de fertilité qui réduit le taux de dépendance et accroît l'épargne et l'investissement, au profit de la croissance. Selon les estimations, ces facteurs ont contribué à un tiers environ de la croissance totale du PIB par habitant de l'Asie orientale entre 1965 et 1990 (UN-Habitat, 2010). Parallèlement, il est estimé que les disparités entre sexes sur le marché du travail africain coûteraient chaque année au continent quelque 255 milliards de dollars (Bandara, 2015). Il est donc important de faciliter et d'encourager la participation des femmes au marché du travail et l'accès aux viviers de compétences féminines.

Les femmes peuvent aussi contribuer à la diversification des produits touristiques, notamment les femmes des zones rurales où les liens communautaires sont étroits. En raison de leurs savoir-faire traditionnels (y compris agricole et culinaire) et de leurs connaissances culturelles, elles peuvent créer ou rejoindre des entreprises fabriquant des objets culturels et des produits artisanaux ou fournissant des services agricoles ou environnementaux qui enrichissent l'offre de produits et de services touristiques. Ces compétences sont en effet très demandées dans le secteur, notamment dans l'écotourisme (UNWTO, 2012), qui est en plein essor du fait de la quête d'authenticité d'une catégorie de touristes désireux de découvrir les modes de vie et les traditions des populations locales (Expedia, 2013 ; voir chap. 2).

Les femmes peuvent fabriquer ces produits et fournir ces services en restant chez elles, dans leur communauté. Comme les responsabilités familiales et les normes culturelles (surtout en Afrique du Nord) empêchent souvent les femmes d'intégrer le marché du travail et les cantonnent dans leur foyer et leur village, le tourisme peut leur offrir des perspectives d'emploi compatibles avec leurs rôles traditionnels. Du fait des similitudes existant entre les activités domestiques et certains emplois touristiques, ceux-ci sont un facteur d'autonomie pour les femmes qui ont la possibilité de toucher un revenu en utilisant des compétences et des ressources qu'elles ont déjà. Toutefois, cela ne signifie pas que les femmes devraient être limitées à ces tâches, cela signifie plutôt que ces activités ouvrent peut-être des perspectives à des femmes dont le rôle principal est de prendre soin de la famille et qui sont de ce fait moins mobiles.

Dans le cadre du Programme en faveur du tourisme culturel, la République-Unie de Tanzanie a créé 41 entreprises de tourisme culturel qui proposent des excursions animées par les habitants. C'est ainsi que les femmes du village de Mulala (région d'Arusha) organisent différentes activités touristiques telles que des visites de fromageries artisanales et de fermes apicoles ainsi que des randonnées guidées dans des sites naturels de la région. Ces femmes mettent à profit leurs savoir-faire culturels et leur environnement naturel pour créer de nouveaux produits touristiques et apporter des revenus supplémentaires à leur communauté (Cultural Tourism Programme, 2012). Les produits agricoles cultivés par les femmes peuvent aussi cibler de nouveaux marchés touristiques. Dans le cadre d'un projet au Kenya, les membres de coopératives féminines ont ainsi reçu des prêts à taux réduit et suivi des formations qui ont encouragé 268 femmes, soutenues en partie par de nouveaux liens établis avec le secteur touristique, à cultiver des produits non traditionnels (ILO, 2012c).

En outre, les faits montrent que l'autonomisation des femmes par le tourisme peut augmenter les investissements en faveur des familles, des communautés et de la fourniture de biens publics au niveau local. Les bénéfices tirés de l'exploitation d'un complexe balnéaire dirigé par des femmes dans le district kenyan de Kilifi ont ainsi servi à la construction d'un centre de soins de santé subventionnés, d'une école maternelle et d'une installation d'approvisionnement en eau gratuite pour la zone (UNWTO and UN Women, 2011). Partout dans le monde, on constate que l'augmentation de la part du revenu des ménages détenue par les femmes (par l'augmentation de leurs gains) fait augmenter la part dépensée pour le bien-être des enfants (UN-Habitat, 2010).

De plus, la participation des femmes au tourisme pourrait contribuer à la protection de la culture et de l'environnement locaux. Si les femmes des zones rurales, par exemple, sont encouragées à prendre une part plus active à l'agriculture locale (notamment dans le cadre de l'agrotourisme)²⁷ et aux projets de tourisme culturel, elles feront davantage d'efforts pour préserver les ressources qui rendent ces activités possibles. La commercialisation de la beauté d'un site contribuera à stopper la dégradation des

27 L'agrotourisme renvoie au tourisme lié aux produits et aux installations agricoles.

ressources naturelles, et la commercialisation des produits culturels par leurs véritables propriétaires et créateurs contribuera à protéger la culture locale et à stopper son érosion.

Au Burkina Faso, un projet intitulé « Sur la piste des routes du sel, du poisson, de l'or et de la cola » s'est organisé autour de ces deux axes. L'objectif était d'inciter les touristes à aller à la rencontre des populations locales en créant des circuits touristiques dans les zones rurales pour que les communautés puissent accéder aux nouveaux marchés touristiques. Pour préserver la culture locale et les identités sociales, l'accent a été mis sur l'artisanat, l'art culinaire et les arts vivants. Dans la poursuite des objectifs, le projet s'est efforcé de faire une place particulière aux femmes, en insistant notamment sur la relation étroite entre la promotion de la participation des femmes au tourisme et le renforcement et la protection des communautés (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, 2004).

Diverses mesures peuvent être prises pour faciliter et renforcer la participation des femmes au tourisme. Premièrement, il est important de considérer leurs candidatures à tous les niveaux de la hiérarchie. Il faudrait améliorer les conditions de travail afin que les emplois touristiques se conforment aux normes du travail décent. Il convient aussi d'encourager la formation afin que les travailleurs du secteur puissent prétendre à des emplois plus divers et à plus forte valeur ajoutée. Deuxièmement, la promotion de l'entreprenariat des femmes peut créer de la valeur ajoutée pour le secteur et placer les femmes en première ligne de l'innovation touristique. Comme on l'a vu plus haut, le secteur touristique mondial compte deux fois plus d'employeuses que tout autre secteur (UNWTO and UN Women, 2011), signe de leur talent pour cette activité et des avantages qu'il y aurait à leur fournir un soutien efficace.

Les femmes peuvent apporter une importante contribution au tourisme et à la croissance mais, pour être inclusive, celle-ci doit absolument être axée sur l'amélioration des postes occupés par les femmes. Le principal objectif de la présente section était d'explorer par quels moyens le tourisme peut élargir l'éventail des choix qu'il offre aux femmes africaines en matière d'activités et de vie quotidienne. Des efforts devraient être déployés pour continuer dans ce sens et accroître la liberté des femmes par-delà les mesures qui ont été exposées ici. Ainsi, l'accès des femmes à des revenus tirés du tourisme local améliorera certes leur pouvoir de négociation et leur autonomie, mais les décideurs doivent veiller à ne pas les enfermer chez elles dans un tourisme traditionnel et confiné.

3.5 Conclusions

Dans le présent chapitre, on a vu que le tourisme peut favoriser l'inclusion par le biais des débouchés économiques et des possibilités d'emploi qu'il offre à des membres de groupes souvent exclus et vulnérables tels que les pauvres, les jeunes et les femmes. Le tourisme est par nature un secteur inclusif qui est porteur d'une croissance inclusive.

Premièrement, dans les pays où le secteur touristique est dominant, le taux d'emplois vulnérables est plus faible (ILO, 2012a). C'est pourquoi son développement pourrait être utile aux travailleurs africains les plus précaires et contribuer à la création d'emplois décents en plus grand nombre.

Deuxièmement, le secteur du tourisme se caractérise par une forte participation des femmes qui peuvent donc contribuer à la croissance économique (UN Women, 2015). La moitié de ses travailleurs sont des femmes qui jouent également un rôle important dans des secteurs d'activité directement liés au tourisme, telle l'agriculture. Que ce soit directement ou comme source de revenu d'appoint, ces emplois contribuent largement à assurer aux familles des moyens d'existence durables. Il importe de noter qu'en Afrique, les femmes sont nombreuses aussi parmi les propriétaires d'entreprises touristiques et les employeurs du secteur, avec 30,5 % d'employeuses contre 20,8 % pour les autres secteurs. Enfin, si les femmes dominent l'emploi touristique, elles peuvent déterminer le développement futur du secteur et en tirer profit.

Troisièmement, le tourisme est un secteur qui emploie de nombreux jeunes aux niveaux d'instruction et aux compétences très diverses. Avec l'apparition et la progression du dividende démographique sur le continent, il faudrait considérer le secteur touristique comme un secteur ayant un fort potentiel d'absorption pour cette main-d'œuvre jeune à laquelle il pourrait fournir des emplois productifs et adaptés. Si ces jeunes sont formés pour répondre aux besoins du secteur, ils pourront être mieux intégrés dans son marché du travail et contribuer à une croissance plus forte et plus inclusive.

Enfin, le tourisme offre des perspectives économiques aux personnes les moins qualifiées, notamment dans les régions rurales qui sont généralement éloignées des zones d'emploi dynamiques. En effet, grâce à la valeur que les touristes accordent aux expériences et aux produits « authentiques », les marchés touristiques peuvent se développer directement auprès des populations rurales pauvres qui n'ont pas accès à d'autres marchés formels. De plus, les pauvres étant proportionnellement plus nombreux dans les zones rurales et le secteur agricole qu'ailleurs, la demande touristique de produits agricoles peut être pour eux une source de revenus supplémentaires.

À plus long terme, il faudra donner aux employés et aux entreprises du secteur touristique les moyens de monter en gamme. Il sera nécessaire de dispenser des formations et de prendre les mesures qui permettront d'aider les personnes vulnérables à accéder à des postes plus sûrs, plus élevés et à plus forte valeur ajoutée. Le tourisme étant un secteur très vaste, ceux qui y travaillent disposent d'un large choix quant à la manière dont ils souhaitent gagner leur vie.

Comme les emplois touristiques sont relativement moins vulnérables que ceux d'autres secteurs et qu'ils offrent aux pauvres, aux femmes et aux jeunes la possibilité de travailler et de réussir ainsi qu'un moyen de tirer profit du dividende démographique, il convient d'accorder au tourisme l'attention qu'il mérite et d'en faire un secteur d'investissement et de développement.

CHAPITRE 4

Accroître le tourisme intrarégional en approfondissant l'intégration régionale

Le présent chapitre porte sur le tourisme intrarégional et la contribution que l'intégration régionale y apporte, et met en évidence l'importance que revêt en Afrique le tourisme continental, dont le volume et la valeur sont conformes aux tendances observées au niveau mondial. Le chapitre traite tout d'abord des raisons pour lesquelles le tourisme intrarégional est important d'un point de vue théorique, en quantifiant ce type de tourisme et en établissant le profil de ces touristes afin d'en évaluer l'ampleur actuelle et le potentiel. Le rôle de l'intégration régionale et la manière dont celle-ci peut favoriser le tourisme intrarégional sont abordés dans le reste du chapitre, qui porte sur les questions de la libre circulation des personnes, de la politique touristique régionale, de la convertibilité des monnaies et de la connectivité aérienne.



4/10

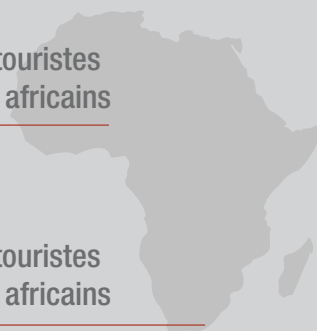
proportion en **Afrique**
de touristes internationaux africains



En Afrique
du Nord

2/10

proportion de touristes
internationaux africains



En Afrique
subsaharienne

2/3

proportion de touristes
internationaux africains

L'intégration régionale favorise le tourisme intrarégional



par la rationalisation des formalités de visa



par l'ouverture de l'espace aérien



par la convertibilité des monnaies



par la politique touristique

4.1 Le tourisme continental

Une bonne part de l'industrie africaine du tourisme a toujours ciblé les touristes internationaux non africains. Les marchés sources, en particulier l'Europe et l'Amérique du Nord, ont donné à des populations comparativement aisées et disposant de revenus suffisamment élevés la possibilité de voyager. Les touristes européens et nord-américains ont également apporté des devises qui faisaient cruellement défaut et qui ont permis et permettent toujours de soutenir grandement la balance des paiements de bon nombre de pays africains. Au cours de la période 1995-2014, les recettes d'exportation du tourisme ont constamment représenté plus de 42 % des recettes tirées par l'Afrique de l'exportation de services (chap. 1). L'industrie du tourisme et le produit touristique sont donc essentiellement pensés pour les touristes internationaux non africains.

Ces vingt dernières années, un nombre croissant d'Africains ont acquis les moyens de voyager et de s'adonner au tourisme car leur revenu disponible a augmenté et les transports sont devenus à la fois meilleurs et moins onéreux. En 1995, 15,2 millions d'Africains ont voyagé à l'étranger, contre 19,2 millions en 2000, 26,9 millions en 2005, 36 millions en 2010 et 44,3 millions en 2014 (UNWTO, 2016a)²⁸. Entre 2005 et 2015, l'Afrique a été le marché émetteur dont le taux de croissance a été le plus élevé (6,2 %) après la région de l'Asie et du Pacifique (6,6 %) (UNWTO, 2016a).

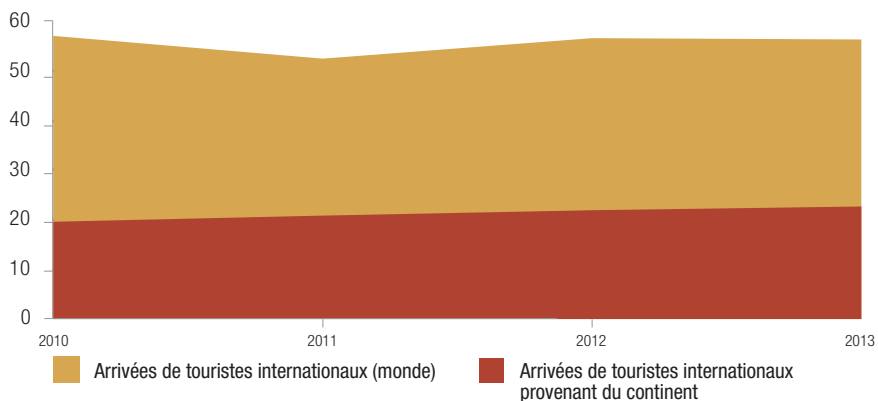
En Afrique, bon nombre des touristes internationaux sont africains. Comme le montre la figure 17, près de 4 sur 10 touristes internationaux arrivés sur le continent entre 2010 et 2013 étaient Africains²⁹. Leur proportion s'est élevée à 40,3 % en 2013, contre 34,4 % en 2010. Si l'on compare l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, le pourcentage des arrivées en provenance du continent est bien plus faible en Afrique du Nord, mais est néanmoins passé de 13,7 % en 2010 à 17,7 % en 2013. En Afrique subsaharienne, il s'est maintenu aux alentours de 64 %, ce qui signifie que, dans cette région, approximativement deux touristes sur trois sont Africains. La comparaison entre les pays africains révèle de grandes différences. Ainsi, en 2013, les arrivées de touristes africains ont représenté à Cabo Verde moins de 1 % des arrivées de touristes internationaux, contre près de 95 % au Lesotho. De 2010 à 2013, ce pourcentage a été en moyenne inférieur à 15 % dans les sept pays suivants : Cabo Verde, Maroc, Égypte, Gambie, Seychelles, Maurice et Soudan. À l'exception du Soudan, ces pays font partie des principales destinations des Européens pour le tourisme de loisirs, en particulier le tourisme balnéaire. À l'inverse, le pourcentage susmentionné est en moyenne supérieur

28 Calculs de la CNUCED, d'après UNWTO, 2016a. La région Afrique de l'OMT ne comprenant ni l'Égypte ni la Libye, les chiffres tourisme émetteur de ces deux pays ont été pris en compte afin que les calculs correspondent à la région Afrique de la CNUCED.

29 Proportion calculée sur la base des données de 31 pays africains pour lesquels des chiffres étaient disponibles sur le total, pour la période 2010-2013, des arrivées en Afrique de touristes internationaux et des arrivées en Afrique de touristes internationaux originaires d'autres pays africains. Ces 31 pays comptabilisent plus de 90 % des arrivées de touristes internationaux en Afrique (chap. 1, tableau 1).

Figure 17

Arrivées en Afrique de touristes internationaux provenant du monde entier et du continent, 2010-2013 (Million)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de UNWTO, 2017.

Note : L'échantillon comprend 31 pays africains pour lesquels des données sont disponibles.

à 85 % dans quatre pays, à savoir le Lesotho, le Rwanda, le Swaziland et le Zimbabwe, qui sont dépourvus de littoral et éloignés des marchés traditionnellement émetteurs de tourisme.

Ainsi qu'il ressort de la figure 17, en Afrique, le nombre absolu d'arrivées de touristes internationaux africains a légèrement augmenté durant la période de référence, alors que celui des arrivées de touristes internationaux non africains a reculé en 2011 avant de croître à nouveau en 2012, quoique dans des proportions moindres. Cette évolution reflète la diminution des arrivées de touristes non africains au lendemain du Printemps arabe. La baisse est marquée en Afrique du Nord, alors qu'en Afrique subsaharienne, tant les arrivées de touristes africains que les arrivées de touristes non africains n'ont cessé d'augmenter.

En Afrique, la part des touristes continentaux dans les touristes internationaux est en hausse, mais reste inférieure à la moyenne mondiale. Selon les estimations de l'OMT, au niveau mondial, quatre touristes sur cinq sont originaires de la même région (UNWTO, 2016a). Le volume des marchés régionaux est donc important.

Faute de données bilatérales suffisantes sur les recettes du tourisme international, la valeur du tourisme continental est difficile à évaluer. La Tunisie est le seul pays africain pour lequel des données bilatérales sont disponibles concernant les exportations de services de voyage. Il ressort notamment de ces données qu'en 2009 et 2010, les recettes d'exportation de services de voyage ont été, en moyenne, de 112 dollars des États-Unis par arrivée de touriste algérien, de 157 dollars des États-Unis par arrivée de touriste libyen, de 235 dollars des États-Unis par arrivée de touriste marocain et de 446 dollars des États-Unis par arrivée de touriste égyptien. À titre de comparaison, les recettes de tourisme récepteur s'élevaient, pour la même période, à 345 dollars par arrivée. On trouve quelques estimations de la valeur du tourisme régional dans un rapport trimestriel sud-africain (South Africa Tourism, 2016). Selon ce rapport, si l'on regarde le montant total par sous-région des dépenses effectuées par les étrangers, ce sont les touristes africains³⁰ arrivés par voie terrestre, notamment les ressortissants de membres de la région de la SADC, qui dépensent le plus. En 2014, leur part de ces dépenses atteignait 57 %. Toujours selon le même rapport, en 2014, les touristes africains arrivés par voie terrestre ont dépensé en moyenne, par jour, 600 rand sud-africains, les touristes africains arrivés par voie aérienne 1 000 et les touristes européens 800. De fait, en Afrique du Sud et en Tunisie, les dépenses effectuées par les touristes continentaux et les touristes intrarégionaux contribuent pour beaucoup aux recettes du tourisme, comme on le verra plus loin.

Le tourisme international est l'une des composantes de la demande touristique en Afrique, l'autre étant le tourisme interne. Selon l'OMT (2016a), l'on recense dans le monde quelque 5 à 6 milliards de touristes internes, chiffre qui est en augmentation. Les touristes internes sont donc bien plus nombreux que les touristes internationaux, ce qui est probablement aussi le cas en Afrique³¹.

Pour ce qui est des dépenses, lorsque l'on compare les recettes du tourisme international avec les dépenses du tourisme interne en Afrique, on constate que toutes deux ont augmenté entre 1995 et 2014, mais que les secondes étaient supérieures aux premières, et que l'écart s'est creusé après 2003 (fig. 18)³².

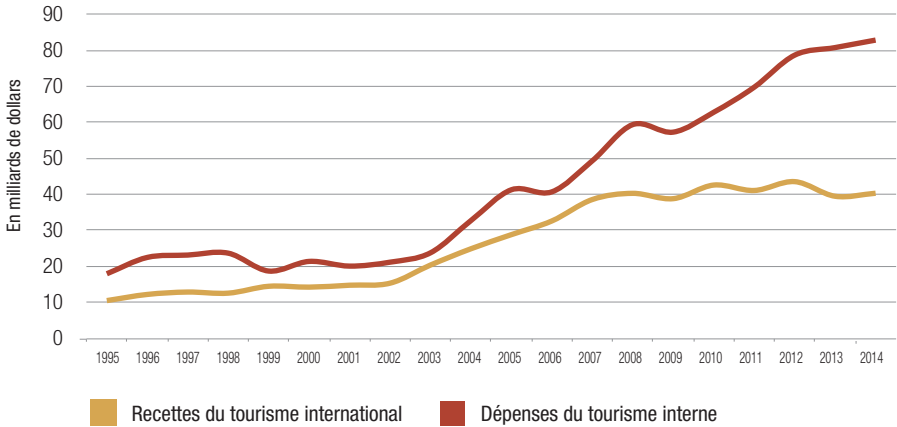
30 Les pays concernés sont les pays ci-après dont les ressortissants arrivent généralement par voie terrestre : Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe (South African Tourism, 2016). Les touristes originaires d'autres pays africains arrivent par voie aérienne, ce qui est généralement aussi le cas des touristes du Moyen-Orient.

31 Les statistiques sur les touristes internes sont inexistantes pour l'Afrique. Cela étant, l'ensemble de données de l'OMT sur le tourisme interne permet de procéder à des extrapolations. Pour ce qui est de l'Afrique, l'ensemble de données couvre notamment les voyages internes en Égypte et en Afrique du Sud et indique que ces deux pays ont enregistré à eux deux, en 2014, 50,2 millions de voyages de tourisme interne. Ce chiffre est proche du nombre total d'arrivées de touristes internationaux en Afrique en 2014 (62,8 millions) et donne à penser que les touristes internes sont, sur le continent, plus nombreux que les touristes internationaux.

32 Les statistiques sur les recettes du tourisme international sont dérivées de données de l'OMT, alors que les statistiques sur les dépenses du tourisme interne correspondent à des estimations fondées sur des données du World Travel and Tourism Council. Les catégories de dépenses peuvent différer entre ces deux sources, ce qui limite les possibilités de comparaison.

Figure 18

Comparaison des recettes du tourisme international et des dépenses du tourisme interne en Afrique, 1995-2014 (En milliards de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après UNWTO, 2017, et World Travel and Tourism Council, 2017.

Les publications et travaux de recherche sur le tourisme et le développement traitent généralement du tourisme international parce que les touristes internationaux dépensent par personne davantage que les touristes internes et constituent une source de devises. Le montant des dépenses effectuées par les touristes internes est pourtant élevé, même lorsqu'il est calculé par voyage. Selon des données pour ces dernières années, le montant des dépenses réalisées par voyage par les touristes internes en Afrique du Sud équivaut à la moitié environ du montant des dépenses de voyage effectuées par les touristes internationaux, et, en Égypte, l'écart s'est réduit et le pourcentage correspondant est d'environ 70 % (UNWTO, 2017 ; World Travel and Tourism Council, 2017)³³.

La demande régionale de services touristiques devrait normalement augmenter en raison de la hausse du revenu disponible et de l'émergence d'une classe moyenne en Afrique. Selon des estimations (UNWTO et al., 2015), parmi les 19 pays à faible revenu qui devraient en principe devenir des pays à revenu moyen au cours des vingt prochaines années, 15 sont africains ; et cette tendance va encore s'accroître avec l'augmentation du revenu disponible, l'amélioration des moyens de transport et l'assouplissement des politiques en matière de visas, qui permettront aux Africains de voyager à l'étranger.

33 Le World Travel and Tourism Council entend par « dépenses du tourisme interne » les dépenses effectuées dans un pays par les habitants de ce pays dans le cadre de voyages professionnels ou non professionnels (voir <https://tool.wttc.org/>).

De fait, les Africains consomment des quantités considérables et croissantes de services touristiques dans le cadre de voyages intrarégionaux, continentaux et internes, ce qui ouvre tout un ensemble de perspectives économiques, comme on l'a vu dans les chapitres précédents. La suite du présent chapitre traite de l'intégration régionale, qui joue un rôle important dans le développement du tourisme en Afrique. L'intégration régionale peut stimuler le tourisme intrarégional au moyen de protocoles et d'accords commerciaux régionaux qui facilitent la circulation des personnes grâce à des régimes de visas plus souples ou qui permettent aux personnes de travailler à l'étranger et de monter une affaire. De même, les organismes régionaux peuvent mettre à profit le tourisme régional en en reconnaissant le potentiel et en le planifiant de manière systématique. L'intégration régionale vise aussi à faciliter les échanges de devises et, partant, entraîne une réduction des coûts de transaction pour les touristes. De plus, elle peut promouvoir le tourisme dans une région en favorisant la mise en œuvre de mesures d'investissement et de facilitation dans les transports, en particulier le transport aérien.

4.2 L'intérêt du tourisme intrarégional

De par certaines de ses caractéristiques, le tourisme intrarégional est particulièrement intéressant par comparaison avec le tourisme international non africain. Un problème fréquemment cité est que le tourisme international entraîne des fuites importantes dans certains segments de marché, une proportion des recettes touristiques échappant ainsi à l'économie locale (voir chap. 2). Selon les estimations, ces fuites représentent en moyenne 40 à 50 % des recettes touristiques brutes dans la plupart des pays en développement (UNCTAD, 2013a). Elle résulte de la faiblesse des liens et limite les effets multiplicateurs, réduisant ainsi l'incidence économique positive du secteur et son potentiel de développement.

Par comparaison avec le tourisme international non africain, le tourisme intrarégional et le tourisme continental permettent d'établir des liens plus solides au niveau local, en s'approvisionnant davantage à ce niveau, que ce soit en denrées alimentaires, en matériaux de construction ou en main-d'œuvre. Le tourisme intrarégional et le tourisme continental se caractérisent également par des dépenses locales plus élevées (Kiambo, 2014), ce qui peut s'expliquer non seulement par le fait que les touristes continentaux, tout comme les touristes internes, sont plus friands de produits alimentaires locaux en raison de goûts similaires, mais aussi peut-être par un niveau d'exigence moindre, ce qui facilite l'entrée sur le marché de fournisseurs locaux. De plus, les touristes continentaux ont une meilleure connaissance du contexte local et, partant, ont davantage tendance à s'aventurer en dehors des hôtels et des complexes touristiques et à dépenser dans les transports, les loisirs, la restauration et les autres services offerts sur place. Les fuites sont par conséquent moins importantes dans le cas du tourisme intrarégional et du tourisme continental que dans le cas du tourisme non africain.

Un autre problème que pose le tourisme international est son caractère saisonnier. Les destinations du Sud qui sont tributaires des touristes européens et nord-américains tendent à enregistrer des fluctuations importantes, car elles sont visitées durant l'hiver boréal. Le tourisme continental est moins saisonnier, si bien qu'il permet de réduire les effets de la saisonnalité et de renforcer la stabilité du marché de l'emploi.

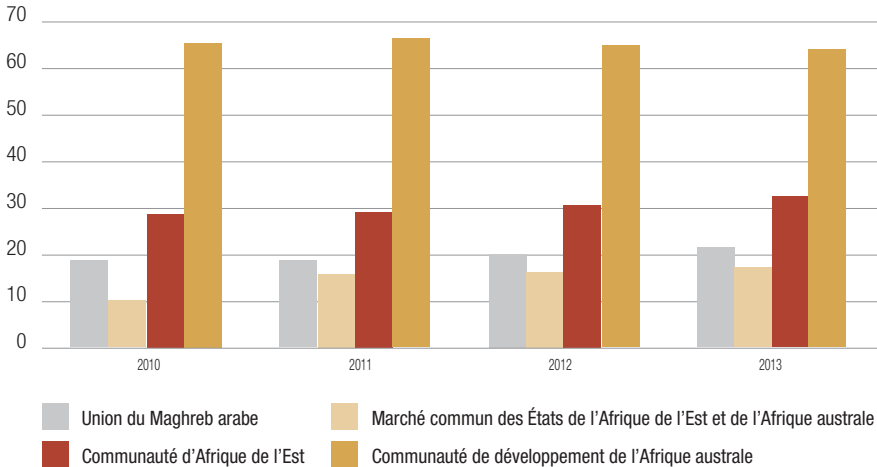
Le tourisme intrarégional offre des avantages sociaux. À titre d'exemple, le fait de mieux comprendre et de valoriser davantage les différentes cultures, tout comme l'établissement de liens économiques plus étroits, favorise la tolérance entre les nations, ce qui tend à réduire les risques de conflit et à contribuer à la paix. Le chapitre 5 traite de cette question en détail.

4.3 Le tourisme intrarégional : ampleur et potentiel

Comme on l'a vu plus haut, les touristes africains sont sans cesse plus nombreux et sont pour beaucoup d'entre eux des touristes continentaux (fig. 17). Quelle est l'ampleur réelle du tourisme intrarégional ? Afin de répondre à cette question, des données sur les flux bilatéraux de touristes internationaux ont été tout spécialement compilées pour le présent rapport. La compilation de telles données est inédite. La base de données de l'OMT contient des données bilatérales pour 43 des 54 pays africains. Cela étant, certains pays ne fournissent pas de données ventilées (à titre d'exemple, le Burundi rapporte les arrivées de touristes internationaux africains sans préciser les pays d'origine) ou ne prennent en considération que quelques pays, ce qui limite la possibilité d'utiliser les données disponibles pour quantifier les arrivées de touristes intrarégionaux. En outre, la couverture des données varie considérablement d'une année à l'autre. Pour toutes ces raisons, les calculs sur le tourisme intrarégional ne couvrent que les années 2010 à 2013 et les communautés économiques régionales pour lesquelles des données provenant de la moitié au moins de leurs membres étaient disponibles. Ces communautés sont les suivantes : le COMESA, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la SADC et l'Union du Maghreb arabe (UMA)³⁴. Elles sont représentatives de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe, mais pas de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. L'encadré 5 comble partiellement cette lacune en donnant des renseignements sur la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour les années 2012 et 2013. La couverture des données sur l'Afrique centrale est par contre insuffisante pour permettre une quelconque analyse. Compte tenu de ces restrictions, les estimations ne sont pas exprimées en chiffres absolus, mais en pourcentage.

34 Des données sont disponibles pour les membres ci-après des communautés économiques régionales susmentionnées : Algérie, Maroc et Tunisie (UMA) ; Égypte, Éthiopie, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe (COMESA) ; Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda (CAE) ; et Afrique du Sud, Angola, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe (SADC). Voir les figures 19 et 20.

Figure 19

Part des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes internationaux en Afrique, 2010-2013 (En pourcentage)

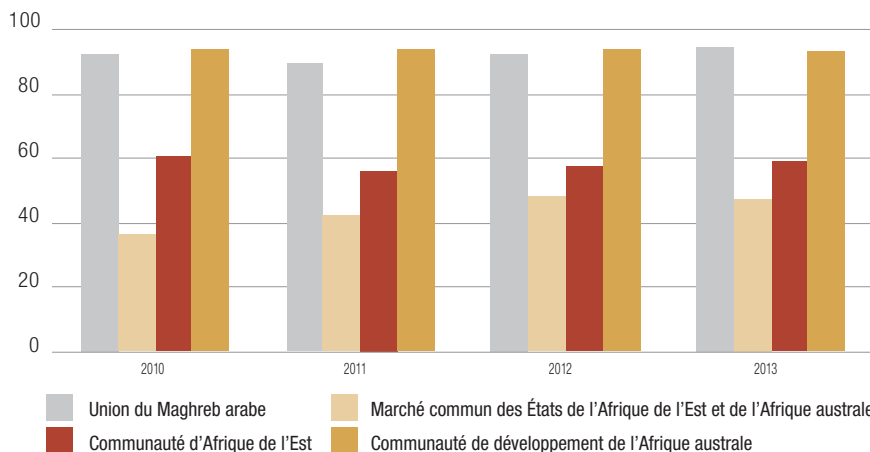
Source : Calculs de la CNUCED, d'après UNWTO, 2017, et Kenya National Bureau of Statistics, 2016.

La proportion des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes internationaux varie considérablement d'une communauté économique régionale à l'autre (fig. 19) ; elle est la plus faible au sein du COMESA (15 % en moyenne) et la plus forte au sein de la SADC (65 %). Elle a augmenté au sein de l'UMA, du COMESA et de la CAE au cours de la période considérée, mais a légèrement diminué au sein de la SADC. La part comparativement élevée de touristes intrarégionaux dans le total des arrivées de touristes au sein de la SADC résulte de plusieurs facteurs, à savoir le fait que la SADC est la communauté économique régionale qui est la plus éloignée des marchés sources traditionnels, qu'elle est dotée d'infrastructures et de réseaux de transport qui sont plutôt bons et qu'elle compte un pays économiquement dominant et relativement prospère, l'Afrique du Sud. Qui plus est, le niveau de vie au sein de la SADC est comparativement élevé et augmente. Selon Rogerson (2011), le tourisme régional ne constitue pas un phénomène nouveau en Afrique du Sud et en Afrique australe.

L'ampleur du tourisme intrarégional au sein de la SADC ressort clairement de la figure 20, qui illustre les arrivées de touristes africains uniquement et, plus précisément, la part des arrivées de touristes intrarégionaux. Au sein de la SADC et de l'UMA, les touristes intrarégionaux représentent presque la totalité des touristes internationaux

Figure 20

Part des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes africains, 2010-2013 (En pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après UNWTO, 2017, et Kenya National Bureau of Statistics, 2016.

africains. Au sein de l'UMA, les principaux flux de touristes intrarégionaux vont de l'Algérie et de la Libye vers la Tunisie. Selon la Banque africaine de développement (2011b), la Tunisie est la destination de prédilection des touristes libyens depuis 2003. Elle constitue également la principale destination pour les touristes algériens, dont le nombre a fortement augmenté en 2014 et 2015.

Les marchés sources africains sont plus diversifiés au sein de la CAE et du COMESA. Au sein de la CAE, la part des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes africains est de 60 % environ, soit à peu près deux fois plus que celle des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes internationaux. Au sein du COMESA, elle est passée de 36,7 % en 2010 à 47,5 % en 2013, et est donc trois fois plus élevée que la part des arrivées de touristes intrarégionaux dans l'ensemble des arrivées de touristes internationaux. Ainsi qu'il ressort de la figure 20, elle a été remarquablement stable durant la période considérée au sein de l'UMA, de la CAE et de la SADC, sauf au sein du COMESA, où elle a augmenté.

Qui sont les touristes intrarégionaux ? Y'a-t-il des caractéristiques communes aux différentes communautés économiques régionales ? Un bon moyen d'établir le profil des touristes intrarégionaux est d'analyser le motif de leur voyage, c'est-à-dire de savoir

si les raisons sont personnelles³⁵ et/ou professionnelles. Le motif du voyage a son importance, car le schéma des dépenses diffère d'un motif à l'autre. À titre d'exemple, les touristes de loisirs tendent à séjourner à l'hôtel et à manger au restaurant, alors que les touristes qui sont venus pour rendre visite à des proches ont davantage tendance à séjourner avec eux et mangent bien moins souvent à l'extérieur.

L'on dispose de données globales ventilées selon le motif du voyage pour les arrivées de touristes internationaux non africains. Comme le montre la figure 21, en 2014, les touristes internationaux sont venus en Afrique pour les vacances, les loisirs et la détente (63 %) et dans une mesure moindre pour d'autres raisons personnelles (23 %) et pour les affaires (14 %). L'on ne trouve de données continentales (arrivées de touristes internationaux africains) ventilées selon le motif du voyage que dans des rapports nationaux. L'Afrique du Sud, le Botswana et le Kenya sont pris pour exemple dans les diagrammes b) à e) de la figure 21. Ainsi qu'il ressort du diagramme f) (voir fig. 21), en Égypte et en Afrique du Sud, les voyages internes diffèrent considérablement des voyages à l'étranger en ce que le motif de la plupart d'entre eux est « Autres raisons personnelles ».

Pour ce qui est du tourisme intrarégional, les diagrammes b) à e) de la figure 21 ont une valeur uniquement indicative. Le diagramme b) montre que les loisirs sont l'un des principaux motifs des voyages effectués en Afrique du Sud par des Africains arrivés par voie terrestre, donc originaires d'autres États membres de la SADC. Les principales activités de loisirs sont les achats et les activités sociales ; rares sont les voyages dont l'objectif est d'observer la vie sauvage, de profiter des plages ou de découvrir les sites naturels, ce qui témoigne du fait que les achats constituent aujourd'hui un important motif de voyage au niveau régional, tant pour des raisons personnelles que pour des raisons professionnelles (Rogerson, 2011)³⁶. La ville de Johannesburg est devenue un pôle régional pour les achats et le commerce transfrontaliers³⁷. L'éventail des produits proposés étant beaucoup plus limité dans bon nombre des pays voisins, la disponibilité d'un assortiment bien plus large peut constituer un bon motif de voyage vers une destination proche. Ainsi, les commerçants transfrontaliers achètent des biens en Afrique du Sud pour les revendre dans leurs pays d'origine respectifs, où ces biens ne sont pas ou guère disponibles (Rogerson, 2011). La ville de Nairobi illustre elle aussi bien le phénomène dont il est question ici, qui correspond à une tendance mondiale. Selon l'OMT (2014), dans les pays développés et les pays en développement, les achats sont un facteur déterminant dans le choix d'une destination. Tout comme le tourisme de loisirs, le tourisme d'affaires et le tourisme sportif, le tourisme d'achat constitue une composante essentielle du tourisme urbain, qui est en pleine expansion.

35 Vacances, loisirs et détente, ainsi que d'autres motifs personnels tels que des visites à des parents ou des amis, des pèlerinages religieux, la santé et l'éducation.

36 Le terme « achats » s'entend au sens large, c'est-à-dire au sens de l'achat de différents biens, tels que des vêtements, des produits de consommation courante et de l'électroménager.

37 Cela vaut aussi bien pour les Africains arrivés par voie aérienne que pour les Africains arrivés par voie terrestre.

Parmi les touristes régionaux, on trouve aussi une proportion importante de touristes d'affaires. La mondialisation et l'amélioration de l'intégration régionale ont permis de renforcer les liens économiques et les échanges commerciaux entre les pays. Outre les touristes d'affaires formels³⁸, l'on distingue un autre type de touristes d'affaires, à savoir les commerçants transfrontaliers du secteur informel³⁹ et les entrepreneurs migrants.

La question se pose de savoir si les modalités d'enregistrement des données sont correctes et fiables. Selon l'OMT (2016b), les travailleurs frontaliers, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs à court terme, tout comme les étudiants engagés dans de longues études, ne devraient pas être comptabilisés dans le nombre de touristes arrivés. À l'inverse, plusieurs spécialistes estiment que les commerçants transfrontaliers devraient être considérés comme faisant partie des touristes d'affaires. Rogerson (2014) rejoint Gladstone (2005) en faisant valoir que la définition traditionnelle du tourisme d'affaires exclut un large éventail de voyages et de touristes d'affaires relevant du secteur informel (tourisme international et tourisme interne) qui constituent une autre composante centrale du tourisme d'affaires en Afrique. De l'avis de ces auteurs, il conviendrait, y compris en ce qui concerne le tourisme d'affaires, de faire la distinction entre le tourisme formel et le tourisme informel. En outre, les touristes d'affaires du secteur informel s'entendraient essentiellement des entrepreneurs migrants et des commerçants transfrontaliers.

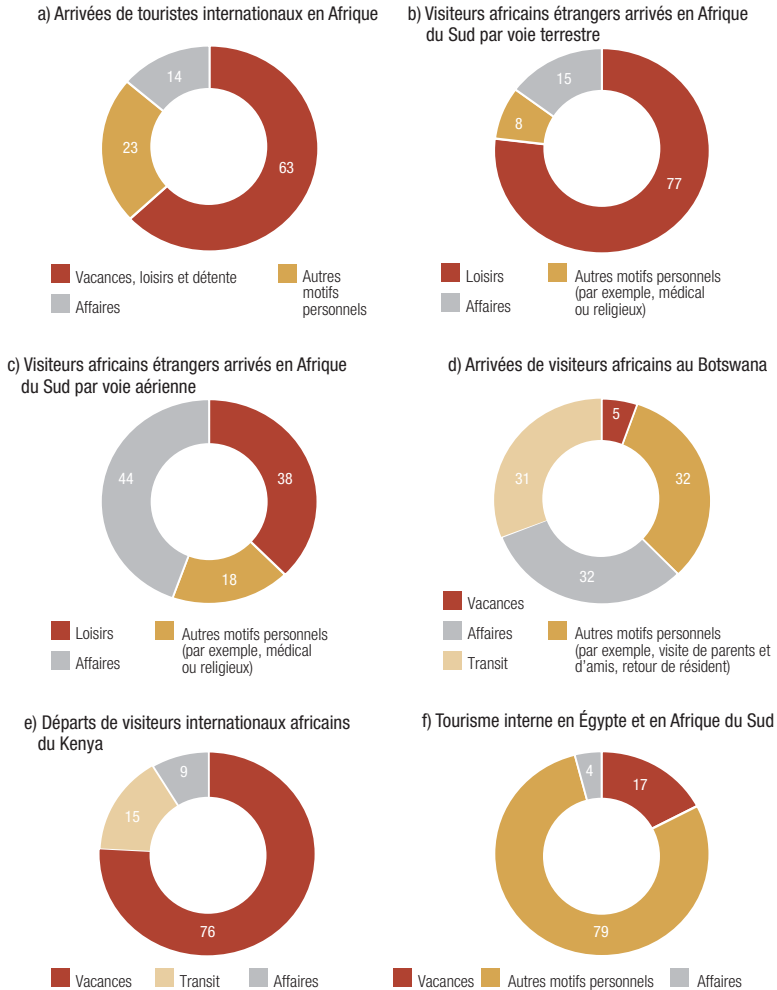
La distinction évoquée ci-dessus est importante, compte tenu tant de l'ampleur du tourisme d'affaires dans le secteur informel dans bon nombre de pays africains que des services que les touristes concernés consomment, du comportement qui est le leur et de leur incidence (Rogerson, 2014). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (2010) et Peberdy (2000), le tourisme d'affaires informel est répandu notamment entre l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique australe, principalement le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe. Il l'est également au Botswana, où plus de la moitié des touristes d'affaires sont zimbabwéens et s'adonneraient pour beaucoup d'entre eux au commerce transfrontalier informel (Statistics Botswana, 2016). En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le tourisme d'affaires constitue la principale composante de l'économie du tourisme (Twining-Ward, 2009 ; voir l'encadré 5). En Afrique du Nord, des biens de consommation affluent en Tunisie depuis la Libye via le commerce informel (African Development Bank, 2011b), ce qui semble indiquer qu'un

38 Le tourisme d'affaires formel correspond aux voyages organisés à des fins de réunion, de motivation, de conférence ou d'exposition.

39 Selon plusieurs études menées en Afrique, le sexe est un élément important en matière de commerce transfrontalier, la plupart des commerçants transfrontaliers du secteur informel étant des femmes (Brenton and Isik, 2012 ; Njiwa et al., 2011). Les commerçantes jouent un rôle clef dans la sécurité alimentaire au niveau transfrontalier, et les revenus qu'elles tirent de leur activité sont indispensables pour leur foyer (Brenton et al., 2013). Le commerce transfrontalier constitue toutefois une activité à haut risque pour bon nombre de femmes, car elles s'y adonnent bien souvent dans de piètres conditions et subissent fréquemment des actes de harcèlement aux postes frontière (Njikam and Tchouassi, 2011).

Figure 21

Principaux motifs de voyage vers l'Afrique, au sein du continent et dans certains pays, 2014



Source : Kenya National Bureau of Statistics, 2016 ; South African Tourism, 2016 ; Statistics Botswana, 2016 ; UNWTO, 2017.

Note : Diagrammes b) à e) : D'après les rapports nationaux et la ventilation des motifs de visite et d'entrée qui y figure.

Diagrammes a) et f) : D'après des données provenant de l'OMT, 2017, et la ventilation des motifs d'arrivée et de voyage qui y figure.

La « visite de parents et d'amis » est classée dans les « autres motifs personnels » dans les données provenant de l'OMT, 2017, et Statistics Botswana, 2016, et comme « loisirs » dans South African Tourism, 2016.

Dans les diagrammes a) et f), les affaires prennent en compte les services professionnels.

grand nombre de commerçants du secteur informel et d'entrepreneurs migrants font la navette entre les deux pays.

Le débat concernant la catégorisation des touristes, qui pose notamment la question de savoir si un commerçant transfrontalier est ou n'est pas un touriste, met en évidence un problème de moyens. La méthode susmentionnée de l'OMT permet de savoir qui devrait être comptabilisé et qui ne le devrait pas, ce qui donne à penser que, dans la pratique, les moyens sont peut-être insuffisants pour repérer les voyageurs concernés et les recenser dans la catégorie des non-touristes.

Le diagramme d) sur le Botswana met en évidence le nombre élevé de voyages qui sont effectués pour d'« autres raisons personnelles » et dont le motif est bien souvent une visite aux parents et aux amis (motif non représenté en tant que tel dans le diagramme). Sous-catégorie des « loisirs » employée en Afrique du Sud, les « activités sociales » (comprises mais non représentées en tant que telles dans les diagrammes b) et c)) pourraient être apparentées aux visites aux parents et aux amis. Les taux de migration étant élevés en Afrique, cette sous-catégorie est probablement pertinente pour ce qui est du tourisme international et du tourisme interne. À titre d'exemple, en 2010, soit avant le Printemps arabe, l'Égypte et la Tunisie ont accueilli respectivement 451 000 et 1,8 million de touristes libyens. Selon l'OIT, avant le soulèvement contre l'ancien régime, la Libye comptait plus d'un millier de travailleurs migrants, qui venaient pour la plupart de pays voisins tels que l'Égypte, le Soudan, le Tchad et la Tunisie (www.afronline.org/?p=13645). Les travailleurs migrants ont tendance à aller rendre visite à leur famille au pays à intervalles réguliers et à l'occasion des différentes fêtes et, partant, contribuent aux arrivées de touristes. Les postes frontière sont par conséquent embouteillés pendant les vacances.

Dans les diagrammes d) et e), le transit est considéré comme étant un motif de voyage. Ce motif n'est pas toujours consigné séparément. Il est fréquent au Botswana et au Kenya, ce qui permet de penser qu'il s'agit là de deux importants pays de transit.

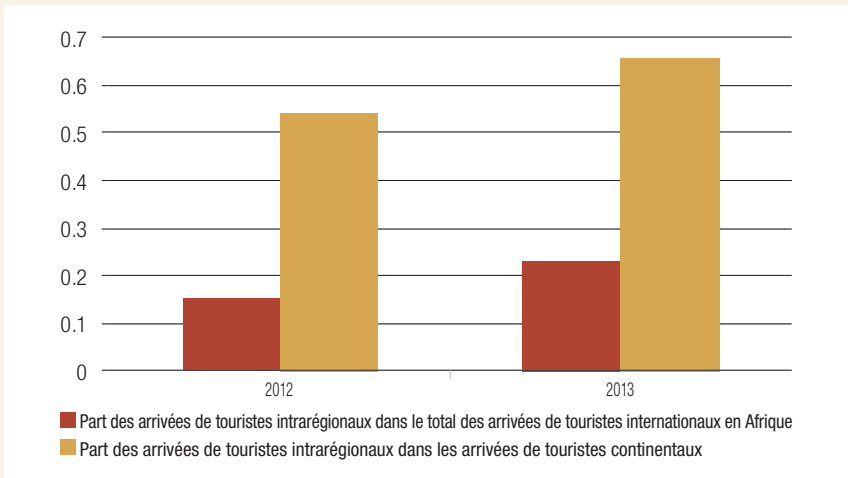
Il ressort de tout ce qui précède qu'il n'est guère aisé d'établir le profil du touriste régional africain car les données disponibles sont insuffisantes. Cela étant, il est possible de procéder à quelques extrapolations. Le tourisme urbain, en particulier le tourisme d'achat, devient un motif de voyage de plus en plus courant. L'on recense un nombre élevé d'acheteurs et de commerçants transfrontaliers, les seconds amenant à s'interroger sur la définition du touriste d'affaires. Il est probable que les touristes d'affaires du secteur informel représentent partout en Afrique une grande proportion des touristes. Du fait de la migration, les touristes venus rendre visite à leurs parents et à leurs amis sont eux aussi très nombreux. Il est important de cerner le profil des touristes régionaux compte tenu de leur proportion élevée et croissante, ainsi que des différences dans la structure des dépenses et dans la demande des touristes non africains.

Encadré 5 Le tourisme intrarégional au sein de la CEDEAO

En raison du manque de données sur les flux bilatéraux de touristes internationaux, l'analyse du tourisme intrarégional au sein de la CEDEAO ne couvre que les années 2012 et 2013. Pour ces deux années, des données sont disponibles concernant les sept membres ci-après de cette communauté économique régionale : Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Nigéria, Sierra Leone et Togo. La part des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées de touristes internationaux a augmenté entre 2012 et 2013, mais reste faible, s'élevant respectivement à 15 et 23 % ; elle est comparable à celle enregistrée au sein de l'UMA et du COMESA (voir figure). Les arrivées de touristes intrarégionaux ont en revanche représenté 54 % des arrivées de touristes africains en 2012 et 66 % en 2013, ce qui semble indiquer que les ressortissants de la CEDEAO voyagent pour l'essentiel et de plus en plus au sein de cette dernière.

Figure de l'encadré 2

Le tourisme intrarégional au sein de la CEDEAO, 2012 et 2013 (En pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de UNWTO, 2017.

Les flux de touristes vers le Nigéria, qui a accueilli 64 % des touristes intrarégionaux en 2012 et 74 % en 2013, jouent un rôle prépondérant. En 2012 comme en 2013, les touristes les plus nombreux ont été les Ghanéens et les Nigériens. Le Nigéria étant une puissance économique dans la région de la CEDEAO, l'on peut supposer que son économie attire un grand nombre de visiteurs pour des raisons professionnelles. Ainsi qu'il ressort de données du World Travel and Tourism Council, le montant des dépenses professionnelles a augmenté de plus de 300 % au Nigéria entre 2000 et 2015, atteignant presque le montant des dépenses de loisirs. Selon Twining-Ward (2009), en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le tourisme d'affaires constitue

Encadré 5 (suite)

la principale composante de l'économie du tourisme. En outre, il est probable que le tourisme d'affaires soit pratiqué en grande partie de manière informelle, par des travailleurs saisonniers et des commerçants transfrontaliers. Un grand nombre des 300 000 touristes nigériens que le Nigéria a accueillis en 2013 appartenaient donc probablement à l'une ou l'autre de ces deux catégories de personnes. À l'inverse de l'Afrique du Sud et de la contribution de ce pays au sein de la SADC, le Nigéria n'est pas un important pays source de touristes au sein de la CEDEAO.

En chiffres absolus, les arrivées de touristes intrarégionaux au sein de la CEDEAO sont relativement peu nombreuses. L'on recense ainsi moins d'arrivées de touristes intrarégionaux originaires des sept pays de la Communauté pour lesquels des données sont disponibles que d'arrivées de touristes intrarégionaux au sein de l'UMA, du COMESA, de la CAE et de la SADC. Or, l'échantillon de pays est plus petit dans le cas de l'UMA et de la CAE que dans le cas de la CEDEAO. C'est là une preuve supplémentaire que, par comparaison avec d'autres communautés économiques régionales, le tourisme représente une part moindre du PIB au sein de la CEDEAO, alors même que cette dernière est la communauté économique régionale la plus intégrée, car permettant la libre circulation des personnes entre ses États membres. Une explication réside peut-être dans le fait qu'à l'exception du Ghana, la CEDEAO ne compte aucune destination touristique importante qui cible les touristes africains et qui soit bien développée. On y constate également l'absence de politique touristique visant expressément les Africains. En outre, la culture du voyage est peut-être moins forte que dans d'autres communautés économiques régionales telles que la SADC.

4.4 Le rôle de l'intégration régionale dans la promotion du tourisme intrarégional

Comme indiqué à la section précédente, les touristes intrarégionaux sont très nombreux en Afrique et contribuent de façon notable à l'économie du continent. Au niveau régional, plusieurs facteurs favorisent le tourisme intrarégional : un régime de visa qui facilite la liberté de circulation des personnes, une stratégie touristique régionale qui revêt une portée globale, des monnaies qui sont facilement convertibles et des moyens de transport qui sont pratiques et abordables, en particulier par voie aérienne.

La libre circulation des personnes, la convertibilité des monnaies et le transport aérien sont des facteurs essentiels d'intégration régionale, ainsi que les efforts déployés à l'échelle du continent pour approfondir l'intégration panafricaine. Dans le Traité instituant la Communauté économique africaine (1991), également connu sous le nom de Traité d'Abuja, il était envisagé que les communautés économiques régionales créeraient des marchés communs qui serviraient de base à l'établissement d'un marché commun panafricain. Au chapitre VI du Traité, les États membres se sont engagés « à prendre, individuellement, aux plans bilatéral ou régional, les mesures nécessaires à la réalisation progressive de la libre circulation des personnes et à assurer la jouissance des droits de résidence et d'établissement à leurs ressortissants à l'intérieur de la Communauté ».

La création d'une union monétaire africaine, qui pourrait mener à l'instauration d'une monnaie unique, et l'intégration du transport aérien sont envisagées respectivement aux articles 44 et 61. À sa vingt-quatrième session ordinaire (2015), la Conférence de l'Union africaine a reconnu dans sa déclaration XXIV « la pertinence de l'objectif de la Déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique de l'aviation civile africaine adoptée le 7 octobre 1988 dont le but primaire était de créer un environnement favorable au développement des services aériens intra-africains et internationaux »⁴⁰. La contribution du tourisme à la réalisation de l'intégration régionale est également soulignée à l'article 65 du Traité d'Abuja, qui appelle les États membres à renforcer la coopération intra-africaine en matière de tourisme, notamment pour la promotion du tourisme intra-africain.

4.4.1 Libre circulation des personnes

Sur le plan conceptuel, la libre circulation des personnes recouvre trois différents types de libertés : la liberté de se déplacer dans d'autres États membres sans avoir besoin d'un visa ou d'un permis de résident, le droit de résider dans un État membre autre que le pays d'origine, et le droit de s'établir dans un pays, d'y travailler ou d'y entreprendre des activités industrielles ou commerciales (Economic Commission for Africa et al, 2012). Dans cette partie, il est question de l'intérêt que revêt la libre circulation des personnes pour l'industrie touristique et des progrès réalisés dans l'application, au niveau des communautés économiques régionales, des dispositions des protocoles sur la libre circulation des personnes, et de la façon dont cette liberté est encadrée aux niveaux panafricain et multilatéral.

Liberté de circulation des personnes et tourisme intrarégional

En matière de tourisme, la libre circulation des personnes présente un intérêt à deux titres, puisqu'elle concerne d'une part la capacité des touristes à entrer dans le pays de destination, et d'autre part la possibilité de s'établir dans un autre pays pour y investir ou y occuper un emploi dans le secteur touristique.

Formalités d'entrée et de visa

Les formalités de visa constituent la question centrale préalable à tout voyage international. Selon le rapport de 2016 sur l'indice d'ouverture sur les visas en Afrique (African Development Bank and African Union, 2016), un ressortissant africain qui souhaite se rendre dans un autre pays du continent doit demander un visa avant son départ dans 55 % des cas. Dans seulement 25 % des cas, il peut en obtenir un à son arrivée, et seuls 20 % des pays ne requièrent pas de visa. Un Nord-américain, par exemple, peut se rendre plus facilement dans des pays africains que la plupart des ressortissants de ce continent.

40 Déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique de l'aviation civile africaine, consultable à l'adresse <http://www.afcac.org/fr/documents/des.pdf>.

Le processus de délivrance de visa est coûteux en temps et en argent. L'assouplissement des formalités de visa permettrait donc aux visiteurs d'économiser du temps et de l'argent, ce qui renforcerait l'attractivité et la compétitivité d'une destination, aussi bien pour les touristes que pour les investisseurs. Les Seychelles ont été parmi les premiers pays à réformer leur régime de visa, en autorisant tous les ressortissants étrangers à entrer dans le pays sans visa. Cette politique, qui vise à stimuler le tourisme, a permis d'augmenter de façon notable le nombre d'arrivées de touristes internationaux, qui a connu une hausse annuelle moyenne de 6,7 % entre 2011 et 2014, contre 3,3 % entre 1995 et 2014. Maurice et le Rwanda ont suivi des stratégies similaires en assouplissant leur régime de visa en 2013. Le Rwanda est également un pionnier en matière de visas électroniques ; les demandes peuvent être soumises en ligne et la biométrie est utilisée pour la gestion des frontières.

Bien que l'assouplissement des formalités de visa favorise le développement du tourisme, la corrélation de cette mesure avec le nombre de déplacements intra-africains de touristes internationaux a été négative en 2013 (-0,14), notamment en raison des régimes de visa restrictifs applicables aux touristes africains (tableau 11) dans les deux principales destinations touristiques du continent (Afrique du Sud et Tunisie). Les facteurs liés au tourisme ont pesé peut-être moins lourd que d'autres considérations relatives aux flux migratoires et à la sécurité lors de la conception des régimes de visa de ces deux pays. Cette corrélation négative s'explique aussi par le fait que peu de pays africains disposent de régimes de visa relativement souples pour les voyageurs africains. Seules trois destinations touristiques majeures (le Mozambique, l'Ouganda et le Rwanda) font preuve d'une réelle ouverture. De plus, une comparaison du nombre d'arrivées pour les années 2013 et 2010 ne fait pas apparaître une augmentation plus importante du nombre de touristes africains dans les pays dotés de procédures de visa souples. Cependant, il existe une corrélation (0,45) entre l'indice d'ouverture sur les visas et la part du tourisme en pourcentage du PIB, ce qui porte à croire que les pays où ce secteur de l'économie est développé font preuve de plus de souplesse pour appuyer le développement touristique. Même si les formalités de visa constituent un indicateur de l'indice de la compétitivité du secteur du voyage et du tourisme établi par le Forum économique mondial, cet indice ne présente qu'une faible corrélation avec l'ouverture sur les visas (0,1 ; n'apparaît pas dans le tableau 11)⁴¹.

41 L'indice de la compétitivité du secteur du voyage et du tourisme comprend 4 sous-indices, et repose sur 14 piliers et 90 indicateurs individuels. Plus la valeur est élevée, meilleure est la compétitivité. Pour plus d'informations, voir http://www3.weforum.org/docs/TT15/WEF_Global_Travel&Tourism_Report_2015.pdf.

Tableau 11

Indice d'ouverture sur les visas, nombre d'arrivées de touristes internationaux en provenance d'un pays d'Afrique et part du tourisme en pourcentage du PIB, 2010-2015

| PAYS | INDICE D'OUVERTURE SUR LES VISAS (2015) | NOMBRE D'ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX EN PROVENANCE D'UN PAYS D'AFRIQUE (2013) | NOMBRE D'ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX EN PROVENANCE D'UN PAYS D'AFRIQUE (2010) | ÉVOLUTION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ARRIVÉES (2013/2010) | PART DU TOURISME EN POURCENTAGE DU PIB (MOYENNE 2011-2015) |
|----------------------------------|---|--|--|---|--|
| Égypte | 0,000 | 705 966 | 942 484 | -25 | 12,3 |
| Angola | 0,033 | 224 345 | 76 668 | 193 | 4,1 |
| Soudan | 0,048 | 108 167 | 49 516 | 118 | |
| Éthiopie | 0,052 | 221 619 | 143 747 | 54 | 10,3 |
| République démocratique du Congo | 0,1 | 72 701 | 20 301 | 258 | 1,7 |
| Algérie | 0,111 | 622 134 | 329 997 | 89 | 6,5 |
| Maroc | 0,167 | 437 086 | 292 621 | 49 | 18,2 |
| Tchad | 0,204 | 67 568 | 34 218 | 97 | 3,8 |
| Namibie | 0,222 | 912 861 | 714 287 | 28 | 14,8 |
| Congo | 0,226 | 261 759 | | | 4,3 |
| Tunisie | 0,237 | 3 289 726 | 3 028 890 | 9 | 14,6 |
| Afrique du Sud | 0,259 | 6 856 050 | 5 740 829 | 19 | 9,2 |
| Lesotho | 0,278 | 408 371 | 400 823 | 2 | 13,2 |
| Sierra Leone | 0,278 | 21 789 | 10 845 | 101 | 5,3 |
| Bénin | 0,296 | 135 327 | 138 985 | -3 | 6,1 |
| Botswana | 0,315 | 1 182 191 | 1 787 369 | -34 | 11,3 |
| Swaziland | 0,315 | 1 169 763 | 1 218 054 | -4 | 4,4 |
| Zimbabwe | 0,319 | 1 570 799 | 1 951 981 | -20 | 10,9 |
| Niger | 0,333 | 69 514 | 47 702 | 46 | 3,3 |
| Nigéria | 0,348 | 1 293 082 | 4 231 789 | -69 | 4 |
| Côte d'Ivoire | 0,389 | 258 400 | 173 900 | 49 | 4,9 |
| Zambie | 0,419 | 720 465 | 583 357 | 24 | 6,4 |
| Burkina Faso | 0,456 | 107 708 | 128 237 | -16 | 3,6 |
| Gambie | 0,496 | 22 808 | 2 274 | 903 | 20,5 |

Tableau 11 (suite)

| PAYS | INDICE D'OUVERTURE SUR LES VISAS (2015) | NOMBRE D'ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX EN PROVENANCE D'UN PAYS D'AFRIQUE (2013) | NOMBRE D'ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX EN PROVENANCE D'UN PAYS D'AFRIQUE (2010) | ÉVOLUTION EN POURCENTAGE DU NOMBRE D'ARRIVÉES (2013/2010) | PART DU TOURISME EN POURCENTAGE DU PIB (MOYENNE 2011-2015) |
|-----------------------------|---|--|--|---|--|
| République-Unie de Tanzanie | 0,641 | 524 143 | 393 543 | 33 | 11,2 |
| Guinée | 0,7 | 20 405 | | | 4,5 |
| Kenya | 0,778 | 286 202 | 278 812 | 3 | 10,7 |
| Madagascar | 0,8 | 34 874 | 18 518 | 88 | 12,5 |
| Maurice | 0,822 | 134 659 | 141 295 | -5 | 26,5 |
| Rwanda | 0,822 | 993 968 | 548 074 | 81 | 8,6 |
| Mozambique | 0,83 | 1 580 523 | 1 465 793 | 8 | 7,2 |
| Togo | 0,856 | 149 499 | 110 821 | 35 | 8,8 |
| Cabo Verde | 0,859 | 1 321 | 218 | 506 | 43,4 |
| Ouganda | 0,863 | 935 983 | 677 774 | 38 | 8,6 |
| Mali | 0,874 | 53 102 | | | 9,4 |
| Seychelles | 1 | 24 451 | 17 870 | 37 | 61,6 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après African Development Bank an African Union, 2016 ; UNWTO, 2017 ; et World Travel and Tourism Council, 2017.

Note : Échantillon de 36 pays africains pour lesquels des données étaient disponibles. L'indice d'ouverture sur les visas est issu du rapport 2016 sur l'ouverture des visas en Afrique et reflète les régimes de visa en vigueur en août 2015. L'indice est calculé à partir de trois catégories pondérées : aucun visa requis, visa à l'arrivée et visa obligatoire. Un indice élevé témoigne d'une grande ouverture. Les chiffres des déplacements intra-africains de touristes internationaux ont été calculés à partir des données de l'OMT. Sachant que l'Égypte et la Libye ne font pas partie de la région de l'Afrique telle qu'elle est définie par l'OMT, les flux touristiques internationaux de ces pays ont été ajoutés à des fins de comparaison par la CNUCED. Les chiffres relatifs à la part du tourisme en pourcentage du PIB sont issus des données du World Travel and Tourism Council.

Selon une étude publiée en 2014 par l'OMT et le World Travel and Tourism Council, l'assouplissement des régimes de visa, qui se concrétise par une meilleure communication des informations, l'harmonisation des processus existants, la mise en œuvre de traitements spécifiques pour les principaux segments de marché, l'exécution de programmes de visa électronique et la conclusion d'accords régionaux, a permis d'augmenter dans les pays concernés le nombre d'arrivées de touristes en moyenne de 5 à 25 % par an sur une période de trois ans. Bien que cette étude ait été menée dans des pays du Groupe des 20, les enseignements qui en découlent peuvent s'appliquer au contexte africain. L'Union africaine (2016) a fait de la réduction ou de l'élimination des restrictions en matière de visa une priorité :

Les régimes de visa comptent au nombre des formalités administratives qui influent sur la liberté de circulation des personnes en Afrique et ont des incidences négatives

notables sur la demande de transport aérien et de produits touristiques intra-africains. Si l'on veut améliorer la mobilité à l'échelle du continent, il est donc nécessaire qu'à court terme, les États membres : a) développent les programmes de délivrance de visa à l'arrivée en s'appuyant sur l'expérience du Rwanda ; b) simplifient les procédures de demande de visa (en proposant des visas électroniques) ; c) proposent des visas de longue durée (par exemple dix ans) ; d) s'assurent de la réciprocité des procédures entre les pays ; e) encouragent la création de nouvelles zones régionales sans visa sur le modèle de celles de la CAE et de la CEDEAO.

Droit au travail et droit d'établissement

Les protocoles relatifs à la liberté de circulation des personnes sont également valables pour les travailleurs à la recherche d'un emploi à l'étranger dans le secteur touristique. Il est particulièrement important de définir les catégories de professions pour lesquelles des dispositions existent et leur pertinence au regard du secteur touristique. La Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08) facilite cette analyse, car elle permet de classer les professions en fonction des tâches exécutées et des compétences requises. Si la CITP-08 ne reconnaît ni ne recense les métiers touristiques en tant que tels, en raison du caractère transversal de ce secteur d'activité économique (ILO, 2013), ces sous-catégories constituent un point de référence intéressant, car elles permettent de tirer quelques conclusions quant à la nature des métiers et des professions qui peuvent être rattachés au secteur touristique. Par exemple, on peut considérer que la sous-catégorie des directeurs et gérants de l'hôtellerie et de la restauration, qui relève du groupe des directeurs, cadres de direction et gérants, et plusieurs sous-catégories qui appartiennent au groupe du personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, peuvent être rattachées au secteur touristique. Au sein de la CAE, le Kenya s'est engagé à favoriser le développement des groupes des directeurs, des professions intellectuelles et scientifiques et des professions intermédiaires, ainsi que des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. Même si cela crée des possibilités d'emploi pour toute une gamme de professions et de métiers liés au secteur touristique, certaines professions touristiques de base ne sont pas libéralisées (groupe du personnel des services directs aux particuliers, personnel commercial et vendeurs)⁴².

Le droit d'établissement est essentiel pour les investisseurs du secteur touristique. Même si les protocoles accordent généralement plus de droits aux investisseurs et aux entrepreneurs qu'aux petits commerçants, des investisseurs pourraient cependant être dans l'incapacité de s'établir en raison des exigences de fonds propres, qui peuvent aller de 80 000 à 1 million de dollars (Economic Commission for Africa et al, 2012).

Protocoles des communautés économiques régionales sur la liberté de circulation des personnes : ratification et application

Chaque communauté économique régionale, dans son traité constitutif et/ou dans un protocole ou accord spécifique sur la liberté de circulation des personnes, reconnaît

42 Voir www.eac.int/working-east-africa.

Tableau 12

Ratification et application dans les communautés économiques régionales des protocoles sur la liberté de circulation des personnes

| COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE | TAUX DE RATIFICATION | FORMALITÉS ACTUELLES D'ENTRÉE ET DE VISA POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ | ÉVOLUTION CONCERNANT LE DROIT DE RÉSIDENCE ET LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ | PASSEPORT COMMUN | VISA TOURISTIQUE RÉGIONAL |
|---------------------------------|--|--|--|------------------|---------------------------|
| UMA | Trois des cinq États membres ont ratifié le protocole sur la liberté de circulation des personnes | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 53 % des États membres ; dans 20 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée | La Mauritanie n'a pas ratifié le protocole, mais elle est le seul État membre de l'UMA qui garantit la liberté d'établissement et que les Mauritanien(ne)s, les ressortissants étrangers et les personnes morales soient traités dans des conditions d'égalité | Non | Non |
| CEN-SAD | Projet d'accord sur la liberté de circulation et le droit d'établissement des personnes sur le territoire des États membres de la Communauté des États sahélo-sahariens ; un protocole sur la liberté de circulation inspiré des textes de la CEDEAO est en cours de rédaction | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 51 % des États membres ; dans 22 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée. Les titulaires d'un passeport diplomatique n'ont pas besoin de visa ; l'extension de ce privilège aux étudiants, aux hommes et femmes d'affaires, aux athlètes et aux universitaires est à l'étude | Non | Non | Non |
| COMESA | Deux des 20 États membres ont ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes, la main-d'œuvre, les services, le droit d'établissement et de résidence ; 17 des 20 États membres ont ratifié le Protocole sur l'assouplissement progressif et la suppression à terme des visas | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 26 % des États membres ; dans 30 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée | Non | Non | Non |

Tableau 12 (suite)

| COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE | TAUX DE RATIFICATION | FORMALITÉS ACTUELLES D'ENTRÉE ET DE VISA POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ | ÉVOLUTION CONCERNANT LE DROIT DE RÉSIDENCE ET LE DROIT D'ÉTABLISSMENT POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ | PASSEPORT COMMUN | VISA TOURISTIQUE RÉGIONAL |
|---------------------------------|--|--|--|-----------------------------|---|
| CAE | Les cinq États membres de la Communauté ont ratifié le Protocole portant création du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 80 % des États membres ; dans 20 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée ; existence de comptoirs spécifiques pour accélérer les procédures d'immigration | Pour certaines catégories de professions, notamment celles dans lesquelles les compétences sont variables, les travailleurs d'un État membre sont autorisés à travailler dans n'importe quel autre État de la Communauté ; les travailleurs ont droit aux prestations de sécurité sociale et d'être accompagnés par un conjoint et des enfants ; existence d'un droit d'établissement ; un cadre de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles est en cours d'élaboration dans le but d'harmoniser les politiques d'emploi et les législations du travail | Oui | Le visa touristique de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Rwanda) |
| CEEAC | Quatre des 11 États membres ont ratifié le protocole sur la liberté de circulation des personnes | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 45 % des États membres ; dans 9 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée ; existence d'une voie séparée pour le passage à la frontière | Les quatre États membres qui ont ratifié le protocole appliquent également le droit d'établissement | Cartes ou livrets de voyage | En cours |
| CEDEAO | L'ensemble des 15 États membres ont ratifié le protocole sur la liberté de circulation des personnes | Les citoyens de la CEDEAO sont dispensés de visa | Carte de résidence ; droit d'établissement accordé ; progrès réalisés vers l'harmonisation des diplômes, mais l'égalité de traitement entre les ressortissants nationaux et les travailleurs migrants n'est toujours pas atteinte dans des domaines tels que la sécurité d'emploi, les licenciements, le réemploi et la formation | Certificats de voyage | En cours (Eco-visa) |
| IGAD | Il n'existe pas de protocole sur la liberté de circulation des personnes | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 50 % des États membres ; dans 50 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée | Non | Non | Non |
| SADC | Sept des 15 États membres ont ratifié le Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes (pas encore entré en vigueur) | Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 65 % des États membres ; dans 15 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée ; des dispositions existent pour que les États membres puissent conclure des accords bilatéraux d'exemption de visa | Conformément au Protocole de la Communauté sur l'emploi et la main-d'œuvre, les États membres sont encouragés à veiller à ce que les droits fondamentaux (main-d'œuvre, emploi et protection sociale) des travailleurs migrants et de leur famille soient respectés | Non | Visa unique KAZA Univisa (Zambie, Zimbabwe, visite des parcs du Botswana) |

Source : Diverses sources, notamment Economic Commission for Africa et al., 2012 et 2016 ; et Africa Regional Index, 2017.

l'importance de cette notion. Le tableau 12 présente, pour chaque communauté économique régionale, un résumé des instruments juridiques relatifs à la liberté de circulation des personnes, des taux de ratification des protocoles concernés et de l'état de l'application de certaines dispositions. On constate qu'à part l'IGAD et la CEN-SAD, toutes les communautés économiques régionales ont adopté des protocoles sur la libre circulation des personnes. Si ces protocoles sont ambitieux, le rythme de leur ratification a été inégal : tous les États membres de la CEDEAO et de la CAE ont ratifié celui de leur communauté, mais seuls deux membres du COMESA en ont fait de même.

La plupart des protocoles contiennent des dispositions en vue de l'élimination progressive des restrictions relatives aux régimes de visa, au droit de résidence et au droit d'établissement. Des progrès ont été faits principalement dans le domaine des régimes et des procédures de visa. Chaque État membre de la CEDEAO permet aux citoyens de la Communauté de voyager sans visa, et tous les ressortissants des pays de la CAE et de l'IGAD peuvent se rendre dans les autres pays de leur communauté sans visa ou en en obtenant un à leur arrivée. La CEDEAO et la CAE ont également émis des passeports communs, tandis que la CEEAC délivre des cartes ou des livrets de voyage. Dans plusieurs communautés économiques régionales, des comptoirs spécifiques facilitent les contrôles d'immigration. Cependant, dans la plupart de ces communautés, les régimes de visa en vigueur sont encore bien loin de pouvoir permettre de concrétiser l'aspiration de l'Union africaine à la suppression des visas pour les déplacements intracontinentaux des citoyens africains d'ici à 2018, conformément à l'Agenda 2063 et à son appel à l'action.

L'application des droits de résidence et d'établissement ne progresse que lentement. L'un des principaux facteurs qui expliquent la lenteur des progrès enregistrés en matière de droits d'établissement et de travail, par exemple, réside dans les différences entre les réglementations nationales du marché du travail. Par exemple, des progrès doivent être réalisés en matière de reconnaissance mutuelle des compétences et des diplômes pour faciliter les mouvements transfrontaliers de main-d'œuvre (Economic Commission for Africa et al, 2016). Dans la CAE, la reconnaissance mutuelle de certaines professions (comptables et architectes) a progressé, de même que l'harmonisation des programmes éducatifs et des qualifications au sein de la CEDEAO.

Un autre facteur tient aux différences entre les prestations de sécurité sociale ou à l'impossibilité d'en bénéficier. Même dans la communauté économique régionale la plus avancée dans l'application des protocoles sur la liberté de circulation des personnes, à savoir la CEDEAO, des progrès doivent encore être réalisés pour que les travailleurs migrants bénéficient du même traitement que les ressortissants nationaux dans les domaines de la sécurité d'emploi, des licenciements, du réemploi et de la formation (Economic Commission for Africa et al, 2012).

Les dispositions des protocoles sur la liberté de circulation des personnes ne s'appliquent souvent qu'à certaines professions, par exemple celles qui nécessitent des compétences de haut niveau, comme les gestionnaires et les experts. Ces cadres supérieurs sont susceptibles de disposer de capitaux à investir dans le pays hôte et

d'y créer des emplois, et ainsi de contribuer aux recettes publiques à travers l'impôt. Souvent, ces dispositions ne s'appliquent pas aux professions qui réclament moins de qualifications, car les autorités de certains pays craignent que leurs ressortissants ne puissent rivaliser avec des travailleurs étrangers. De même, il est fréquent que l'immigration constitue une préoccupation importante pour les pays ayant un taux de chômage élevé et pour les communautés économiques régionales caractérisées par une grande disparité de développement entre leurs membres. Par exemple, pour les séjours qui excèdent quatre-vingt-dix jours, l'Afrique du Sud impose toujours un visa aux ressortissants des autres pays de la SADC.

Les engagements relatifs aux droits d'établissement, de travail et de résidence dépendent également de la délivrance par les pays membres de permis de séjour pour les conjoints et les enfants. Des progrès en la matière ont été réalisés par la CEDEAO, la CAE et la SADC.

Le délai nécessaire à l'adoption de lois nationales qui concrétisent ces engagements régionaux varie grandement selon les pays. Le manque d'harmonisation des législations et la longueur des procédures d'obtention des visas et des permis tendent à décourager les mouvements transfrontaliers. Cependant, plusieurs pays ont réalisé des progrès en la matière. Ainsi, le Kenya a réformé sa législation sur l'immigration pour faciliter la libre circulation des personnes au sein de la CAE. De plus, plusieurs pays appartiennent à plus d'une communauté économique régionale, ce qui renforce la difficulté d'adopter des lois qui soient compatibles avec les divers engagements et dispositions pris au niveau régional.

Dans plusieurs communautés économiques régionales, des problèmes de sécurité ont également entravé les progrès. Ainsi, l'instabilité politique et les litiges frontaliers ont entraîné de vastes déplacements de réfugiés, souvent originaires de la région. Cela a pesé lourdement sur la propension des pays à accorder des droits supplémentaires aux citoyens d'une communauté économique régionale en particulier.

Liberté de circulation des personnes au niveau panafricain

Il n'existe actuellement aucun cadre régissant la liberté de circulation des personnes entre les communautés économiques régionales, et donc au niveau continental. En conséquence, il n'y a que peu de possibilités de déplacement entre les communautés, en contradiction avec l'Agenda 2063, qui fait de la liberté de circulation des personnes une priorité. Les formalités de visa devraient être supprimées d'ici à 2018 au niveau continental pour tous les Africains. Pour ce faire, il avait été demandé en janvier 2016 à la Commission de l'Union africaine de délivrer un passeport de l'Union africaine à chaque chef d'État avant juillet 2016, et les États membres ont convenu de délivrer à tous les citoyens africains un visa de trente jours à leur arrivée (African Development Bank and African Union, 2016).

Pour combler cette lacune de la réglementation continentale en matière de liberté de circulation des personnes, la Commission de l'Union africaine a rédigé un projet de protocole sur ce sujet. Ce projet s'appuie sur les progrès réalisés au sein des communautés économiques régionales en matière de liberté de circulation des

personnes et reprend au besoin des dispositions issues des protocoles conclus par les communautés régionales. Il y est proposé que les ressortissants des États parties puissent pénétrer dans un autre État partie pour y entreprendre des activités de commerce de biens et services ou d'investissement. Les catégories de personnes concernées par l'accord seraient les suivantes :

- Les visiteurs pour affaires ;
- Les commerçants et les investisseurs ;
- Les prestataires de services contractuels ;
- Les personnes mutées au sein de leur groupe ;
- Les prestataires de services et les techniciens indépendants ;
- Les stagiaires et les apprentis ;
- Toute autre catégorie de personnes à qui un État partie accorderait le droit d'entrée.

En 2017, le projet de texte sera examiné par le Groupe de travail continental pour bénéficier des apports des communautés économiques régionales, après quoi il sera distribué aux États membres en vue des négociations officielles au sein du forum sur la zone de libre-échange continentale.

4.4.2 La politique touristique aux niveaux régional et panafricain

Jusqu'ici, une approche modale a été adoptée pour examiner la manière dont les politiques régionales contribuent au tourisme intrarégional. Une autre approche consisterait à étudier comment les communautés économiques régionales régissent le tourisme en tant que secteur (approche sectorielle) et le rôle qui est confié au tourisme intrarégional. Cela est d'autant plus important qu'une politique touristique régionale globale est indispensable pour instaurer un cadre et des conditions propices au développement du tourisme régional. D'après Ghimire (2001), le tourisme régional ne saurait prospérer et contribuer à la diversification économique et à la transformation structurelle s'il n'est pas intégré au processus de planification régionale. Comme il a déjà été indiqué, les produits et stratégies touristiques ont traditionnellement ciblé les touristes internationaux qui ne résident pas en Afrique. On ne s'étonnera donc pas que les plans nationaux de développement qui mentionnent le tourisme intrarégional ou régional ne soient que très peu nombreux.

Le tableau 13 indique si le tourisme est mentionné dans les stratégies ou plans régionaux de développement et dans les traités instituant les communautés économiques régionales, et si celles-ci ont des stratégies ou des plans visant expressément à développer le tourisme. Il en ressort que, globalement, les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe considèrent le tourisme comme une priorité dans leurs plans régionaux de développement et investissent des ressources dans l'élaboration et/ou l'exécution de plans consacrés à ce secteur. Par contre, les communautés économiques régionales d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest accordent une moindre importance au tourisme.

L'IGAD est la seule communauté économique régionale qui dispose d'un plan régional explicite et actualisé sur le tourisme régional. Le Plan-cadre pour le tourisme durable de la région de l'IGAD porte sur un large éventail de domaines pour la période 2013-2023. Il a notamment pour objectif essentiel de diversifier les produits et les marchés touristiques aux niveaux national, régional et international.

Le tourisme joue également un rôle de premier plan dans la SADC. Une stratégie touristique quinquennale a été élaborée pour la période 1995-1999 ; en 1996, l'Organisation touristique de la région d'Afrique australe a été créée afin de coordonner et d'appliquer cette stratégie. En 1998 a été adopté le Protocole sur le développement du tourisme dans la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le tourisme a ensuite été inscrit dans le Protocole sur le commerce des services de la SADC adopté en 2012, où il constitue l'un des six principaux secteurs. Dans le Plan directeur pour le développement des infrastructures régionales (2012), le tourisme est présenté comme un secteur distinct axé sur les zones de conservation transfrontalières. Le protocole initial visait à faciliter les voyages intrarégionaux en assouplissant les restrictions en matière de visa et en établissant un organe régional chargé de faire la promotion de la région de la SADC en tant que destination touristique collective.

Étant donné que le traité du COMESA qualifie le tourisme de secteur prioritaire, la communauté économique régionale a fait réaliser une étude dressant le bilan du développement du tourisme dans la région. Cette étude a recensé les obstacles et les freins au développement du tourisme dans la région et a constaté que la communauté économique régionale avait les moyens d'attirer un grand nombre de touristes et d'engranger des devises grâce au tourisme, et que la plupart de ses membres faisaient du tourisme une priorité en raison de son rôle moteur dans la croissance et dans la réduction de la pauvreté. En 2012, un forum a été organisé sur le développement du tourisme afin de s'entendre sur un plan d'action pour le développement du tourisme durable dans la région. L'un des points de l'ordre du jour avait trait à l'assouplissement des formalités de visa, dont le but était d'élaborer des cadres nationaux appropriés destinés à faciliter l'adoption d'un visa touristique unique pour les pays de la région.

Le traité instituant la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) prévoyait aussi l'élaboration d'une politique commune sur le tourisme sous-régional. Le Protocole sur la coopération touristique entre les États membres de la Communauté (1992) constitue un appendice du traité.

Bien que la CAE ne dispose pas de stratégie ou de plan consacré au tourisme, ce secteur et la gestion de la vie sauvage sont qualifiés de priorités dans la quatrième stratégie de développement de la Communauté (2011/12-2015/16) et dans son marché commun. L'objectif est de promouvoir et de présenter collectivement la Communauté comme une destination touristique unique, tout en préservant et en garantissant l'exploitation durable des espaces sauvages et des autres sites touristiques. L'idée est de créer une marque régionale qui serait commercialisée sur le plan international, notamment en pénétrant de nouveaux marchés en Asie. La promotion d'une marque régionale et les

Tableau 13

Le tourisme dans la politique des communautés économiques régionales

| COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE | IMPORTANCE DU TOURISME DANS LES STRATÉGIES OU PLANS DE DÉVELOPPEMENT | STRATÉGIES OU PLANS CONSACRÉS AU TOURISME |
|---------------------------------|--|--|
| UMA | Aucun plan de développement | Non |
| | Le traité ne mentionne pas le tourisme | |
| GEN-SAD | Aucun plan de développement | Non |
| | Le tourisme est une priorité programmatique du plan stratégique à moyen terme 2011-2015 | |
| COMESA | Le traité considère le tourisme comme un secteur prioritaire et prévoit une coopération en matière de développement du tourisme | En cours |
| | La quatrième stratégie de développement de la Communauté d'Afrique de l'Est (2011/12-2015/16) qualifie le tourisme et la vie sauvage de priorité | |
| CAE | Le traité considère la coopération touristique et la gestion de la vie sauvage comme une priorité | Non, mais le tourisme et la vie sauvage constituent une priorité |
| | Aucun plan de développement | |
| CEEAC | Le traité mentionne le tourisme comme un domaine de coopération | Protocole sur la coopération touristique entre États membres de la CEEAC |
| | Le traité révisé comporte un chapitre sur la coopération touristique | |
| IGAD | La stratégie régionale 2011-2015 qualifie le tourisme de secteur prioritaire ; considère l'élaboration, l'adoption et l'exécution du Plan directeur pour le tourisme durable (2013-2023) comme un succès | Plan directeur pour le tourisme durable de la région de l'IGAD (2013-2023) |
| | Le Plan régional indicatif de développement stratégique (2005-2020) qualifie le tourisme de secteur prioritaire | |
| SADC | Le traité ne mentionne pas expressément le tourisme, mais cite les services et le commerce comme des domaines de coopération | Protocole sur le développement du tourisme dans la SADC (1998), la Stratégie quinquennale de développement du tourisme (1995-1999) |
| | | |

Source : Compilation de la CNUCED, d'après diverses sources, en particulier les bases de données des communautés économiques régionales et de la Commission économique pour l'Afrique.

possibilités qu'offrent dans ce domaine le tourisme intrarégional et le tourisme interne sont également des objectifs fondamentaux de la East Africa Tourism Platform, organe privé régional. Elle vise à inciter le secteur privé à proposer des offres touristiques abordables et des tarifs hôteliers préférentiels afin de répondre aux besoins du tourisme intérieur (East Africa Tourism Platform, 2016).

En bref, certaines communautés économiques régionales partagent une vision et un plan d'ensemble pour le développement du tourisme dans leur région. L'IGAD et la SADC sont les plus avancés dans ce domaine. Les plans régionaux axés sur le tourisme ou le développement ont pour objectif commun d'assouplir les formalités de visa afin de

faciliter l'entrée dans la région des touristes intrarégionaux et des touristes non africains, même si l'accent est souvent mis sur ces derniers.

Au niveau panafricain, le rôle que peut jouer le tourisme régional dans le renforcement de l'industrie touristique africaine est déjà reconnu dans le Traité d'Abuja. L'article 65 du Traité dispose que la coopération intra-africaine en matière de tourisme devrait être renforcée et que le tourisme intra-africain devrait être promu. Le Traité préconise aussi la création d'un cadre qui favorise le renforcement des capacités et la mise en valeur des compétences et des ressources humaines africaines dans le développement touristique.

Dans le même état d'esprit, l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique considèrent le tourisme comme un domaine prioritaire dans l'optique de la transformation économique, comme l'illustre l'adoption, à la troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine en 2004, d'un cadre visant à favoriser le tourisme durable en Afrique : le Plan d'action pour le tourisme. Le premier plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 de l'Agenda 2063 prévoit l'application intégrale d'une stratégie africaine pour le tourisme et la création d'une organisation africaine du tourisme. La levée des restrictions en matière de mobilité et de visa était un élément clef de ces plans et stratégies pour un tourisme panafricain. En outre, le plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 a fixé comme objectif le doublement au moins de la contribution du tourisme au PIB en termes réels entre 2014 et 2023. Étant donné que la contribution totale du tourisme au PIB est passée de 6,1 % en 1995 à 8,3 % en 2015, après avoir atteint un record à 9,9 % en 2007, il pourrait être difficile d'atteindre l'objectif fixé d'ici à 2023. En effet, pour cela, il faudrait que le secteur touristique enregistre une croissance beaucoup plus rapide que celle du PIB et que le taux observé au cours des dernières années.

Les négociations des communautés économiques régionales sur la libéralisation du commerce des services touristiques

Un autre élément important à prendre en considération au sujet de la facilitation du tourisme dans les communautés économiques régionales est le rythme et l'ampleur des progrès accomplis dans la libéralisation du commerce des services touristiques au niveau régional. Les communautés économiques régionales ont jusqu'ici principalement mis l'accent sur la libéralisation du commerce des marchandises et, dans une certaine mesure, de la circulation des personnes, en accordant moins d'attention au secteur des services (UNCTAD, 2015a). Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de protocoles relatifs au commerce des marchandises sous la forme d'une élimination totale des droits de douane sur les marchandises prévue dans presque toutes les communautés économiques régionales. En outre, la CNUCED (2015a) constate que :

... l'ouverture du commerce des services dans un contexte régional africain a été plus mesurée. Cela tient en partie à la complexité des négociations sur le commerce des services, qui imposent de s'entendre sur un ensemble commun de règles pour réglementer le secteur, mais aussi à la nature intrinsèque de ce commerce. Pour garantir un accès adéquat aux marchés, les réglementations intérieures doivent souvent être révisées de façon que les fournisseurs de services étrangers ne soient pas pénalisés.

Dans ces conditions, les pays africains ont préféré adopter, dans leurs sous-régions respectives, une approche plus graduelle passant par des réglementations soit sectorielles, soit modales.

Toutes les communautés économiques régionales disposent d'instruments – traités, protocoles et accords – ayant trait à la libéralisation des services. Plusieurs d'entre elles mènent activement des négociations sur la libéralisation, notamment le COMESA, la CAE, la CEDEAO et la SADC. Toutefois, la libéralisation des services y est souvent plus avancée dans les faits que ne le prévoient les engagements que les États membres de ces communautés ont pris dans les accords commerciaux internationaux.

Les protocoles du COMESA, de la CAE et de la SADC qui traitent du tourisme visent expressément les services touristiques. Dans les négociations en cours à la SADC, sept demandes et neuf offres ont été faites dans le commerce des services touristiques (SADC and GFA Consulting Group, 2014). Alors que toutes les offres couvrent des domaines de la catégorie « services relatifs au tourisme et aux voyages » la plupart des demandes concernent des catégories connexes telles que l'assurance des véhicules, les normes de transport, les visas et les permis. Il s'agit là de l'un des problèmes à surmonter pour avancer dans le processus de négociation. Étant donné que les dispositions relatives au secteur touristique se recoupent et font partie intégrante d'autres protocoles sectoriels, le processus de négociation est tributaire des progrès accomplis dans les négociations portant sur les autres protocoles sectoriels.

Les négociations sur le commerce régional des services suivent le même modèle que les négociations multilatérales, à savoir l'Accord général sur le commerce des services. Les protocoles régionaux devraient donc être compatibles avec l'Accord car les engagements pris sont juridiquement contraignants au niveau multilatéral. Actuellement, 43 pays africains sont membres de l'Organisation mondiale du commerce et tous, à l'exception de Madagascar et du Mozambique, ont pris des engagements sectoriels dans le domaine des services relatifs au tourisme et aux voyages. Cette catégorie de services est la plus libéralisée de toutes. À l'image des professions touristiques, les services relatifs au tourisme et aux voyages recouvrent une large gamme de services propres au secteur touristique. Ils comprennent les sous-catégories suivantes : hôtels restaurants (y compris les services de traiteur), agences de voyages et voyagistes, services de guide touristique et services divers. En conséquence, un grand nombre de services considérés comme faisant partie intégrante du secteur touristique ne sont pas compris dans les services touristiques (World Trade Organization, 1998). Il s'agit, par exemple, des services récréatifs, culturels et sportifs, des locations de voiture (classés dans les services de transports) et des systèmes de réservation informatique (classés dans les services commerciaux). Les efforts visant à libéraliser le secteur touristique sont donc restreints et freinés par les négociations, ou l'absence de négociations, dans d'autres secteurs.

La décision, en date du 17 décembre 2011, de l'Organisation mondiale du commerce, intitulée « Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés » (WT/L/847), communément appelée dérogation accordée aux

services fournis par les pays les moins avancés, est à prendre en considération. Cette dérogation, initialement consentie pour quinze ans, a été prolongée jusqu'à fin 2030 lors de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi en 2015. Les offres de traitement préférentiel présentées marquent un progrès notable et largement salué et offrent des perspectives aux pays les moins avancés dans plusieurs secteurs présentant un intérêt pour eux (Rodríguez Mendoza et al, 2016). Un tiers de ces offres concernaient le mode 4, conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong (2005)⁴³ donnant pour instructions aux membres de l'Organisation « la priorité aux secteurs et aux modes de fourniture qui intéressent les PMA du point de vue des exportations, particulièrement en ce qui concerne le mouvement des fournisseurs de services relevant du mode 4 ».

Rodríguez Mendoza et.al (2016) constatent que les préférences accordées dans le domaine du tourisme sont peu nombreuses. Les exportations touristiques liées au mode 4 (Guides touristiques et visiteurs pour affaires) et au mode 3 (Restaurants, hôtels et agences de voyage) ne sont pas suffisamment représentées dans les préférences proposées. Cependant, les auteurs reconnaissent aussi que le principal mode de fourniture des services touristiques – mode 2 – rencontre relativement peu d'obstacles.

Comme il a été fait observer au chapitre 3, il faut aussi prendre en compte la perspective de genre dans le commerce des services. D'après Coste et Nihel in Brenton et.al (2013), le commerce des services ouvre de nouvelles perspectives aux femmes en Afrique ; la libéralisation du commerce des services peut ainsi accroître l'emploi et les revenus des femmes. Étant donné qu'un nombre considérable de femmes sont employées dans les secteurs des services les plus échangeables tels que le tourisme (hôtels et restaurants), le commerce de gros et de détail, ainsi que les services liés aux technologies de l'information, le commerce peut avoir des effets sensibles sur la condition des femmes. Coste et Nihel estiment cependant que les résultats obtenus par les femmes dépendent des conditions économiques, sociales et politiques qui influent sur leur capacité de participer à de telles activités. Des initiatives visant à recenser et à lever les contraintes liées au genre pourraient contribuer de manière notable à atténuer la pauvreté (UNCTAD and Enhanced Integrated Framework, 2014).

4.4.3 Convertibilité de la monnaie

Plusieurs communautés économiques régionales s'efforcent d'approfondir leur intégration par le biais d'une union monétaire, ce qui suppose des taux de change fixes et la convertibilité des monnaies des États membres. Le COMESA, la CEDEAO, la SADC et la CAE ont échafaudé des plans pour créer leur propre union monétaire (UNCTAD, 2014e) ; d'autres communautés économiques régionales possèdent déjà une monnaie commune. L'Union économique et monétaire ouest-africaine utilise le franc CFA ouest-africain⁴⁴, monnaie arrimée à l'euro qui est interchangeable avec le

43 Adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong (Chine).

44 Monnaie utilisée dans la Communauté financière africaine.

franc CFA d'Afrique centrale de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale. En outre, les monnaies du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland ont un taux de change fixe de parité avec le rand sud-africain, ce qui signifie en pratique que ces pays alignent leur politique monétaire sur celle de l'Afrique du Sud. Au niveau du continent, le Traité d'Abuja envisageait l'instauration d'une union monétaire africaine qui aboutirait à terme à la création d'une monnaie unique. L'Acte constitutif de l'Union africaine prévoit la création d'une banque centrale africaine, dont l'objectif est de mettre en place une politique monétaire commune et une monnaie unique africaine afin d'accélérer l'intégration économique.

Si les communautés économiques régionales choisissaient d'approfondir leur intégration jusqu'à créer une union monétaire, quelles seraient les incidences de la convertibilité des monnaies sur le tourisme ? L'expérience européenne est instructive à cet égard car l'Europe possède une longue histoire en matière de convertibilité des monnaies et de création d'une monnaie unique. Il en ressort que la mise en place de la monnaie unique a stimulé le tourisme dans la zone euro (Gil Pareja et al., 2007) (Ledesma Rodríguez et al., 2012). On peut faire valoir qu'en l'absence de convertibilité des monnaies, l'obligation d'échanger une monnaie contre une autre représente pour les touristes des frais de transaction comparables à ceux des formalités de visa. L'absence de convertibilité de la monnaie ou les restrictions monétaires peuvent avoir des incidences sur le financement du développement du tourisme, les investisseurs internationaux devant supporter des coûts plus élevés du fait de ces restrictions. Nkuepo (2012) affirme que la multiplicité et l'absence de convertibilité des monnaies sont un obstacle particulièrement important au commerce en Afrique.

La présente section examine donc les incidences des restrictions monétaires sur le tourisme récepteur en Afrique afin de connaître les effets potentiels de l'intégration monétaire sur le développement du tourisme dans la région et sur le continent. Cette analyse vise à donner une idée des conséquences que pourrait avoir une intégration plus poussée, sous la forme d'une union monétaire, pour le tourisme. Elle ne propose toutefois pas que les pays lèvent les restrictions monétaires et libéralisent leur compte de capital pour le bien du tourisme car d'autres variables entreraient en jeu pour motiver une telle décision.

Restrictions monétaires

Des restrictions monétaires peuvent être appliquées pour empêcher la fuite des capitaux ou soutenir les taux de change. Elles sont couramment utilisées dans les pays qui administrent leurs taux de change et dans ceux où les forces du marché créent une situation où l'offre de monnaie locale est plus forte que la demande, d'où une baisse des taux et une sortie des capitaux en l'absence de restriction.

Les restrictions monétaires consistent généralement à interdire ou à limiter les dépôts en devises des résidents, à établir des taux de change différents de ceux du marché, à interdire les opérations de change ou à les circonscrire aux agents de change autorisés

par le Gouvernement, à interdire ou limiter l'utilisation de devises dans le pays et à limiter le montant des capitaux qui peuvent être importés ou exportés.

Le Fonds monétaire international définit et mesure les restrictions monétaires conformément à ses statuts, qui lui confient la charge de suivre le régime de taux de change multiples et d'en rendre compte⁴⁵. Nombre de mesures différentes sont classées dans la catégorie des restrictions monétaires, par exemple, le recours à des taux de change multiples ou les écarts notables par rapport aux taux du marché.

Des données sur les restrictions monétaires sont disponibles sur un échantillon de 52 pays africains pour la période 2005-2015. Vingt-neuf pays n'avaient appliqué aucune restriction pendant toutes ces années, 10 l'avaient fait pendant toute la période, 6 pendant un à six ans, 7 pendant sept à dix ans (tableau 14). Parmi les pays qui avaient appliqué des restrictions pendant certaines années figuraient le Burundi (2006), le Gabon (2009), le Ghana (2012), le Malawi (2006), la Mauritanie (2015), la Sierra Leone (2009) et le Swaziland (2007). Les mesures de restriction ont été supprimées au Botswana (2007), en Égypte (2006), au Malawi (2015), en Mauritanie (2006), au Mozambique (2011), au Nigéria (2015) et au Soudan (2007).

Observation de la relation entre les recettes touristiques et les restrictions monétaires

Si la monnaie d'un pays est peu abondante ou coûte cher, on peut s'attendre à ce que les dépenses de tourisme récepteur en souffrent, voire à ce que les visiteurs soient moins nombreux. Mais toutes les dépenses touristiques ne sont pas forcément aussi sensibles à l'évolution des restrictions monétaires. En particulier, les dépenses de transport international de voyageurs sont souvent effectuées à l'étranger, dans le pays d'origine, et réglées en devises. Les restrictions monétaires influent peu sur ce type de transaction, qui n'impose pas de changer des devises en monnaie locale.

Par contre, les dépenses de voyage effectuées dans le pays (recettes du tourisme international) sont probablement plus sensibles aux restrictions monétaires, étant donné qu'elles doivent être effectuées en monnaie locale. Les recettes du tourisme international sont donc utilisées ici pour observer l'effet des restrictions monétaires sur la croissance des dépenses de tourisme récepteur.

La figure 22 illustre l'augmentation des dépenses de tourisme récepteur dans des sous-échantillons de pays qui n'ont pas adopté de restrictions monétaires pendant la période 2005-2015, et de pays qui en ont adoptées pendant certaines années ou pendant toutes les années de la période considérée. Les données ont été converties en taux de croissance annuelle, afin de les rendre comparables entre pays. La ventilation des observations pays-année est la suivante : montant total des dépenses ou recettes d'exportation du tourisme (962), recettes du tourisme international (984) et dépenses de transport international de voyageurs (855).

45 Les résultats figurent dans la base de données du rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change.

Tableau 14

Restrictions monétaires, 2005-2015

| RESTRICTIONS PENDANT LA TOTALITÉ DES ONZE ANNÉES | RESTRICTIONS PENDANT UN À SIX ANS | RESTRICTIONS PENDANT SEPT À DIX ANS | AUCUNE RESTRICTION |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Angola | Égypte | Gabon | Afrique du Sud, Algérie, Bénin, |
| République démocratique du Congo | Botswana | Sierra Leone | Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, |
| Érythrée | Mauritanie | Malawi | République centrafricaine, Tchad, |
| Éthiopie | Seychelles | Soudan | Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée |
| Guinée | Ghana | Swaziland | équatoriale, Gambie, Guinée-Bissau, |
| Somalie | Mozambique | Nigéria | Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie, |
| Soudan du Sud | | Burundi | Madagascar, Mali, Maurice, Maroc, |
| Tunisie | | | Nambie, Niger, République-Unie de |
| Zambie | | | Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, |
| Zimbabwe | | | Sénégal, Togo, |

Source : International Monetary Fund, 2015.

Note : Les restrictions portent sur les échanges entre banques centrales et ne concernent pas les particuliers. Elles peuvent comprendre des mesures visant à maintenir le taux de change en dessous du taux du marché ou à mettre en place des taux de change multiples.

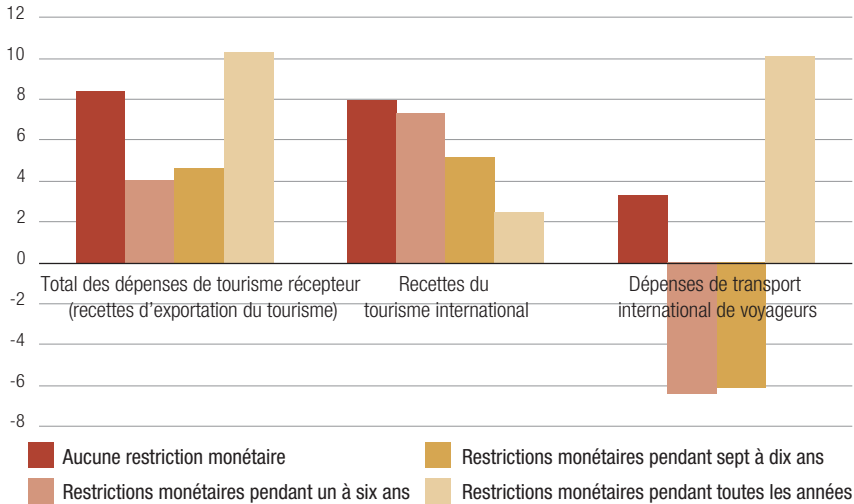
Il en ressort que pendant la période 2005-2015, l'augmentation des recettes du tourisme international a été la plus forte dans les pays africains n'appliquant pas de restrictions monétaires, un peu moindre dans les pays ayant appliqué des restrictions monétaires pendant un à six ans, nettement moindre dans les pays ayant appliqué des restrictions entre sept et dix ans, et la plus faible dans les pays ayant appliqué des restrictions monétaires pendant la totalité des onze années de la période considérée. L'évolution est différente pour les dépenses de transport international de voyageurs, ce qui tend à prouver que les restrictions monétaires influent peu sur l'achat de voyages internationaux. La combinaison des deux – à savoir les effets des restrictions monétaires sur le montant total des dépenses de tourisme récepteur (recettes d'exportation du tourisme) – laisse penser qu'il n'existe pas de relation linéaire entre les premières et les secondes. C'est pourquoi les recettes du tourisme international sont utilisées dans la présente analyse.

Un autre facteur à prendre en considération est celui qui consiste à savoir si des restrictions monétaires sont davantage susceptibles d'être adoptées dans les pays en butte à l'instabilité politique et à la violence. Il peut être mesuré en ayant recours, par exemple, à l'indice de la stabilité politique et de l'absence de violence et de terrorisme, qui évalue le risque perçu d'instabilité politique et/ou de violence politique, notamment terroriste. Plus l'indice est élevé, plus la stabilité et l'absence de violence ou de terrorisme sont considérées comme probables. Dans un échantillon de 52 pays africains, l'indice est en moyenne plus élevé dans les pays n'appliquant pas de restrictions monétaires

Figure 22

Croissance annuelle moyenne du tourisme récepteur dans les pays africains, 2005-2015

(en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après UNWTO, 2017.

que dans la moyenne de l'échantillon et que dans les pays soumis à des restrictions monétaires. Il semble donc que les restrictions monétaires soient plus courantes en cas de risque d'instabilité politique et de violence.

Si ces observations indiquent bien qu'une relation existe entre les restrictions monétaires et les recettes du tourisme international, l'intensité et la causalité de cette relation sont plus facilement établies grâce à une analyse par régression, comme il est expliqué ci-après.

Analyse des effets des restrictions monétaires sur le tourisme récepteur

Idéalement, l'analyse des incidences des restrictions monétaires sur le tourisme récepteur porterait sur les variations des dépenses de tourisme récepteur lors de l'adoption ou de la suppression des restrictions monétaires. Étant donné que les occurrences sont trop rares pour être analysées de manière statistiquement pertinente pendant la période 2005-2015 en Afrique, une autre méthode doit être adoptée. C'est pourquoi l'analyse porte sur les effets de la présence ou de l'absence de restrictions monétaires, plutôt que sur la transition (adoption ou suppression). Si l'on choisit les observations pays-année pour lesquelles le taux de croissance des recettes du tourisme international et les données sur les restrictions monétaires sont disponibles, le nombre d'observations est

ramené à 388. Si l'on ajoute davantage de variables de contrôle, l'échantillon s'établit à 239 observations pour 33 pays africains (tableau 15). À partir de ces données, l'estimation des modèles de données individuelles a abouti à la formule suivante :

$$E_{it} = K + \beta_1 \cdot C_{it} + \beta_2 \cdot X_{it} + T_t + e_{it} \quad (1)$$

Dans cette formule, E correspond aux recettes du tourisme international pour l'année T dans le pays i , K est une ordonnée, C une variable binaire mesurant les restrictions monétaires et X_{it} sont des variables de contrôle. Les restrictions monétaires de l'année t font l'objet d'une régression par rapport à l'augmentation des dépenses de l'année $t-1$ à l'année t , afin de bien observer les effets immédiats des restrictions, s'il y en a. Cela semble être le délai le plus approprié car il est peu probable que les effets se fassent sentir plus longtemps. Les effets fixes dans le temps T_t sont compris, mais pas les effets fixes de pays, en raison des problèmes de multicollinéarité⁴⁶. Les erreurs types (ϵ) sont regroupées par pays afin d'améliorer l'estimation. β_1 est l'effet des restrictions monétaires sur les dépenses de tourisme récepteur et d'autres variables représentatives du tourisme récepteur.

D'autres déterminants ou covariables éventuels de l'évolution des dépenses touristiques sont prises en compte. Les deux premiers sont le niveau de développement global du pays (mesuré par le PIB réel par habitant) et le taux de croissance du PIB annuel par habitant (indicateur de cycle économique). Le troisième est le taux de change de la monnaie locale en dollars, qui peut rendre les dépenses touristiques en monnaie locale plus ou moins intéressantes par rapport au dollar. Le quatrième est le commerce total (somme des exportations et des importations, en pourcentage du PIB). Étant donné que les dépenses touristiques comprennent les dépenses liées aux voyages d'affaires, l'essor du commerce devrait entraîner une hausse des dépenses touristiques.

Une autre variable de contrôle est la différence entre le solde du compte de capital et le solde des comptes courants (erreurs et omissions). Elle indique la mesure dans laquelle les paiements internationaux, notamment à des fins de commerce et d'investissement, et les dépenses des touristes étrangers sont mesurés avec une marge d'erreur. Mais l'intérêt de cette variable va beaucoup plus loin qu'un simple équilibrage statistique ; elle est couramment utilisée comme indicateur supplétif des flux financiers internationaux non observés, notamment de la fuite des capitaux. Dans le présent rapport, si la monnaie locale peut traverser les frontières sans être détectée, c'est que les contrôles monétaires sont peu efficaces. Les unions monétaires telles que la Communauté financière africaine offrent une convertibilité totale des monnaies. Une variable binaire indiquant l'appartenance à la zone monétaire de la Communauté financière africaine est

46 Cela s'explique par le fait que la variable binaire des restrictions monétaires est déjà comprise et varie trop peu dans le temps par pays pour que l'on puisse ajouter des effets fixes de pays sans entraîner une multicollinéarité notable, qui se manifeste ensuite par des écarts très importants dans les facteurs d'inflation.

ajoutée au modèle. Enfin, un indicateur de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme est ajouté pour tenir compte de la paix et de la stabilité.

Les résultats de l'analyse par régression sont présentés dans le tableau 15. Un modèle à une variable figure dans la colonne 1. Les variables de contrôle sont ensuite ajoutées les unes après les autres dans les colonnes 2 à 5. Le coefficient des restrictions monétaires est toujours négatif et, lorsque les variations du commerce et des taux de change sont corrigées, il est très significatif. Parmi les variables de contrôle, la hausse du revenu réel et le taux de change sont les plus fortement corrélés à la croissance des dépenses de tourisme récepteur. L'appréciation du dollar par rapport à la monnaie locale stimule la croissance des dépenses de tourisme récepteur. Les autres variables de contrôle ne sont pas significatives. La CNUCED constate que dans la moyenne des pays africains, l'adoption de restrictions monétaires a été corrélée à une croissance des recettes du tourisme international inférieure de 10 % pendant la période 2005-2015.

Toutefois, cette corrélation ne peut simplement être interprétée comme attestant une relation de causalité. Une troisième variable non observée pourrait influencer sur les restrictions monétaires et sur les recettes du tourisme international, rendant moins claire la relation de causalité. La présente analyse prend en compte les données disponibles sur les dépenses de tourisme récepteur consacrées au transport international de voyageurs, qui sont souvent réglés dans le pays d'origine et payées en devises. Les restrictions monétaires influent peu sur cette catégorie de dépenses. C'est pourquoi la différence entre les recettes du tourisme international et les dépenses de tourisme récepteur consacrées au transport international de voyageurs sert de variable dépendante alternative. Il est ainsi peu probable qu'une troisième variable non observée influe à la fois sur les restrictions monétaires et sur la variable dépendante. Les résultats (non illustrés) indiquent que cet écart de taux de croissance entre les recettes du tourisme international et les dépenses de tourisme récepteur consacrées au transport international de voyageurs est très sensible aux restrictions monétaires, même après correction des effets de taux de change, qui sont également notables. Le coefficient est négatif et très significatif. Par conséquent, l'analyse montre bien que les restrictions monétaires freinent la croissance des recettes du tourisme international.

Quelles sont les implications de cette analyse ?

Premièrement, il est important de noter que l'analyse a ses limites. L'une d'elle tient au choix de la variable dépendante, à savoir les recettes du tourisme international. Étant donné que l'analyse porte sur la catégorie de dépenses la plus sensible aux restrictions monétaires, la probabilité que les restrictions monétaires aient davantage d'effet sur cette variable que sur le tourisme récepteur en général est plus forte. Par conséquent, la croissance inférieure de 10 % des dépenses totales correspond à l'effet maximal des restrictions monétaires.

Deuxièmement, les résultats devraient être interprétés comme une indication des effets qu'une intégration plus poussée, sous la forme d'une union monétaire, pourrait avoir sur le tourisme. Il ne s'ensuit pas que les pays devraient lever leurs restrictions monétaires

Tableau 15

Incidences des restrictions monétaires sur les recettes du tourisme international

| VARIABLES | VARIABLE DÉPENDANTE : TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DES RECETTES DU TOURISME INTERNATIONAL (EN POURCENTAGE) | | | | |
|--|---|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) |
| | Restrictions monétaires (0/1) | -2,08 (3,84) | -6,04 (4,10) | -10,22 ^a (3,52) | -11,15 ^a (3,39) |
| PIB réel par habitant (dollars, en parité de pouvoir d'achat) | | -0,00 (0,00) | 0,00 (0,00) | 0,00 (0,00) | 0,00 (0,00) |
| Croissance par habitant du PIB réel (en pourcentage) | | 1,77 ^a (0,43) | 2,19 ^a (0,54) | 2,22 ^a (0,52) | 2,32 ^a (0,53) |
| Taux de change (monnaie locale par rapport au dollar) | | | -0,00 ^a (0,00) | -0,00 ^a (0,00) | -0,00 ^a (0,00) |
| Commerce (importations + exportations, en pourcentage du PIB) | | | -0,05 (0,06) | -0,04 (0,06) | -0,03 (0,06) |
| Erreurs et omissions (en pourcentage du PIB) | | | 0,08 (0,11) | 0,10 (0,12) | 0,11 (0,12) |
| Stabilité politique et absence de violence et de terrorisme (indice) | | | | -1,70 (1,99) | -1,72 (2,04) |
| Appartenance à la Communauté financière africaine (0/1) | | | | | 3,66 (4,24) |
| Constante | -14,49 ^b (5,92) | -16,38 ^c (8,70) | -4,99 (8,12) | -7,62 (7,74) | -10,41 (8,97) |
| Nombre d'observations | 388 | 383 | 239 | 239 | 239 |
| Nombre de pays | 45 | 45 | 33 | 33 | 33 |
| Coefficient de détermination ajusté | 0,066 | 0,102 | 0,143 | 0,144 | 0,147 |

Note : Les erreurs types notables sont entre parenthèses ; les effets fixes par année sont pris en compte mais ne sont pas indiqués.
 a Probabilité inférieure à 0,01. b Probabilité inférieure à 0,05. c Probabilité inférieure à 0,1.

et libéraliser leur compte de capital pour le bien du tourisme. De telles mesures auraient des incidences beaucoup plus larges et dépendraient d'un ensemble de variables autres. En fait, l'évolution récente, notamment le report à 2020 de l'introduction de l'Eco dans la zone monétaire ouest-africaine et l'adoption de nouvelles restrictions monétaires donnent à penser que la levée de ces restrictions est une mesure moins opportune lorsque la situation des marchés internationaux de produits de base se dégrade. Pour accroître et pérenniser la convertibilité des monnaies, il faut disposer de sources stables de financement extérieur. Il ne s'agit peut-être pas d'une coïncidence si les restrictions monétaires sont plus couramment utilisées dans les pays africains qui sont aussi tributaires des produits de base.

4.4.4 Transport aérien

La connectivité aérienne joue un rôle essentiel dans le développement du tourisme, non seulement en Afrique mais aussi pour toute autre destination touristique. En 2015, plus de la moitié (54 %) du total mondial de touristes (visiteurs qui passent la nuit) ont rejoint leur destination par avion, et la tendance est à une augmentation progressive de la part du

transport aérien (UNWTO, 2016a). En Afrique, toutefois, la connectivité aérienne joue un rôle particulièrement important car le tourisme y est très dépendant des transports aériens en raison de la longueur des distances et de la mauvaise qualité des transports terrestres. En comparaison, le réseau de transport terrestre est beaucoup plus dense et de meilleure qualité dans les pays développés. En outre, le transport aérien joue un rôle qui va bien au-delà du secteur touristique ; il est un catalyseur du développement et de l'intégration socioéconomique en Afrique.

Malgré son importance, la connectivité aérienne est l'un des principaux obstacles à la croissance du tourisme en Afrique. Premièrement, les vols à destination de l'Afrique et entre les pays du continent sont limités et les compagnies aériennes qui dominent le marché sont relativement peu nombreuses. Bien que le continent compte 15 % de la population mondiale, il ne bénéficie que de 4 % des sièges des vols réguliers assurés dans le monde (SH and E., 2010). Les liaisons aériennes intra-africaines sont particulièrement déficientes : l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont les régions les moins bien desservies sur les plans de la fréquence et de la régularité des services et les itinéraires empruntés comptent souvent de multiples escales (Christie et al., 2014). En outre, le nombre hebdomadaire de vols long-courrier par semaine est corrélé aux résultats des pays, la proximité avec une plaque tournante régionale, telle que Johannesburg ou Nairobi, est un facteur important pour desservir les destinations voisines.

Deuxièmement, les services aériens à destination de l'Afrique et entre les pays du continent sont chers. Selon une étude du secteur du transport aérien réalisée par SH et E (2010), les tarifs aériens en Afrique sont plus de deux fois supérieurs aux tarifs pratiqués sur le marché des États-Unis pour des distances comparables, ou 50 % supérieurs environ à ceux payés en Amérique latine. Selon l'étude, ces tarifs élevés seraient avant tout la conséquence du pouvoir des monopoles ou duopoles qui fixent des prix artificiellement élevés, tandis que d'autres facteurs – le fait que les risques commerciaux liés à l'exercice d'une activité économique en Afrique sont plus grands, le montant plus élevé des taxes et des frais d'aéroport, l'absence d'économie d'échelle due à la petite taille des marchés et la mauvaise gestion des compagnies aériennes et des aéroports – contribuent à accroître les tarifs aériens. L'apparition de transporteurs à bas coût et de compagnies non régulières pourrait entraîner une diminution relative des tarifs aériens et une amélioration de la desserte de l'Afrique. Toujours est-il que le coût et la disponibilité des services aériens demeurent des obstacles importants à la prestation de services aériens réguliers.

Troisièmement, la sûreté et la sécurité continuent de poser de graves problèmes. Selon l'Association du transport aérien international, le taux d'accidents aériens en Afrique (1:471 000) était deux fois supérieur à celui du reste du monde (Brogden, 2009). Bien que l'écart se soit resserré et que les meilleures compagnies africaines soient parmi les plus sûres du monde, le taux global d'accidents y est encore plus élevé que la moyenne mondiale (UNWTO et al., 2015). D'après l'Union africaine (African Union, 2016), 42 États africains ne respectent toujours pas les objectifs du Traité d'Abuja en matière de sécurité aérienne⁴⁷. Ces

47 Voir www.icao.int/safety/afiplan/Documents/AFCAC%20DP%20%20SC%2012.pdf.

lacunes ont un coût élevé car elles se traduisent par des primes d'assurance plus élevées et empêchent de développer le partage des codes et d'autres dispositifs commerciaux ; en outre, elles peuvent avoir un effet dissuasif sur les clients internationaux à fort pouvoir d'achat et les investisseurs du secteur privé (Schlumberger, 2010).

Tous ces éléments – irrégularité et manque de fréquence des services aériens, coûts élevés et craintes en matière de sûreté et de sécurité – nuisent à la compétitivité des destinations. Les gouvernements ont reconnu depuis longtemps que le manque de connectivité aérienne a des effets dommageables et que le transport aérien contribue à l'intégration régionale, mais l'ouverture du ciel a été un processus long. Les services aériens entre les États africains ont été la plupart du temps régis par des accords bilatéraux restrictifs. Le renforcement de la coopération entre les compagnies aériennes africaines était un objectif de la Déclaration de Yamoussoukro (1988), qui vise avant tout à créer les conditions propices au développement des services aériens intra-africains et internationaux. Mais la Déclaration ne prévoyait qu'une suppression graduelle des droits de trafic et ce n'est que dix ans plus tard, lorsque la Décision de Yamoussoukro a été adoptée en 1999, que la priorité a été finalement accordée à la libéralisation de l'accès au marché des services aériens intra-africains (Schlumberger, 2010). Les 44 pays signataires de la Décision s'engagent à déréglementer les services aériens et à ouvrir les marchés aériens régionaux à la concurrence transnationale en Afrique. En outre, la décision autorise l'échange multilatéral de droits de trafic aérien allant jusqu'à la cinquième liberté, à savoir, notamment, le droit des compagnies aériennes étrangères de voler dans un autre pays, d'y prendre des passagers et de les transporter vers un pays tiers.

Bien que la décision ait été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement en 2000 et qu'elle soit devenue pleinement contraignante en 2002, la mise en œuvre de l'Accord a été lente. D'après Schlumberger (2010), la Décision de Yamoussoukro n'a pas été appliquée non seulement parce qu'aucune suite n'a été donnée à certains de ses éléments, comme la mise en place de règles de concurrence, d'un mécanisme de règlement des différends et d'un organe de suivi opérationnel, mais aussi simplement parce que des accords bilatéraux restrictifs ont continué d'être conclus. Schlumberger fait également valoir que le bilan de l'application de la décision est double. D'une part, peu de progrès ont été accomplis dans l'application de politiques publiques au niveau panafricain car de nombreuses mesures essentielles n'ont pas été élaborées. D'autre part, maints pays ont ouvert leur ciel en appliquant la décision au niveau bilatéral.

Les communautés économiques régionales se voient confier un rôle crucial dans l'application de la Décision de Yamoussoukro. Les groupements régionaux et sous-régionaux sont encouragés à poursuivre et intensifier leurs efforts dans ce domaine au niveau régional, l'idée sous-jacente étant qu'une fois que la décision serait appliquée, ils pourraient commencer à s'entendre sur la libéralisation du trafic aérien entre eux. En outre, lors de la Conférence mondiale de transport aérien consacrée aux perspectives et aux enjeux de la libéralisation, tenue à Montréal (Canada) en 2003, les États africains ont noté que les groupements économiques régionaux devraient être les acteurs de l'application de la Décision, dans laquelle la réglementation de la concurrence occupe une place fondamentale.

D'après Schlumberger (2010), les progrès accomplis au niveau régional ont été disparates : les États arabes d'Afrique du Nord ont commencé à libéraliser les services aériens entre eux ; pourtant, le Maroc, qui n'est pas partie à la Déclaration de Yamoussoukro, est le pays le plus dynamique en matière de libéralisation et d'extension de ses services aériens. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO n'a pas encore pris de mesures notables de libéralisation des services aériens, alors que l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de taille plus réduite, est allée au-delà des principes de la décision. En Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale a pris toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires au respect des dispositions de la Décision de Yamoussoukro. En Afrique australe et en Afrique de l'Est, les progrès les plus notables ont été accomplis par le COMESA. La mise en place d'une autorité de la concurrence conjointe est le dernier obstacle à l'application pleine et entière de la décision. La CAE a revu ses accords bilatéraux afin de se conformer à la décision, qui est toutefois en attente d'application. Dans la SADC, les progrès ont été plus lents en raison de la crainte que la South African Airways élimine la concurrence. Il est néanmoins encourageant de constater que le marché intérieur sud-africain prospère depuis que la pleine concurrence y a été établie.

L'importance du transport aérien et de la connectivité aérienne a été de nouveau illustrée au cours de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine et de l'Union africaine en 2013. Les dirigeants africains ont décidé de donner une impulsion plus forte et plus ambitieuse au programme de développement et d'intégration socioéconomiques du continent. L'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui a été élaboré à cette occasion, comprenait les projets susceptibles de contribuer grandement au développement. Parmi ceux-ci figuraient a) la création d'un marché unique du transport aérien africain, compte tenu du rôle et de l'importance que jouaient tout particulièrement les transports aériens dans la réalisation des objectifs de l'Agenda visant à accélérer le développement et l'intégration socioéconomiques de l'Afrique, et b) la libre circulation des personnes et le passeport africain (African Union, 2016). En 2014, le Conseil exécutif de l'Union africaine a adopté la décision EX.CL/Dec.821 (XXV), qui fait de la Décision de Yamoussoukro le fondement de la mise en place d'un marché unique du transport aérien africain. En 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration sur la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique, qui garantit sa mise en place par les compagnies aériennes africaines d'ici à 2017 et favorise la connectivité aérienne grâce à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. D'après l'Union africaine (2016), 13 États membres ont signé cet engagement solennel.

La Décision de Yamoussoukro n'a pas encore produit tous ses bienfaits (UNWTO et al, 2015 ; African Development Bank, 2015). D'après une étude commandée par l'Association du transport aérien international, qui souhaitait obtenir une estimation de la hausse du trafic aérien et des bienfaits qui découleraient de l'application de la Décision de Yamoussoukro par 12 pays africains⁴⁸, le trafic aérien total progresserait de 81 %, soit de 5 millions de passagers environ par an. Les autres services découlant

48 Afrique du Sud, Algérie, Angola, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Tunisie.

de la libéralisation de ces 12 marchés contribueraient à créer 155 000 emplois supplémentaires dans l'aviation, le tourisme et l'économie en général, et ajouteraient environ 1,3 milliard de dollars au PIB (UNWTO et al, 2015).

Il ressort de cette analyse que la levée des restrictions sur l'établissement des itinéraires aériens pourrait avoir des effets bénéfiques notables qui viendraient s'ajouter à l'expansion du marché du transport aérien africain. Selon les prévisions de l'Association du transport aérien international pour la période 2014-2034, le nombre de passagers aériens devrait croître de 4,7 % par an à destination, en direction et au sein de l'Afrique (UNWTO et al, 2015). Cette augmentation s'explique par des facteurs tels que le prix et la connectivité ainsi que la hausse du niveau de vie, se traduisant par l'essor de la classe moyenne et par une forte croissance démographique.

Pour profiter de ces effets bénéfiques, les gouvernements devront surmonter plusieurs obstacles. L'Union africaine (2016) propose plusieurs mesures : premièrement, les gouvernements doivent avoir la volonté politique d'ouvrir leur marché du transport aérien. Conformément à l'engagement solennel de l'Union africaine d'appliquer la Décision de Yamoussoukro visant à créer un marché unique du transport aérien d'ici à 2017, chaque pays est tenu d'informer officiellement tous les autres États membres de la libéralisation de son marché du transport aérien et de prendre des mesures immédiates pour lever toute restriction dans ses accords bilatéraux de services aériens qui sont contraires à la Décision de Yamoussoukro. En outre, il faudrait encourager davantage d'États à souscrire à cet engagement. Deuxièmement, les États membres devraient pouvoir se conformer aux normes et pratiques recommandées en matière de sûreté et de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les exemples marquants de réussite, comme Ethiopian Airlines et l'aéroport de Sal à Cabo Verde, montrent que l'Afrique peut concurrencer les meilleures compagnies aériennes et les meilleurs aéroports du monde. Troisièmement, étant donné que les communautés économiques régionales sont les pierres angulaires de l'intégration africaine, l'Union africaine devrait soutenir le dialogue entre ces communautés et l'organisme d'exécution de la Décision de Yamoussoukro devrait rédiger un mémorandum de coopération sur l'application intégrale de la Décision et la gestion du marché unique du transport aérien africain. Quatrièmement, il s'avère nécessaire de compiler les textes réglementaires de la Décision de Yamoussoukro, de les publier et de les diffuser. Des réglementations doivent être adoptées concernant les règles de concurrence ; la protection du consommateur ; le mécanisme de règlement des différends ; ainsi que les pouvoirs, fonctions et les activités de l'organisme d'exécution.

Enfin, l'empreinte carbone de l'aviation est importante, rendant plus difficile la réalisation des objectifs fixés en matière d'environnement et de changements climatiques. Le secteur touristique se trouve ainsi face à un dilemme car il dépend de la connectivité aérienne et des ressources naturelles des pays. Dans une étude, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011) met en garde contre la consommation croissante d'énergie du secteur touristique, surtout dans les voyages et l'hébergement, et contre la dépendance de ce secteur à l'égard des combustibles fossiles, lesquels ont des incidences importantes

sur les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques ainsi que sur la croissance future de l'activité économique. Il estime que le tourisme est responsable de 5 % des émissions totales de gaz à effet de serre, dues essentiellement au transport (75 %) et à l'hébergement (21 %) des touristes. Mais les touristes intrarégionaux ont une empreinte carbone relativement plus faible que les touristes extérieurs à la région car ils parcourent des distances plus courtes, ce qui peut être une raison supplémentaire de s'efforcer d'attirer les touristes intrarégionaux.

4.5 Conclusions

Le tourisme intrarégional et les moyens de le développer en approfondissant l'intégration régionale ont été examinés dans ce chapitre. On constate que le tourisme intrarégional augmente et permet de diversifier l'économie et les exportations lorsque sa contribution potentielle est prise en compte à l'échelle des communautés économiques régionales et au niveau national. Il est nécessaire d'aller plus loin dans la libéralisation de la circulation des personnes et dans l'ouverture du ciel afin de faciliter l'accès aux destinations touristiques et de rendre ces destinations plus compétitives.

Les données sur les flux touristiques en Afrique montrent que le tourisme africain est caractérisé par le grand nombre de touristes et la valeur élevée des activités. Le tourisme africain a progressé régulièrement entre 2010 et 2013 et devrait continuer à croître. Actuellement, sur 10 touristes internationaux arrivant en Afrique, 4 environ sont originaires du continent lui-même. Il s'ensuit qu'une part importante du tourisme international provient de la région ou du continent, se conformant ainsi aux tendances mondiales.

Le volume des arrivées de touristes intrarégionaux et leur part dans les arrivées totales de touristes internationaux, de même que les arrivées totales de touristes internationaux provenant du continent, varient grandement d'une communauté régionale à l'autre. La SADC, où le tourisme intrarégional est une réalité depuis longtemps et qui est la communauté la plus éloignée des pays sources traditionnels, affiche la part la plus élevée des arrivées de touristes intrarégionaux dans les arrivées totales de touristes internationaux. Ces arrivées représentent aussi près de la totalité des arrivées de touristes internationaux provenant d'Afrique dans l'UMA, mais une petite part de l'ensemble des arrivées de touristes internationaux. Cela s'explique par le fait que l'Union du Maghreb arabe est la première destination des voyageurs européens. Le tourisme intrarégional est également en hausse dans la CAE, le COMESA et la CEDEAO.

Il est difficile de discerner les caractéristiques du touriste africain en raison du manque de données sur les arrivées régionales par motif de voyage. On peut néanmoins tirer quelques déductions des flux bilatéraux et des rapports nationaux. Le tourisme urbain, en particulier les achats, est un motif de voyage de plus en plus fort. Les visiteurs pour affaires se subdivisent en touristes formels et informels. Parmi cette dernière catégorie figurent les commerçants transfrontaliers, qui sont nombreux en Afrique et pour lesquels se pose la question de leur comptabilisation dans la catégorie des touristes. Les arrivées de touristes peuvent aussi

prendre en compte les migrants à court terme ou saisonniers, dont le nombre est probablement élevé en raison de l'ampleur des flux migratoires en Afrique. De même, les migrants à long terme qui rendent visite à des parents et à des amis constituent une catégorie importante de touristes. La distinction entre les catégories est floue, étant donné qu'un voyage à l'étranger peut répondre à plusieurs motifs et qu'il est difficile de disposer de données exactes à ce sujet. Il est donc important de mieux comprendre la nature des touristes régionaux, compte tenu de leur nombre important et croissant, ainsi que les caractéristiques différentes de leurs dépenses et de leurs besoins, par rapport à ceux des touristes non africains.

D'aucuns ont fait valoir que le tourisme en Afrique est essentiellement destiné aux touristes étrangers. Compte tenu de la croissance du tourisme continental, du tourisme intrarégional et du tourisme interne, les produits et les stratégies touristiques devraient être adaptés aux besoins de ces groupes. En Afrique, la plupart des activités touristiques sont internes, suivant ainsi les tendances mondiales, mais le tourisme continental et le tourisme intrarégional jouent un rôle essentiel dans le commerce international. Ils donnent la possibilité de renforcer les liens au niveau local et de réduire les fuites, car les touristes africains et intrarégionaux ont généralement des goûts plus proches et se portent davantage sur les produits locaux que les touristes non africains. Afin d'en tirer parti, il faudrait prendre en compte le potentiel du tourisme africain au niveau des communautés économiques régionales et le développement touristique devrait être planifié de manière globale.

Même si la plupart des plans nationaux de développement considèrent le tourisme comme un secteur prioritaire, l'importance du tourisme dans les plans régionaux de développement n'est mise en lumière que dans le COMESA, la CAE, l'IGAD et la SADC. À l'exception de la CAE, ces communautés économiques régionales ont élaboré ou élaborent un plan régional pour le tourisme. En outre, le tourisme fait l'objet d'une plus grande attention en Afrique de l'Est et en Afrique australe qu'en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

La libre circulation des personnes joue un rôle central dans le développement du tourisme car elle facilite l'entrée dans le pays de destination et permet à la population de rechercher un emploi et d'établir une activité commerciale liée au tourisme. Toutes les communautés économiques régionales africaines, à l'exception de l'IGAD et de la CENSAD, ont un protocole sur la libre circulation des personnes, mais toutes sont loin de l'avoir ratifié et appliqué. La CEDEAO et la CAE sont les plus avancées. Globalement, davantage de progrès ont été accomplis en matière d'entrée ou de suppression des formalités de visa. L'exercice des droits de travailler et de s'établir dans les autres États membres des communautés économiques régionales rencontre encore de multiples obstacles. L'intégration n'a pas encore abouti à la libéralisation des principales professions du secteur touristique.

L'assouplissement et l'élimination des formalités de visa revêtent un caractère éminemment prioritaire dans les plans des communautés économiques régionales et dans le développement panafricain. Si des progrès ont été accomplis, l'objectif visant à permettre à tous les ressortissants africains d'entrer dans tous les pays africains sans visa d'ici à 2018 reste difficile à réaliser. Les Seychelles sont une exception notable.

L'entrée sans visa est corrélée à la part des voyages et du tourisme dans le PIB, mais pas aux arrivées de touristes internationaux. Elle ne représente donc qu'un aspect de la compétitivité d'une destination, mais sa contribution potentielle au développement du tourisme devrait être prise en compte. Les résultats des Seychelles montrent que l'entrée sans visa peut stimuler le développement du tourisme et les estimations établies pour le Rwanda, par exemple, vont dans la même direction.

Les communautés économiques régionales ont des progrès à accomplir dans les négociations sur le commerce des services et sur le commerce des services touristiques mais, dans la pratique, la libéralisation des échanges y est souvent plus avancée. Dans le cadre de la zone de libre-échange continentale, les négociations sur le commerce des services et la rédaction d'un protocole sur la libre circulation des personnes n'en sont qu'à leur début, ce qui freine les perspectives de croissance du tourisme aux niveaux intrarégional et régional et empêche le tourisme de contribuer davantage à une croissance inclusive.

Les incidences des restrictions monétaires sur le tourisme récepteur en Afrique ont été analysées dans le présent chapitre. Les effets potentiels de la levée de ces restrictions sur le tourisme récepteur ont été examinés dans un contexte où les communautés économiques régionales poursuivent sur la voie d'une intégration plus poussée et d'une union monétaire. Il ressort de cette analyse que l'adoption de restrictions monétaires entre 2005 et 2015 peut être corrélée à une croissance des recettes du tourisme international inférieure de 10 %. Toutefois, le contrôle des capitaux et les politiques de taux de change sont également influencés par de nombreux facteurs autres que le développement du tourisme.

La connectivité aérienne et son rôle dans le tourisme ont été examinés dans la dernière section du chapitre. Le transport aérien joue un rôle clef dans le développement du tourisme car la plupart des touristes prennent l'avion pour atteindre leur destination, mais les liaisons aériennes intra-africaines sont limitées et chères, surtout en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Les États africains sont encouragés à mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro visant à déréglementer les services aériens et à ouvrir les marchés aériens régionaux à la concurrence transnationale en Afrique, ainsi qu'à mettre en place un marché unique du transport aérien africain. Mais il est encore plus important de prendre des mesures pour garantir la sûreté et la sécurité car le taux global d'accidents en Afrique est encore plus élevé que la moyenne mondiale. Il n'en reste pas moins que les meilleures compagnies aériennes africaines telles que Ethiopian Airlines sont parmi les plus sûres du monde.

En conclusion, le développement du tourisme en Afrique pourrait bénéficier d'une intégration régionale plus poussée. Par exemple, les coûts de transaction liés à l'arrivée des touristes et à leur entrée dans le pays ou à leurs déplacements dans celui-ci, pourraient être réduits en améliorant le transport aérien, en permettant la libre circulation des personnes et en assurant la convertibilité des monnaies. En outre, les politiques touristiques qui accordent de la valeur au tourisme intrarégional et au tourisme continental et privilégient une planification globale pourraient aider à tirer parti du potentiel croissant du tourisme africain.



CHAPITRE 5

Le tourisme, la paix et le développement en Afrique

Les États Membres de l'ONU ont reconnu officiellement l'importance de la paix dans le progrès du développement, au titre de l'objectif 16 des objectifs de développement durable, qui a trait à la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces, conditions indispensables pour atteindre les autres objectifs de développement. En outre, le Maafikiano de Nairobi adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2016) entend prendre dûment en compte des questions transversales telles que la bonne gouvernance à tous les niveaux, la liberté, la paix et la sécurité et le respect des droits de l'homme (UNCTAD, 2016b, art. 14 a).

Le présent chapitre s'appuie sur la littérature existante pour étudier quantitativement les liens existants entre la paix, la stabilité et le tourisme en Afrique, et souligne les principaux messages apportés par l'analyse.



5.1 Le tourisme peut être un facteur de paix

S'il est généralement bien établi que la paix permet le développement du tourisme, les données existantes sont plus contrastées sur la question de savoir si le tourisme contribue à la paix. Le tourisme est considéré comme décisif pour la paix dans le monde, car il rapproche les différences culturelles entre les peuples ; affaiblit les préjugés et réduit les conflits et les tensions en remettant en question les stéréotypes négatifs ; conduit à de meilleurs comportements interculturels ; et contribue en définitive à la paix dans le monde (Amir, 1969 ; Amir and Garti, 1977 ; Nyaupane et al., 2008 ; Pratt and Liu, 2016). Néanmoins, la plupart des études sur les liens entre la paix et le tourisme ont eu un caractère descriptif, et peu de travaux ont été consacrés à l'analyse causale (Pratt and Liu, 2016). Un débat soutenu s'est ainsi engagé parmi les chercheurs, les praticiens du tourisme et les décideurs sur les liens entre la paix et le développement du tourisme.

Le tourisme a joué un rôle significatif comme facteur de paix dans différents contextes. Ainsi dans les cas de la République démocratique populaire de Corée et de la République de Corée, qui ont été au centre de bon nombre de travaux relatifs à la paix et au tourisme, le tourisme pourrait constituer « un moyen viable de préparer le terrain à la paix » (Crompton and Kim, 1990). Le tourisme peut réduire les risques de conflit et consolider la paix en élevant les enjeux s'agissant de la création d'emplois et du développement social et économique. À cet égard, dans les périodes d'instabilité, le ralliement des parties prenantes du tourisme de convictions politiques diverses à une cause commune peut se traduire par une influence politique, comme l'exemple de la protection du secteur touristique au Kenya l'a montré (Lagat et al., 2014). Inquiets des effets sur le secteur du tourisme de l'instabilité politique en période électorale, les acteurs kényans du secteur ont cherché à promouvoir la paix pendant ces périodes. Ces efforts ont été regroupés dans le cadre du programme de directives opérationnelles en période électorale appliqué conjointement par le Ministère des affaires est-africaines, du commerce et du tourisme, la police nationale, l'organisme national chargé de la faune et de la flore sauvages et une association du secteur privé, la Fédération kényane du tourisme (Kenya Tourism Federation, 2010). Le programme consiste en un système de communication visant à ce que les touristes ne traversent pas de zones en proie à l'instabilité et a permis de préserver la contribution importante du secteur touristique à l'économie du pays.

Il n'en reste pas moins que les avantages ne sont pas automatiques ; le tourisme peut aussi être source de conflit. Ainsi, lorsque le patrimoine est contesté, il est difficile d'utiliser le tourisme au service de la paix (Gelbman, 2010 ; Gelbman and Maoz, 2012). En outre, le tourisme peut provoquer de nouvelles divisions, car la revendication de ressources limitées peut accentuer les rivalités intercommunautaires (Pratt and Liu, 2016). C'est ainsi qu'à Chypre, il apparaît que le tourisme a été utilisé comme un moyen de conflit, d'expropriation et d'exclusion (Scott, 2012). L'analyse des situations post-conflit en Croatie, au Rwanda et à Sri Lanka a mis en évidence des facteurs aussi bien positifs que négatifs qui ont influé sur la participation du secteur privé à la consolidation de la paix. Le secteur privé a aussi un rôle à jouer à cet égard. Dans ce type de situation, les

acteurs du secteur privé peuvent participer au développement du secteur du tourisme en se donnant pour principe d'être à la hauteur de la situation et de ne commettre aucun tort, plutôt que de chercher à s'impliquer dans des activités qui alimentent le conflit ou dans la politique de paix (Alluri, 2009 ; Joras et al., 2009).

5.2 Mesurer l'état de la paix en Afrique

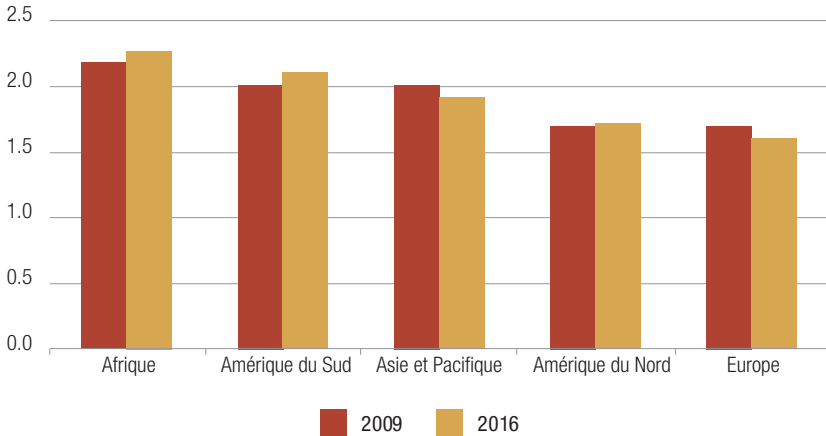
L'indice de la paix dans le monde de l'Institute for Economics and Peace mesure la paix d'après trois grands thèmes : le niveau de sûreté et de sécurité dans la société, la conflictualité sur le plan intérieur et au niveau international et le degré de militarisation. Dans le cadre de cet indice, les facteurs peuvent être aussi bien internes, s'agissant notamment du niveau de violence et de criminalité dans un pays donné, qu'externes, concernant notamment les dépenses militaires et la guerre. On part du principe qu'une criminalité peu élevée, un minimum de cas de terrorisme et de manifestations violentes, des relations harmonieuses avec les pays voisins, un monde politique stable, et une faible proportion dans la population de personnes déplacées ou réfugiées, sont assimilables à un état de paix, celui-ci étant mesuré à l'aide de 22 indicateurs⁴⁹. Les pays considérés comme les plus pacifiques ont les indices les plus faibles.

D'après cette méthodologie, comme on le voit à la figure 23, le résultat moyen de l'Afrique à l'indice de la paix dans le monde a atteint 2,3 en 2016, et avait augmenté en 2016 par rapport à 2009. Ce résultat recouvre cependant des écarts importants d'un pays à l'autre. À titre de comparaison, en 2016, le résultat moyen a atteint 2,1 en Amérique du Sud, 1,9 en Asie et dans le Pacifique, 1,7 en Amérique du Nord et 1,6 en Europe, valeurs inférieures dans tous les cas au résultat moyen pour l'Afrique. La fourchette de résultats s'est élargie depuis 2009, l'Europe étant considérée plus pacifique et l'Afrique et l'Amérique du Sud moins pacifiques. En ce qui concerne les sous-régions de l'Afrique, l'Afrique septentrionale était considérée en 2016 en moyenne comme la moins pacifique et l'Afrique australe comme la plus pacifique.

L'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme de la Banque mondiale mesure la perception de la probabilité de diverses manifestations de l'instabilité politique allant des attentats terroristes aux révolutions. L'indicateur estime cette probabilité sur une échelle comprise entre -2,5 (faible) et 2,5 (forte) environ. Comme le montre la figure 24, la plupart des pays d'Afrique se classent dans la partie faible de l'échelle. Ceux qui obtiennent les moins bons résultats sont des États en situation de conflit ou d'après conflit tels que la Somalie, le Soudan du Sud et la Libye. Ceux qui ont les meilleurs résultats sont des démocraties bien établies comme le Botswana, Maurice et la Namibie.

49 Les indicateurs sont classés de 1 à 5. Chaque indicateur est ensuite pondéré en fonction de l'importance qui lui est attribuée par un groupe d'experts. Les résultats sont ensuite répartis sous forme de tableau en deux sous-indices pondérés, à savoir la paix intérieure, pondérée à 60 % du résultat final obtenu par le pays, et la paix extérieure, pondérée à 40 %.

Figure 23

Afrique : Indice de la paix dans le monde par région, 2009 et 2016

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après Institute for Economics and Peace, 2017, et World Bank, 2017.

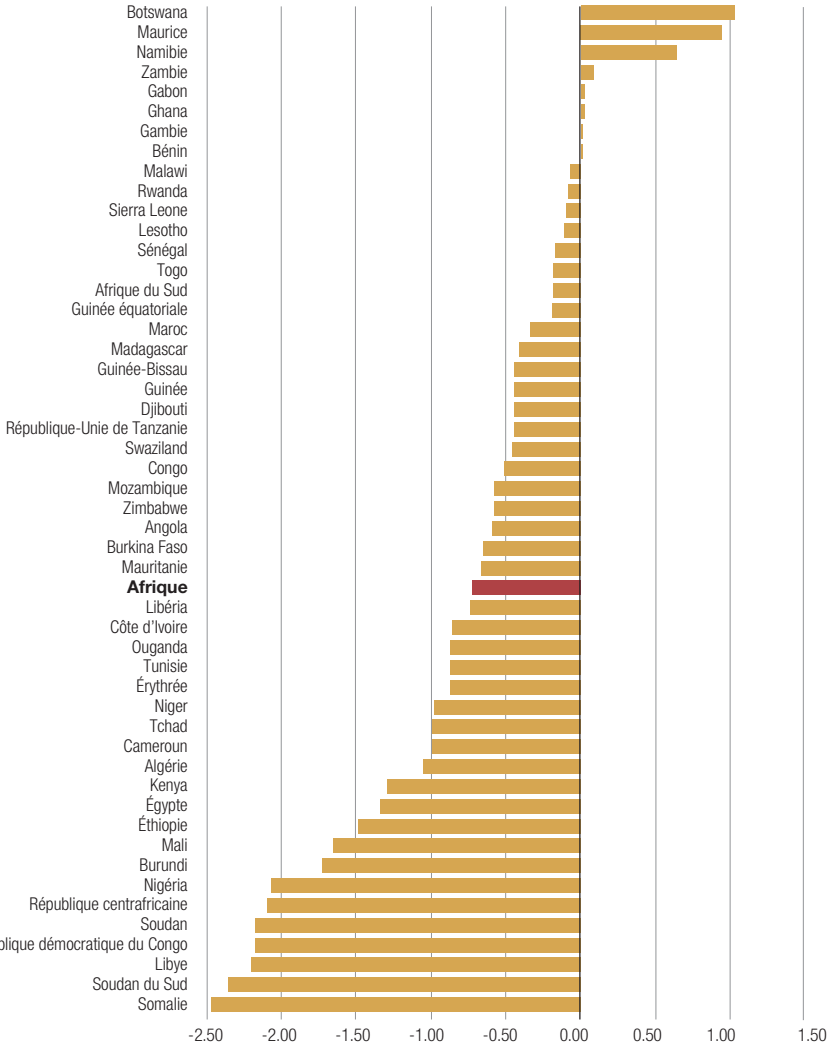
5.3 L'instabilité politique et les conflits sont très préjudiciables au secteur du tourisme

Les effets économiques de l'instabilité politique peuvent être importants et prolongés, dégradant l'image du pays en tant que destination touristique, quand bien même la période d'instabilité aurait été courte. Les nouvelles de conflit et d'instabilité politique peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement et les décisions commerciales des voyageurs, provoquant, notamment, une réduction des activités motivée par la baisse des réservations. Un cercle vicieux peut se développer dans lequel l'instabilité politique fait baisser la demande, diminuer les investissements privés du fait que les investisseurs perdent confiance, et chuter les investissements publics du fait que les problèmes de sécurité incitent à revoir les priorités de financement. Cela peut porter préjudice au pays en tant que destination touristique et en diminuer l'attractivité pour les touristes. Les recettes touristiques peuvent diminuer davantage encore que la fréquentation touristique à mesure que les types de profil touristique changent. Ainsi, les touristes plus aisés et sensibles à la sécurité peuvent être remplacés par des touristes plus économes qui acceptent un certain risque.

À titre d'exemple, des calculs de la CNUCED fondés sur les données de l'OMT (2016a) montrent qu'en Égypte, les attentats de Charm el Cheikh en 2005 et les attentats de

Figure 24

Afrique : Indice de stabilité politique et d'absence de terrorisme, 2015



Source : Calculs de la CNUCED, d'après World Bank, 2017.

Note : Les pays ci-après n'apparaissent pas faute de données disponibles : Cabo Verde, Comores, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles.

Dahab en 2006 se sont soldés par une chute de 8 % des recettes du tourisme étranger en 2006 (BBC News, 2011). De la même manière, à la suite de l'instabilité politique en Tunisie, les recettes touristiques totales ont diminué de 27 % en moyenne au cours de la période 2009-2011, passant de 3,5 milliards de dollars en 2009 à 2,5 milliards de dollars en 2011, parallèlement à une diminution des dépenses par touriste. Le nombre de touristes originaires du Royaume-Uni en Tunisie a diminué de 423 000 en 2010 à 360 000 en 2011, année du Printemps arabe ; le montant dépensé a diminué de 294 millions de dollars en 2010 à 236 millions de dollars en 2014 (BBC News, 2015). L'Égypte a accueilli 9,5 millions de visiteurs en 2013, bien loin du record de 14,7 millions de visiteurs atteint en 2010 (BBC News, 2014b ; UNWTO, 2016a).

Le tourisme interne peut aussi diminuer pendant les périodes de troubles politiques qui incitent les citoyens à épargner leur revenu disponible en prévision d'un avenir économique incertain. Ainsi, des calculs de la CNUCED à partir de données de l'OMT (2016a) ont établi qu'au Nigéria, lorsque l'insurrection du mouvement Boko Haram a commencé, les dépenses intérieures totales liées aux voyages et au tourisme ont diminué de 35 % en 2009 par rapport aux dépenses de 2008.

Les pays touchés par l'instabilité politique subissent le plus souvent une diminution du nombre d'arrivées touristiques et de recettes touristiques internationales. Les conséquences sociales et économiques de troubles politiques et de l'absence de paix peuvent donc avoir des effets sensibles sur la croissance du tourisme.

5.4 Effets du tourisme sur la paix en Afrique

La présente section analyse les liens entre la paix et le tourisme en Afrique à l'aide de modèles sur données individuelles.

L'indice de la paix dans le monde et l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme sont utilisés comme mesures supplétives de l'état de la paix. Deux indicateurs sont utilisés pour mesurer le développement du tourisme : les arrivées touristiques internationales et les recettes du tourisme international. Les données sont analysées pour la période 2002-2014, pour laquelle on dispose d'une série chronologique complète et ininterrompue. Pour examiner empiriquement si le développement du tourisme peut déboucher sur un état de paix plus élevé en Afrique, la spécification ci-après est testée :

$$Y_{it} = \beta_0 + \beta_1 X_{it} + \beta_2 X_{it} \times \text{regiondummy} + \beta_3 X_{it} \times \text{conflict intensitydummy} + \delta_1 + I_t + qZ_t + U_{it} \quad (2)$$

où Y_{it} est la variable dépendante et correspond soit à GPI_{it} ou à $PSAVT_{it}$, respectivement l'indice de la paix dans le monde et l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme. X_{it} est la variable indépendante d'intérêt et correspond soit à T_Arr_{it} (arrivées touristiques internationales) ou à T_Rev_{it} (recettes d'exportation touristiques). Comme il existe deux spécifications pour chacune des variables, dépendante et

indépendante, quatre spécifications possibles sont testées. Quand l'indice de la paix dans le monde sert de mesure supplétive de la paix (variable dépendante)⁵⁰, Z_t est un ensemble de variables de contrôle qui comprend le PIB par habitant, l'IED et la population urbaine en pourcentage de la population totale. β_0 est le terme constant qui montre les effets communs dont la variable indépendante ne rend pas compte. β_1 est l'élasticité de la relation bilatérale entre la paix et les arrivées touristiques internationales. d_i représente les effets individuels inobservés d'un pays à l'autre. l_t représente les effets individuels inobservés d'une année sur l'autre. U_{it} est le résidu. Afin que le modèle rende compte des différences régionales, la classification sous-régionale de la CNUCED pour les pays d'Afrique (orientale, occidentale, centrale, australe et septentrionale) est utilisée. La variable indépendante d'intérêt « tourisme » est mise en interaction⁵¹ avec des variables fictives qui indiquent si un pays donné est situé dans les régions considérées. β_2 est l'effet additionnel que le tourisme aurait sur la paix si un pays donné était situé en Afrique orientale, occidentale, centrale ou australe, comparativement à l'effet d'une situation géographique en Afrique septentrionale (variable exclue du modèle). En outre, l'analyse économétrique prend en considération une mesure de l'intensité des conflits sur le continent, qui indique si au cours d'une année donnée, un pays a connu un conflit armé ou une guerre civile ou a vécu en paix⁵². La variable tourisme est mise en interaction avec des variables fictives qui rendent compte de l'intensité conflictuelle dans un pays donné. β_3 est l'effet additionnel que le tourisme aurait eu sur la paix si un pays donné était face à un conflit armé ou une guerre civile, comparativement à cet effet s'il bénéficiait d'une absence de conflit (variable exclue du modèle).

La littérature au sujet de la corrélation entre paix et tourisme indique qu'il existe un rapport de causalité bidirectionnel entre les deux variables. Pour remédier au problème de l'endogénéité, une méthode fondée sur les variables instrumentales (la méthode des doubles moindres carrés) est utilisée, et les résultats indiquent que si les arrivées et les recettes touristiques augmentent, la paix progresse⁵³. Une élasticité négative

50 Quand le GPI sert de mesure supplétive de la paix (variable dépendante), un modèle bilogarithmique est utilisé pour interpréter les coefficients de régression, qui représentent l'élasticité.

51 Les variables d'interaction introduisent un niveau supplémentaire d'analyse de régression en permettant aux chercheurs d'étudier les effets synergiques des estimateurs conjugués. L'adjonction de termes d'interaction dans un modèle de régression peut beaucoup élargir la compréhension des relations entre les variables du modèle et permettre de tester davantage d'hypothèses.

52 Les données relatives à cette variable proviennent du programme d'Uppsala sur les données des conflits et de l'Institut international de recherches pour la paix d'Oslo, 2016.

53 Plus précisément, si les arrivées touristiques augmentent de 1 %, la paix s'améliore de -0,00111 % (0,111/100). Les résultats du modèle de régression à variables instrumentales pour ce qui est d'examiner le sens de la relation de causalité entre la paix et le développement du tourisme sont présentés dans l'encadré 6, qui montre que si la paix progresse de 1 %, les recettes du tourisme augmentent de 0,54 % (modèle 8). Dès lors, les effets de la paix sur le tourisme sont nettement plus importants que les effets du tourisme sur la paix. Quatre modèles dans lesquels sont utilisés des mesures supplétives reposant sur deux indicateurs de la paix et du tourisme, comme dans l'analyse originale, sont testés (tableau 16).

indique une corrélation positive entre la paix et le tourisme. Les résultats montrent aussi que l'amélioration potentielle du degré de paix du fait d'une amélioration des résultats touristiques est plus prononcée en Afrique que dans le contexte mondial. Dans le contexte mondial, une étude de la corrélation entre paix et tourisme dans 111 pays en 2008-2012 a établi qu'une augmentation de 1 % des arrivées touristiques conduit seulement à une amélioration de 0,031 % de la paix (Pratt et Liu, 2016). Une explication possible de ce résultat tient au fait que l'état de paix étant à un niveau inférieur en Afrique, la marge de progression à cet égard – en partie par l'amélioration du tourisme – est plus importante.

Le tableau 16 montre les résultats de la régression à variables instrumentales pour quatre spécifications, dans lesquelles l'indice de la paix dans le monde et l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme servent de mesure supplétive pour la variable dépendante de la paix, et les arrivées touristiques internationales (T_Arr) servent de mesure supplétive pour la variable indépendante d'intérêt du tourisme. La série de variables de contrôle est prise en considération, de même que la série de variables d'interaction entre les arrivées touristiques et les variables fictives indiquant la classification sous-régionale des pays africains et entre les arrivées touristiques et les variables fictives représentant l'intensité du conflit⁵⁴.

Les modèles 1 et 2 montrent que les arrivées touristiques ont un effet supplémentaire sur la paix si un pays donné est situé en Afrique orientale ou occidentale, par rapport à l'Afrique septentrionale (variable exclue du modèle). Néanmoins, si un pays est situé en Afrique centrale, l'effet des arrivées touristiques sur la paix est moins important que pour un pays de l'Afrique septentrionale. Les résultats peuvent donc être interprétés comme suit : l'effet des arrivées touristiques sur la paix est beaucoup plus prononcé en Afrique orientale et occidentale (et dans une moindre mesure en Afrique centrale) qu'en Afrique septentrionale ; et en Afrique australe, aucun effet supplémentaire sensible des arrivées touristiques sur la paix n'est avéré.

En ce qui concerne l'intensité du conflit sur la corrélation entre paix et tourisme, le modèle 2 montre que l'effet des arrivées touristiques sur la paix (l'indice de la paix dans le monde, en tant que mesure de la paix négative⁵⁵, constituant la mesure supplétive) est moins prononcé dans les pays qui subissent un conflit armé ou une guerre civile, par rapport aux pays qui vivent en paix (variable exclue du modèle). Comme on pouvait s'y attendre, ces résultats confirment que le développement du tourisme commence à avoir un effet positif sensible sur la paix seulement quand les pays évoluent d'une situation de conflit armé ou de guerre civile vers une situation pacifique.

54 Une transformation logarithmique est appliquée pour toutes les variables. Les coefficients de régression représentent donc une semi-élasticité.

55 La paix négative est définie comme l'absence de guerre, de conflit et/ou de violence ; la paix positive est une notion plus active, considérée selon le point de vue de la justice sociale (voir encadré 6).

Tableau 16

**Résultats de la régression à variables instrumentales (doubles moindres carrés) :
la paix en tant que bénéficiaire du tourisme**

| | LA PAIX EN TANT QUE VARIABLE DÉPENDANTE | | | |
|---|---|----------------------|--|----------------------|
| | INDICE DE LA PAIX DANS LE MONDE | | INDICE ET STABILITÉ POLITIQUE ET D'ABSENCE DE VIOLENCE ET DE TERRORISME | |
| | Modèle 1 | Modèle 2 | Modèle 3 | Modèle 4 |
| T_Arr (arrivées touristiques internationales) | -0,022 (-1,61) | -0,005 (-0,47) | -0,111*** (-3,86) | -0,100*** (-3,77) |
| T_Arr x varfictAfrorient | -0,032*** (-5,53) | -0,021*** (-3,93) | 0,141*** (7,04) | 0,104*** (5,46) |
| T_Arr x varfictAfroccident | -0,020*** (-3,29) | -0,009 (-1,60) | 0,106*** (4,96) | 0,070*** (3,47) |
| T_Arr x varfictAfrcentr | 0,005 (0,63) | 0,020*** (2,72) | -0,036 (-1,23) | -0,054** (-2,00) |
| T_Arr x varfictAfraustr | -0,002 (-0,46) | 0,006 (1,11) | 0,139*** (6,27) | 0,088*** (4,17) |
| T_Arr x varfictconflarm | | 0,023*** (6,23) | | -0,126*** (7,50) |
| T_Arr x varfictguerrciv | | 0,038*** (4,95) | | -0,217*** (-5,26) |
| Produit intérieur brut | -0,096*** (-4,88) | -0,084*** (-4,85) | 0,321*** (5,44) | 0,36*** (6,61) |
| Investissement étranger direct | 0,002 (-0,70) | 0,000 (0,05) | -0,033** (-2,42) | -0,015 (-1,23) |
| Population urbaine | | | 0,563*** (4,58) | 0,278** (2,37) |
| Constante | 1,59 (13,30) | 1,31 (11,58) | -4,42 (13,00) | -3,46 (-10,42) |
| R2 | 0,3099 | 0,4659 | 0,3696 | 0,4672 |
| Nombre d'observations | 186 | 186 | 413 | 413 |

Notes : Les valeurs entre parenthèses représentent des statistiques de test z, tandis que *, ** et *** indiquent un niveau de signification de 10 %, 5 % et 1 %, respectivement. Une transformation logarithmique est appliquée pour toutes les variables.

Les modèles 1 et 2 montrent que le PIB par habitant est associé négativement à la paix (associé positivement à l'indice de la paix dans le monde). Cependant, l'effet de l'IED sur la paix n'est pas important. En outre, les différences sous-régionales entre pays, de même que l'intensité du conflit, ne semblent pas avoir d'incidence sur la corrélation entre la paix (l'indice de la paix dans le monde constituant la mesure supplétive) et le développement du tourisme (les recettes d'exportation liées au tourisme constituant la mesure supplétive).

Afin de tester la robustesse, l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme est aussi utilisé comme mesure de la paix. Les modèles 3 et 4 montrent que le PIB par habitant et les taux de population urbaine sont associés positivement à la paix. Néanmoins, l'IED est associé négativement à la paix, ce qui peut s'expliquer en partie par les conséquences potentielles d'entreprises multinationales et d'entrées d'IED dans les pays africains dont la préoccupation principale serait l'extraction de ressources naturelles. Cela peut constituer une source de conflit au niveau national si la maîtrise des ressources en question est contestée (Collier, 2007, 2010).

En ce qui concerne l'effet des différences sous-régionales, les modèles 3 et 4 montrent que l'effet des arrivées touristiques sur la paix est nettement plus prononcé en Afrique orientale, occidentale et australe qu'en Afrique septentrionale (variable exclue du modèle). Cependant, pour les pays d'Afrique centrale, l'effet des arrivées touristiques sur la paix est moins important que pour les pays du Nord du continent. Ces résultats corroborent ceux qui ont été obtenus en utilisant l'indice de la paix dans le monde comme mesure supplétive.

En ce qui concerne l'effet de l'intensité conflictuelle sur la corrélation entre paix et tourisme, le modèle 4 montre que l'effet des arrivées touristiques sur la paix (l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme servant de mesure supplétive) est moins prononcé dans les pays qui connaissent un conflit armé ou une guerre civile, par rapport aux pays qui vivent en paix (variable exclue du modèle). Ces résultats corroborent ceux qui ont été obtenus en utilisant l'indice de la paix dans le monde comme mesure supplétive.

Les études sur le tourisme montrent que le secteur est considéré comme un bénéficiaire de la paix et que la relation de causalité entre la paix et le tourisme peut s'inscrire dans les deux sens. Une régression à variables instrumentales est donc effectuée pour examiner l'impact de la paix sur le tourisme (encadré 6). Les résultats indiquent que cet impact est bien plus important que celui du tourisme sur la paix. Ces résultats confirment la relation de causalité bidirectionnelle entre la paix et le tourisme.

Encadré 6 Données et méthodologie

L'indice de la paix dans le monde mesure la paix négative par opposition à la paix positive. La paix positive peut indiquer un degré supérieur de compréhension internationale, d'apprentissage culturel, de bonne entente, d'harmonie et de coopération active entre des peuples et des groupes (Galtung, 1969 ; Pratt and Liu, 2016). Les données relatives à l'indice de la paix dans le monde sont disponibles à partir de 2007. Toutefois, l'indice ne tenant pas compte des données de tous les pays d'Afrique en 2007, la période d'observation 2008-2014 est utilisée lorsque l'indice sert de mesure supplétive de la paix.

L'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme est utilisé par la Banque mondiale parallèlement à cinq autres indicateurs pour élaborer des indicateurs sur la gouvernance dans le monde^a. Les valeurs de l'indice s'échelonnent de -2,5 (faible) à 2,5 (forte) environ. L'indice est utilisé dans l'analyse du fait que des données sont disponibles sur une période plus longue ; la période 2002-2014, pour laquelle une série chronologique complète et ininterrompue est disponible, est étudiée. En outre, l'indice constitue une mesure appropriée de la paix car il repose sur des perceptions de la probabilité de l'instabilité politique et/ou de la violence d'origine politique, qui sont les principaux déterminants de la paix dans les pays africains, où la politique et les luttes menées pour atteindre des objectifs politiques jouent un rôle important en ce qui concerne les niveaux de stabilité.

Tableau 1 de l'encadré

Résultats de la régression à variables instrumentales (doubles moindres carrés) : Le tourisme en tant que bénéficiaire de la paix

| | LE TOURISME EN TANT QUE VARIABLE DÉPENDANTE | | | |
|--|---|-------------------|--|--------------------|
| | T_ARR (ARRIVÉES TOURISTIQUES INTERNATIONALES) | | T_REV (RECETTES D'EXPORTATION LIÉES AU TOURISME) | |
| | Modèle 5 | Modèle 6 | Modèle 7 | Modèle 8 |
| Indice de la paix dans le monde | - 1,86*** (-4,08) | | -12,8 (-0,91) | |
| Indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme | | 0,17** -2,24 | | 0,54*** -3,23 |
| Produit intérieur brut | 0,56*** -7,32 | 0,001** -4,42 | 0,94* -1,83 | 0,001** -2,13 |
| Investissement étranger direct | 0,02 -1 | 0,004 -12,29 | 0,06 -0,36 | 0,001* -1,93 |
| Population urbaine | | -0,002 (-0,78) | | -0,002 (-0,51) |
| Constante | -117,2 (-1,38) | -40,51 (-1,00) | 8,77 -0,78 | -203,76 (-2,53) |
| R2 | 0,444 | 0,3341 | 0,01 | 0,1022 |
| Nombre d'observations | 186 | 564 | 191 | 200 |

Source : Calculs de la CNUCED, d'après World Bank, 2017.

Note : Les valeurs entre parenthèses représentent des statistiques de test z, tandis que *, ** et *** indiquent 10 %, 5 % et 1 %.

Encadré 6 (suite)

Pour faire en sorte que l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme concorde avec l'indice de la paix dans le monde afin d'être utilisé dans la première partie de l'analyse empirique, on mesure le coefficient de corrélation entre les indices ; le coefficient est égal à -0,82 et est important à un niveau de 1 %. Cette forte corrélation négative peut s'expliquer par le fait qu'une valeur plus élevée à l'indice de la paix dans le monde (mesure de la paix négative) peut être interprétée comme un faible degré de paix, tandis qu'une valeur plus élevée à l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme indique un degré de paix plus important. Les données concernant T_Arr et T_Rev sont disponibles pour 2008-2014 et 2002-2014.

Comme indiqué dans la figure, l'analyse empirique utilise d'abord l'indice de la paix dans le monde comme mesure supplétive de la paix. Les indicateurs T_Arr et T_Rev servent de mesure supplétive du développement du tourisme, d'après un échantillon de 31 pays africains pour T_Arr et de 32 pays pour T_Rev. La période d'observation est 2008-2014 pour les deux, permettant 186 et 192 observations, respectivement.

L'analyse empirique utilise ensuite l'indice de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme comme mesure supplétive de la paix. Des données sont disponibles pour 54 pays africains. Cependant, on ne dispose pas d'indicateurs sur le tourisme pour 7 pays africains b. On ne dispose d'éléments d'information aussi bien sur la paix que sur le développement du tourisme au cours de la période 2002-2014 que pour 47 pays africains c, permettant 564 observations.

- a Ces indicateurs constituent un ensemble de données d'étude qui récapitulent les avis sur la qualité de la gouvernance communiqués par un grand nombre d'entreprises, de citoyens et de spécialistes interrogés par voie d'enquête aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Les données sont recueillies auprès d'un certain nombre d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, de clubs de réflexion, d'instituts de sondage et d'entreprises du secteur privé. Le projet rend compte d'indicateurs de gouvernance collectifs et individuels concernant plus de 200 pays et territoires au cours de la période 1996-2015, pour les six dimensions ci-après de la gouvernance : représentation et transparence, stabilité politique et absence de violence, efficacité des pouvoirs publics, qualité de la réglementation, état de droit et limitation de la corruption. On trouvera des précisions sur les sources de données correspondantes, la méthode d'agrégation et l'interprétation des indicateurs dans une étude méthodologique (Kaufmann et al., 2010).
- b Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Mauritanie, Somalie et Soudan du Sud.
- c Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

5.5 Le tourisme peut contribuer à affermir la paix après les conflits

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 invite tous les pays à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, et affirme qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable, soulignant ainsi les effets destructeurs des conflits sur le développement. Plusieurs études ont tenté d'explicitier, d'un point de vue théorique, comme le tourisme peut contribuer à la paix. L'idée générale est que cette contribution passe par le contact avec différents groupes humains – grâce au tourisme. Ce contact favorise davantage de compréhension et de bienveillance entre les personnes, ce qui se traduit par de meilleurs comportements interculturels et un recul des tensions entre les groupes et contribue à la paix mondiale (Amir and Garti, 1977 ; Durko and Petrick, 2016 ; Pettigrew, 1998).

Les zones touchées par les conflits peuvent aussi parvenir à en exploiter l'intérêt historique en valorisant des sites de tourisme sombre (Anson, 1999 ; Butler and Baum, 1999). Le tourisme sombre peut être défini comme le fait de se rendre en voyage sur des sites associés à la mort, à la souffrance et à ce qui pourrait sembler macabre (Stone, 2006), ou de visiter des endroits où se sont produites certaines tragédies ou des morts d'importance historique qui ont encore des prolongements à l'époque actuelle (Tarrow, 2005). En outre, les sites liés aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine peuvent devenir non seulement des sites du souvenir, mais aussi des sites d'attraction touristique (Kang et al., 2012). Les sites de tourisme sombre englobent des sites aussi variés que les champs de bataille et des sites liés au meurtre et à la mort à grande échelle, ainsi que les cimetières, les tombeaux et les mausolées. On peut citer parmi les sites de tourisme sombre en Afrique le fort de Saint-Georges-de-la-Mine et le marché aux esclaves de Salaga au Ghana, le mémorial du génocide de Kigali au Rwanda, la Maison des esclaves au Sénégal, et le District Six Museum et Robben Island en Afrique du Sud.

La création de parcs de la paix constitue une autre stratégie axée sur le tourisme dont le but est de promouvoir la paix entre des pays voisins (Gelbman, 2010 ; Gelbman and Maoz, 2012). Ces parcs peuvent faire partie des sites de tourisme sombre s'ils commémorent la fin d'un conflit (Kang et al., 2012). Si les frontières internationales sont généralement perçues comme des obstacles au développement du tourisme, la création de zones protégées transfrontières peut être la concrétisation symbolique et littérale de la coopération internationale et du développement durable (Weed, 1994). L'objectif 16 ne se réfère pas expressément au tourisme, mais peut promouvoir la compréhension culturelle, renforcer les identités culturelles et stimuler l'activité entrepreneuriale, ce qui aide à éviter les conflits et à affermir la paix.

5.6 Les perceptions négatives du continent doivent être maîtrisées afin que le tourisme puisse prospérer

Le secteur touristique de l'Afrique est en nette expansion ; il ne représente pourtant à l'heure actuelle que 4,5 % des arrivées touristiques internationales et environ 3 % des recettes touristiques internationales au niveau mondial (UNWTO, 2016a). La région est en retard sur le reste du monde sur ces deux plans, en dépit d'un patrimoine culturel et de ressources naturelles abondantes se prêtant aussi bien aux loisirs qu'au tourisme d'aventure. Cela ne tient pas seulement à la qualité des infrastructures et au degré de pauvreté, conjugués à des campagnes de promotion du tourisme inefficaces, mais aussi à des perceptions médiatiques négatives du continent qui ont un impact sur les impressions populaires de l'Afrique en dehors du continent, et donc sur l'attractivité de son secteur touristique.

Comme on l'a exposé au chapitre 1, l'épidémie de la maladie à virus Ebola constitue un exemple des perceptions négatives véhiculées par les médias concernant l'ampleur du problème en Afrique. Cela a conduit des milliers de voyageurs à annuler des visites, même vers des pays situés à des milliers de kilomètres du foyer le plus proche. De la même manière, en 2014, le tourisme côtier a diminué au Kenya à la suite d'une alerte aux voyageurs émanant du Gouvernement des États-Unis qui interdisait à ses employés de se rendre dans les zones côtières (African Development Bank et al., 2015). Les interdictions de voyager sont donc un autre exemple de la façon dont, même involontairement, les perceptions négatives du continent peuvent ternir les perspectives du secteur touristique africain. Les alertes aux voyageurs sont émises quand un pays veut s'assurer que ses ressortissants étudient attentivement la décision de se rendre dans tel ou tel pays. Elles peuvent être motivées par des situations d'instabilité politique, de guerre civile et de criminalité ou de violence importante, à titre d'exemple. Si les alertes aux voyageurs n'interdisent pas aux ressortissants de se rendre à tel ou tel endroit, leur caractère indéfini peut avoir des effets à long terme sur les destinations touristiques et des effets durables sur le secteur du tourisme, car une diminution des arrivées touristiques peut provoquer du chômage et aggraver encore l'instabilité existante. C'est ainsi qu'au cours de la période 1996-2015, le Département d'État des États-Unis a émis davantage d'alertes aux voyageurs concernant des pays africains que de n'importe quel autre continent ; parmi les 80 pays pour lesquels des alertes aux voyageurs ont été émises, 30 étaient situés en Afrique (African Development Bank et al., 2015). En octobre 2015, la Fédération de Russie a émis une interdiction indéfinie pour tous les voyages aériens vers l'Égypte, ce qui a eu une forte incidence sur les arrivées touristiques dans ce pays (The Economist, 2016). Il est donc important que les décideurs africains s'intéressent de plus près à la progression du tourisme intrarégional et interne afin de réduire la dépendance du continent à l'égard du tourisme international.

Un certain nombre d'études universitaires attestent l'importance et l'impact des perceptions fondées sur l'image de la destination (Gibson et al., 2008 ; Rajesh, 2013). Cependant, les chercheurs n'ont pas encore conçu de modèles efficaces de promotion ou de changement d'image des pays ou des régions dont l'image est négative. Une étude sur l'image de l'Afrique du Sud et ses effets sur la promotion du pays en tant que destination touristique a proposé des stratégies commerciales utiles et des moyens de promotion utilisant des manifestations et des activités comme les manifestations sportives, et a établi que si certains éléments liés au commerce, à l'investissement ou au tourisme pouvaient être influencés, d'autres éléments, liés notamment à l'histoire ou à la géographie, ne le pouvaient pas (Marshalls, 2010). Un rôle accru des gouvernements est nécessaire pour promouvoir les destinations, car l'importance économique de l'image du pays contribue de manière significative à stimuler le secteur touristique. Faire évoluer les images et les perceptions ancrées à l'égard d'un pays est une notion complexe, difficile et importante pour le tourisme africain et les relations internationales du continent ou sa promotion (Marshalls, 2010).

Bon nombre de personnes ne suivent pas attentivement les alertes aux voyageurs et leurs mises à jour éventuelles, et s'en remettent à la place aux grands médias internationaux. Or, peu de nouvelles positives sur le progrès et la croissance ou sur des points d'intérêt et des manifestations en Afrique apparaissent dans les médias internationaux (The Economist, 2000 ; The Independent, 2013). Les nouvelles diffusées par les grands médias sur l'Afrique présentent souvent un continent frappé par la famine, la pauvreté et la maladie, et excluent des sujets sur le dynamisme culturel, les progrès rapides de l'innovation dans les TIC et les télécommunications et l'ouverture à la modernité. Les gouvernements et les autorités touristiques d'Afrique devraient battre en brèche ces perceptions. L'Afrique étant constituée de 54 pays, la pratique consistant à isoler un problème dans un pays et à le généraliser comme si la situation touchait tout le continent doit être contestée plus vigoureusement. Les citoyens africains doivent chercher davantage à relayer le récit du continent, plutôt que de laisser ce rôle exclusivement aux médias étrangers. Dans une certaine mesure, les médias africains devraient s'efforcer davantage de contester l'image présentée par les grands médias internationaux. Les médias africains et les acteurs africains du secteur touristique pourraient relever le défi en contribuant activement à un processus de remise en cause des stéréotypes et d'éducation du public au sujet de l'Afrique.

L'Union africaine et ses États membres doivent s'attaquer aux insuffisances liées notamment à la sûreté et à la sécurité, aux infrastructures, aux services de voyage et à l'hébergement. Il est nécessaire d'améliorer la perception du continent africain et, en partenariat avec le secteur privé, les voyageurs et les autres acteurs devraient être disposés à revoir si nécessaire les supports et les initiatives promotionnels existants du secteur. Les médias internationaux sont un acteur puissant et influent du secteur, et quand elle est possible, une coopération dynamique entre les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les médias est primordiale. La construction d'image et la maîtrise des perceptions des destinations doivent s'inscrire dans un dialogue permanent avec des personnes du monde entier.

5.7 Les politiques peuvent jouer un rôle en créant un cercle vertueux de paix et de développement du tourisme

L'hypothèse selon laquelle le développement du tourisme peut être un facteur de paix en Afrique mérite un certain crédit, et il existe une marge de progrès importante dans l'interaction positive entre les deux. Dans ce contexte, les pays africains devraient mener des politiques qui renforcent le secteur touristique, car de telles politiques peuvent contribuer aussi bien à la paix qu'au développement du tourisme. L'analyse menée dans le présent chapitre montre la relation de causalité bidirectionnelle entre la paix et le tourisme, et le fait que l'incidence de la paix sur le tourisme est beaucoup plus importante que celle du tourisme sur la paix. Ces résultats sont cohérents avec une étude antérieure portant sur 111 pays au cours de la période 2008-2012 (Pratt and Liu, 2016).

On observe un effet positif plus prononcé du tourisme sur la paix en Afrique dans ses parties orientale, occidentale et australe que dans sa partie septentrionale (voir tableau 16). En outre, il apparaît que l'effet du tourisme sur la paix est moins prononcé dans les pays dont la stabilité générale se dégrade (en raison de la présence de conflits armés et de la guerre civile), comparativement à des pays qui vivent en paix. Il en ressort que le développement du tourisme peut commencer à avoir un effet positif sensible sur la paix seulement quand les pays évoluent d'une situation de conflit armé ou de guerre civile à une situation plus pacifique.

Pour produire un cercle vertueux dans lequel la paix contribue au tourisme, lequel contribue ensuite à la paix, ce qui stimule encore davantage le développement du tourisme, un certain nombre de conditions doivent être remplies.

En premier lieu, comme l'ont montré des études pionnières qui ont appliqué l'hypothèse du contact intergroupe au secteur du tourisme, pour que le tourisme joue un rôle dans l'amélioration de la compréhension interculturelle, il doit exister un climat favorable, et les interactions doivent être volontaires et intervenir entre des participants qui partagent des buts communs (Anastasopoulos, 1992 ; De Kadt, 1979 ; Krippendorf, 1987 ; Pizam et al., 1991).

En deuxième lieu, pour déjouer les risques associés aux troubles politiques, les pays doivent mettre au point une planification multipartenaires globale et des procédures de gestion de crise, notamment une sécurisation rigoureuse des zones touristiques et l'accès des touristes à des dispositifs d'accueil sécurisés. De même, les pays devraient inclure le tourisme dans leurs plans nationaux de gestion des catastrophes en collaboration avec les institutions nationales et régionales compétentes afin que les initiatives visant à relancer le secteur, notamment en finançant les infrastructures ou par des stratégies commerciales nouvelles, puissent aboutir. Certains pays, tels

le Botswana, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Swaziland, ont inclus le tourisme dans leurs plans nationaux de gestion des catastrophes. Ainsi, l'Afrique du Sud a créé une équipe spéciale de la sécurité du tourisme à laquelle sont associés le Département des affaires environnementales et du tourisme, la police nationale et le Conseil sud-africain du tourisme. Le secteur touristique africain doit évoluer d'un modèle de gestion des crises à une culture de la prévention des catastrophes.

En troisième lieu, compte tenu de la possibilité d'exploiter l'intérêt historique des conflits dans les zones touchées auparavant par un conflit en développant des sites de tourisme sombre, les décideurs africains doivent exploiter le potentiel de ces sites pour éduquer la population, en particulier les jeunes, sur l'importance de la paix et de la réconciliation.

En quatrième lieu, à la suite d'une crise politique, les gouvernements africains doivent contribuer à relancer le secteur du tourisme, en particulier les petites et moyennes entreprises liées au tourisme, par une large gamme de mesures d'incitation, parmi lesquelles des prêts à faible taux d'intérêts, des politiques budgétaires et des voyages promotionnels à l'intention des professionnels du tourisme étrangers, pour aider à rétablir la confiance dans la destination. Des efforts significatifs de réfection de l'image de la destination, compte tenu de la perception politique qui en est formulée sur le marché, devraient être étudiés, parallèlement à une réorientation des marchés touristiques traditionnels vers de nouveaux segments moins exposés aux conséquences de l'instabilité politique. Ainsi, une diminution de la part relative du tourisme international au profit du tourisme interne peut être envisagée, celui-ci étant moins sensible aux effets de troubles politiques.

En cinquième lieu, les gouvernements africains doivent étudier la possibilité d'appliquer des stratégies qui contribuent à lutter contre les perceptions négatives du continent dans les grands médias internationaux, dont les conséquences pour le développement du tourisme sont préjudiciables. Les citoyens africains doivent chercher davantage à relayer le récit du continent, plutôt que de laisser ce rôle exclusivement aux médias étrangers.

En dernier lieu, une intensification des efforts de paix régionaux est importante, car les effets de l'instabilité politique sur le tourisme peuvent traverser les frontières nationales, notamment quand un pays est considéré comme faisant partie d'un itinéraire général et les touristes substituent un pays de destination à un autre.

CHAPITRE 6

Principaux messages et recommandations

Le présent rapport examine certaines des principales questions qui sous-tendent le rôle que le tourisme peut jouer dans le processus de développement de l'Afrique. Il fait valoir que le tourisme peut être un facteur de croissance transformatrice et inclusive et compléter les stratégies de développement visant à favoriser la diversification économique et la transformation structurelle dans un cadre directif judicieux. Le présent chapitre récapitule les constatations, les messages et les recommandations qui ressortent du rapport.



« L'Afrique n'a jamais été dans une situation aussi favorable en tant qu'acteur mondial du tourisme. La plupart des pays africains, même lorsque le tourisme y est la principale activité économique, ne possèdent pas de politiques stratégiques intégrées en matière de conception des produits et de tourisme régional.

Le présent rapport contribue à remédier à cette lacune.

Pour se développer, le tourisme africain doit reposer sur des politiques interrégionales et intrarégionales rationnelles, et devrait promouvoir l'établissement de liens intersectoriels solides.

S'il est isolé, le tourisme aura du mal à prospérer. »

Carmen Nibigira, Coordonnatrice régionale
East Africa Tourism Platform

6.1 Principales conclusions

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- **Le tourisme est un secteur dynamique et porteur**

Depuis 1995, le secteur s'est fortement développé ; en effet, le nombre d'arrivées de touristes sur le continent a doublé, passant de 24 millions en 1995-1998 à 48 millions en 2005-2008 et atteignant 56 millions en 2011-2014. Les recettes d'exportation du tourisme, qui comprennent les dépenses de tourisme récepteur et les services de transport international de voyageurs, ont également enregistré une forte croissance. Les recettes d'exportation du tourisme ont plus que triplé, passant de 14 milliards de dollars en 1995-1998 à 41 milliards de dollars en 2005-2008, avant d'atteindre 47 milliards de dollars en 2011-2014. En outre, les recettes d'exportation du tourisme par arrivée de touriste international ont augmenté, passant d'une moyenne de 580 dollars en 1995-1998 à 850 dollars en 2011-2014. Le secteur touristique africain a connu une forte expansion jusqu'à la crise financière (2008/2009). Les recettes d'exportation du tourisme ont atteint un niveau record en 2012 et semblent plus résilientes aux chocs que d'autres flux financiers tels que l'IED ou les envois de fonds.

- **Le tourisme enregistre une croissance presque ininterrompue**

La contribution totale du tourisme au PIB de l'Afrique, qui comprend les contributions directes et les effets indirects, est passée en moyenne de 69 milliards de dollars en 1995-1998 à 166 milliards de dollars en 2011-2014, soit de 6,8 % à 8,5 % du PIB. La contribution directe du tourisme au PIB mesure avant tout l'activité économique des hôtels, des agences de voyages, des compagnies aériennes et des autres services de transport de passagers, des restaurants ainsi que des activités connexes de loisirs. La contribution directe du tourisme au PIB de l'Afrique s'est établie à 30 milliards de dollars en 1995-1998 (2,9 % du PIB) et a augmenté pour atteindre 70 milliards de dollars en 2011-2014 (3,5 % du PIB réel). La contribution directe du tourisme au PIB réel a progressé en moyenne annuelle de 2,6 % en 2011-2014. En 2015, elle s'est élevée à 73 milliards de dollars et devrait s'établir à 121 milliards de dollars d'ici à 2026 (World Travel and Tourism Council, 2016). En 2011-2014, le secteur touristique a attiré 26 milliards de dollars d'investissements en moyenne (6,6 % du PIB) ; leur montant a augmenté pour atteindre une trentaine de milliards de dollars en 2016.

- **Le tourisme est un moteur essentiel de la croissance dans les petits États insulaires en développement et d'autres pays**

Le tourisme est un secteur clef dans différents pays, mais surtout dans les PEID d'Afrique. En fait, les trois pays où le tourisme contribue le plus au PIB sont tous des PEID ; il s'agit des Seychelles (62 %), de Cabo Verde (43 %) et de Maurice (27 %). Ces pays, qui sont pour la plupart relativement petits, comptent également parmi les plus dépendants des exportations de services. Il est essentiel que les PEID d'Afrique tirent mieux parti des effets bénéfiques du tourisme, ce qui passe par l'élaboration

d'une stratégie touristique globale intégrée à leur plan national de développement. Dans plusieurs PEID, le tourisme est une source prometteuse de devises, mais il est aussi à l'origine de tensions avec la population locale et pose des problèmes de durabilité écologique qui, même si cela ne concerne pas que les PEID, sont cruciaux pour ces pays compte tenu de leur sensibilité accrue aux effets des changements climatiques. Une expansion créative et durable du secteur peut néanmoins contribuer à apaiser ces tensions et à atténuer ces problèmes, tout en atteignant un degré de développement respectueux de l'environnement, comme à Sao Tomé-et-Principe. Le tourisme est également un secteur important dans divers autres pays en développement, mais ce sont les pays africains exportateurs de pétrole qui en dépendent le moins.

- **Le tourisme constitue une catégorie importante dans le commerce international des services**

La part des services dans le PIB de l'Afrique s'établissait à 50,5 % en moyenne en 2011-2014, faisant de ce secteur celui dont la contribution à la production est la plus importante. En 2011-2014, les recettes d'exportation du tourisme ont représenté 46 % des exportations de services et 7 % des exportations totales, ce qui démontre que le tourisme est un secteur libéralisé. Les recettes d'exportation du tourisme ont enregistré une forte croissance en 1995-2014, soit 9 % par an, tandis que les exportations de services ont augmenté de 8,3 % par an pendant la même période. Le rapport constate que la balance commerciale du tourisme africain avec le reste du monde demeure positive depuis 1995, c'est-à-dire que les recettes en devises du tourisme sont supérieures aux dépenses en devises.

- **L'industrie touristique finance un emploi sur 14**

La contribution totale du tourisme à l'emploi est de plus de 21 millions d'emplois sur la période 2011-2014, soit près d'un emploi sur 14 à l'échelle du continent (7,1 % de l'emploi total). Le tourisme employait directement plus de 8,8 millions de personnes⁵⁶. Selon les prévisions, le nombre de salariés devrait y atteindre 11,7 millions, en hausse de 2,5 %, entre 2016 et 2026 (World Travel and Tourism Council, 2016). Le tourisme est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, relativement accessible et à la grande capacité d'absorption, qui peut offrir des emplois à la fois aux travailleurs qualifiés et aux travailleurs non qualifiés. La croissance du tourisme devrait être forte, stimulant ainsi la création d'emplois et la diversification de l'économie.

- **Le tourisme est indispensable à une croissance inclusive sur le continent**

Le tourisme peut jouer un rôle important dans le combat mondial pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable. Outre qu'il entraîne des retombées économiques bénéfiques et stimule les capacités productives, ce secteur peut favoriser l'inclusion en réduisant la pauvreté et les inégalités dont souffrent les

⁵⁶ Il s'agit des emplois dans les hôtels, dans les agences de voyages, dans les compagnies aériennes et les autres services de transport de voyageurs, dans les restaurants et dans les activités connexes de loisirs.

groupes vulnérables tels que les pauvres, les jeunes et les femmes. Le tourisme est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre qui peut contribuer à réduire la pauvreté grâce à l'emploi salarié, au recrutement local de la main-d'œuvre et à l'approvisionnement local en intrants matériels. Il est une source essentielle d'emplois pour les jeunes et les femmes, qui sont comparativement plus présents que d'autres catégories. Au niveau mondial, les femmes représentent entre 60 et 70 % de la main-d'œuvre du secteur, dont la moitié est âgée de 25 ans ou moins. Cela est aussi le cas en Afrique, où les hôtels et les restaurants emploient beaucoup de femmes ; même au niveau des postes de direction, le secteur africain du tourisme compte davantage d'employées que n'importe quel autre secteur et peut ainsi contribuer à une croissance plus inclusive. Le tourisme peut aussi atténuer la pauvreté en renforçant les relations nouées avec l'agriculture afin de développer la vente de produits alimentaires, de biens et de services qui lui sont destinés, et en profitant d'effets dynamiques provenant d'une meilleure infrastructure (par exemple, les routes ou les technologies de l'information et de la communication) qui contribuent au développement rural. Des liens intersectoriels solides entre le tourisme et l'agriculture peuvent soutenir les communautés et les femmes rurales pauvres, qui dominent le secteur (et qui sont souvent bien placées en tant que salariées ou employées pour fournir des produits touristiques adaptés), et stimulent ainsi l'emploi salarié dans l'économie rurale non agricole. Sa diversité fait la force du tourisme : le secteur peut intégrer les groupes vulnérables – travailleurs qualifiés ou non – dans sa chaîne de valeur et peut lui-même être renforcé par la diversification des produits que permet la diversité de la main-d'œuvre.

- **L'accroissement de la valeur ajoutée dans la chaîne de valeur touristique renforcera les liens intersectoriels**

Par fuites, on entend la perte de recettes touristiques au profit d'autres pays. On constate des disparités entre les pays dans ce domaine et en ce qui concerne les liens intersectoriels. Globalement, le degré élevé de ces fuites en Afrique du Sud est particulièrement frappant, les sources étrangères de valeur ajoutée représentant près de la moitié de la demande finale des hôtels et des restaurants (considérés comme représentatifs du secteur du tourisme) dans ce pays, contre 20 à 25 % en Tunisie et dans deux pays asiatiques choisis à des fins de comparaison, à savoir l'Indonésie et la Thaïlande (voir chap. 2). Le secteur sud-africain se caractérise donc par une plus grande dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement internationales. Il est également tributaire, dans une mesure comparable, des sources étrangères de valeur ajoutée dans le cadre de ses liens intersectoriels, en particulier avec l'agriculture et l'industrie manufacturière légère. D'une part, ces secteurs représentent une proportion plus faible de la demande finale des hôtels et des restaurants en Afrique du Sud et en Tunisie que dans leurs homologues asiatiques. D'autre part, les sources étrangères de valeur ajoutée semblent aussi avoir une place relativement plus grande, ce qui démontre que les relations en amont avec le reste de l'économie offrent des possibilités qui n'ont pas encore été pleinement exploitées.

Le tourisme intrarégional se développe et revêt une importance notable du point de vue de son volume et de sa valeur

Selon les données compilées sur les arrivées de touristes intrarégionaux pour les besoins du présent rapport, près de 4 touristes internationaux sur 10 entrés en Afrique en 2010-2013 étaient originaires du continent. Cette part est passée de 34,4 % en 2010 à 40,3 % en 2013. Même si la part des touristes régionaux dans le total des arrivées de touristes internationaux augmente en Afrique, elle est toujours inférieure à la moyenne mondiale. En Afrique du Nord, 8 touristes sur 10 ne résident pas sur le continent ; en Afrique subsaharienne, la proportion est de 1 sur 3 ; les flux de touristes continentaux augmentent régulièrement. Les destinations des pays du Sud qui dépendent des voyageurs européens et nord-américains enregistrent généralement de fortes fluctuations car elles sont fréquentées pendant l'hiver boréal. Le tourisme régional est réparti de manière plus égale pendant l'année et peut ainsi atténuer les effets de la saisonnalité et contribuer à une plus grande stabilité de l'emploi. Face à la montée en puissance du tourisme continental, du tourisme intrarégional et du tourisme interne, les produits et les stratégies touristiques doivent être ajustés pour s'adapter aux besoins des différents groupes de touristes. En outre, on constate que depuis 2006, les dépenses de tourisme interne sont plus élevées et augmentent plus vite que les recettes du tourisme international. Tandis que les communautés économiques régionales continuent d'approfondir leur intégration et d'aller vers des unions monétaires, le rapport examine les incidences que pourrait avoir la levée des restrictions monétaires sur le tourisme récepteur. Il ressort des résultats de cette analyse que l'adoption de restrictions monétaires en 2005-2015 peut être corrélée avec une croissance des recettes du tourisme international inférieure de 10 %. Mais le contrôle des capitaux et les politiques de taux de change sont aussi influencés par de nombreux facteurs autres que le développement du tourisme. Si 12 pays africains appliquaient la Décision de Yamoussoukro de 1999, la libéralisation de l'espace aérien africain pourrait créer 155 000 emplois, entraîner une augmentation du nombre de passagers de près de 5 millions, contribuer à hauteur de presque 1,3 million de dollars au PIB du continent et se traduire par un gain de 1 milliard de dollars pour les consommateurs (Intervistas Consulting, 2014).

- **Le tourisme améliore l'état de paix**

Selon le rapport, l'état de paix peut davantage s'améliorer en Afrique que dans le reste du monde sous l'effet de l'expansion du tourisme. La paix étant moins présente sur le continent (en moyenne), la marge de progression est plus grande, en partie grâce au développement du tourisme, dont l'effet sur l'état de paix est plus prononcé en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique du Nord. En outre, on constate que cet effet est moins prononcé dans les pays dont la stabilité globale se détériore, c'est-à-dire dans ceux où existe une situation de conflit armé ou de guerre civile, que dans les pays où la paix est bien établie.

6.2 Principales recommandations

Les sept messages ci-après peuvent être dégagés de l'analyse exposée dans le présent rapport.

Premièrement, les pays africains peuvent tirer parti du dynamisme du secteur touristique pour promouvoir leur transformation structurelle. La demande régionale de services touristiques augmente en partie grâce à la hausse du revenu disponible et à l'émergence de la classe moyenne. Outre la hausse du revenu disponible, l'amélioration des transports et l'assouplissement des formalités de visa renforceraient cette tendance et donneraient aux Africains les moyens de voyager à l'étranger. Se développent aussi de nouveaux segments du marché touristique tels que le tourisme médical, qui peut stimuler le développement des infrastructures de santé et les investissements dans celles-ci, comme au Ghana, à Maurice et au Nigéria. Le secteur touristique africain est dynamique et tiré dans une large mesure par la demande ; il a donc besoin du soutien des pouvoirs publics, en partenariat avec le secteur privé, pour devenir plus compétitif et se développer. Pour attirer l'investissement privé tout en bénéficiant de financements publics destinés à remédier aux goulets d'étranglement du secteur, à faciliter l'entrée des passagers aériens, à investir dans les infrastructures de base et à former une main-d'œuvre qualifiée, il faudra que le secteur soit intégré dans les plans nationaux de développement et dans les communautés concernées. Les pouvoirs publics tout autant que les acteurs locaux auront un rôle essentiel à jouer.

Les gouvernements pourraient commencer par réduire les formalités de visa et améliorer les technologies de l'information et de la communication, la sécurité, les services de santé sous-développés, les compagnies aériennes et les infrastructures de transport. Une aide à long terme peut être apportée au secteur privé local afin d'exploiter des hôtels et de concurrencer les chaînes internationales d'hôtels présentes dans le pays. Il est possible aussi d'encourager la constitution avec des groupes hôteliers internationaux de coentreprises dont la propriété et la direction seraient mixtes, associant capitaux locaux et capitaux étrangers. Les agences de voyages locales peuvent fournir des services de réservation en ligne afin d'inciter les touristes à acheter leurs billets et leurs séjours directement auprès de fournisseurs locaux, plutôt qu'auprès de voyagistes internationaux, ce qui augmentera la part de contenu local dans la chaîne de valeur touristique. Dans le cadre des stratégies de diversification économique mises en place par les pays africains, le secteur du tourisme est un moyen prometteur pour beaucoup d'entre eux de dynamiser les exportations de services. Les investissements dans les infrastructures liées au tourisme ont des effets importants sur l'emploi. La construction d'hôtels, d'aéroports, de routes et l'exécution de projets plus larges sous la forme de marchés publics directs permettent d'employer davantage de main-d'œuvre. Surtout dans les zones où le tourisme rural est prépondérant et où le secteur du bâtiment utilise des matériaux locaux, les technologies et les petites entreprises locales donnent beaucoup plus de possibilités de créer des emplois. De même, bien qu'elle constitue une activité à forte intensité d'emploi, la gestion des déchets est un autre domaine négligé

(souvent sous-financé) mais crucial, en particulier lorsqu'on envisage un tourisme de masse ou un développement respectueux de l'environnement.

Deuxièmement, les pays peuvent réduire les fuites provenant du secteur touristique en favorisant la diversification économique. Il est essentiel de développer les liens intersectoriels afin de percevoir une part accrue des dépenses des touristes, ce qui est un élément clef permettant le transfert des effets bénéfiques du secteur aux communautés locales, les revenus tirés de l'emploi et des débouchés économiques contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance et à l'atténuation de la pauvreté. Les pays africains n'ont pas encore pleinement exploité les liens intersectoriels pour développer des activités viables en amont, non seulement dans le secteur des services, mais aussi dans le secteur agricole et dans certains segments du secteur manufacturier. Compte tenu des fortes disparités existantes, les liens intersectoriels devront être définis en fonction du contexte national et sectoriel. De plus, bien que ces relations soient modelées par la structure en entrées et sorties des chaînes de valeur, un cadre directif propice à la diversification économique et à la promotion de la valeur ajoutée locale reste indispensable. Ce cadre directif serait axé sur la manière dont les stratégies nationales en cours (en matière de commerce, de financement, d'investissement, de technologie et de création d'emplois) promeuvent la croissance économique, qui dépend en partie de l'investissement multisectoriel et de la modernisation technologique au niveau national. L'investissement productif joue aussi un rôle essentiel dans la croissance, la création d'emplois, l'innovation et le commerce. Comme l'a souligné la CNUCED (2016a), il est indispensable d'apporter les ressources financières nécessaires aux entreprises qui ont besoin de capitaux pour se développer et de favoriser la réalisation d'investissements privés et publics dans l'infrastructure et les biens d'équipement pour accroître la compétitivité. Comme l'a noté la CNUCED, pour atteindre le niveau de développement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs à long terme convenus dans Agenda 2063 en Afrique, il faudra que tous les partenaires de développement agissent ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable revitalisé (UNCTAD, 2016b).

Troisièmement, le tourisme peut contribuer à une croissance plus inclusive si un cadre directif judicieux est en place. La lutte contre la pauvreté passe par la promotion d'emplois décents dans les secteurs formel et informel. Le tourisme peut grandement bénéficier aux pauvres car c'est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre dont les dépenses sont davantage susceptibles de les toucher. En outre, les zones rurales où se concentrent les communautés les plus pauvres possèdent un avantage comparatif pour attirer le tourisme, la population locale étant potentiellement bien placée pour proposer des produits touristiques très demandés tels que de la musique, des articles d'artisanat et des visites guidées. Il faut encourager les relations entre les communautés et les fournisseurs au niveau local afin de mieux intégrer les pauvres dans la chaîne de valeur touristique.

Le chômage des jeunes est une autre source de préoccupation compte tenu de l'âge de la population africaine. Le tourisme joue un rôle important dans la création d'emplois pour les jeunes, même si un enjeu essentiel est la mise en adéquation de la formation et des qualifications des jeunes avec les emplois proposés. Grâce aux efforts déployés pour renforcer les écoles hôtelières, les jeunes seront davantage employables dans ce secteur et les employeurs qui, souvent, continuent d'absorber les coûts relatifs à la formation bénéficieront d'une externalité positive. D'autres mesures visant à promouvoir davantage la formation professionnelle, telles que les mécanismes d'apprentissage informel, y contribueraient.

Les femmes sont employées de manière disproportionnée dans les activités les plus vulnérables et les moins rémunérées et souffrent de ségrégation verticale, des inégalités de salaire, de discrimination et d'un moindre accès au crédit et à l'éducation. Elles semblent néanmoins mieux loties dans le tourisme que dans les autres secteurs. En contrepartie, la contribution des femmes au tourisme est notable : il est possible d'accroître la diversification du produit touristique et d'améliorer la protection des cultures et des environnements locaux en encourageant activement la participation des femmes au tourisme. Celle-ci peut être stimulée en dispensant des formations destinées à élargir l'éventail des emplois proposés aux femmes et à accroître leurs chances de promotion, et en améliorant les conditions de travail afin de promouvoir le bien-être des femmes occupant des postes situés au bas de l'échelle. L'entrepreneuriat des femmes devrait également être encouragé afin de mieux tirer parti de leurs compétences et de promouvoir l'innovation dans le secteur et la croissance.

Quatrièmement, les dirigeants africains devraient privilégier le développement du tourisme continental et du tourisme intrarégional. Ce dernier augmente en Afrique et offre des perspectives de diversification de l'économie et des exportations à condition que son potentiel soit reconnu au niveau de la communauté économique régionale et à l'échelon national. Les pays africains auraient tout à gagner de nouvelles avancées en matière de libre circulation des personnes et de libéralisation des services de transport aérien. L'accès aux destinations touristiques en serait facilité et la compétitivité de ces dernières s'en trouverait stimulée. À cette fin, il faut aussi que les communautés économiques régionales et les pays inscrivent le tourisme intrarégional dans une planification globale. Dans le cadre des négociations sur la création d'une zone de libre-échange continentale des biens et des services, les gouvernements devraient veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée au tourisme car ce secteur joue un rôle prépondérant dans les exportations de services de l'Afrique. Si, comme le prévoit l'Agenda 2063, le tourisme doit contribuer à accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial des biens et des services, il faudra élaborer des politiques régionales intégrées à mettre en œuvre de manière concertée dans les communautés économiques régionales. Il faudra aussi mettre en place une plateforme continentale pour le tourisme qui serait chargée d'établir des normes régissant les services et de coordonner entre les régions les cadres favorables en place, afin d'accroître la compétitivité de l'Afrique sur le marché mondial du tourisme. On pourrait notamment envisager de concevoir de

nouveaux produits destinés spécialement au marché africain (voir chap. 2 et 4). D'où la nécessité d'une réorientation globale qui mettrait davantage l'accent sur les touristes africains et leurs goûts.

Cinquièmement, la collaboration régionale à la résolution des crises joue un rôle essentiel dans la croissance du tourisme et dans la préservation de la paix.

Afin de contrer les risques liés aux troubles politiques, les pays devraient concevoir des procédures multipartites de planification et de gestion des crises (par exemple, la mise en place de mesures de sécurité strictes dans les zones touristiques et la disponibilité d'abris sûrs pour les touristes). De même, les pays doivent intégrer le tourisme dans leur plan national relatif aux catastrophes au moyen d'institutions nationales et régionales compétentes afin que les efforts déployés pour revitaliser le secteur après une crise (par exemple, en finançant l'infrastructure et en lançant de nouvelles initiatives de commercialisation) soient couronnés de succès. Il y a des raisons de redoubler d'efforts au niveau régional pour parvenir à la paix car les effets des troubles politiques sur le tourisme peuvent dépasser les frontières, surtout lorsqu'une destination est considérée comme faisant partie d'un itinéraire général et que les touristes substituent un pays à un autre.

Sixièmement, l'Afrique devrait continuer d'accroître l'investissement dans le tourisme si elle veut atteindre les objectifs de la Stratégie africaine pour le tourisme d'Agenda 2063.

L'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique considèrent le tourisme comme un domaine prioritaire de la transformation économique. En 2004, l'Afrique a adopté le Plan d'action pour le tourisme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constitue un cadre visant à favoriser le tourisme durable sur le continent. Puis, dans le premier Plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 d'Agenda 2063, il était prévu de poursuivre une stratégie africaine pour le tourisme et de mettre en place une organisation africaine du tourisme, dans le but de doubler au moins la contribution du secteur au PIB réel entre 2014 et 2023. Il sera difficile d'y parvenir étant donné que la contribution totale du tourisme au PIB est passée de 6,8 % en 1995-1998 à 8,5% en 2011-2015, après avoir atteint un sommet à 9,6 % en 2005-2008. Il faudrait que le taux de croissance du tourisme soit beaucoup plus élevé que celui du PIB et plus rapide que celui que le secteur a enregistré depuis la crise financière mondiale. Les recommandations exposées dans le présent rapport visent à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie africaine pour le tourisme d'Agenda 2063.

Enfin, il faut s'attaquer d'urgence au problème de l'insuffisance des statistiques disponibles sur le tourisme, peut-être dans le cadre des efforts en cours visant à améliorer la collecte des données macroéconomiques. Les Gouvernements africains, en collaboration avec les partenaires de développement, doivent élaborer et appliquer des méthodes efficaces de collecte de données sur le tourisme afin d'évaluer précisément la contribution du secteur au développement social et économique. À l'heure actuelle, beaucoup de pays manquent cruellement de statistiques de base sur le tourisme. Il existe peu d'informations sur la manière dont les différentes composantes du tourisme participent chacune à l'effet global, dont leur contribution se répartit et dont celle-ci pourrait être accrue. Compte tenu de la quantité considérable de données nécessaire à l'évaluation des agrégats relatifs à l'offre et à la demande, il reste difficile de bien ventiler les données disponibles pour évaluer comment les effets économiques varient en fonction du type de touriste, du type de tourisme ou de la structure du secteur. Il existe une pénurie de statistiques ventilées par sexe sur les activités touristiques et les flux de commerçants transfrontaliers (sous-catégorie des touristes d'affaires) ne sont pas mesurés de manière cohérente sur le continent. Les efforts visant à mesurer précisément les effets de la politique touristique sont aussi entravés par le fait que ce secteur n'est pas reconnu comme une branche dans la comptabilité économique normalisée. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics de recueillir de meilleures données, afin d'améliorer l'analyse du secteur du point de vue quantitatif et sur le plan de la politique économique.

Références

- Africa Regional Integration Index (2017). Available at <http://www.integrate-africa.org/rankings/dimensions/free-movement-of-people/> (accessed 3 March 2017).
- African Centre for Economic Transformation (2016). Unemployment in Africa: No jobs for 50% of graduates. 1 April. Washington, D.C. Available at <http://acetforafrica.org/highlights/unemployment-in-africa-no-jobs-for-50-of-graduates/> (accessed 2 February 2017).
- African Development Bank (2007). Growth-oriented Women Enterprises Development Programme. Available at <http://www.afdb.org/en/projects-and-operations/project-portfolio/p-cm-haz-001/> (accessed 21 March 2017).
- African Development Bank (2011a). Enhancing capacity for youth employment in Africa. African Capacity Development Brief 2(2).
- African Development Bank (2011b). Impact of Libya's conflict on the Tunisian economy: A preliminary assessment. *North Africa Quarterly Analytical*. July.
- African Development Bank (2014). *Tracking Africa's Progress in Figures*. Available at http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Tracking_Africa%E2%80%99s_Progress_in_Figures.pdf (accessed 1 February 2017).
- African Development Bank and African Union (2016). Africa Visa Openness Report 2016. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- African Development Bank, Africa House at New York University and Africa Travel Association (2015). Africa tourism monitor: Unlocking Africa's tourism potential. Volume 3, issue 1. Available at <http://www.afdb.org/en/knowledge/publications/africa-tourism-monitor/> (accessed 28 February 2017).
- African Union (2016). The single African air transport market and the free movement people in Africa. Presented at the Third African-Indian Ocean Aviation Security and Facility Symposium, Malabo, Equatorial Guinea, 27 June–1 July. Available at http://www.icao.int/RO_WACAF/AFI-Safety-Week/Documents/Security%20Symposium/AU%20Paper%20on%20SAATM%20and%20free%20movement%20of%20Persons.pdf (accessed 20 February 2017).
- Afronline (2011–2015). Magreb: for migrants, crisis worsens economic situation at home. Available at <http://www.afronline.org/?p=13645> (accessed 3 March 2017).
- Alluri RM (2009). The role of tourism in post-conflict peacebuilding in Rwanda. Working Paper No. 2. Swiss Peace Foundation.
- Amare T (2014). Africa's high youth unemployment: Is population to blame? *The Guardian*. 11 July.
- Amir Y (1969). Contact hypothesis in ethnic relations. *Psychological Bulletin*. 71(5): 319–342.
- Amir Y and Garti C (1977). Situational and personal influence on attitude change following ethnic contact. *International Journal of Intercultural Relations*. 1(2):58–75.

- Anastasopoulos PG (1992). Tourism and attitude change: Greek tourists visiting Turkey. *Annals of Tourism Research*. 19(4):629–642.
- Anson C (1999). Planning for peace: The role of tourism in the aftermath of violence. *Journal of Travel Research*. 38(1):57–61.
- Bandara A (2015). The economic cost of gender gaps in effective labour: Africa's missing growth reserve. *Feminist Economics*. 21(2):162–186.
- Barrett CB, Reardon T and Webb P (2001). Non-farm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa: Concepts, dynamics and policy implications. *Food Policy*. 26(4):315–331.
- Baum T (2013). International perspectives on women and work in hotels, catering and tourism. Bureau for Gender Equality Working Paper No. 1/2013, Sectoral Activities Department Working Paper No. 289. International Labour Organization. Geneva.
- BBC News (2011). Egypt's Red Sea resorts hope for return of tourists. 7 October. Available at <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-15188739> (accessed 22 March 2017).
- BBC News (2014a). Ebola's impact on West African tourism industry. 17 October. Available at <http://www.bbc.com/news/business-29656707> (accessed 22 March 2017).
- BBC News (2014b). Egypt in numbers. 24 May. Available at <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-27251107> (accessed 22 March 2017).
- BBC News (2015). How terrorist attacks affect tourism. 29 June. Available at <http://www.bbc.com/news/magazine-33310217> (accessed 22 March 2017).
- Beaven KA (2016). The staggering difference between average hotel rates and minimum wage in the world's most popular destinations. Available at <http://www.oyster.com/articles/51033-the-staggering-difference-between-average-hotel-rates-and-minimum-wage-in-the-worlds-most-popular-destinations/> (accessed 21 March 2017).
- Bloomberg (2014). Ebola jumps to Senegal as case confirmed in Guinean man. 29 August. Available at <http://www.bloomberg.com/news/articles/2014-08-29/ebola-spreads-to-senegal-as-case-confirmed-in-guinean-man> (accessed 10 March 2017).
- Brenton P and Isik G, eds. (2012). *De-fragmenting Africa: Deepening Regional Trade Integration in Goods and Services*. World Bank. Washington, D.C.
- Brenton P, Gamberoni E and Sear C, eds. (2013) *Women and Trade in Africa: Realizing the Potential*. No. 82520. World Bank. Washington, D.C.:1–201.
- Brogden L (2009). Development trends in the airline industry. Presentation of the Regional Vice-President, International Air Transport Association, Africa. Windhoek. 3 March. Available at http://ec.europa.eu/transport/sites/transport/files/modes/air/events/doc/eu_africa/session_5_iata.pdf (accessed 8 March 2017).

- Butler RW and Baum T (1999). The tourism potential of the peace dividend. *Journal of Travel Research*. 38(1):24–29.
- Cable News Network (2014). Ebola virus: Countries with travel restrictions in place. 4 November. Available at <http://edition.cnn.com/2014/11/04/world/ebola-virus-restrictions-map/> (accessed 20 February 2017).
- Casele D and Posel D (2011). Unions and the gender wage gap in South Africa. *Journal of African Economies*. 20(1):27–59.
- Chair of the Ad Hoc Working Group on Conflict Prevention and Resolution in Africa (2011). Letter transmitting report of the Ad Hoc Working Group on Conflict Prevention and Resolution in Africa for 2011. S/2011/820. 30 December.
- Christie I, Fernandes E, Messerli H and Twining-Ward L (2014). *Tourism in Africa: Harnessing Tourism for Growth and Improved Livelihoods*. Africa Development Forum, Agence française de développement and the World Bank. Washington, D.C.
- Collier P (2007). *The Bottom Billion: Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*. Oxford University Press. Oxford, United Kingdom.
- Collier P (2010). *Wars, Guns and Votes: Democracy in Dangerous Places*. Vintage. London.
- Common Market for Eastern and Southern Africa Business Council (2016). Member services. Available at <http://comesabusinesscouncil.org/Home/CBC/MemberService> (accessed 21 March 2017).
- Connell J (2006). Medical tourism: Sea, sun, sand and ... surgery. *Tourism Management*. 27(6):1093–1100.
- Crompton JL and Kim Y-K (1990). Role of tourism in unifying the two Koreas. *Annals of Tourism Research*. 17:353–366.
- Crush J, Chikanda A and Maswikwa B (2012). Patients without borders: Medical tourism and medical migration in Southern Africa. Southern African Migration Programme. Migration Policy Series No.57: 1-34.
- Cultural Tourism Programme (2012). United Republic of Tanzania Tourist Board. Available at <http://www.tanzaniaculturaltourism.com/mulala.htm> (accessed 21 March 2017).
- De Kadt E (1979). The encounter: Changing values and attitudes. In: De Kadt E, ed. *Tourism: Passport to Development?* Oxford University Press, Oxford:50–67.
- Department of Economic and Social Affairs (2010). *International Recommendations for Tourism Statistics 2008*. United Nations publication. Sales No. E.08.XVII.28. New York.
- Department of Economic and Social Affairs (2015). World population prospects, 2015 revision. Available at <http://esa.un.org/unpd/wpp/> (accessed 20 February 2017).
- Drummond P, Thakoor V and Yu S (2014). Africa rising: Harnessing the demographic dividend. Working Paper No. 14/143. International Monetary Fund. Washington,

- D.C. Available at <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2014/wp14143.pdf> (accessed 2 February 2017).
- Dullien S, Kotte DJ, Márquez A and Priewe J, eds. (2010). *The Financial and Economic Crisis of 2008–2009 and Developing Countries*. United Nations publication. Sales No. E.11.II.D.11. New York and Geneva.
- Durko A and Petrick J (2016). The Nutella project: An education initiative to suggest tourism as a means to peace between the United States and Afghanistan. *Journal of Travel Research*. 55(8):1081–1093.
- East Africa Tourism Platform (2016). *Domestic Tourism*. November.
- East African Community (2000–2017). Working in East Africa. Available at www.eac.int/working-east-africa (accessed 16 March 2017).
- Econex (2015). Identifying the determinants of and solutions to the shortage of doctors in South Africa: Is there a role for the private sector in medical education? Available at <http://econex.co.za/publication/research-report-1/> (accessed 15 February 2017).
- Economic Commission for Africa (1988). Declaration of Yamoussoukro on a new African air transport policy. E/EGA/TRANS/77A. 17 October. Available at <http://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/13773/Bib-55144.pdf?sequence=1> (accessed 16 March 2017).
- Economic Commission for Africa, African Union and African Development Bank (2016). *Assessing Regional Integration in Africa VII: Innovation, Competitiveness and Regional Integration*. Economic Commission for Africa. Addis Ababa. Available at <http://www.uneca.org/publications/assessing-regional-integration-africa-vii> (accessed 17 March 2017).
- Economic Commission for Africa, African Union Commission and African Development Bank (2012). *Assessing Regional Integration in Africa V: Towards an African Continental Free Trade Area*. Economic Commission for Africa. Addis Ababa. Available at <http://www.uneca.org/publications/assessing-regional-integration-africa-v> (accessed 20 February 2017).
- Eshun G and Tettey C (2014). Agrotourism development in Ghana: A study of its prospects and challenges at Adjeikrom Cocoa Tour Facility. *Bulletin of Geography – Socioeconomic Series*. 25:81–99.
- European Commission (2009). Gender segregation in the labour market: Root causes, implications and policy responses in the European Union. Belgium.
- Expedia (2013). The Future of Travel. Available at <http://expediablog.co.uk/wp-content/uploads/2013/10/Future-of-Travel-Report1.pdf> (accessed 21 March 2017).
- EY (2015). *EY's Attractiveness Survey: Africa 2015 – Making Choices*. (n.p.).
- Ferguson L (2009). Analysing the gender dimensions of tourism as a development strategy. Policy Paper No. 3. Available at http://eprints.ucm.es/10237/1/PP_03-09.pdf (accessed 17 March 2017).

- Fox L, Senbet LW and Simbanegavi W (2016). Youth employment in sub-Saharan Africa: Challenges, constraints and opportunities. *Journal of African Economies*. 25(Supplement 1):i3-i15.
- Galtung J (1969). Violence, Peace, and Peace Research. *Journal of Peace Research*. 6(3):167–191.
- Gelbman A (2010). Border tourism attractions as a space for presenting and symbolizing peace. In: Moufakkir O and Kelly I, eds. *Tourism, Progress and Peace*. Centre for Agriculture and Biosciences International. Wallingford, United Kingdom:83–98.
- Gelbman A and Maoz D (2012). Island of peace or island of war: Tourist guiding. *Annals of Tourism Research*. 39(1):108–133.
- Ghimire K (2001). Regional tourism and South–South economic cooperation. *The Geographical Journal*. 167(2):99–110.
- Gibson HJ, Qi CX and Zhang JJ (2008). Destination image and intent to visit China and the 2008 Beijing Olympic Games. *Journal of Sport Management*. 22:427–450.
- Gil-Pareja S, Llorca-Vivero R and Martínez-Serrano JA (2007). The effect of EMU [Economic and Monetary Union] on tourism. *Review of International Economics*. 15(2):302–312.
- Gladstone DL (2005). *From Pilgrimage to Package Tour: Travel and Tourism in the Third World*. Routledge. New York.
- Global Wellness Institute (2014). *Global Spa and Wellness Economy Monitor*. New York.
- Harvard–London School of Hygiene and Tropical Medicine (2015). Will Ebola change the game? Ten essential reforms before the next pandemic. The report of the Harvard–LSHTM Independent Panel on the Global Response to Ebola. *The Lancet*. 386(10009):2,204–2,221.
- Hatem T (2007). Case study: Siwa sustainable development initiative. United Nations Development Programme. Available at http://growinginclusivemarkets.org/media/cases/Egypt_Siwa_2008.pdf (accessed 16 February 2017).
- Herath S (2011). Women’s access to decent work. Interactive expert panel. United Nations Commission on the Status of Women. Available at <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw55/panels/Panel2-Herath-Subhangi.pdf> (accessed 21 March 2017).
- Hunt H, Rogerson CM, Rogerson JM and Kotze N (2012). Agriculture–tourism linkages in Botswana: Evidence from the safari lodge accommodation sector. *Africa Insight*. 42(2):1–17.
- ILO (2010a). Developments and challenges in the hospitality and tourism sector. Issues paper. Geneva. Available at http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_166938.pdf (accessed 2 February 2017).

- ILO (2010b). *Global Employment Trends: January 2010*. Geneva. Available at http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_elm/---trends/documents/publication/wcms_120471.pdf (accessed 17 March 2017).
- ILO (2012a). *Global Employment Trends for Women 2012*. Geneva. Available at http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_195447.pdf (accessed 17 March 2017).
- ILO (2012b). *Upgrading informal apprenticeship*. A Resource Guide for Africa. Geneva.
- ILO (2012c). *How Women Fare in East African Cooperatives: The Case of Kenya, the United Republic of Tanzania and Uganda*. Cooperative Facility for Africa Programme. Dar es Salaam.
- ILO (2013). Issue: Proposal for identifying characteristic occupations of the tourism industries as a tourism thematic view within ISCO-08 and national occupational classification systems. Nineteenth International Conference of Labour Statisticians. 2–11 October. Geneva. Available at http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_222947.pdf (accessed 17 March 2017).
- ILO (2015). What is decent work? Video. Available at <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--en/index.htm> (accessed 23 March 2017).
- ILO (2017a). Database of labour statistics. Key indicators of the labour market. Available at http://www.ilo.org/ilostat/faces/wcnav_defaultSelection?_afLoop=42848334979709&_afWindowMode=0&_afWindowId=null#!%40%40%3F_afrWindowId%3Dnull%26_afrLoop%3D42848334979709%26_afrWindowMode%3D0%26_adf.ctrl-state%3Dnkidt7v7t_14 (accessed 20 February 2017).
- ILO (2017b). *Upgrading informal apprenticeship*. Available at http://ilo.org/skills/projects/WCMS_158771/lang--en/index.htm (accessed 21 March 2017).
- ILO and UNWTO (2009). Statement on tourism and employment. Available at http://www.ilo.int/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/statement/wcms_162290.pdf (accessed 16 March 2017).
- Institute for Economics and Peace (2017). *Global Peace Index 2016: Ten Years of Measuring Peace*. New York.
- International Civil Aviation Organization (2013). Comprehensive regional implementation plan for aviation safety in Africa. Twelfth AFI [Africa-Indian Ocean] Plan Steering Committee Meeting. 14 November. Available at <http://www.icao.int/safety/afiplan/Documents/AFCAC%20DP%20%20SC%2012.pdf> (accessed 17 March 2017).
- International Congress and Convention Association (2015). *2015 Statistics Report*. Amsterdam.
- International Finance Corporation (2008). The business of health care in Africa: Partnering with the private sector to improve people's lives. Working Paper No. 44143. World Bank. Washington, D.C.

- International Fund for Agricultural Development (2010). *Rural Poverty Report 2011. New Realities, New Challenges: New Opportunities for Tomorrow's Generation*. Rome.
- International Monetary Fund (2015). Annual report on exchange arrangements and exchange restrictions database. Available at <http://www.elibrary.imf.org/page/AREAER/areaer-online?redirect=true>.
- International Organization for Migration (2010). *Regional Assessment on HIV-Prevention Needs of Migrants and Mobile Populations in Southern Africa: Informal Cross-border Trade – Sector Report*. Pretoria.
- International Organization for Migration (2015). *World Migration Report No. 2015: Migrants and Cities – New Partnerships to Manage Mobility*. Geneva.
- International Trade Centre (2010). Inclusive tourism: Linking the handicraft sector to tourism markets. Technical paper.
- Intervistas Consulting (2014). *Transforming Intra-African Air Connectivity: The Economic Benefits of Implementing the Yamoussoukro Decision*. Bath, United Kingdom.
- Joras U, Alluri R and Palme K (2009). Motivating and impeding factors for corporate engagement in peacebuilding. Working Paper No. 1. Swiss Peace Foundation.
- JP (2012). The poor are different. Banking in the developing world. The Economist. 20 April. Available at <http://www.economist.com/blogs/feastandfamine/2012/04/banking-developing-world> (accessed 21 March 2017).
- Kang EJ, Scott N, Lee TJ and Ballantyne R (2012). Benefits of visiting a dark tourism site: The case of the Jeju April 3rd Peace Park, [Republic of] Korea. *Tourism Management*. 33(2):257–265.
- Kaufmann D, Kraay A and Mastruzzi M (2010). The worldwide governance indicators: Methodology and analytical issues. Policy Research Working Paper No. 5430. World Bank. Washington, D.C.
- Kenya National Bureau of Statistics (2016). *Economic Survey 2016*. Nairobi.
- Kenya Tourism Federation (2010). Election period operating procedures. Paper presented at Election Period Operating Procedures Technical Committee Meeting. Nairobi.
- Khowala A (2015). A mega talent crisis looms on Africa's tourism sector. Bridge Over Group. Available at <http://www.bridge-over.com/a-mega-talent-crisis-looms-on-africas-tourism-sector/> (accessed 2 February 2017).
- Kiambo RW (2014). Regional tourism in Africa: South Africa as a source of, and destination for regional tourists. PhD dissertation. University of the Witwatersrand, Johannesburg, South Africa. Available at <http://wiredspace.wits.ac.za/bitstream/handle/10539/14888/Kiambo-final.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (accessed 7 March 2017).
- Kongoley PS (2015). The impact of Ebola on the tourism and hospitality industry in Sierra Leone. *International Journal of Scientific and Research Publications*. 5(12):542–550.

- Krippendorf J (1987). *The Holiday Makers: Understanding the Impact of Leisure and Travel*. Butterworth-Heinemann. Oxford.
- Lagat K, Kiarie SW and Njiraini P (2014). Tourism and peace: The role of election period tourism operating procedures in promoting peaceful elections in Kenya. In: Wohlmuther C and Wintersteiner W, eds. *International Handbook on Tourism and Peace*. Drava Verlag. Klagenfurt, Austria:199–215.
- Lautier M (2008). Export of health services from developing countries: The case of Tunisia. *Social Science and Medicine*. 67(1):101–110.
- Lautier M (2013). The growth of international trade in health services: Export prospects in North Africa. African Development Bank Economic Brief.
- Ledesma Rodríguez FJ, Pérez Rodríguez JV and Santana Gallego M (2012). On the impact of the euro on international tourism. Working paper.
- London School of Economics (2015). Careers in the travel and tourism sector. Available at <http://blogs.lse.ac.uk/careers/2015/07/23/careers-in-the-travel-and-tourism-sector/> (accessed 23 March 2017).
- MacCarthy T (2014). The nature and causes of employee turnover and absenteeism in the hospitality industry in Ghana. *International Journal of Management, IT [Information Technology] and Engineering*. 4(7):51–63. Available at http://www.academia.edu/7521199/THE_NATURE_AND_CAUSES_OF_EMPLOYEE_TURNOVER_AND_ABSENTEEISM_IN_THE_HOSPITALITY_INDUSTRY_IN_GHANA?auto=download (accessed 17 March 2017).
- Madzara A (2011). Economic empowerment of women tourism sector study. A report for the Zimbabwe Ministry of Women's Affairs, Gender and Community Development.
- Maertens M and Swinnen JFM (2010). Are African high-value horticulture supply chains bearers of gender inequality? Available at http://www.researchgate.net/publication/253418070_Are_African_high-value_horticulture_supply_chains_bearers_of_gender_inequality (accessed 28 February 2017).
- Manwa H and Manwa F (2014). Poverty alleviation through pro-poor tourism: The role of Botswana forest reserves. *Sustainability*. 6:5697–5713.
- Marshall M (2010). *Country Image and Its Effects in Promoting a Tourist Destination: A Case Study of South African Image*. Lambert Academic Publishing. Saarbrücken, Germany.
- Matsinde T (2015). Women pioneering the development of Africa's contemporary artisanal crafts. Available at <http://www.lionessesofafrica.com/blog/2015/9/27/women-pioneering-the-development-of-africas-contemporary-artisanal-crafts> (accessed 19 March 2017).
- Mauritius Board of Investment (2017). Health care and life sciences: Mauritius – A hi-tech medical hub. Available at <http://www.investmauritius.com/downloads/publications.aspx> (accessed 28 February 2017).

- Milne S and Ateljjevic I (2001). Tourism, economic development and the global-local nexus: Theory embracing complexity. *Tourism Geographies*. 3(4):369–393.
- Mitchell J and Ashley C (2009). Can the private sector reduce poverty at scale? Evidence from the tourism value chain. Available at <http://www.odi.org/publications/4770-enhancing-private-sector-community-engagement-tourism-services-ethiopia> (accessed 29 December 2016).
- Mitchell J and Ashley C (2010). *Tourism and Poverty Reduction: Pathways to Prosperity*. Earthscan. London.
- Mitchell J and Coles C (2009). Enhancing private sector and community engagement in tourism services in Ethiopia. Overseas Development Institute. Available at <http://www.odi.org/publications/4770-enhancing-private-sector-community-engagement-tourism-services-ethiopia> (accessed 7 February 2017).
- Mitchell J and Faal J (2008). The Gambian tourist value chain and prospects for pro-poor tourism. Working Paper No. 289. Overseas Development Institute.
- Moodley L, Holt T, Leke A and Desvaux G (2016). *Women Matter: Africa*. McKinsey and Company. Available at <http://www.mckinsey.com/global-themes/women-matter/women-matter-africa>.
- Namibian Association of Community-Based Natural Resource Management Support Organizations (2013). *Namibia's Communal Conservancies: A Review of Progress and Challenges in 2011*. Windhoek. Available at <http://www.nnf.org.na/publications/namibias-communal-conservancies-report-2011/29/31.html> (accessed 16 February 2017).
- Njikam O and Tchouassi G (2011). Women in informal cross-border trade: Empirical evidence from Cameroon. *International Journal of Economics and Finance*. 3(3):202–213.
- Njiwa D, Nthambi T and Chriwa J (2011). Reconnaissance survey report of informal cross-border trade at simplified trade regime-implementing borders of Zambia, Malawi and Zimbabwe.
- Nkuepo H (2012). Reducing non-tariff barriers to trade in Africa. *Bridges Africa*. 1(3):1.
- Ñopo H, Daza N and Ramos J (2011). Gender earnings gaps in the world. Background paper. World Bank. Available at <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1322671773271/nopo-wage-decompositions-april20-2011.pdf> (accessed 20 March 2017).
- Nyaruwata S and Nyaruwata LT (2013). Gender equity and executive management in tourism: Challenges in the Southern African Development Community region. *African Journal of Business Management*. 7(21):2059–2070.
- Nyaupane GP, Teye V and Paris C (2008). Innocents abroad: Attitude change toward[s] hosts. *Annals of Tourism Research*. 35(3):650–667.

- OECD (2006). *Promoting Pro-Poor Growth. Key Policy Messages*. Organization for Economic Cooperation and Development Paris. Available at <https://www.oecd.org/dac/povertyreduction/43773640.pdf> (accessed 27 March 2017).
- OECD and UNWTO (2017). Trade in Value Added database. Available at <http://www.oecd.org/sti/ind/measuringtradeinvalue-addedanoecd-wtojointinitiative.htm> (accessed 27 January 2017).
- Oxford Business Group (2017). Realizing potential of the sector to achieve its development goals. In: *The Report: Ghana 2017 – Tourism*. United Kingdom.
- ODI (2006). Can tourism help reduce poverty in Africa? Briefing paper. March. Overseas Development Institute. London. Available at <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/2594.pdf> (accessed 20 February 2017).
- ODI (2012). Pro-poor tourism linkages in Cabo Verde. Overseas Development Institute. London.
- Page S and Connell J (2006). *Tourism: A Modern Synthesis*. Second edition. Thomson Learning, London.
- Parashar S (2014). Marginalized by race and place: A multilevel analysis of occupational sex segregation in post-apartheid South Africa. *International Journal of Sociology and Social Policy*. 34(11/12):747–770.
- Peberdy SA (2000). Border crossings: Small entrepreneurs and cross-border trade between South Africa and Mozambique. *Journal of Economic and Social Geography*. 91(4):361–378.
- Pettigrew TF (1998). Intergroup contact theory. *Annual Review of Psychology*. 49:65–85.
- Pizam A, Jafari J and Milman A (1991). Influence of tourism on attitudes: US [United States] students visiting USSR [Union of Soviet Socialist Republics]. *Tourism Management*. 12(1):47–64.
- Pratt S and Liu A (2016). Does tourism really lead to peace? A global view. *International Journal of Tourism Research*. 18(1):82–90.
- Rajesh R (2013). Impact of tourist perceptions, destination image and tourist satisfaction on destination loyalty: A conceptual model. *Pasos Journal of Tourism and Cultural Heritage*. 11(3):67–78.
- Rodríguez Mendoza M, Schloemann H, Bellmann C and Hijazi H (2016). The LDC [least developed countries] services waiver – Operationalized? A first look at preferences granted, constraints persisting and early conclusions to be drawn. Working paper. May.
- Rogerson CM (2011). Urban tourism and regional tourists: Shopping in Johannesburg, South Africa. *Journal of Economic and Social Geography*. 102(3):316–330.
- Rogerson CM (2013). Small tourism firms in South Africa: The changing role of Tourism Enterprise Partnership. *African Journal for Physical Activity and Health Sciences*. 19(1):113–131.

- Rogerson CM (2014). Informal sector business tourism and pro-poor tourism: Africa's migrant entrepreneurs. *Mediterranean Journal of Social Sciences*. 5(16):153.
- Rogerson CM (2016). Cultural products: A driver for informal sector business tourism in Southern Africa. In: Manwa H, Moswete NM and Saarinen J, eds. *Cultural Tourism in Southern Africa: Perspectives on a Growing Market*. Channel View. Bristol, United Kingdom:34–36.
- Rogerson CM and Rogerson JM (2014). Agritourism and local economic development in South Africa. *Bulletin of Geography – Socioeconomic Series*. 26:93–106.
- Rogerson CM and van der Merwe CD (2016). Heritage tourism in the global South: Development impacts of the Cradle of Humankind World Heritage Site, South Africa. *Local Economy*. 31(1–2):234–248.
- Rogerson CM, Rogerson JM and Kotze N (2012). Agriculture-tourism linkages in Botswana: Evidence from the safari lodge accommodation sector. *Africa Insight*. 42(2):1–17.
- Rwanda Civil Aviation Authority (2017). Current projects. Available at <http://caa.gov.rw/index.php?id=37> (accessed 28 February 2017).
- Rwanda Development Board (2017). Rwanda introduces mice to bolster the tourism industry. Press release. Available at <http://www.rdb.rw/media-centre/press-releases/rwanda-introduces-mice-to-bolster-the-tourism-industry.html> (accessed 17 February 2017).
- Schlumberger CE (2010). Open Skies for Africa: *Implementing the Yamoussoukro Decision*. World Bank. Washington, D.C.
- Scott J (2012). Tourism, civil society and peace in Cyprus. *Annals of Tourism Research*. 39(4):2114–2132.
- SH and E (2010). Competitive Africa: Tourism industry research phase II – Air transport sector study. Available at <http://siteresources.worldbank.org/INTAFRISUMAFTPS/Resources/2049902-1327506860777/WBAfricanAviationReport2010COLORversion.pdf> (accessed 20 February 2017).
- Siu A and Wong R (2004). Economic impact of SARS [severe acute respiratory syndrome]: The case of Hong Kong (China). *Asian Economic Papers*. 3(1):62–83.
- South African Government News Agency (2013). The national development plan unpacked. 19 February. Available at <http://www.sanews.gov.za/south-africa/national-development-plan-unpacked> (accessed 13 March 2017).
- South African Tourism (2016). Quarterly performance report (April–June 2016).
- Southern African Development Community (2009). Gender mainstreaming resource kit. Available at http://www.sadc.int/files/2114/0558/6128/SADC_GENDER_MAINSTREAMING_RESOURCE_KIT.pdf.
- Southern African Development Community and GFA Consulting Group (2014). Southern African Development Community negotiations on trade in tourism services

- workshop. Twenty-second Trade in Financial Services Meeting. Johannesburg, South Africa. 4 August.
- Statistics Botswana (2016). *Tourism Statistics Annual Report 2014*. Available at <http://www.botswanaturism.co.bw/sites/default/files/publications/Tourism%20Statistics%20Annual%20%20%20Report%20%202014.pdf> (accessed 8 March 2017).
- Statistics South Africa (2016). Quarterly labour force survey. Quarter 4. Pretoria.
- Stone PR (2006). A dark tourism spectrum: Towards a typology of death and macabre related tourist sites, attractions and exhibitions. *Tourism*. 54(2):145–160.
- Tarlow PE (2005). Dark tourism: The appealing dark side of tourism and more. In: *Novelli M, ed. Niche Tourism Contemporary Issues, Trends and Cases*. Butterworth-Heinemann. Oxford:47–58.
- Telfer DJ and Wall G (1996). Linkages between tourism and food production. *Annals of Tourism Research*. 23(3):635–653.
- The Economist (2000). *Hopeless Africa*. 11 May.
- The Economist (2016). Tunisia's tourism. 12 November.
- The Independent (2013). Turkey, France and Holland are building trade links with resurgent African nations. 8 January.
- The New York Times (2014). Fewer Ebola cases go unreported than thought, study finds. 16 December. Available at http://www.nytimes.com/2014/12/16/science/fewer-ebola-cases-go-unreported-than-thought-study-finds-.html?_r=0 (accessed 20 February 2017).
- The Telegraph (2014). Ebola fears hurting African tourism. 20 October. Available at <http://www.telegraph.co.uk/travel/destinations/africa/articles/Ebola-fears-hurting-African-tourism/> (accessed 20 February 2017).
- The Telegraph (2015). Safari holidays: Africa's leading ladies. 8 March. Available at <http://www.telegraph.co.uk/travel/destinations/africa/articles/Safari-holidays-Africas-leading-ladies/> (accessed 20 February 2017).
- Theobald WF, ed. (2005). *Global Tourism*. Routledge. London.
- Torres R and Momsen JH (2004). Challenges and potential for linking tourism and agriculture to achieve pro-poor tourism objectives. *Progress in Development Studies*. 4(4):294–318.
- Twining-Ward L (2009). Sub-Saharan Africa tourism industry research. Report prepared for the Africa Region's Finance and Private Sector Development Department. World Bank. Washington, D.C.
- UNCTAD (2004). *World Investment Report: The Shift towards Services*. United Nations publication. Sales No. E.04.II.D.33. New York and Geneva.
- UNCTAD (2006). *Trade and Environment Review 2006*. United Nations publication. Sales No. E.05.II.D.27. New York and Geneva.

- UNCTAD (2011). *Who Is Benefiting from Trade Liberalization in Cape Verde? A Gender Perspective*. United Nations publication. New York and Geneva.
- UNCTAD (2012). *The Least Developed Countries Report 2012: Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities*. United Nations publication. Sales No. E.12.II.D.18. New York and Geneva.
- UNCTAD (2013a). Sustainable tourism: Contribution to economic growth and sustainable development. TD/B/C.I/EM.5/2. 28 January.
- UNCTAD (2013b). *The Least Developed Countries Report 2013: Growth with Employment for Inclusive and Sustainable Development*. United Nations publication. Sales No. E.13.II.D.1. New York and Geneva.
- UNCTAD (2014a). *The Least Developed Countries Report 2014: Growth With Structural Transformation – A Post-2015 Development Agenda*. United Nations publication. Sales No. E.14.II.D.7. New York and Geneva.
- UNCTAD (2014b). *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs [Sustainable Development Goals] – An Action Plan*. United Nations publication. Sales No. E.14.II.D.1. New York and Geneva.
- UNCTAD (2014c). *Economic Development in Africa Report 2014: Catalysing Investment for Transformative Growth in Africa*. United Nations publication. Sales No. E.14.II.D.2. New York and Geneva.
- UNCTAD (2014d). Social inclusion programmes and inclusive growth in developing countries. TD/B/C.I/EM.7/2. 18 September.
- UNCTAD (2014e). Monetary unions and regional trade in Africa. TD/B/EX(59)/3. 8 April.
- UNCTAD (2015a). *Economic Development in Africa Report 2015: Unlocking the Potential of Africa's Services Trade for Growth and Development*. United Nations publication. Sales No. E.15.II.D.2. New York and Geneva.
- UNCTAD (2015b). *The Least Developed Countries Report 2015: Transforming Rural Economies*. United Nations publication. Sales No. E.15.II.D.7. New York and Geneva.
- UNCTAD (2015c). *Commodities and Development Report: Smallholder Farmers and Sustainable Commodity Development*. United Nations publication. New York and Geneva.
- UNCTAD (2015d). Ensuring gender-sensitive implementation of the post-2015 development framework. Policy Brief No. 5. Geneva.
- UNCTAD (2016a). *Economic Development in Africa Report 2016: Debt Dynamics and Development Finance in Africa*. United Nations publication. Sales No. E.16.II.D.3. New York and Geneva.
- UNCTAD (2016b). Nairobi Maafikiano. From decision to action: Moving towards an inclusive and equitable global economic environment for trade and development. TD/519/Add.2. 5 September.

- UNCTAD (2017). UNCTADstat database. Available at <http://unctadstat.unctad.org/EN/>.
- UNCTAD and Enhanced Integrated Framework (2014). *The Fisheries Sector in the Gambia: Trade Value Addition and Social Inclusiveness, with a Focus on Women*. United Nations publication. New York and Geneva.
- UNESCO(2004). Programme: Tourism, culture and development in West Africa. September. Available at [http://portal.unesco.org/culture/en/files/28991/11289394133AfrSynthseSept04Ang_\(3\).pdf/AfrSynthseSept04Ang+\(3\).pdf](http://portal.unesco.org/culture/en/files/28991/11289394133AfrSynthseSept04Ang_(3).pdf/AfrSynthseSept04Ang+(3).pdf).
- UNESCO (2017). Literacy and non-formal education. Available at <http://www.unesco.org/new/en/dakar/education/literacy/> (accessed 9 March 2017).
- UN-Habitat (2010). Gender and economic development. Global Urban Economic Dialogue Series. Nairobi.
- UN Women (2015). *Progress of the World's Women 2015–2016: Transforming Economies, Realizing Rights*. United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women. New York.
- United Nations and UNWTO (2010). *International Recommendations for Tourism Statistics 2008*. United Nations publication. Sales No. E.08.XVII.28. New York. Available at https://unstats.un.org/unsd/publication/Seriesm/SeriesM_83rev1e.pdf (accessed 20 March 2017).
- United Nations Development Programme (2012). Mainstreaming gender in policies in Botswana. See http://www.bw.undp.org/content/botswana/en/home/operations/projects/democratic_governance/mainstreaming-gender-in-policies-in-botswana.html (accessed 5 January 2017).
- United Nations Development Programme (2017). What is inclusive growth? Available at <http://www.ipc-undp.org/what-inclusive-growth> (accessed 9 March 2017).
- United Nations Environment Programme (2011). *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication – A Synthesis for Policy Makers*. Available at http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/126GER_synthesis_en.pdf (accessed 20 March 2017).
- United Nations Environment Programme and UNWTO (2012). *Tourism in the Green Economy: Background Report*. UNWTO. Madrid.
- United Nations Statistics Division (2017). International standard industrial classification of all economic activities, revision 3. Available at <http://unstats.un.org/UNSD/cr/registry/regcst.asp?CI=2> (accessed 28 February 2017).
- United States of America, Department of Health and Human Services (2016). Ebola virus disease: 2014–2016 West Africa Outbreak. Centers for Disease Control and Prevention. Available at <http://www.cdc.gov/vhf/ebola/outbreaks/2014-west-africa/previous-updates.html> (accessed 20 February 2017).
- UNWTO (2010). Positioning tourism in economic policy: Evidence and some proposals. UNWTO Statistics and Tourism Satellite Account Programme. October. Available

- at http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/t20_document.pdf (accessed 3 March 2017).
- UNWTO (2012). Regional seminar on responsible tourism: Opportunities for women and youth. Available at <http://ethics.unwto.org/es/node/37688> (accessed 21 March 2017).
- UNWTO (2013). *Sustainable Tourism for Development Guidebook*. Madrid.
- UNWTO (2014). *Global Report on Shopping Tourism. Affiliate Members Reports*. Volume 8. Madrid.
- UNWTO (2016a). *UNWTO Tourism Highlights*. Madrid. Available at <http://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284418145> (accessed 17 March 2017).
- UNWTO (2016b). *Methodological Notes to the Tourism Statistics Database, 2016 Edition*. Madrid. Available at <http://statistics.unwto.org/news/2016-02-22/methodological-notes-tourism-statistics-database-2016-edition> (accessed 20 February 2017).
- UNWTO (2017). UNWTO eLibrary. Available at <http://www.e-unwto.org/toc/unwtotfb/current> (accessed 17 March 2017).
- UNWTO and UN Women (2011). *Global Report on Women in Tourism 2010*. UNWTO and UN Women. Madrid and New York.
- UNWTO and World Travel and Tourism Council (2014). *The Impact of Visa Facilitation in ASEAN Member States*. UNWTO. Madrid.
- UNWTO, Casa Africa and IPDT-Institute of Tourism (2015). *Tourism in Africa: A Tool for Development – Affiliate Members Regional Reports*. Volume 4. UNWTO. Madrid.
- Uppsala Conflict Data Programme and International Peace Research Institute, Oslo (2016). Armed conflict dataset codebook, version 4. Available at <http://ucdp.uu.se/#/encyclopedia?id=1> (accessed 28 February 2017).
- Wall G and Mathieson A (2006). *Tourism: Change, Impacts and Opportunities*. Pearson Education. Harlow, United Kingdom.
- Weed TJ (1994). Central America's peace parks and regional conflict resolution. *International Environmental Affairs*. 6(2):175–190.
- World Bank (2017). World Development Indicators database. Available at <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (accessed 15 February 2017).
- World Economic Forum (2015). *The Travel and Tourism Competitiveness Report 2015: Growth through Shocks*. Geneva. Available at http://www3.weforum.org/docs/TT15/WEF_Global_Travel&Tourism_Report_2015.pdf (accessed 14 March 2017).
- World Health Organization (2014). Experimental therapies: Growing interest in the use of whole blood or plasma from recovered Ebola patients (convalescent therapies). Available at <http://www.who.int/mediacentre/news/ebola/26-september-2014/en/> (accessed 20 February 2017).

- World Health Organization (2016). Ebola data and statistics. Available at <http://apps.who.int/gho/data/view ebola-sitre ebola-summary-latest?lang=en> (accessed 20 February 2017).
- World Intellectual Property Organization (2017). Traditional knowledge. Available at www.wipo.int/tk/en/tk/ (accessed 20 March 2017).
- World Trade Organization (1998). Tourism services. S/C/W/52. 23 September.
- World Travel and Tourism Council (2015). *Global Talent Trends and Issues for the Travel and Tourism Sector*. London. Available at <http://www.wttc.org/-/media/382bb1e90c374262bc951226a6618201.ashx> (accessed 2 February 2017).
- World Travel and Tourism Council (2016). *Travel and Tourism: Economic Impact 2016 – Africa*. London. Available at <http://www.wttc.org/-/media/files/reports/economic-impact-research/regions-2016/africa2016.pdf> (accessed 16 February 2017).
- World Travel and Tourism Council (2017). Data gateway. Available at <http://tool.wttc.org/> (accessed 17 March 2017).
- Zafar A (2011). Mauritius: An economic success story. In: Chuhan-Pole P and Angwafo M, eds. *Yes, Africa Can: Success Stories from a Dynamic Continent*. World Bank, Washington, D.C.



Le tourisme est un secteur important – du point de vue de sa contribution au produit intérieur brut, à l’emploi et au commerce – dans de nombreux pays africains. Sa croissance est de plus en plus due aux touristes originaires du continent. Mais la plupart des pays africains désireux d’exploiter le potentiel des services touristiques dans le commerce et le développement économique doivent faire face à des entraves et à des contraintes. Le *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique : Le tourisme au service d’une croissance transformatrice et inclusive* examine le rôle que le tourisme peut jouer dans le processus de développement de l’Afrique. Il recense les principaux obstacles qui empêchent le tourisme de contribuer à la transformation structurelle de l’économie du continent, et donne des recommandations sur les mesures permettant de les surmonter. En bref, le tourisme peut être un facteur de croissance inclusive et de développement économique et compléter les stratégies de développement visant à favoriser la diversification économique et la transformation structurelle dans un cadre directif judicieux.

unctad.org/Africa/series

“À l’occasion de l’Année internationale du tourisme durable pour le développement, ce rapport nous éclaire de manière opportune sur l’importance du secteur touristique en Afrique et propose des orientations claires sur la manière de mieux exploiter le potentiel du tourisme et de bâtir un avenir meilleur et plus inclusif pour le continent et ses habitants.”

Taleb Rifai, Secrétaire général de l’Organisation mondiale du tourisme

“Ce rapport important consacré au tourisme, à une croissance inclusive et à l’intégration régionale est une lecture essentielle pour les décideurs, les universitaires et les professionnels du tourisme qui s’intéressent à la création d’emplois et à l’avenir du développement économique et social en Afrique. ”

Christian M. Rogerson, Professeur à la School of Tourism and Hospitality de l’Université de Johannesburg (Afrique du Sud)

Printed at United Nations, Geneva
1709293 (F)–June 2017–1,595

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2017

United Nations publication
ISSN 1990-5092